
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-huitième séance – Mardi 20 mai 2008, à 17 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. Grégory Baud*, *Alexandre Chevalier*, *Gérard Deshusses*, *M^{me} Nathalie Fontanet*, *M. Vincent Maitre*, *M^{mes} Véronique Paris*, *Maria Pérez* et *M. Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 mai 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 mai, mercredi 21 mai et lundi 26 mai 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous devons tout d'abord annoncer l'absence, ce soir, de M. Tornare, qui est malade. Il demande que les points qui le concernent soient reportés à demain, car il ira mieux.

Je demande maintenant à M. Rubeli, l'un des secrétaires de notre bureau, de donner lecture de la lettre de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, adressée au Secrétariat du Conseil municipal.

Lecture de la lettre:

Genève, le 24 avril 2008

Objet: Retrait de la proposition PR-329 du Conseil administratif du 28 janvier 2004, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, et des communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy (création de zones diverses et abrogation d'une zone de développement 4B protégée, selon plan N° 29250) pour le site central des organisations internationales «le Jardin des Nations».

Madame Cabussat et chère collègue,

Le projet de loi cité en objet est en suspens devant la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal, depuis mars 2004, alors qu'un nouveau projet de modification des limites de zones N° 29650-27-228-309-530-534, portant sur le même périmètre, est à l'enquête publique depuis le 19 mars 2008.

En conséquence, nous avons demandé à la Direction générale de l'aménagement du territoire de bien vouloir nous confirmer le retrait du premier objet datant de 2004.

Cette confirmation nous est parvenue hier, raison pour laquelle nous sommes en mesure de vous annoncer le retrait définitif de la proposition PR-329.

Nous vous souhaitons bonne réception des présentes informations et vous prions d'agréer, Madame Cabussat et chère collègue, nos meilleures salutations.

Chef du Service d'urbanisme:
Marie-José Wiedmer-Dozio

Le président. Nous avons reçu une lettre de l'Association des intérêts de Champel, dont la lecture est demandée. Je prie M. Rubeli de nous la lire.

Lecture de la lettre:

Genève, le 18 mai 2008

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Ayant appris que votre Conseil allait examiner un projet proposant un crédit d'étude (projet d'arrêté PA-83) afin de prendre part à la réalisation d'un tunnel de liaison entre la station du CEVA de Champel-Hôpital et l'Hôpital, nous vous demandons de lire cette lettre avant le débat d'entrée en matière relatif à l'urgence de cette proposition.

L'Association des intérêts de Champel, favorable au CEVA mais opposée à un certain surdimensionnement de la gare du plateau de Champel, a demandé expressément, dans son opposition, la réalisation d'une liaison entre la station de Champel-Hôpital du CEVA et l'Hôpital proprement dit afin, d'une part, de faciliter l'écoulement des passagers en direction de l'Hôpital et, d'autre part, de réduire l'impact architectural et environnemental d'un projet de gare surdimensionnée.

Or, il faut bien constater que dans le volumineux rapport de l'Office fédéral des transports qui nous a été remis, il est clairement indiqué que «la liaison avec l'Hôpital n'est pas incluse dans le projet CEVA».

Nous avons appris, par ailleurs, qu'une commission du Grand Conseil avait décidé d'étudier cette liaison, mais nous savons également que l'Etat va devoir faire face à d'importants surcoûts découlant des nombreuses modifications exigées par l'Office fédéral des transports.

L'autorisation de construire ayant été délivrée, il nous apparaît donc difficile que l'Etat puisse, à lui seul, faire face à la réalisation d'un tunnel supplémentaire dont le montant devrait se situer autour de 14 millions de francs. Ne parle-t-on pas déjà d'ailleurs d'un possible référendum contre l'augmentation des coûts du CEVA?

Nous ajoutons également qu'il est indispensable, pour des raisons de nuisances, que ce tunnel puisse être réalisé en même temps que la station de Champel-Hôpital du CEVA.

Nous éprouvons par conséquent, vis-à-vis de la mise en place de cette liaison souterraine, de vives inquiétudes car nous pensons qu'un refus de la Ville de Genève de participer maintenant à cette réalisation pourrait conduire le Grand Conseil à suivre l'avis de l'Office fédéral des transports et donc abandonner complètement l'idée d'un tunnel entre la station de Champel et l'Hôpital.

D'autre part, l'idée de faire monter et descendre tous les jours des milliers de personnes le long de la rue Michel-Servet nous semble totalement aberrante, sans parler de l'idée saugrenue de mettre en place des navettes TPG motorisées pour suppléer à l'absence d'un tunnel... belle manière, en effet, de respecter les normes OPB et OPAir!

Ce sont les raisons pour lesquelles nous demandons instamment à votre Conseil, au-delà des points de vue partisans, de prendre ses responsabilités et de bien vouloir prendre en considération ce projet.

En souhaitant vivement avoir été entendus, nous vous adressons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du comité de l'AIC:

Elyane Eigenheer, présidente par intérim

Le président. Dans les communications du bureau, je rappelle encore que nous devons traiter la motion d'ordre du groupe des Verts qui vise à annuler la séance du Conseil municipal du 11 juin prochain, en raison de l'Eurofoot. Nous n'allons pas en discuter ce soir, mais demain, ainsi nous aurons vu à peu près à quelle vitesse nous aurons avancé dans notre ordre du jour...

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, pour faire suite au récent courrier collectif que le Conseil administratif a adressé aux membres de notre Conseil, la majorité du bureau et des cheffes et chefs de groupe a souhaité qu'une réponse soit donnée à ce courrier sous la forme d'une déclaration publique du président du Conseil municipal, ce que je vais donc faire:

«Monsieur le maire,
»Madame la conseillère administrative,
»Messieurs les conseillers administratifs,

»Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance avec étonnement du courrier que vous leur avez adressé le 7 mai dernier.

»Nous nous permettons de vous rappeler que le Conseil municipal n'est en aucune manière une instance subordonnée au Conseil administratif et que l'interlocuteur institutionnel direct de votre Conseil est le bureau du Conseil municipal et son président.

»Quant à l'éventuelle rétention de documents liés à des délibérations, le bureau tient également à vous rappeler que cette mesure ne serait pas conforme à l'esprit de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), très explicite à cet égard.

»Avoir adressé un courrier à caractère collectif dénonçant des faits sans les argumenter, en utilisant de plus un ton comminatoire, ne pouvait avoir pour conséquence qu'une large diffusion de ce courrier et, surtout, jeter le discrédit sur les autorités municipales dans leur ensemble. Nous regrettons donc cette manière de faire.

»En conclusion, afin d'anticiper tout problème pouvant porter atteinte à la dignité de nos institutions, nous ne pouvons que vous inciter, Monsieur le maire, Madame la conseillère administrative, Messieurs les conseillers administratifs, à vous adresser dorénavant au bureau du Conseil municipal pour tout objet touchant notre parlement et son bon fonctionnement.» (*Applaudissements nourris.*)

Mesdames et Messieurs, je vous informe que nous avons reçu plusieurs motions d'ordre visant à ajouter à notre ordre du jour les objets suivants:

- la résolution R-111 de MM. Alexis Barbey, Jean Sanchez, M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Danièle Magnin: «Pour que le CEVA soit bien intégré dans la cité»;
- le projet d'arrêté PA-83 de M. Christian Zaugg, M^{me} Vera Figurek, M. Simon Brandt, M^{me} Anne-Marie Gisler, MM. Pascal Rubeli, Alexis Barbey, M^{mes} Danièle Magnin, Alexandra Rys et M. Jean-Charles Lathion: «Réalisation d'un tunnel de liaison entre la station CEVA Champel-Hôpital et l'Hôpital»;
- la motion M-799 de M^{me} Vera Figurek et M. Christian Zaugg: «Pour répondre aux inquiétudes laissées sans suite des collaboratrices et collaborateurs du Musée d'art et d'histoire, un audit est demandé!»;
- la motion M-798 de MM. Simon Brandt et Rémy Burri: «Etat des lieux des crédits de travaux complémentaires»;

- enfin, la résolution R-112 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Sarah Klopmann, Alexandra Rys et M. Christian Zaugg: «Pour le respect des plans localisés de quartier en force».

Nous allons faire photocopier ces objets et nous en parlerons après les questions orales. Nous débattons des urgences acceptées ce soir à 20 h 30.

3. Questions orales.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ma question s'adresse à M. le conseiller administratif chargé de la sécurité. La *Tribune de Genève* du mardi 29 avril 2008 a relaté le vol à la portière commis par trois individus, mardi 22 avril 2008, peu après 12 h, près du parc Bertrand.

Selon le journaliste de la *Tribune de Genève*, «les agents municipaux qui ont clairement aperçu le type en train de courir ont répondu: «Ah, mais ce n'est pas notre boulot.» Selon l'axiome qui veut qu'il n'y a pas de mauvaises troupes mais uniquement des mauvais chefs, le conseiller administratif responsable de la sécurité peut-il nous renseigner non seulement sur les mesures éducatives qu'il a prises après cette lamentable et condamnable attitude, mais également sur les instructions données à ses collaborateurs, fonctionnaires incarnant la puissance publique, pour qu'un tel comportement illégal n'ait désormais plus cours?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'ai bien entendu la question et, pour ma part, j'aurais tendance à considérer davantage les rapports que me font les services que les articles de la presse et, partant même, ce type d'articles – vous vous référez, je crois, à une colonne qui s'appelle «L'encre bleue», à moins que ce ne soit un article plus spécifique – qui font état d'un certain nombre de faits, parfois transformés, parfois bien réels, relatifs à l'activité des agents dans le domaine public.

Alors, très clairement, vous le savez, en Ville de Genève, il y a deux catégories d'agents en uniforme à caractère répressif sur le domaine public, les agents de sécurité municipaux (ASM) et les agents municipaux (AM). Les ASM ont des compétences de police déléguées par la loi relativement larges, qui se sont étendues récemment et qui sont appelées à s'étendre encore davantage dans les mois à venir, à la faveur d'un projet de loi qui passe au Grand Conseil.

Et il y a les AM, dont on parle ici, qui ont pour vocation essentielle, pour ne pas dire unique, de contrôler les véhicules en stationnement fixe, dans des cases blanches ou bleues, qui, par hypothèse, dépasseraient le temps de stationnement prévu. A ce moment-là, ces AM dressent des procès-verbaux d'amendes. Ces gens-là ont une formation relativement réduite; ils n'ont pas pour vocation d'agir dans des domaines où on parle ici de force publique, de contrainte, éventuellement d'arrestation de personnes en situation d'infraction.

Ils ont en revanche, comme toute citoyenne et tout citoyen – bien évidemment, ils sont instruits en ce sens – la mission de venir en aide à une personne qui se ferait agresser dans la rue, de constater dûment ce qui s'est passé, de le préciser par voie de rapport – cela a été le cas ici – et d'agir dans la mesure de leurs compétences et de leurs moyens. La réalité, Mesdames et Messieurs, c'est que régulièrement les agentes et les agents municipaux, auxquels je veux rendre hommage ici, sont confrontés, parce qu'ils sont dans la rue, dans ce domaine public que nous partageons, à des situations délicates, difficiles.

A plusieurs reprises, ils ont fait l'objet d'agressions verbales, voire ont été molestés, mais, chaque fois qu'ils le peuvent, en tout cas c'est la consigne que je leur donne, ils viennent en aide à des personnes en difficulté, ou ils s'opposent à des individus dans des situations comme celle que vous avez décrite.

Je veux souligner ici les limites de ces consignes. Elles sont claires, ce sont celles de la formation, des compétences, et les limites concrètes que peuvent rencontrer ces agentes et ces agents à certaines heures de leur activité. Je pense en particulier à un cas récent aux Pâquis, où l'agent, dans son appréciation de la situation, a préféré ne pas trop intervenir dans une bagarre naissante, mais plutôt avertir la gendarmerie. C'est là aussi ce que nous leur demandons.

Vous le savez maintenant, et j'en conclus par là, nous nous fions à l'appréciation de chacun des agents et de chacune des agentes pour savoir s'ils doivent s'impliquer personnellement ou plutôt appeler, par le moyen des transmissions, des renforts supplémentaires. J'ai pour ma part tendance à faire complètement confiance à ces agentes et à ces agents et à considérer qu'ils font preuve de suffisamment de discernement pour ne pas mettre en péril leur propre sécurité.

M^{me} Andrienne Soutter (S). Dimanche dernier, j'ai été étonnée de vérifier *de visu* ce que l'on m'avait déjà affirmé précédemment. Sous le panneau «Genève» placé à l'entrée de la ville, à côté de l'Organisation mondiale du commerce, route de Lausanne, l'écriteau qui avait été installé officiellement et où était inscrit «Ville de Genève, zone hors AGCS» – Accord général sur le commerce des services – a disparu.

Il avait été installé après la prise de position du Conseil municipal sur le commerce des services, comme une centaine de communes suisses, d'ailleurs, plusieurs centaines en France et les grandes villes de Paris, Vancouver, Québec. Ma question est la suivante: pourquoi cet écriteau a-t-il été enlevé, qui l'a enlevé ou qui a donné l'ordre de l'enlever? S'il s'agit de la Ville de Genève, qui en a pris la responsabilité?

Le président. Le Conseil administratif vous répondra demain.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Ma question concerne la politique du chauffage des bâtiments en ville de Genève et les économies d'énergie, puisque ce sujet revient très souvent dans nos débats et en commission. Je constate depuis pas mal d'années que, en tout cas pour ce qui est des logements de la Gérance immobilière municipale (GIM) de la Ville de Genève et vraisemblablement des bâtiments administratifs, il y a de grandes inégalités dans la manière de chauffer durant la saison hivernale.

Dans certains bâtiments, et c'est, me semble-t-il, assez logique, le chauffage est coupé à partir de 22 h et rétabli à 6 h le matin; dans d'autres, il continue à fond – on ne peut pas dire autrement – et les radiateurs sont bouillants. Je me pose des questions sur la pratique de cette politique inégalitaire. Qu'est-il prévu de faire ces prochaines années pour remédier à ces différences et à ce gaspillage?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la politique de la Ville de Genève en matière d'économies d'énergie, et notamment de chauffage, ne date pas d'hier. Au contraire, elle a pour objectif de contrôler strictement l'ensemble des prestations municipales en ce qui concerne ces économies d'énergie.

Alors, je m'étonne, parce que j'ai demandé à mes services un rapport très complet sur cette problématique. Vous faites peut-être allusion à des cas exceptionnels. Il m'a été signalé, le mois passé, le dysfonctionnement d'une chaudière aux Pâquis, et elle sera changée. Une installation doit être mise à neuf. Mais l'objectif de notre administration est de faire le maximum pour satisfaire aux normes édictées, notamment lors des rénovations, mais aussi lors de l'entretien des chaufferies.

Je vous demande, Madame la conseillère municipale, de me faire parvenir des indications précises pour que nous puissions vérifier ce cas qui, je l'imagine, est exceptionnel.

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Ma question s'adresse à M. Maudet, conseiller administratif. On constate que, les jours de marché, la piste cyclable en bordure de la plaine de Plainpalais est impraticable à cause du stationnement des camionnettes des marchands. Ma question est la suivante: la Ville peut-elle proposer une solution pour améliorer la situation?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, vous avez constaté que nous avons dû prendre des mesures pour la période de trois mois qui couvre l'installation du Cirque Nock – maintenant parti – et surtout pour l'Euro – le mois prochain et jusqu'au démontage des structures liées à cette manifestation, soit à peu près la mi-juillet – en accord avec les utilisateurs accrus du domaine public sur la plaine, à savoir les marchands de fruits et légumes et du marché aux puces.

Ces mesures à caractère temporaire consistent à empiéter sur la piste cyclable en bordure de la plaine, notamment le long de l'avenue Henri-Dunant. Pourquoi? Parce que l'emprise sur l'intérieur de la plaine des différentes structures – je répète: Cirque Nock, Euro – fait que nous sommes obligés de reporter, pour des questions de métré, ces différentes installations.

Nous l'avons fait en concertation avec l'Office cantonal de la mobilité et les Transports publics genevois, et nous en avons informé Pro Vélo Genève, donc les milieux procyclistes. Nous avons trouvé comme solution de substitution, à l'appui de panneaux installés ou qui doivent encore l'être, je ne peux pas vous le préciser, un itinéraire cycliste qui, en fait, permet d'emprunter la voie d'urgence de la plaine de Plainpalais, cette large bande qui permet notamment aux véhicules du Service d'incendie et de secours de traverser la plaine plus rapidement en cas de besoin. Cette zone traverse la plaine sur la partie ouest et longe l'avenue Henri-Dunant. Elle est en fait l'itinéraire de substitution pour les cyclistes.

Au surplus, je vous le rappelle ici très clairement, l'ensemble de la plaine de Plainpalais a été décrété piste cyclable, puisqu'il est permis aux vélos de passer partout. Différents panneaux le signalent à l'entrée de la plaine. Nous avons donc considéré que, pour trois mois, les éventuelles nuisances générées pour les cyclistes pouvaient être supportées, moyennant quelques aménagements et indications du type que je viens de vous préciser.

(La présidence est momentanément assurée par M. Thierry Piguet, vice-président.)

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs, ma question s'adresse à la fois à M. Pagani, en ce qui concerne des travaux qui seront entrepris ces pro-

chains temps, et à M. Maudet, qui donne des autorisations pour les travaux qui, eux, ne seront pas forcément entrepris par la Ville.

Vous comprendrez que c'est particulièrement de Plainpalais et de tout le secteur où se tiendra l'Euro qu'il s'agit. La population et davantage encore les restaurateurs, à qui on demande de ne pas utiliser autre chose que des gobelets, des assiettes et des couverts en plastique, ainsi que des bouteilles en PET, peuvent être surpris de constater qu'on ouvre en même temps des chantiers qui mettront des gravats et du matériel à disposition de perturbateurs éventuels.

Qu'en est-il de ces chantiers? Au boulevard Carl-Vogt, on vient d'ouvrir un chantier dont la durée s'étendra jusqu'à la fin du mois de mai. C'est sans doute les Services industriels de Genève qui interviennent à cet endroit-là, mais il y a d'autres chantiers ailleurs. Qu'allons-nous faire en ville avec ces chantiers? Je crois que des dispositions avaient été prises et je m'étonne quand même qu'on les ouvre pour les refermer, puis les rouvrir dans un mois et demi.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mon collègue Paganì me charge de vous répondre... (*Remarque de M. Paganì.*) Ah, il répondra aussi... Bon. Nous espérons que nous dirons la même chose, en tout cas pour ce qui me concerne, puisque, en matière d'utilisation du domaine public, tout empiètement, notamment pour les chantiers, fait l'objet d'une demande. Dans le cas spécifique des chantiers, la Ville – et mes services en particulier – essaie de régler au mieux la coordination. Nous savons que nous avons des progrès à faire dans le domaine. Coordination pour ne pas ouvrir, refermer, rouvrir et refermer les chantiers, et veiller à ce que, sur l'ensemble de la ville, le nombre de places de parc touchées par d'éventuelles installations de bennes ou carrément par des ouvertures de routes ne soit pas excessif.

On m'a rendu attentif, pas plus tard qu'hier, à la situation délicate du boulevard Carl-Vogt, situé dans une zone déjà fortement sollicitée pendant l'Euro et qui n'ira pas sans générer quelques problèmes. J'ai demandé un rapport à ce sujet, mais je ne l'ai pas encore reçu. Je ne sais pas si vous pensiez spécifiquement à cette rue-là ou de manière plus générale, mais sachez que nous avons à cœur, en termes de coordination, de veiller à ce que toutes sortes de chantiers ne s'ouvrent pas en même temps.

Cela dit, nous sommes en la matière souvent au bout de la chaîne, avec une capacité de décider relativement limitée, puisque les autorisations de chantiers sont données en réalité par les services de l'Etat. Nous sommes en quelque sorte obligés de suivre après coup, pour permettre aux entreprises concernées d'empiéter sur le domaine public, éventuellement d'y mettre des échafaudages, des bennes et autres machines.

Raison pour laquelle ma réponse ne vous satisfera peut-être pas, mais elle se limite à cela. Nous sommes souvent obligés, parce que nous ne pouvons pas priver des entreprises d'activité économique, de suivre et d'accorder des autorisations pour ces cas spécifiques. Mais, je le répète, nous avons à cœur de veiller, et je pense spécifiquement au boulevard Carl-Vogt, à ne pas charger davantage des quartiers qui le sont déjà suffisamment.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Monsieur Queloz, vous allez peut-être avoir le complément de la part de M. Pagani...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, juste quelques mots pour vous dire que, effectivement, la plaine de Plainpalais est un secteur important et je trouve que la remarque de M. Queloz n'est pas dénuée d'intérêt. La police et nos services devraient réfléchir et faire en sorte que, pendant l'Euro, un certain nombre d'énergumènes ne trouvent pas quelques objets pour, malheureusement, satisfaire leur rage de je ne sais pas quoi...

Il serait utile de reboucher temporairement un certain nombre de fouilles. C'est une première chose. En matière de coordination, nous avons voulu, mon collègue Pierre Maudet et moi, que les travaux d'aménagement de la plaine de Plainpalais débutent après l'Euro 2008. Ils ont fait l'objet d'une concertation très importante dans le quartier.

Vous avez été tenu au courant, Monsieur Queloz, et ces travaux, dans une première étape, auront pour principal objectif d'assainir la plaine de Plainpalais en eau et de faire en sorte que des canalisations y soient posées pour que, dans un second temps, nous puissions travailler en surface. Cela fait l'objet d'une décision de votre Conseil municipal et j'entends bien l'appliquer à la lettre.

M^{me} Alexandra Rys (DC). J'ai eu le plaisir, la semaine dernière, d'assister à l'excellent *Lohengrin*, au Grand Théâtre, et je voulais savoir si le conseiller administratif en charge de la culture était au courant qu'une annonce sur scène, avant le spectacle, encourageait le public à signer l'initiative fédérale «Jeunesse + musique». En outre, des stands de récolte de signatures étaient disposés dans le foyer.

M. Patrice Mugny, maire. Madame, non, je n'étais pas au courant et je l'ai découvert comme vous, puisque j'ai été voir *Lohengrin*. Je ne pense pas que cela mérite une réaction, mais, en tout cas, je n'étais pas au courant.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Maudet. Nous avons lu dans la presse de ce week-end qu'il souhaitait lutter contre les tags. Fort bonne chose, qui reviendra à plusieurs milliers de francs... Un tag n'a jamais mordu, contrairement à un chien dangereux!

Si je vous dis cela, c'est que, il y a déjà quatre mois maintenant, je vous avais interpellé pour savoir ce que faisait la Ville de Genève pour faire appliquer sur son territoire la loi sur les chiens entrée en vigueur et qui demande que tous les chiens dangereux, tous les molosses, soient équipés de muselière.

Toute personne qui se promène en ville de Genève se rend bien compte que cette loi n'est pas appliquée aujourd'hui. Si un accident grave devait être causé par un molosse qui mordrait quelqu'un, le blesserait grièvement, voire le tuerait, nous en serions responsables.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je crois que vous avez une vision très extensive de la responsabilité. D'abord, il faut recadrer les choses dans les délais. Une initiative a été votée au mois de février 2008, qui fait l'objet d'un règlement d'application en cours d'étude par le Conseil d'Etat. Ce règlement touchera aussi les communes, au niveau des compétences de leurs ASM, notamment en matière de contrôle. Nous attendons sur cette question l'avis du Conseil d'Etat et les conclusions d'un groupe de travail.

Nous n'entendons pas, pour notre part, nous substituer toujours aux services de l'Etat, notamment à l'Office vétérinaire cantonal. C'est une pratique qui commence à se répandre, qui nous coûte cher et qui n'est pas forcément souhaitable.

En outre, j'aimerais quand même vous rappeler ici que les ASM font usage de leurs compétences, pour le moment restreintes, pour contrôler un certain nombre de chiens. A ce jour, dernière statistique qu'on m'a donnée hier lundi, dix amendes par semaine ont été infligées à des propriétaires de chiens pour les motifs que vous avez évoqués tout à l'heure.

La question très concrète qui se posera dans un avenir proche, c'est-à-dire à l'horizon du 1^{er} juillet 2008, date d'application de l'initiative, sera de savoir, pour être très concret, si les ASM seront équipés – pardonnez-moi d'être à la limite un peu trivial – d'une balance pour contrôler si le poids d'un chien est au-dessus ou au-dessous des 25 kg prévus dans l'initiative... Concrètement, comment faire pour vérifier ce genre de choses? Dans le cas de molosses ou de chiens très dangereux, doit-on former particulièrement nos ASM avec des compléments d'instruction?

Je vous ai déjà répondu et je vous donnerai toujours la même réponse jusqu'au 1^{er} juillet – elle variera peut-être après – et je vous demande de vous y tenir, parce que je peux vous dire que les ASM font leur boulot; ils le font même bien, puisque

nous avons augmenté la proportion d'amendes. Si vous vous renseignez davantage, vous verrez que, en la matière, les propriétaires de chien eux-mêmes, ainsi que la Société genevoise pour la protection des animaux et d'autres associations actives dans le domaine reconnaissent que la Ville fait un effort accru depuis à peu près une année à cet égard.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. (*Remarque de M. Buschbeck.*) Monsieur le conseiller municipal, si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, il vous reste la question écrite. Mais je ne peux pas vous redonner la parole. Monsieur Buemi...

M. Christophe Buemi (S). Ma question s'adresse à M. Pierre Maudet, magistrat. Vous avez initié une campagne dans le quartier de la Jonction concernant les déchets sauvages, en y plaçant des signaux Triopan qui demandaient aux habitants de faire un effort, sinon ils risquaient de fortes amendes, jusqu'à 60 000 francs.

Malheureusement, hélas, hélas, hélas, force est de constater que les signaux Triopan étant repartis, les mauvaises habitudes sont revenues au bout de quinze jours! Qu'allez-vous faire pour que votre campagne soit un succès? Malheureusement, pour l'instant, je dois dire que les habitants que j'ai croisés dans le quartier sont tout aussi excédés par cette situation.

(La présidence est reprise par M. Guy Dossan, président.)

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, mon collègue me soufflait à l'instant avec la pertinence qu'on lui connaît: les débarras sauvages, c'est Sisyphe! C'est vrai que c'est Sisyphe. Pourquoi? Parce que chaque année, en ville de Genève, c'est plus de 4000 tonnes de déchets encombrants que nous ramassons, malgré le fait que les services de la Voirie proposent un numéro gratuit, le 0800 22 42 22, un ramassage gratuit pour les déchets encombrants domestiques.

Je vous remercie de me donner ici l'opportunité de souligner à quel point cette action a été appréciée par les habitants de la Jonction, quartier très touché, avec quasiment 400 tonnes de déchets encombrants par année pour ce seul quartier. En deux mots, l'action, vous avez oublié de le rappeler – je me permets de le faire ici – consistait évidemment à sensibiliser par des moyens de communication modernes, ces petits Triopan distribués dans les boîtes aux lettres, ces grands

Triopan dans la rue, ces triangles fixés au sol, mais aussi des gens sur place qui ont fait de la sensibilisation.

Nous avons distribué des amendes, sept amendes de 200 francs, qui ont quasiment toutes été contestées. Vous voyez donc que les gens n'ont pas beaucoup d'esprit civique en la matière, mais nous verrons ce que les tribunaux diront là-dessus.

Il y a aussi eu une action d'aménagement, où, grâce aux services de mon collègue Pagani, nous avons décidé de mettre à certains endroits des bancs, des emplacements pour stationner les vélos, un éclairage particulier et, éventuellement, des bacs d'orangerie, qui se sont révélés des aménagements extrêmement intéressants, parce qu'ils permettent de requalifier l'espace public, de l'utiliser différemment et d'éviter qu'il soit occupé par des débarras sauvages.

Cette action était une action pilote, annoncée depuis le début comme étant appelée à durer deux semaines. Les aménagements sont restés, parce que nous pensons que nous pouvons les perpétuer, mais l'objectif était de les évaluer puis de voir si les mesures étaient bonnes – or, vous le dites vous-même, elles sont bonnes – et si elles peuvent être étendues de manière permanente à l'ensemble de la ville.

Je peux vous annoncer ici, comme je l'ai fait l'autre jour à la commission des finances, que ce sera le cas en 2009, à la faveur d'une grande action pour promouvoir une ville propre. Nous aurons tout au long de l'année, quartier par quartier, des actions destinées à être pérennes sur la problématique des déchets encombrants. Bien sûr que la Jonction sera en tête de ces quartiers, parce que, dès 2009, nous voulons pouvoir rétablir une situation qui, il est vrai, était bien meilleure durant ces deux semaines où cette action débarras sauvages a été menée avec l'aide de mes services.

M. Pierre Rumo (AGT). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Il y a quelques mois, notre Conseil municipal a voté un plan localisé de quartier (PLQ) concernant le site Grottes-Montbrillant. Ce PLQ porte sur la construction de deux immeubles de quatorze appartements chacun, soit à la Coopérative de l'habitat associatif (Codha), avec un droit de superficie, et à un privé, pour la propriété par étages. D'autre part, une résidence hôtelière de 140 chambres, en grande partie pour des étudiants, ainsi qu'un parc à vélos souterrain de 330 places seraient érigés.

Nous avons pu lire que les CFF viennent de faire opposition à ce projet, étant donné qu'ils souhaitent réserver cette parcelle pour construire deux voies ferroviaires supplémentaires à la gare de Cornavin, dans le cadre d'un éventuel aménagement de la troisième voie entre Genève et Lausanne.

Monsieur le conseiller administratif, dans la courte interview accordée au *Temps*, vous semblez très optimiste quant à la décision définitive des CFF. Toutefois, ne craignez-vous pas que cette opposition ralentira cet excellent projet durant plusieurs mois, voire plusieurs années?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette situation est effectivement extrêmement désagréable, parce que les services du département de mon prédécesseur, Christian Ferrazino, ont œuvré pour faire en sorte que, dans ce quartier, se construisent un hôtel et des logements, notamment par la coopérative Codha. Ces bâtiments font partie d'un PLQ, outil d'aménagement qui permet à toutes les parties de prendre position. Or il n'y a eu aucune intervention des CFF.

Après le PLQ, dans le cadre des demandes d'autorisations préalables, il n'y a pas eu non plus d'intervention des CFF. En l'occurrence, nous sommes en procédure d'autorisation définitive de construire et c'est à ce moment-là que – coucou! – les CFF se manifestent en disant: «Nous devons préserver nos droits.»

Manifestement, si nous l'analysons uniquement du point de vue juridique, cette intervention est inappropriée, puisque, en fait, notre législation permet de concilier les positions des acteurs de la construction urbaine. Tant le PLQ que la demande préalable d'autorisation permettent aux intervenants de signifier leur mécontentement ou leur approbation.

Nous sommes dans cette situation juridique et il y a, à mon avis, une difficulté importante pour les CFF à faire valoir maintenant leurs prétentions. Toutefois, nous avons de bons contacts avec cette entreprise, notamment par rapport à la rénovation de la gare de Cornavin. Je profite de dire que cette rénovation fera d'ailleurs l'objet, incessamment, d'une autorisation de construire pour restructurer l'ensemble de la gare de Cornavin, notamment pour faire en sorte que les trams qui passent sous la gare soient beaucoup plus accessibles.

Nous espérons donc pouvoir engager rapidement un dialogue avec les CFF qui nous permettra de lever cette opposition, parce que, en définitive, à mon sens, une troisième voie ne nécessite pas forcément deux quais supplémentaires – si c'est la seule argumentation des CFF. Je vous signale aussi en passant que les CFF ont toujours voulu faire en sorte que la gare de l'aéroport soit la gare de desserte principale de Genève et que la gare de Cornavin devienne une gare secondaire, comme celle du CEVA aux Eaux-Vives.

Pour l'instant, en l'état de la situation, j'espère avoir répondu à votre question, qui n'est pas dénuée d'intérêt s'agissant de la construction de logements, et de logements bon marché, en ville de Genève.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Ma question est pour M. Mugny. J'aurais voulu savoir comment se passait la concertation culturelle, notamment sur l'aspect des espaces à trouver pour reloger plusieurs artistes et artisans de notre canton.

M. Patrice Mugny, maire. Ce dossier concerne à la fois Sandrine Salerno, Rémy Pagani et moi-même. Au sein du Conseil administratif, encore mercredi dernier, nous avons regardé de quelle manière nous pourrions nous organiser à propos des locaux au Vélodrome. Cela pour la Ville, mais je sais que, du point de vue du Canton, Mark Muller fait un travail semble-t-il assez important pour trouver des locaux.

Au niveau du Groupe de concertation culturelle, le projet est toujours au même stade. Il y a une réunion en fin de semaine. Je n'y serai malheureusement pas, mais le département sera tout à fait représenté. Il s'agit de l'idée de construire un bâtiment avec un certain nombre de locaux pour des artisans et des artistes, pour les années à venir.

Mais vous connaissez comme moi le temps démocratique, Madame Klopmann: ce ne sera pas fait, si tout va bien et si tout va très vite, avant deux ou trois ans... Mais, de toute manière, ce projet vaut la peine d'être suivi, puisque, que ce soit maintenant ou dans quelques années, nous aurons toujours besoin de locaux supplémentaires. Mais, en l'état, c'est encore à l'idée de projet.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse à M. le maire et elle concerne la Terrasse du Troc. La Terrasse du Troc, dans ses deux premières années d'existence, est à mes yeux un des projets qui ont rencontré le plus grand succès, et bien au-delà du quartier Délices-Saint-Jean. Compte tenu de votre programme politique, de votre projet de société, compte tenu du nôtre au sein de l'Alternative et de l'absence de toute information officielle à ce sujet, j'aurais aimé connaître votre appréciation sur les deux premières années d'existence et votre vision pour les années à venir, en espérant que la Terrasse du Troc ne disparaîtra pas.

M. Patrice Mugny, maire. Je vous réponds volontiers, mais c'est vrai que nous n'informons pas sur les centaines d'opérations qui sont chaque année en cours. En général, nous donnons les informations au moment du budget ou des comptes. Mais les deux premières années ont été un succès. Cette Terrasse du Troc a été subventionnée par plusieurs départements de la Ville de Genève, notamment celui de Manuel Tornare et du mien du point de vue de l'argent, et ceux de Pierre Maudet et Rémy Pagani pour les moyens.

Il s'avère que, en tout cas pour l'année à venir, l'idée était de déplacer la Terrasse du Troc – c'était le souhait de M^{me} Laura Györik – à la pointe de la Jonction.

Je sais que des problèmes de sécurité ont été évoqués par rapport à cette pointe de la Jonction. M^{me} Györik avait un peu peur. L'Etat – pas nous – donne les autorisations définitives par rapport à l'eau et il semblerait que les tractations sont en bonne voie d'aboutir entre le département de M. Mark Muller et la Terrasse du Troc. Nous espérons donc la voir à la pointe de la Jonction. Si, par malheur, l'autorisation définitive n'était pas donnée, nous trouverions bien une place pour qu'elle puisse une fois de plus s'exprimer.

M. Rémy Burri (R). Ma question s'adresse à la magistrate M^{me} Salerno. A la suite de l'évacuation du squat de Montbrillant, la semaine passée, certains squatters auraient-ils pu bénéficier de passe-droits pour obtenir des logements et être relogés, comme cela a pu déjà se passer lors de l'évacuation du squat Rhino, et ceci évidemment au nez et à la barbe des milliers de demandeurs de logement sur la liste de la GIM?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. La réponse est non, Monsieur Burri, mais je vous rappelle que je ne siège pas en commission d'attribution et, s'agissant des relogements que la Ville a assurés lors de l'évacuation des deux immeubles de Rhino, je vous rappelle qu'on a logé des femmes parturientes, des femmes avec enfants en bas âge, et que je n'appelle pas cela des passe-droits.

M. Simon Brandt (R). Ma question s'adresse également à M^{me} Salerno et elle concerne le Restaurant de l'UGS. A la suite du vote unanime de ce Conseil municipal, j'aimerais savoir où en est ce dossier, si le Conseil administratif a pérennisé, oui ou non, ce restaurant et si la magistrate en charge peut nous garantir ici que nous n'aurons pas de mauvaise surprise dans quelques semaines, comme par exemple un changement d'affectation, ou encore le maintien du restaurant mais la disparition de l'identité UGS.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Le Conseil administratif a pris acte de l'avis unanimement partagé par le Conseil municipal. Maintenant, conformément aux dispositions légales qui lui donnent ces prérogatives-là, et je fais référence à la loi sur l'administration des communes, le Conseil administratif est en train d'établir sa propre pesée d'intérêts.

M. Olivier Fiumelli (R). Ma question s'adresse à M. Mugny, notre maire. Lors de sa séance du 28 novembre 2007, le Conseil municipal a voté l'arrêté

PA-74 intitulé «Pour la diversité de la presse, soutenons *Le Courrier*», accordant une subvention de 100 000 francs à la Nouvelle Association du *Courrier*. Cet arrêté prévoyait que la subvention était exclusivement affectée au développement d'abonnements et à la promotion.

Depuis lors, nous savons que *Le Courrier* a été sauvé. J'aimerais donc savoir si le Conseil administratif s'était assuré que la volonté du Conseil municipal avait été bien respectée et si, d'aventure, *Le Courrier* n'a plus besoin de cet argent, qu'est-ce que le Conseil administratif compte faire?

M. Patrice Mugny, maire. Monsieur le conseiller municipal, vous imaginez bien que ce n'est pas moi qui vais aller vérifier si l'argent a été bien dépensé... Nous avons le Contrôle financier. Nous imaginons bien que le Contrôle financier fera son travail et que, à la fin de l'année, vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez. Mais, en tout cas, puisque la question a été posée, je peux m'engager à ce que demain le Conseil administratif décide de regarder avec M. Lévrier-Ferrollet si une démarche a été faite pour vérifier la bonne utilisation des deniers publics.

M^{me} Christiane Olivier (S). Ma question s'adresse au conseiller administratif Pierre Maudet et elle relève de l'octroi du domaine public à diverses associations, voire groupements. Tous les groupes, sur ces bancs, lors des dernières législatures, se sont interrogés, voire se sont émus, sur l'octroi du domaine public à l'Eglise de scientologie pour tenir des stands au centre-ville. Or lorsque l'on sait que non seulement ils ne se présentent pas en tant qu'Eglise de scientologie mais sous le nom de Narconon, Dianétique, voire association Non à la drogue et qu'ils distribuent des petits fascicules de format A6 qui s'adressent particulièrement soit aux familles, soit aux jeunes, nous estimons qu'il y a danger.

Aussi, pour nous, l'intérêt général et le principe de précaution doivent primer sur l'intérêt particulier et je voudrais demander au magistrat, à la suite des diverses interventions, si ce Conseil municipal doit vous proposer une motion, un arrêté ou une résolution pour que l'Eglise de scientologie cesse son prosélytisme sur le domaine public appartenant à notre commune.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cette question a effectivement été posée à répétition reprises à mon prédécesseur, lequel avait, je crois, pour habitude de répondre que c'était comme ça... C'est une question que je me suis posée moi-même en arrivant à la tête de ce département, parce que l'utilisation

du domaine public est sensible, et particulièrement sensible dans le cas que vous évoquez. J'étais aussi, à l'époque, du nombre de ceux qui s'interrogeaient sur la capacité d'une municipalité, quand on considère qu'elle dispose de son domaine public pour elle-même, de restreindre l'accès à ce domaine.

J'ai demandé assez rapidement à mes services de comparer avec ce qui se faisait dans d'autres villes, parce qu'il n'y a pas de raison que nous soyons forcément plus intelligents, et les questions se sont peut-être déjà posées ailleurs. Je me suis d'abord rendu compte qu'il y avait une jurisprudence importante dans ce domaine et je vous dirai dans un instant quelles étaient ses conclusions systématiques, et que les autres villes pratiquaient conformément à cette jurisprudence.

La jurisprudence, c'est quoi? C'est de dire que l'article 15 de la Constitution fédérale consacre la liberté de croyance et que la liberté de croyance au sens large comprend la liberté religieuse – c'est ce qu'on appelle la liberté de croyance au sens étroit – et que la liberté religieuse impose, surtout à Genève d'ailleurs, une stricte neutralité des autorités publiques en matière d'appréciation quant au caractère religieux des associations qui font des demandes. Je ne vous dis pas que je partage cette appréciation, je vous dis juste pour le moment que c'est ainsi et que vous devrez vous satisfaire de cette réponse, car c'est la construction juridique qui a été développée.

Cet article 15 de la Constitution dit donc très clairement cela et, sur la base de cet article 15, et même de la Convention européenne des droits de l'homme à son article 14, on n'a pas le droit de restreindre cette liberté fondamentale, sauf si un certain nombre de critères sont réunis, qui s'appliquent également à ce qu'on appelle non pas les sectes, parce qu'on estime que c'est déjà un jugement de valeur, mais les groupements à caractère religieux, ésotériques ou spirituels.

Je vous fais une réponse complète et je vous prie de m'excuser d'être un peu long, mais, si je ne réponds pas complètement maintenant, cette question reviendra...

Le président. Elle reviendra...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Partant de là, je me suis interrogé concrètement: c'est combien de cas, dans une année? J'ai attendu que l'année se passe et j'ai demandé pour 2007 qu'on me sorte tout ce qui tombait sous le coup de ce titre «groupements à caractère religieux, ésotérique ou spirituel».

Il y a eu 37 demandes d'utilisation du domaine public et la majeure partie de ces demandes – j'ai la liste ici, je pourrais volontiers vous la donner – émanaient des Eglises officielles, l'Eglise protestante de Genève, l'Eglise catholique

romaine et l'Église catholique chrétienne, qui ont demandé à utiliser le domaine public. A trois reprises, c'est l'Église de scientologie qui l'a demandé en son nom propre.

Comme je vous le disais tout à l'heure, nous faisons chaque fois, avec mon service, une appréciation sur ce que veut finalement le demandeur pour le domaine public. Quel type de manifestation va-t-il y organiser? Nous pouvons restreindre l'accès au domaine public si, par exemple, dans ce cadre-là, il y a une utilisation commerciale prouvée. On envoie dans ces cas-là des agents vérifier. Mais qu'est-ce que j'entends par commercial? La jurisprudence est claire, la conclusion de contrats sur le domaine public est prohibée. Le simple fait de distribuer des papillons n'est pas une activité commerciale ou n'est pas jugée comme telle.

Vous voyez qu'on entre vraiment dans le détail et, dans l'appréciation, la jurisprudence est aussi abondante pour tout ce qu'on appelle prosélytisme ou racolage. On peut avoir des interprétations plus ou moins extensives, mais, pour le moment, les tribunaux ont toujours considéré qu'il fallait vraiment aller très loin pour qu'on considère qu'il s'agit de prosélytisme ou de racolage.

Le périmètre du stand doit être déterminé, on doit y rester et il ne doit pas y avoir de publicité excessive pour le groupement. Voilà les seuls critères qui permettent de limiter l'accès au domaine public.

Les villes qui se sont risquées, parfois à juste titre, pour des motifs politiques notamment, à prononcer des interdictions d'usage du domaine public se sont cassé les dents devant les tribunaux. Toujours, systématiquement. C'est ce que je voulais vous indiquer en faisant tout à l'heure référence à la jurisprudence.

Raison pour laquelle, lorsqu'une demande est faite, c'était le cas 37 fois en 2007, en général, et sous couvert de précisions que nous demandons à ces groupements, j'autorise et j'exige qu'un contrôle soit effectué a posteriori. La réponse finale, c'est que je reste vigilant là-dessus mais, en l'état, rien ne me permet, dans mon appréciation de magistrat, de dire que je dois priver d'usage du domaine public ces associations-là.

Si, évidemment, ce qu'elles proposaient un seul instant était contraire à la loi, aux mœurs et ainsi de suite, à ce moment-là, automatiquement, nous retirerions l'autorisation, voire nous infligerions une amende, comme la loi nous y autorise.

Je suis navré de ne pas avoir pu complètement satisfaire votre demande, mais, puisque vous me demandiez s'il fallait déposer une résolution, une motion, un projet d'arrêté, ou que sais-je, pour en décider, je vous répondrai que la compétence en la matière est exclusivement celle du Conseil administratif.

Ceci dit, Madame, si vous voulez un débat dans cette enceinte sur cette question, pourquoi pas? J'y suis ouvert, j'y suis prêt. Nous pouvons aussi l'avoir en

commission, à la faveur d'une discussion sur le domaine public. Je vous rends simplement attentive au fait que la Ville ne peut pas se soustraire aux décisions des tribunaux et qu'en la matière – c'est mon appréciation – la jurisprudence est très claire.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Il reste quatre personnes inscrites pour les questions, je vais leur donner la parole, en espérant que les réponses ne seront pas de dix minutes... Madame Contat Hickel...

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno, voire à M. Pagani, et elle concerne la floraison de parasols chauffants que l'on voit sur les terrasses désormais. On en a même vu sur des terrasses qui étaient gérées par la GIM, la Gérance immobilière municipale – ce sujet concerne plutôt M. Pagani, me fait signe M^{me} Salerno, mais je suis sûre que la réponse viendra des deux personnes...

Nous avons donc vu fleurir ces parasols chauffants, qui rejettent du CO₂ et qui sont des gros gaspilleurs d'énergie. Je souhaiterais savoir quelles mesures susceptibles de supprimer ces parasols vous allez prendre, au minimum au niveau des bâtiments, restaurants et autres établissements publics gérés par la Ville de Genève.

Le président. Je pense que le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

M^{me} Martine Sumi (S). J'avais en fait allongé la longue liste des points à notre copieux ordre du jour d'une interpellation I-176 en vue de questionner notre conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, M. Maudet, au sujet de l'accès au wi-fi sur le territoire de notre commune.

L'actualité – soit la pose de trois antennes alimentées par panneaux solaires couvrant la plaine de Plainpalais dans le cadre des préparatifs de l'Euro 2008, trois bornes appelées à perdurer du reste, et bien heureusement, après la manifestation, dans le cadre du crédit de 10 millions de francs, voté l'année passée, afin de rendre la plaine plus conviviale – m'offre l'opportunité de poser derechef ma question oralement aujourd'hui.

Voici donc. Comment se fait-il qu'avec un réseau aussi riche et en développement constant de l'accès au wi-fi en ville de Genève il n'existe pas d'infor-

mations visibles très facilement accessibles par Monsieur et Madame Tout le Monde, citoyens et citoyennes de Genève et/ou du monde entier de passage dans notre ville?

Si vous n'êtes pas déjà initié aux sites d'accès des points wi-fi de la Ville de Genève, vous ne trouvez clairement cette indication ni dans les bibliothèques ni dans les parcs. J'ai observé qu'à Paris le plus petit des squares alimentés en wi-fi dispose de cette indication en grandes lettres bien visibles sur le panneau du règlement du parc, tout simplement. Quand on est en mesure d'offrir une telle belle prestation, il est très dommage de la garder confidentiellement, presque cachée. J'ai hâte qu'une information conviviale, elle aussi, soit apportée à cet accès wi-fi en ville de Genève.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, merci pour cette question qui me permet de mettre en exergue un des volets de la politique que j'essaie de développer depuis mon arrivée, consistant à démocratiser l'accès à l'internet et à favoriser la pratique du nomadisme virtuel, pratique parfaitement respectable, vous l'avez souligné vous-même.

Actuellement, nous sommes quasiment à 140 bornes wi-fi, principalement installées, pour ce qui est des locaux intérieurs, dans les bibliothèques, les bâtiments culturels pilotés par le département de la culture, mais aussi à l'extérieur, le pourtour de la rade, les parcs du centre-ville – le parc des Bastions était le premier d'entre eux – et, c'est nouveau, un certain nombre de places, au nombre desquelles, c'était une première inaugurée hier, des bornes wi-fi sur la plaine de Plainpalais. Ces bornes fonctionneront de manière autonome énergétiquement, puisque des panneaux solaires assureront leur alimentation.

Vous soulignez un paradoxe dans votre question. Ce paradoxe est le suivant: faut-il, dans l'espace public physique, tangible, matérialiser un élément virtuel, à savoir mettre sur pied une signalétique pour signifier que quelque chose est utilisable dans les ondes, dans l'espace? C'est une question que nous nous sommes posée, parce que nous avons vu effectivement qu'un certain nombre de villes qui nous avaient suivis dans leur programme de wi-fi avaient, elles, anticipé en mettant des bornes, voire des petits panneaux pour les locaux intérieurs, signalant qu'on est dans un espace où le wi-fi est gratuit.

Notre appréciation a été la suivante: oui, mais. Oui, c'est pertinent de mettre une signalétique, mais pas de charger encore davantage le domaine public. Avec mon collègue Rémy Pagani, nous partageons une vision du domaine public qui consiste à dire qu'il est déjà passablement chargé. Nous avons une ville qui a une quantité de panneaux, de candélabres, de feux, de poubelles, de poteaux, et rajouter un élément supplémentaire n'est pas forcément très heureux.

En revanche, essayer, de manière harmonieuse, à l'entrée de périmètres bien délimités, externes ou internes – pour l'externe, c'est plus difficile – de signaler qu'on est dans une zone wi-fi, oui, cela a du sens, oui, nous sommes en train de le développer et oui, notamment dans la perspective de l'Euro, nous souhaitons le faire à la faveur des endroits situés sur le cheminement piétonnier amenant à la plaine de Plainpalais, qui sont précisément wi-fi compatibles.

Mais j'aimerais souligner ici ce paradoxe consistant à mélanger l'espace public virtuel et l'espace public physique. Notre souhait, au Conseil administratif, n'est pas de surcharger le domaine public. Oui à une signalétique, mais légère, modeste, et oui surtout au bouche à oreille, qui est, de notre point de vue, le meilleur moyen de savoir où se trouvent ces bornes wi-fi.

Vous savez d'autre part qu'en tapant www.geneve.ch – portail unique de Genève – vous pouvez arriver sur le site de la Ville, ou www.ville-ge.ch/wifi, et vous tombez sur la liste à jour des quelque 140 bornes. Je crois que c'est le meilleur moyen de savoir exactement où on se trouve.

M. Adrien Genecand (R). Ma question est la suivante. Le Conseil d'Etat, par la bouche de David Hiler, a annoncé vouloir attirer les hedge funds à Genève par diverses mesures fiscales. Je voulais savoir si le Conseil administratif souhaitait aussi, par des mesures relevant de ses compétences, soutenir cette politique, qui, évidemment, aurait un impact très bénéfique sur les finances de la Ville.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Vous n'êtes pas sans savoir que nous n'avons aucune compétence en la matière, que les compétences sont très largement fédérales. La législation vient de Berne et, accessoirement, du Canton. D'ailleurs, le ministre David Hiler a plutôt annoncé son intention, jointe à celle du Canton de Zurich, d'attirer ce genre de managers sur le canton.

La Ville, quant à elle, n'a pas de marge de manœuvre dans ce domaine. Pour répondre très concrètement à votre question: non, nous ne ferons pas de démarche particulière. En revanche, à l'occasion d'un repas que nous avons eu aujourd'hui avec Genève Place financière, nous avons abordé cette thématique.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Ma question est pour M. Maudet. Je voulais savoir si l'Hôtel des Bergues est au bénéfice d'un accord avec la Ville de Genève pour l'usage du domaine public et, si ce devait être le cas, s'il paie cet usage.

En effet, le bout du quai des Bergues, qui donne sur le pont du Mont-Blanc, est en permanence utilisé par les voitures des clients de l'hôtel, des deux côtés de la route, ce qui empêche en partie la circulation des vélos. Surtout, si les voitures

des clients de l'Hôtel des Bergues occupent en permanence le domaine public, il me semble qu'ils doivent aussi y mettre les moyens, que cela ne soit pas gratuit.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je vais vous répondre très clairement qu'il n'est pas question de commencer à privatiser des rues. Il serait choquant que je vous réponde que, oui, l'Hôtel des Bergues nous verse une redevance pour l'utilisation accrue de cet espace-là...

Nous nous sommes émus de deux choses au sujet de l'Hôtel des Bergues. Je pensais que vous alliez nous parler de la terrasse dont l'emprise est grande au début de la rue Kléberg. L'hôtel a finalement accepté de respecter, c'est bien la moindre des choses, les dates précises d'exploitation de la terrasse. C'est donc huit mois par année, pas un jour de plus. J'ai été très ferme dès le début et ils respectent maintenant cette période.

Vous me parlez en revanche de la portion de route située juste devant l'Hôtel des Bergues, qui permet notamment à un certain nombre de véhicules de stationner. Non, cette rue n'est pas privatisée, il n'est pas censé y avoir un usage accru du domaine public tel que celui-ci, mais on est là dans des compétences de l'Etat.

Une situation de fait a été développée par l'hôtel, qui profite que ce petit tronçon de rue ne permet normalement pas aux voitures de rejoindre le pont du Mont-Blanc, et heureusement, parce que sinon ce serait un boulevard, voire une autoroute! Evidemment, cet hôtel profite d'une certaine manière de cet emplacement pour y stationner soit des véhicules de clients, soit des taxis qui attendent plus ou moins longtemps à cet endroit.

La chaussée est une affaire qui relève du Canton, je le disais il y a un instant, qui doit prendre des arrêtés clairs en la matière. Je crois savoir que sur cette question, mais je m'engage à le vérifier et à vous le confirmer le cas échéant, le Canton ne s'est pas prononcé et il laisse une situation de fait se perpétuer. Je vous propose de revenir devant vous pour vous dire ce qu'il en est exactement, puis, le cas échéant, de relayer votre préoccupation, que j'ai interprétée correctement je crois, consistant à dire que ce n'était pas une situation normale et qu'on devait retrouver ici un bout de rue plus facilement utilisable, notamment pour les piétons et les cyclistes.

Le président. Nous passons maintenant à la discussion sur les motions d'ordre qui ont été déposées. Nous commençons par la motion visant à ajouter à notre ordre du jour la résolution R-111 de MM. Barbey, Sanchez, M^{mes} Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Danièle Magnin: «Pour que le CEVA soit bien intégré dans la cité». Je passe la parole à l'un de ses auteurs...

M. Alexis Barbey (L). Pourquoi cette résolution est-elle urgente? Simple-ment parce que c'est la dernière minute en ce qui concerne les travaux de la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), qui, comme vous le savez, ont été acceptés par l'Office fédéral des transports. C'est le dernier moment pour que des demandes soient incluses dans les quelque 400 propositions d'adaptation de ce grand projet structurant pour le canton et utile pour la ville.

D'ici à quelques semaines, toute possibilité de recours sera impossible. Le projet de résolution que nous vous proposons n'est pas contraignant, c'est une demande du Conseil municipal au Conseil d'Etat. Je crois que les habitants qui devront supporter les dérangements liés aux travaux ainsi qu'une diminution de leur espace de vie liée à la gare ont le droit de voir leur demande prise en compte. Comme c'est le dernier moment pour le faire, le Parti libéral a déposé ce projet de résolution urgente.

Le président. Je passe la parole à un membre de chaque parti pour s'exprimer sur l'urgence. Madame Valiquer Grecuccio...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le Parti socialiste, quant à lui, n'acceptera pas ce projet de résolution urgente. Nous sommes tout à fait conscients que des aspects restent à régler au niveau bien sûr de l'aménagement, mais, en revanche, nous suivons la majorité du Grand Conseil, qui a manifesté sa ferme résolution de voir se réaliser le projet CEVA.

En conséquence, nous pensons que tout ce qui a trait à l'aménagement autour du CEVA mérite discussion, mais que cela peut être traité au fur et à mesure du développement du projet. Les commissaires pourront poser toutes leurs questions en commission de l'aménagement et de l'environnement lorsque, peu à peu, le projet prendra forme.

Mais il convient d'affirmer ici qu'il n'y a aucune urgence et que, au contraire, nous devons suivre le Grand Conseil et manifester notre soutien à un projet d'importance transfrontalière, qui permettra de développer un véritable projet d'agglomération. C'est ce défi-là que le Canton de Genève doit défendre et que la Ville de Genève doit poursuivre.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe A gauche toute! votera l'urgence.

M. Jacques Baud (UDC). Je ne vois pas d'urgence acceptable dans ce projet de résolution. On sait que le CEVA est tracé à Berne, on ne peut rien y changer. De toute façon, cela peut attendre. Il y a eu cinq ou six ans pour que les gens se décident. Tout le monde connaît le tracé depuis 2001-2002, personne n'a réagi et maintenant tout le monde vient avec des trucs pour tout empêcher. Cela met en danger les subventions fédérales. Donc, non, il n'y a pas d'urgence!

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Pour les Verts, l'urgence, c'est simplement de faire avancer ce projet CEVA et, pour cette raison, nous ne voterons pas cette motion d'ordre. Nous trouvons assez étrange la façon de certains partis d'essayer de rattraper ici ce qu'ils n'ont pas réussi à faire au Grand Conseil...

Une voix. Bravo!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Les démocrates-chrétiens ne voteront pas cette urgence pour toutes les raisons déjà évoquées. Effectivement, nous trouvons qu'il n'est pas possible d'adapter tout à coup des tracés ou de changer en cours de route, alors que les choses sont bien avancées et que, dans les instances cantonales comme dans les groupes de travail, nos représentants ont pris certaines positions. Nous ne voyons donc pas comment nous pourrions traiter ici certaines choses sans être en concertation constante avec les personnes qui, sur le terrain, traitent de ce dossier.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée à la majorité.

Le président. Nous passons à la motion d'ordre visant à ajouter à notre ordre du jour le projet d'arrêté PA-83 de M. Zaugg, M^{me} Figurek, M. Brandt, M^{me} Gisler, MM. Rubeli, Barbey, M^{mes} Magnin, Rys et M. Lathion: «Réalisation d'un tunnel de liaison entre la station CEVA Champel-Hôpital et l'Hôpital». Je donne la parole à l'un des auteurs de l'arrêté...

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, une occasion historique se présente à nous de réaliser une liaison souterraine entre la station de Champel du CEVA et l'Hôpital, mais attention, si nous laissons passer notre chance – l'ancien municipal, fort d'une certaine expérience que je suis vous le dit – ce sera probablement et malheureusement terminé!

Pourquoi? L'Office fédéral des transports a rendu son rapport de 400 pages, assorti de 318 demandes de modification, dont certaines sont le fait de la Ville de Genève elle-même, et je pense au rapport qui avait été rédigé en son temps par le commandant Wicky.

Il y a, par exemple, dans le tunnel ferroviaire proprement dit, un manque manifeste d'ouvertures qu'il faudra compenser. Cette situation prévisible va entraîner un surcoût d'au moins 200, voire 300 millions de francs, et on entend d'ores et déjà des bruits de référendum. Une occasion magnifique pour les opposants au CEVA, qu'ils vont s'empresse de saisir!

D'autre part, la commission des travaux du Grand Conseil s'est voté un crédit de 300 000 francs – le maximum autorisé au sein de cette commission – afin d'entreprendre une petite étude de faisabilité d'un tunnel de liaison entre la station de Champel et l'Hôpital. Elle l'a fait récemment pour tenter de sauver une option très menacée.

Je rappelle que la Ville de Genève – si le tunnel n'était pas réalisé – devrait de toute manière passer à la caisse pour réaménager complètement la rue Michel-Servet. Souvenez-vous, M. Ferrazino nous parlait, il y a peu, de plusieurs millions de francs.

Alors, allons-nous regarder passer les trains et perdre toute chance d'infléchir le projet sur un point essentiel en participant à un crédit d'étude?

C'est maintenant ou jamais et l'Association des intérêts de Champel, qui l'a bien compris, vous a enjoint d'étudier la question. Raison pour laquelle nous demandons l'urgence et vous invitons expressément, chers collègues, à la voter! Il en va de l'avenir du CEVA!

M. Mathias Buschbeck (Ve). A écouter l'intervenant précédent, nous nous demandons où il était les cinq dernières années, quand nous avons eu l'occasion maintes fois de parler du CEVA et même de défendre conjointement une motion demandant la réalisation de ce tunnel...

Nous constatons que le projet d'arrêté qui nous est soumis a été modifié par rapport à celui qui était annoncé dans la presse, tellement il avait été bricolé... Ecoutez, ce n'est pas sérieux d'arriver aujourd'hui avec ce projet d'arrêté! Nous savons très bien que le projet CEVA est bon et nous l'avons soutenu à l'époque.

Actuellement, la commission du Grand Conseil, l'organe compétent, se propose de financer ce tunnel, qu'elle est en train d'étudier. Demander que, nous aussi, en Ville, nous mettions 300 000 francs pour une étude, ce n'est vraiment pas sérieux. Nous refuserons l'urgence sur cet objet.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical soutiendra cette urgence. Il regrette néanmoins de devoir le faire. Tout d'abord parce que nous aurions pu imaginer que cette proposition viendrait non pas d'un groupe politique, mais du magistrat en charge de l'aménagement communal, M. Pagani. Ce n'est pas le cas. Comme l'a dit mon préopinant, le Grand Conseil a certes voté une étude, néanmoins, il y a beaucoup de questions en suspens sur ce dossier et nous n'avons aucune information de la part du département municipal en charge de l'aménagement. Est-ce un silence qualifié ou une volonté manifeste? Je ne sais pas. Le fait est que dans le doute nous soutiendrons l'urgence.

Nous renverrons le plus tôt possible le projet d'arrêté PA-83 en commission, où nous réservons notre vote. Mais ce vote – non pas sur un soutien clair et net – vise simplement à poser quantité de questions et à éclaircir toutes les interrogations que nous avons sur le CEVA, du fait de l'absence de discours du magistrat municipal sur ce dossier.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Au contraire, on ne saurait trop insister sur l'urgence de renvoyer ce projet d'arrêté aujourd'hui. J'ai trouvé extrêmement amusante la déclaration du préopinant Vert, parce que, finalement, ses propos reflètent, au mieux, une grande naïveté, au pire, le fait qu'il n'a peut-être pas tout à fait compris comment se passent les choses dans la République... Ce n'est pas parce qu'on a signé une motion – j'étais cosignataire de la fameuse motion sur le tunnel, qui a été traitée en commission, je sais donc bien de quoi je parle – qu'on peut se laver les mains de tout le débat.

Nous devons être très conscients de ce qui se passera si nous ne traitons pas aujourd'hui la question de la liaison entre le plateau de Champel et l'Hôpital. Il ne se passera jamais rien! S'il ne se passe jamais rien, c'est une grande partie de ce projet CEVA qui est invalidée, car si on a étudié un minimum le comportement des usagers de transports publics – et a priori je me dirais que les Verts devraient en principe étudier ce genre de choses, qui normalement leur tiennent à cœur et qu'ils défendent – on sait que le transbordement suffit à faire renoncer à prendre un moyen de transport public.

Ceux qui prétendent qu'on peut très bien descendre du train, remonter sur le plateau de Champel, prendre un bus ou faire à pincettes la rue Michel-Servet sont de doux rêveurs! Soit dit au passage, il me semble que lorsqu'on fréquente l'Hôpital, on est rarement parfaitement frais et dispos... Bref, c'est un détail.

Par conséquent, oui, M. Zaugg a parfaitement raison! Nous devons nous préoccuper de ce projet maintenant, parce que si le tunnel n'est pas percé en même temps que le gros œuvre du CEVA, il ne le sera jamais! C'est donc maintenant ou jamais!

M. Pascal Rubeli (UDC). Pour nous, l'urgence, c'est une évidence. D'abord, il faut monter dans le train – passez-moi l'expression! – maintenant, parce que c'est le temps où l'on peut encore agir. Non seulement c'est une urgence, mais, surtout, c'est une bonne solution technique que de faire la traversée entre la gare CEVA de Champel et l'Hôpital par un tunnel, qui peut s'aménager et s'accommoder techniquement sans aucune difficulté.

Je pense que nous aurons l'occasion de développer tout à l'heure notre argumentation, si l'urgence est acceptée. Nous votons des deux mains cette motion d'ordre.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste, très clairement, ne votera pas cette urgence. En effet, ce qui est historique, ce n'est pas de décider aujourd'hui de faire un tunnel. Ce qui est réellement historique, c'était de décider de se lancer dans l'opération du CEVA pour réaliser un véritable projet d'agglomération, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Le groupe socialiste ne votera pas cette urgence pour une autre raison encore. Nous sommes étonnés que les groupes représentés au Grand Conseil n'aient pas clairement sollicité leurs députés, notamment en commission des travaux, car ils auraient appris que cette même commission des travaux, si elle a décidé d'un crédit d'étude de 300 000 francs, l'a fait en toute connaissance de cause. Ce montant ne leur est pas venu comme cela à l'esprit tout simplement pour en énoncer un, mais parce qu'ils se sont appuyés sur des travaux qui préexistaient et des études de variantes du Département du territoire.

Il est également faux de dire que l'Etat laisserait entendre qu'il ne veut pas réaliser cette liaison souterraine. Pourquoi? Parce que les plans d'exécution aujourd'hui admis offrent des possibilités de réaliser à terme ce fameux tunnel. En conséquence, on ne peut ni dire ni affirmer que l'Etat serait contre cette liaison souterraine.

Les possibilités existent, nous en sommes tout à fait conscients, et les députés l'ont été bien avant nous, puisqu'ils ont décidé d'un crédit d'étude. Il sera normal, en temps voulu, que la Ville soit consultée, comme elle l'est toujours dans des projets d'infrastructures. En ce sens, nous faisons confiance à nos députés en commission des travaux, mais plus largement à tous nos députés au Grand Conseil. Nous faisons même confiance à la majorité du Grand Conseil, c'est dire! Elle a été très claire sur les raisons pour lesquelles elle entreprenait ces travaux, et sur la perspective dans laquelle elle les entreprenait. Nous refuserons donc cette urgence.

M^{me} Danièle Magnin (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons tout simplement un projet de gare Champel-Hôpital qui ne des-

sert pas l'Hôpital... En conséquence, si nous n'intervenons pas maintenant pour obtenir le creusement d'un tunnel entre la gare de Champel-Hôpital et l'Hôpital, il n'y aura plus de possibilité de le faire.

Si le tracé passe par Champel et non plus bas, c'est en partie à cause des tunnels qui existent déjà pour relier les différentes parties de l'Hôpital entre elles, et également à cause de la nappe phréatique. On a donc une seule façon de desservir l'Hôpital par un train dans le cadre d'une vision franco-valdo-genevoise beaucoup plus large, qui verra probablement, dans les décennies à venir, des patients du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) se déplacer aussi en chaise roulante. Il n'est pas question de les faire passer par le petit raidillon que constitue la rue Michel-Servet.

Nous devons donc décider aujourd'hui que, oui, nous voulons ce tunnel! Nous le demandons. A défaut, il est quasiment certain qu'un référendum sera lancé contre les décisions autour de ce projet. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral votera cette urgence.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il n'est pas habituel que le Conseil administratif intervienne lors du débat d'entrée en matière sur une urgence. Toutefois, il me paraît nécessaire de rectifier un certain nombre d'informations apportées ce soir, parce qu'elles sont fausses.

En préambule, j'étais député au Grand Conseil quand nous avons voté ce projet CEVA. Des gens parmi nous pensaient que nous votions simplement un maillage ferroviaire. Pour ma part, j'étais de ceux qui prétendaient – et je m'en réjouis aujourd'hui avec le débat que nous pourrons avoir – qu'il s'agissait des prémices d'un métro pour Genève, en plus du maillage ferroviaire nécessaire pour notre canton. Effectivement, le débat sur ce tunnel représente les prémices de ce que j'ai toujours considéré comme l'infrastructure nécessaire pour notre canton et notre ville, car nous sommes dans une ville qui se développe.

Ceci étant, Monsieur Brandt, la Ville de Genève – mon département et mes services – n'est pas restée inactive, bien au contraire! Le Conseil administratif a fait recours contre un certain nombre de dispositions qui visaient notamment, et je vous les résume, à considérer ce tunnel comme un simple tunnel, comme on en voit dans la campagne zurichoise ou dans la campagne valaisanne, et non pas comme un tunnel de métro.

Nous avons négocié très âprement, dès avant le dépôt du recours, avec les instances cantonales et les CFF pour obtenir un certain nombre d'avantages, sous réserve de ne pas déposer une partie du recours. Nous avons obtenu ces avantages, et j'en relève deux. D'abord, nous avons signé une convention qui garantit de

réduire au minimum l'émergence de la gare sur le plateau de Champel. Ensuite, il y a une réserve quant à ce tunnel dont il est question ce soir, plus toute une série d'autres éléments. Le temps me manque pour en faire état aujourd'hui, mais, le cas échéant, nous transmettrons à la commission la convention que nous avons signée.

Du fait de la signature de cette convention, nous avons pu retirer nombre de nos critiques et contestations, sauf une, qui concerne les services de mon collègue Maudet. En effet, le Service d'incendie et de secours (SIS) nous a fait une série de remarques justifiées, puisque ce sont les seules qui ont été retenues par l'autorité fédérale parmi les 318 recours.

Ces éléments font donc l'objet d'une étude en ce moment dans notre administration pour savoir si nous maintenons notre recours ou si, forts de ces appréciations de l'autorité fédérale, nous le retirons, puisque nos remarques ont été satisfaites pour l'essentiel. Elle considère maintenant que ce tunnel n'est pas un tunnel comme les autres, mais plus un tunnel de métro qu'une autre chose.

En conséquence de quoi, le Conseil administratif se satisfera d'une mesure ou d'une autre. Mais, à l'évidence, des informations nécessaires doivent vous être données et j'entends bien être invité par une de vos commissions pour vous les transmettre, notamment cette convention signée, et pour vous parler de la suite des événements par rapport à la prolongation du recours.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (opposition des socialistes et des Verts et 1 abstention.)

Le président. Nous parlerons du projet d'arrêté PA-83 à 20 h 30. Nous passons à la motion d'ordre visant à ajouter à notre ordre du jour la motion M-799 de M^{me} Figurek et M. Zaugg, intitulée «Pour répondre aux inquiétudes laissées sans suite des collaboratrices et collaborateurs du Musée d'art et d'histoire, un audit est demandé!».

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, une fois n'est pas coutume, nous allons retirer cette urgence. (*Exclamations et applaudissements.*)

Le président. La motion d'ordre suivante demande d'ajouter à notre ordre du jour la motion M-798 de MM. Brandt et Burri, «Etat des lieux des crédits de travaux complémentaires». Je passe la parole à l'un des motionnaires.

M. Rémy Burri (R). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipales, nous demandons l'urgence sur cette motion au vu de ce que nous avons aujourd'hui à l'ordre du jour concernant le pont de la Machine. C'est typiquement une proposition du Conseil administratif qui nous invite à demander cet inventaire, afin d'éviter des surprises de ce genre, voire tout à coup des propositions de complément de crédit pour plus de 2,5 millions de francs, 33% de plus que le premier projet. Cela nous paraît aberrant.

Nous avons eu dernièrement un exemple assez similaire avec le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, et nous aimerions être sûrs qu'il n'y a pas d'autres cadavres dans les placards de la Ville de Genève. C'est pour cette raison que nous demandons l'urgence sur ce projet de motion, pour ne pas attendre les prochaines séances et devoir voter trop rapidement ce genre d'objet.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste acceptera cette urgence, car nous sommes tout à fait sûrs que M. Pagani pourra répondre à cet inventaire, tout simplement pour la bonne raison qu'il a hérité de certains projets et que, jusqu'à présent, il a travaillé en toute transparence et qu'il nous a montré pourquoi il y avait besoin de crédits complémentaires. Nous sommes donc tout à fait sûrs qu'il pourra répondre à cette question.

Nous pensons toutefois qu'il n'était pas nécessaire de déposer une motion urgente. On aurait pu tout simplement interroger le magistrat, qui aurait répondu.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien approuvera cette urgence, mais dans un sens positif. Il est vrai que, pour la commission des travaux, avoir un état des lieux en début d'année législative, au moment du changement de présidence, est assez intéressant, d'autant plus que cela aidera non seulement les commissaires, mais également le département concerné.

En effet, ce département a dû assumer l'héritage du passé. Il n'est pas toujours évident de venir en commission ou devant le Conseil municipal demander des choses en donnant l'impression que c'est imprévu, alors que le magistrat n'est pas responsable de cette situation. Pour cette raison, je pense qu'il y a lieu de faire ce travail et nous voterons cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Nous parlerons donc de la motion M-798 à 20 h 30. Nous abordons la dernière motion d'ordre, qui vise à ajouter à notre ordre du jour la réso-

lution R-112 de M^{mes} Valiquer Grecuccio, Klopmann, Rys et M. Zaugg: «Pour le respect des plans localisés de quartier en force». Je donne la parole à l'un de ses auteurs, M^{me} Valiquer Grecuccio.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ce projet de résolution urgente est une manière, pour les personnes qui l'ont signée, notamment l'Alternative et le Parti démocrate-chrétien, de souligner le fait que nous voulons que des logements soient construits rapidement et que soit respecté le principe défini par les plans localisés de quartier (PLQ) qui sont en force, et qui ont été adoptés par le Conseil municipal.

Nous citons tout particulièrement le PLQ du chemin de la Doctoresse-Champendal, que le Conseil municipal avait accepté à l'unanimité de ses membres après un travail en commission, d'ailleurs présidée par Patrice Reynaud, libéral, qui avait rondement bien mené les travaux, puisque nous avons accepté ce PLQ à l'unanimité, compte tenu du fait qu'il prévoyait deux tiers de logements sociaux.

Il nous semble alors important, aujourd'hui, de réaffirmer à travers cette résolution urgente que nous devons, à chaque fois qu'un PLQ a été adopté et qu'il est en force, respecter le pourcentage de logements sociaux décidé par le Conseil municipal, tout simplement parce que, lors des auditions, nous avons dû dire aux habitantes et aux habitants qui, éventuellement, s'y opposaient que le Conseil municipal était unanime à vouloir construire, et à construire des logements sociaux, et que nous cherchions par là à faire respecter l'intérêt public. Raison pour laquelle, quand bien même nous avons souvent procédé à l'audition des voisins, nous ne leur avons pas souvent donné raison.

En outre, de manière générale et pour éviter toute confusion, nous demandons, lorsque les PLQ sont en force, c'est-à-dire lorsqu'ils ont été adoptés par le Conseil d'Etat, tout simplement la réalisation du nombre de logements sociaux et de logements libres et en propriété par étages tel que prévu par les PLQ, et non l'application rétroactive de la modification intervenue dans la loi sur les zones de développement le 31 juillet 2007, à la suite du protocole d'accord sur le logement.

Etant entendu que le Parti socialiste et d'autres partis signataires de cette résolution sont représentés au sein du Rassemblement pour une politique sociale du logement, il n'est pas question de remettre en cause ce protocole d'accord, signé par tous les partenaires. Mais en tout cas, pour les PLQ en force, nous pensons que le préavis donné par le Conseil municipal doit être respecté, pour permettre une véritable politique sociale du logement.

Comme il est apparu, dans le cas du chemin de la Doctoresse-Champendal, qu'il y avait déjà litige entre notre municipalité et le Conseil d'Etat, nous pen-

sons qu'il est temps de donner un signal fort et de dire que tous les PLQ adoptés avant ce fameux 31 juillet 2007 doivent être réalisés dans l'esprit qui a été celui du Conseil municipal, et que la loi votée par la suite s'applique aux nouveaux projets.

Voilà pourquoi nous demandons cette urgence, qui donnera une ligne directrice au Conseil administratif dans ses actions.

Le président. Je salue à la tribune du public mon prédécesseur, M. Roberto Broggin, et M. Didier Bonny, député, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*) Je passe la parole à un intervenant par parti... Il n'y en a pas, je fais donc voter l'urgence sur cet objet.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux).

Le président. Nous débattons de la résolution R-112 à 20 h 30.

4. Rapport du Conseil administratif sur la validité et la prise en considération de l'initiative populaire municipale: «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI» (IN-1).

Le 6 février 2008, le Conseil d'Etat a constaté que l'initiative populaire municipale «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI» avait obtenu le nombre de signatures requis par la loi et a déclaré qu'elle avait abouti. Il revient dès lors aux autorités municipales de mettre en route le traitement de cette initiative tel que le prescrit la législation genevoise (articles 36A et suivants de la LAC). Conformément à l'article 36A, le présent rapport du Conseil administratif est d'abord consacré à la première étape du processus, qui porte sur l'examen de la validité de l'initiative (chapitre II). Dans un second temps, il présente les principaux éléments relatifs à la prise en considération de ce texte (chapitre III).

I. Partie introductive

A. Bref historique

Les aides financières de la Ville de Genève ont fait l'objet d'une réglementation spécifique dès le début des années 1980. Déjà à l'époque de l'ancien chef du

département des affaires sociales, les aides en question étaient présentées comme étant «octroyées au titre de la prévoyance sociale». En 1986, le Conseil administratif a adopté le règlement relatif aux aides financières du Service social. Ce texte n'a pas subi de changements majeurs depuis.

En 2006, le chef du Département de la solidarité et de l'emploi a informé l'Association des communes que le canton allait prendre en compte, dès le 1^{er} janvier 2008, les prestations municipales dans le calcul du «revenu déterminant» donnant droit aux prestations complémentaires cantonales. Face à une situation juridique qui apparaissait complexe, le Conseil administratif a décidé de commander deux avis de droit tout en maintenant les prestations complémentaires municipales, en attendant qu'une solution satisfaisante de remplacement soit trouvée. Ces deux documents ont été mis à la disposition du public. Le Conseil d'Etat a, de son côté, également mandaté un expert externe, dont les conclusions ont aussi servi à alimenter les réflexions.

C'est dans le cadre de ce débat qu'a été déposée l'initiative municipale «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI».

B. *La procédure applicable aux initiatives municipales*

La loi sur l'administration des communes (ci-après LAC) définit précisément le processus applicable au traitement d'une initiative municipale et fixe des dates butoirs. Ce traitement a lieu en deux temps; le premier est consacré à la validité de l'initiative (est-elle conforme au droit supérieur?) et le second au traitement de son contenu (quelle sera la réponse politique à donner à la démarche des initiants?). Les échéances sont les suivantes, étant entendu que les autorités peuvent fort bien agir dans des délais plus brefs:

date-butoir	action
6 mai 2008	– rapport du Conseil administratif (CA) au Conseil municipal (CM) sur la validité et la prise en considération de l'initiative
6 octobre 2008	– délibération du CM sur la validité de l'initiative – si aucune délibération n'est intervenue, l'initiative est considérée comme validée
– si l'initiative est validée	
6 août 2009	– prise en considération de l'initiative par le CM, qui l'accepte ou non et qui peut opter pour un contreprojet
6 novembre 2009	– le CA soumet au CM un projet de délibération conforme soit à l'initiative, soit à un contreprojet souhaité
6 février 2010	– délibération du CM sur le projet soumis par le CA

- 6 août 2010 – si l’initiative ou le contreprojet est accepté/e en votation populaire: le CA soumet au CM un projet de délibération conforme au résultat du vote populaire
- 6 février 2011 – le CM approuve la délibération et le processus est clos
- **si l’initiative est invalidée ou si les initiants retirent l’initiative:**
 - le processus s’achève de lui-même au moment de l’invalidation (décision susceptible de recours) ou du retrait de l’initiative sans contreprojet
- **si le CM ne délibère pas dans le respect des délais:**
 - l’initiative est automatiquement considérée comme validée (après le 6 octobre 2008)
 - l’initiative est automatiquement soumise au vote populaire (après le 6 août 2009/6 février 2010)

Les initiants peuvent retirer leur initiative en tout temps, mais au plus tard 30 jours après la publication ou l’affichage de la décision définitive du Conseil municipal sur sa prise en considération et l’adoption éventuelle d’un contreprojet (soit en mars 2010; art. 93 de la loi sur l’exercice des droits politiques).

Le Conseil administratif est d’avis que, dans le cadre de l’exercice de ses compétences, il conserve à tout moment le droit d’élaborer des propositions, voire de soumettre un projet de délibération sous une forme proche du «contre-projet indirect». Enfin, la décision du Conseil municipal de valider ou d’invalider l’initiative peut faire l’objet d’une révision par une ou des instances supérieures (le Conseil d’Etat dans le cadre de la surveillance des activités communales ou le Tribunal fédéral dans le cadre d’une action judiciaire).

II. Examen de la validité de l’initiative

Il revient au Conseil administratif de soumettre au Conseil municipal un projet de délibération relatif à la validité de l’initiative municipale «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI». La question doit être examinée sous l’angle de la recevabilité formelle et de la recevabilité matérielle. Les règles applicables sont celles qui valent pour toutes les initiatives populaires, qu’elles soient lancées au plan fédéral, cantonal ou communal.

A. *La recevabilité formelle de l’initiative*

1. L’unité de la matière

Le principe d’unité de la matière impose un rapport de connexité entre les différentes propositions contenues dans l’initiative. La doctrine recommande une interprétation très large de cette notion.

Le respect de ce principe postule que l'on présente au suffrage du corps électoral une question unique ou, à tout le moins, portant sur des objets interdépendants.

En l'espèce, l'initiative «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI» traite uniquement de la problématique des prestations complémentaires AVS-AI versées par la Ville de Genève aux personnes âgées ou reconnues comme invalides.

Dès lors, l'unité de la matière est respectée.

2. L'unité de la forme

Le respect du principe de l'unité de la forme exige que l'initiative soit rédigée soit sous forme de vœu, soit sous forme d'un projet rédigé de toutes pièces. Il incombe aux initiants d'opter pour l'une ou l'autre des formes, en prenant bien garde de ne pas mélanger les deux.

In casu, l'initiative examinée est constituée d'un projet rédigé de toutes pièces, sous la forme d'un règlement municipal.

La présente initiative respecte ainsi l'unité de la forme.

3. L'unité du genre ou l'unité normative

Ce principe prévoit que le projet doit être soit de niveau constitutionnel, soit de niveau législatif, sans qu'il y ait mélange des genres.

Le texte de l'initiative est parfaitement conforme à ce principe.

A relever toutefois qu'en matière municipale, l'initiative portant exclusivement sur une délibération du Conseil municipal, cette exigence ne peut être opposée aux initiants.

B. *La recevabilité matérielle de l'initiative*

1. L'exécutabilité

Ce principe veut qu'en cas d'acceptation par le peuple, l'initiative puisse être exécutée, c'est-à-dire traduite concrètement dans les faits et dans un délai raisonnable.

Toutefois, il faut que l'inexécutabilité de l'initiative soit manifeste pour qu'elle soit déclarée invalide. Il ne suffit pas que la loi adoptée suite à l'initiative ne puisse être réalisée qu'après un certain temps.

Un problème d'exécutabilité peut survenir du fait qu'une initiative devrait être considérée comme non conforme au droit supérieur. La question est examinée ci-dessous afin d'éviter d'inutiles redites.

2. La conformité au droit supérieur

a) Considérations générales

L'exigence de la conformité avec le droit supérieur constitue la condition de validité la plus importante, dès lors qu'elle doit permettre aux initiatives de s'intégrer parfaitement dans l'ordre juridique existant.

Les initiatives municipales doivent respecter, quant à leur contenu, l'ensemble des normes édictées par le droit cantonal, fédéral et international.

En vertu de l'article 68A, al. 1, de la Constitution genevoise (ci-après Cst GE), les électeurs d'une commune disposent du droit d'initiative sur les objets définis par la loi, étant précisé que ces objets sont définis à l'art. 36 LAC.

L'article 36, let. F, LAC stipule que le droit d'initiative peut notamment s'exercer sur un objet relatif aux activités sociales.

Le but de l'initiative «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI» est de permettre aux personnes âgées, ou reconnues comme invalides, domiciliées sur le territoire de la Ville de Genève, dont le revenu permet de bénéficier des prestations relevant de la loi sur les prestations complémentaires cantonales à l'assurance vieillesse et survivants et à l'assurance invalidité (J 7 10 et J 7 15), de continuer à recevoir les actuelles prestations sociales municipales versées par la Ville de Genève. L'initiative veut en outre introduire la possibilité d'octroyer ces aides financières aux bénéficiaires de l'AVS et de l'AI dont le revenu mensuel dépasse de 500 francs le montant déterminant reconnu par Service cantonal des prestations complémentaires (SPC, anciennement OCPA).

Les prestations sociales complémentaires servies par la Ville de Genève rentrent incontestablement dans la catégorie des «activités sociales», de sorte que le droit d'initiative a bel et bien été exercé en conformité avec l'art. 36, let. F, LAC.

De plus, en application de l'art. 68 A, al. 2, Cst GE, l'initiative municipale adressée au Conseil municipal doit lui demander de délibérer sur un objet déterminé, à savoir dans un domaine relevant de la compétence du Conseil municipal tel qu'énuméré à l'art. 30 LAC.

Selon l'art. 30, al. 2, LAC, le Conseil municipal peut également adopter, sous forme de délibérations, des règlements ou des arrêtés de portée générale régissant les domaines relevant de la compétence des communes.

b) Considérations particulières

La question qui se pose est de savoir si l'initiative «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI» est conforme au droit supérieur, fédéral ou cantonal.

Le Conseil administratif estime, sur la base des avis de droit cités en introduction, que la teneur de la présente initiative n'est pas sans poser problème.

En effet, l'acceptation de l'initiative par le peuple conduirait à adopter une législation communale qui serait incompatible avec les règles de coresponsabilité et de financement des prestations complémentaires telles qu'elles résultent des normes tant fédérales que cantonales en la matière (LPC/LAPC – droit fédéral – et LPC cant. – droit cantonal). En particulier, le droit genevois ne prévoit pas de déléguer des compétences aux communes dans ce domaine particulier.

En conclusion, il est fort vraisemblable que la présente initiative municipale ne soit pas conforme au droit supérieur, du moins pour la partie qui relève des aides financières aux personnes déjà bénéficiaires des prestations complémentaires.

III. La prise en considération de l'initiative

Une fois la question de la recevabilité de l'initiative tranchée par le Conseil municipal, le Conseil administratif présentera un projet de délibération conforme aux vœux de l'assemblée (art. 36D, al. 1, LAC). Au stade actuel et à teneur de l'article 36A LAC, il revient au Conseil administratif de se prononcer sur l'opportunité politique de prendre en considération la présente initiative au vu de l'actuel contexte légal et administratif posé au niveau cantonal et fédéral.

Depuis que l'Etat a fait connaître sa future pratique en matière de prestations sociales municipales, le Conseil administratif a porté la plus grande attention à la définition de propositions cohérentes qui permettraient de continuer à aider les quelque 5000 bénéficiaires actuels. En effet, le maintien de leurs prestations aurait pour conséquence une perte sèche de revenu puisque le SPC (ex-OCPA) inclurait les montants versés par la Ville dans le calcul du «revenu déterminant». Ce faisant, la Ville allégerait de 10 millions de francs la charge de l'Etat sans aucunement améliorer la situation des bénéficiaires AVS-AI. Selon les avis juridiques obtenus à ce jour, il semble que l'élévation du «revenu déterminant» des rentiers AVS-AI relève d'un effort qui doit être mené au niveau cantonal. L'adoption de l'initiative, sans modification, porterait ce report de charges au bénéfice du Canton à 22 millions de francs environ, sans aucun bénéfice pour les personnes concernées, si le versement de cette rente devait être automatisé pour toutes les personnes au bénéfice d'une rente complémentaire cantonale.

Il faut admettre, en revanche, que les personnes dont les ressources dépassent de peu le «revenu déterminant» pourraient bénéficier d'un traitement différencié, du moment que l'Etat ne leur verse pas de prestations complémentaires.

Un long processus de négociation a été lancé, durant lequel – et sans doute provisoirement – l'Etat a consenti à suspendre l'application de sa décision, à condition que la Ville de Genève présente une «feuille de route» sur la mise en conformité de son système de prestations avec le droit supérieur. Cette feuille de route a été adressée récemment au Conseil d'Etat; l'objectif est de réussir cette adaptation d'ici à la fin décembre 2008. En revanche, il est quasiment certain que cette suspension ne sera pas maintenue au-delà de cette date, et donc durant tout le temps que durera le traitement de l'initiative (jusqu'en 2010, voire 2011). Le Conseil administratif, dans le cadre des responsabilités qui sont les siennes, reste extrêmement attentif aux enjeux sociaux soulevés par les décisions prises au niveau cantonal. A l'instar des initiants, il est soucieux de définir les meilleurs moyens de respecter à la fois le droit supérieur et les besoins de la population, en particulier les classes aux revenus modestes.

De manière générale, le Conseil administratif se refuse à considérer que, dans le canton de Genève, tout appui financier des communes à certains cercles de la population conduise à une réduction des aides cantonales. Les municipalités doivent conserver la compétence de soutenir rapidement et de manière non bureaucratique les personnes et familles qui traversent des phases difficiles.

Les propositions d'aides financières émises par le Conseil administratif concernent une liste de prestations pécuniaires destinées aux bénéficiaires des prestations complémentaires fédérales et cantonales, ainsi d'ailleurs qu'aux autres rentiers AVS-AI dont la situation financière n'est pas satisfaisante. Toutefois, cette démarche n'est utile que si l'aide apportée ne vient pas étoffer le revenu déterminant au risque de conduire une nouvelle fois à une réduction des aides cantonales. Les travaux du Conseil administratif sont bien avancés, mais ils nécessitent un aval de l'Etat si l'on veut être sûr qu'ils n'entraînent aucun effet pervers. Idéalement, les premières mesures de remplacement des aides financières aux rentiers AVS-AI pourraient être concrétisées par étapes successives dès l'automne.

Pour les motifs invoqués ci-dessus, le Conseil administratif considère l'initiative comme non opportune, voire contre-productive, compte tenu de sa non-conformité au droit supérieur et des possibilités d'action limitées qui sont réservées aux communes dans le domaine des aides financières. En revanche, tout le travail effectué actuellement en lien avec une adaptation possible du système, tel qu'évoquée ci-dessus, correspond de fait à ce qu'on pourrait appeler un contre-projet indirect à l'initiative, atteignant ses buts, mais de manière compatible avec le droit supérieur.

IV. Résumé et conclusion

Le processus lancé avec l'aboutissement de l'initiative «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI» impose dès maintenant un calendrier précis aux autorités de la Ville. Il est évidemment loisible, en particulier au Conseil municipal et à la commission chargée de l'examen de l'initiative, d'agir dans des délais plus courts que ceux imposés par la loi (voir chapitre I.B).

Alors que la recevabilité formelle de l'initiative ne semble pas poser problème (chapitre II.A.1), les conditions qui président à la recevabilité matérielle et à l'opportunité politique de l'initiative ne paraissent pas remplies (chapters II.B et III).

En tout état de cause, il appartiendra au Conseil d'Etat de se prononcer finalement sur le plan juridique, sous réserve bien évidemment de la compétence du Tribunal fédéral.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération du rapport IN-1 et son renvoi à la commission du règlement sont mis aux voix; ils sont acceptés à l'unanimité (48 oui).

5. Proposition du Conseil administratif du 19 mars 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 77 200 francs destiné à l'octroi d'une subvention complémentaire pour les travaux de transformation et de restauration de la chapelle de la Pélisserie (PR-607).

Préambule

Le 5 octobre 2004, le Conseil administratif déposait une demande de crédit destinée à subventionner différents travaux dont ceux de la chapelle de la Pélisserie. Le 19 septembre 2005, le Conseil municipal accordait une subvention de 143 349 francs pour les travaux de transformation et de restauration de cette chapelle.

Aujourd'hui, sur la base du décompte final des travaux, l'Association de la Pélisserie sollicite notre municipalité pour un complément de subvention de 77 200 francs.

Pratique de la Ville de Genève en matière de subventions

Depuis de nombreuses années, le département des constructions et de l'aménagement gère les subventions allouées pour les restaurations d'édifices culturels. Au cours des années passées, la Ville de Genève a participé, à de nombreuses reprises, aux frais d'entretien et de rénovation de ces bâtiments.

Dans la grande majorité des cas, les sommes engagées ont été décidées par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

D'une manière générale, les subventions allouées par la Ville de Genève sont identiques à celles accordées par l'Etat de Genève.

L'analyse détaillée des demandes est le fait de la Direction du patrimoine et des sites du Département des constructions et des technologies de l'information. Ce dernier demande un devis estimatif complet et détaillé au maître de l'ouvrage, puis en extrait les postes spécifiquement destinés à des travaux de restauration au sens strict du terme. Ceux-ci sont alors considérés comme «travaux subventionnables» et le coût qu'ils représentent sert de base à la fixation du taux de subventionnement. Considérant que l'Etat a la charge d'appliquer la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) et que cette dernière constitue la référence pour les subventions allouées aux monuments, il est cohérent que l'Etat effectue cette analyse. Afin d'éviter les doublons et de pratique constante, la Ville de Genève se rallie, en principe, aux conclusions de l'analyse effectuée par les services de l'Etat. Néanmoins, la Ville dispose généralement d'un dossier technique complet sur les travaux en question.

Exposé des motifs

La justification de cette demande complémentaire est détaillée par M. Michel Girardet, architecte responsable des travaux et représentant de l'Association de la Pélisserie, maître de l'ouvrage. Vous trouverez, en annexe à la présente, la description précise des travaux complémentaires.

Signalons, par ailleurs, que l'Etat de Genève a déjà octroyé une subvention complémentaire d'un même montant.

Proposition de subvention complémentaire attribuée par la Ville de Genève

Subvention complémentaire de la Ville de Genève: 77 200 francs.

Validité des coûts

Les coûts indiqués comme base pour le calcul des subventions accordées sont de la responsabilité de l'Association de la Pélisserie.

Référence au 3^e plan financier d'investissement 2008-2019

Cet objet ne figure pas au plan financier.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettre c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 77 200 francs destiné à subventionner les travaux de transformation et de restauration de la chapelle de la Pélisserie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 77 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2009.

Annexes:

- description des travaux complémentaires avec décompte de la subvention supplémentaire sollicitée
- récapitulatif des subventions (fédérale, cantonale et communale)

Transformation et restauration de la chapelle de la Pélisserie
Rue de la Pélisserie 20 - 1204 Genève
Bâtiment classé MS-c par ACE du 13.05.1992

**DESCRIPTION DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AVEC DECOMPTE DE
LA SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE SOLLICITEE**

Considérations générales :

La subvention déjà octroyée - selon lettre d'engagement du 22.07.2004 de M. C. Ferrazino, Conseiller administratif - est de Fr. 143'349.00. Cette contribution importante correspond à un montant de travaux subventionnés de Fr. 685'449.00 établi sur la base du devis général du 08.06.2004.

Selon le décompte final du 19.10.2006, le montant total des travaux de restauration subventionnés - admis par le Conservateur cantonal des monuments - se monte à Fr. 1'129'174.00, ce qui correspond à une augmentation de Fr. 443'725.00.

Un complément de subvention de Fr. 77'200.00 a été octroyé par l'Etat de Genève à l'Association de la Pélisserie pour couvrir cette augmentation du coût des travaux subventionnés. Elle a pour origine deux raisons principales :

- Les imprévus que seul l'avancement du chantier a mis en évidence, en raison du principe même de la restauration dont le but est de préserver le maximum d'éléments du patrimoine historique et culturel de cet édifice dans l'architecture néo-gothique du XIX^e siècle à Genève. De ce fait, l'intervention n'a donc pas prévu de "démolition/reconstruction" massive et s'est exposée à des découvertes contraignantes en cours de travaux, que ce soit dans les parties structurelles ou dans les éléments historiques.
- L'Association de la Pélisserie, maître de l'ouvrage, n'a envisagé initialement que les travaux en rapport avec sa situation financière. En cours de chantier et au fur et à mesure que des fonds lui parvenaient, le financement de la totalité des travaux souhaités a pu être assuré, avec des détails d'exécution et des choix de matériaux en rapport avec l'importance historique de la Chapelle de la Pélisserie.

Les montants de ce complément de subvention de Fr. 77'200.00 sollicité correspondent aux travaux suivants :

Murs de l'enveloppe (CFC 211.6b + 211.9b) :

Le piquage profond avec dégarnissage des joints, ainsi que la couche d'accrochage et les couches de fond type CMNS, ont été exécutés sur tous les murs de l'enveloppe - du sous-sol à la toiture - pour des raisons statiques. Ces travaux n'étaient que partiellement prévus avant l'ouverture du chantier.

Fr. 2'077.00

Toiture (CFC 214.1a + 283.2c) :

Après découverte de la toiture, il est apparu que le lambris d'origine posé sur les pannes était en grande partie vermoulu. Ce lambris, qui devait être conservé, et toutes les couches successives jusqu'aux ardoises en place, ainsi que le plafond intérieur en plâtre, ont dû être évacués. Seules les fermes et les pannes ont été conservées. Sur ces pannes, un nouveau lambris structurel en contreplaqué a été

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Proposition: restauration de la chapelle de la Pélisserie

5617

2

posé pour recevoir toute la couverture prévue. De plus, un plafond neuf a remplacé le plafond d'origine évacué.

Fr. 9'275.00

Escaliers intérieurs en pierre (CFC 216.1 + 216.3 + 216.4) :
Dallage du passage au rez-de-chaussée (CFC 281.4) :

Le ressemelage des deux marches palières au niveau de la salle de culte, en grès identique à celui des marches d'origine, a remplacé un ressemelage précédent en grès inapproprié.

Fr. 1'084.00

Conçu en cours de travaux, le détail de finition du palier inférieur de l'escalier du sous-sol a permis de récupérer les pierres de roche du socle des murs démolis au rez-de-chaussée.

Fr. 1'880.00

Le choix du revêtement de sol du palier inférieur de l'escalier principal et du dallage du passage au rez-de-chaussée a été décidé en cours de chantier. Les fonds à disposition ont permis de les réaliser en pierre naturelle, mettant ces éléments en accord avec les marches existantes.

Fr. 3'552.00

Escalier extérieur (CFC 216.5) :

Devant la porte d'entrée, l'escalier extérieur d'origine a été rétabli, sur la base d'un plan de détail de l'architecte J.-L. Brocher, grâce à une contribution spécifique. Cet escalier était en molasse, comme le témoigne les assises des marches retrouvées sous la finition en ciment d'une réfection précédente. Pour en garantir la solidité, le nouvel escalier a été réalisé en roche comme le soubassement de la façade sur la rue.

Fr. 988.00

Fenêtres et porte d'entrée sur rue (CFC 221.0a + 221.5a) :

La restauration des fenêtres et de la porte extérieure existantes en noyer au rez-de-chaussée sur la rue de la Pélisserie s'est avérée plus complexe et plus coûteuse que prévue.

Fr. 745.00

Fenêtres sur cour (CFC 221.0b) :

La réfection des fenêtres en noyer sur la façade arrière, datant probablement du XVIII^e siècle, a nécessité des travaux plus importants que prévus, notamment dans la remise en état des systèmes d'ouverture à guillotine avec contrepoids intégrés dans les cadres.

Fr. 3'095.00

Serrurerie des vitrages gothiques sur rue (CFC 221.3) :

La réfection des six ouvrants métalliques insérés dans les cadres en noyer des vitrages gothiques, probablement postérieurs à la construction, n'étaient pas prévue avant les travaux.

Fr. 1'164.00

Verrière (CFC 221.8a + 221.8b) :

Une verrière neuve remplace la verrière d'origine, déjà modifiée (création de parties ouvrantes) par rapport aux dessins de l'architecte J.-L. Brocher, et qui avait été obturée intérieurement. Cette verrière répond à de nombreux impératifs techniques : isolation thermique, ouvertures pour aération et store intérieur

d'obscurcissement. Une protection solaire non prévue avant les travaux s'est avérée nécessaire. Fr. 2'155.00

Installation de protection contre la foudre (CFC 223) :

En cours de chantier, la décision a été prise d'exécuter une installation de protection contre la foudre. Les éléments déjà réalisés, radier général avec liaisons équipotentielles des parties métalliques, toiture avec ferblanterie et descentes d'eau pluviale en cuivre, ont permis de réaliser cette installation à moindre frais. Fr. 948.00

Peinture extérieure (CFC 227.1) :

L'analyse de la façade sur rue n'a révélé aucune trace de badigeon, pratique courante de la période préindustrielle pour estomper les différences de couleur des pierres. Cependant, la décision a été prise, en accord avec le Conservateur des monuments, de peindre les pierres en calcaire de Savonnières - remplacées probablement en 1952 et d'aspect très différent de la pierre d'origine en molasse de Massonnens - avec une peinture à la chaux adaptée à la pierre, dans le but d'uniformiser la façade et de lui restituer son aspect d'origine. Fr. 1'094.00

Installation anti-pigeons (CFC 237) :

L'installation électro-répulsion "Pigeon Propre" sur la toiture et la façade sur rue n'était pas prévue dans le devis général initial. Fr. 1'261.00

Plâtre et éléments en staff (CFC 271.1a + 271.1b) :

Le coût de la réfection complète des éléments de plâtre en relief imitant la charpente, dans la partie supérieure des murs mitoyens de la salle de culte, n'a pu être établi qu'en cours de chantier lorsque les échafaudages intérieurs les ont rendus accessibles.

Les corniches en staff au rez-de-chaussée sous le palier des escaliers d'accès à la salle de culte ont dû être refaites, la structure de ce palier - présentant de graves risques d'instabilité - ayant dû être entièrement reprise. Fr. 2'132.00

Grille de protection - Lanterne (CFC 272.2b) :

L'encadrement de la grande ouverture voûtée de la façade sur cour donnant sur le sous-sol a été entièrement refait en grès des Vosges, comme toute la façade. La pose d'un grillage neuf adapté à ce nouvel encadrement a été nécessaire.

La lanterne au-dessus de la porte d'entrée sur la rue de la Pélisserie a dû être entièrement restaurée pour des raisons de sécurité. Fr. 1'282.00

Restauration des portes et des fenêtres intérieures existantes (CFC 273.0b) :

Les portes en ogive, les portes d'armoires et les fenêtres intérieures de la cage d'escaliers ont été conservées et adaptées aux nouveaux aménagements. Fr. 851.00

Menuiserie intérieure (CFC 273.4 + 273.5a) :

Pour les escaliers d'accès à l'étage, le détail de finition des plinthes et des limons neufs rapportés, entaillés et tablettés, identiques à l'existant, n'a pu être décidé qu'en cours de chantier.

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Proposition: restauration de la chapelle de la Pélisserie

5619

4

La réfection des plafonds sous les escaliers d'accès à la galerie a fait apparaître la nécessité de consolider les limons de ces escaliers. Fr. 1'454.00

Balustrades intérieures (CFC 273.5b) :

Dans les années 1950, toutes les balustrades ajourées des escaliers, des galeries et des gradins ainsi que celles de l'entrée de la salle de culte ont été recouvertes par des panneaux de contreplaqués. L'état de ces balustrades, après la dépose de ces panneaux, a nécessité des travaux de restauration plus importants que prévus. Fr. 1'580.00

Aménagement pour l'orgue (273.6) :

L'installation de l'orgue restauré sur la galerie dans sa position d'origine a impliqué l'extension du gradin. Fr. 247.00

Bancs de la salle de culte -(CFC 273.9a + 273.9b + 285.3) :

La remise en état et la finition des bancs de la salle de culte et des gradins ainsi que la restauration des bancs d'origine des deux galeries latérales n'étaient pas prévues avant le début des travaux par mesure d'économie. Fr. 5'093.00

Parquet de la salle de culte (CFC 281.7c) :

En cours de travaux, le parquet fini d'usine vitrifié prévu initialement a été remplacé par un parquet en chêne massif plus en rapport avec l'époque de la construction du bâtiment. Fr. 8'119.00

Peinture intérieure (CFC 285.1b + 285.1c) :

Les travaux de peinture intérieure sur les murs de la salle de culte, de la cage d'escaliers, du passage du rez-de-chaussée et du dégagement du sous-sol ont été exécutés à la brosse et non au rouleau, en accord avec le Conservateur des monuments. Fr. 13'207.00

Restauration des décors peints intérieurs (CFC 569.1) :

La décision de la restauration par l'Atelier Saint-Dismas des décors peints sur les consoles en bois au droit des deux piliers octogonaux de la salle de culte n'a pu être prise qu'en cours de chantier après leur découverte ! Fr. 830.00

Honoraires (CFC 291)

Honoraires d'architecte correspondant au complément de subvention. Fr. 13'087.00

MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION COMPLEMENTAIRE SOLLICITEE : Fr. 77'200.00

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Proposition: restauration de la chapelle de la Pélisserie

Transformation et restauration de la chapelle de la Pélisserie
Rue de la Pélisserie 20 - 1204 Genève
Bâtiment classé MS-c par ACE du 13.05.1992

26.9.2007

SUBVENTIONS FEDERALE, CANTONALE ET COMMUNALE	Versements	Engagements
Montant des travaux subventionnés :	<u>1'129'174.25</u>	
Selon engagement initial, sur la base du devis général du 08.06.2004	685'449.00	
Selon engagement complémentaire, sur la base des factures finales du 19.10.2006	443'725.25	
CONFEDERATION		
Selon engagement de l'OFC du 09.01.2006 (Selon lettre du "DCTI" du 06.02.2006) <u>Versement du 13.03.2006</u>	98'700.00	98'700.00 98'700.00
Selon engagement de l'OFC du 14.12.2006 (Selon lettre du "DCTI" du 31.01.2007) <u>Versement du 15.02.2007</u>	<u>24'681.00</u> 123'381.00 = 18.0% de 685'448.00	24'681.00 24'681.00
Engagement annoncé :	<u>71'965.00</u> = 16.2 % de 443'725.25	71'965.00
		<u>195'346.00</u> <u>123'381.00</u>
ETAT DE GENEVE		
Lettre d'engagement de M. L. Moutinot du 17.06.2004	<u>143'349.00</u> = 20.9 % de 685'448.00	143'349.00
Lettre d'engagement de M. L. Moutinot du 02.12.2005	54'705.00	54'705.00
Lettre de confirmation de paiement de M. M. Muller du 27.11.2006	<u>22'495.00</u> <u>77'200.00</u> = 17.4 % de 443'725.25	22'495.00
Acompte sur engagement du 17.06.2004 <u>Versement du 16.11.2005</u>	127'549.00	127'549.00
Solde de l'engagement du 17.06.2004	15'800.00 <u>15'800.00</u> <u>143'349.00</u>	
Selon engagement du 02.12.2005 Complément	54'705.00 54'705.00 22'495.00 22'495.00 <u>77'200.00</u>	
<u>Versement du 27.11.2006</u>	<u>93'000.00</u>	93'000.00
		<u>220'549.00</u> <u>220'549.00</u>
VILLE DE GENEVE		
Lettre d'engagement de M. C. Ferrazino du 22.07.2004 <u>Versement du 16.02.2006</u> <u>Versement du 26.10.2006</u>	143'349.00	143'349.00 127'549.00 15'800.00
Engagement sollicité	77'200.00	
		<u>220'549.00</u> <u>143'349.00</u>

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont mis aux voix; ils sont acceptés à la majorité (opposition de quelques Verts).

6. Proposition du Conseil administratif du 19 mars 2008 en vue du bouclement de sept crédits de préétudes diverses abandonnés, sans demande de crédit complémentaire (PR-608).

1. Préambule

Selon les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes (article 30, alinéa 1, lettres e) et m), et de son règlement d'application (articles 33, 34, alinéa 6, lettre j), et 35), cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits de préétudes ou soldes de crédits abandonnés. La gestion de ces crédits incombe à la Direction du département des constructions et de l'aménagement.

Comme pour les crédits de réalisation, les crédits d'études suivis de réalisation se cumulent et se bouclent dans le cadre du bouclement annuel des comptes; ils sont identifiés dans le tableau ad hoc publié avec les comptes (pages vertes). Pour ces derniers, il n'y a donc pas de propositions spécifiques du Conseil administratif destinées au Conseil municipal.

Par le passé, le Conseil administratif affirmait sa volonté de boucler un maximum de crédits votés préalablement par le Conseil municipal. Avec d'autres propositions déjà à l'étude de votre Conseil, la présente proposition poursuit cet objectif; elle concerne les crédits de préétudes suivants:

- proposition PR-300: crédit de 12 240 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 17^e programme financier quadriennal, voté par le Conseil municipal le 11 février 1998;
- proposition PR-117: crédit de 12 314 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 19^e programme d'investissements quadriennal, voté par le Conseil municipal le 15 janvier 2002;
- proposition PR-175: crédit de 8 112 800 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 20^e programme financier quadriennal, voté par le Conseil municipal le 25 mai 2002.

Selon les arrêtés du Conseil municipal, les études des demandes de crédits précitées qui sont intégrées à des réalisations en cours restent pour le moment ouvertes. Elles seront bouclées par les services gestionnaires en même temps que le crédit de réalisation.

De manière détaillée, cette proposition vous présente sept crédits de préétudes abandonnés, à savoir:

2. Bouclement de six crédits de préétudes diverses abandonnés, représentant un montant total voté de 850 000 francs, sans dépense

Ces crédits de préétudes avaient pour objectif de répondre à d'éventuels besoins imprévus. Il n'a pas été nécessaire d'utiliser ces ressources. Le Conseil administratif propose donc leur bouclement, sans dépense.

2.1 Groupe fonctionnel	Culture et loisirs		
Libellé	Préétudes diverses de musées		
N° de PR	117		
N° de PFI	042.018.03		
N° du PFQ (ancien)	42.18.03		
Date du vote	15 janvier 2002		
		Montant voté	200 000
		Montant des dépenses	0

2.2 Groupe fonctionnel	Culture et loisirs		
Libellé	Préétudes diverses d'équipements de loisirs		
N° de PR	117		
N° de PFI	046.010.03		
N° du PFQ (ancien)	46.10.03		
Date du vote	15 janvier 2002		
		Montant voté	200 000
		Montant des dépenses	0

2.3 Groupe fonctionnel	Sports		
Libellé	Préétudes diverses d'installations sportives		
N° de PR	117		
N° de PFI	050.019.03		
N° du PFQ (ancien)	50.19.03		
Date du vote	15 janvier 2002		
		Montant voté	200 000
		Montant des dépenses	0

2.4 Groupe fonctionnel	Sécurité publique		
Libellé	Préétudes diverses d'équipements de sécurité		
N° de PR	117		
N° de PFI	070.001.02		
N° du PFQ (ancien)	70.01.02		

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
 Proposition: bouclage de crédits de préétudes

5623

Date du vote	15 janvier 2002		
		Montant voté	100 000
		Montant des dépenses	0
2.5 Groupe fonctionnel	Hygiène et salubrité publique		
Libellé	Préétudes diverses d'équipements de cimetières		
N° de PR	175		
N° de PFI	084.011.01		
N° du PFQ (ancien)	84.11.01		
Date du vote	25 mai 2002		
		Montant voté	100 000
		Montant des dépenses	0
2.6 Groupe fonctionnel	Administration générale		
Libellé	Préétudes diverses d'équipements administratifs		
N° de PR	117		
N° de PFI	112.003.02		
N° du PFQ (ancien)	110.03.02		
Date du vote	15 janvier 2002		
		Montant voté	50 000
		Montant des dépenses	0
3.	Bouclage d'un solde de crédit de préétudes diverses non attribué par le Conseil administratif, représentant un montant total voté de 200 000 francs moins un montant total attribué de 195 000 francs, laissant un solde positif de 5000 francs, sans demande de crédit complémentaire		
3.1 Groupe fonctionnel	Logements		
Libellé	Préétudes diverses pour la rénovation d'immeubles locatifs		
N° de PR	300		
N° de PFI	012.050.02		
N° du PFQ (ancien)	12.5		
Date du vote	11 février 1998		
		Montant voté	200 000
	Attribution du Conseil administratif (12 février 2003) pour préétude, rue Rousseau 14 (N° PFI 012.036.05); <i>Projet en cours</i>		- 50 000
	Attribution du Conseil administratif (12 février 2003) pour préétude, rue des Gares 17 (N° PFI 012.052.06); <i>Etude intégrée au crédit de construction voté le 19 septembre 2005 (PR-350)</i>		- 30 000

Attribution du Conseil administratif (12 février 2003) pour préétude, rue des Gares 21 (N° PFI 012.052.15); <i>Etude intégrée au crédit de construction voté le 5 octobre 2004 (PR-322)</i>	– 85 000
Attribution du Conseil administratif (12 février 2003) pour préétude, rue Jean-Violette 17 (N° PFI 012.055.01/02); <i>Bouclée le 12 octobre 2006 en même temps que le crédit de construction terminé (PR-196 votée le 12 février 2003)</i>	– 30 000
Total des montants attribués par le Conseil administratif	<u>195 000</u>
Disponible à boucler	5 000

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I
(Crédits de préétudes diverses non utilisés, abandonnés)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Les crédits de préétudes diverses suivants:

- 200 000 francs de préétudes de musées (proposition PR-117 votée le 15.1.2002);
- 200 000 francs de préétudes d'équipements de loisirs (proposition PR-117 votée le 15.1.2002);
- 200 000 francs de préétudes d'installations sportives (proposition PR-117 votée le 15.1.2002);
- 100 000 francs de préétudes d'équipements de sécurité (proposition PR-117 votée le 15.1.2002);
- 100 000 francs de préétudes d'équipements de cimetières (proposition PR-175 votée le 25.5.2002);
- 50 000 francs de préétudes d'équipements administratifs (proposition PR-117 votée le 15.1.2002),

sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

PROJET D'ARRÊTÉ II
(Solde de crédit de préétudes diverses non utilisé, abandonné)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le solde de crédit de préétudes diverses suivant:

- 5000 francs de préétudes pour la rénovation d'immeubles locatifs (proposition PR-300 votée le 11.2.1998),
est bouclé, sans demande de crédit complémentaire.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

7. Proposition du Conseil administratif du 19 mars 2008, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de plan de site N° 29589-199, situé entre l'avenue Beau-Séjour et le chemin Thury (modification partielle du plan de site Rose-raie – Beau-Séjour N° 29184 et son règlement, adoptés par le Conseil d'Etat le 5 mars 2003) (PR-609).

A l'appui de sa demande, le Service des monuments et sites du Département des constructions et des technologies de l'information nous a transmis les explications suivantes:

Exposé des motifs

«Le présent projet de modification du plan de site N° 29184 A et son règlement y annexé, élaboré par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), a pour but de répondre aux demandes formulées par les instances judiciaires qui avaient été saisies de recours contre ce plan.

»Ces instances avaient notamment critiqué certaines dispositions dudit règlement, en tant que celles-ci subordonnaient l'édification de toute nouvelle construc-

tion dans le sous-périmètre N° 5 à l'adoption d'un plan de site de détail, alors que cet instrument n'est pas consacré par la législation genevoise en vigueur.

»De même et s'agissant de la parcelle N° 1817, comprise à l'intérieur du périmètre de ce plan, il n'était pas admissible qu'un traitement juridique différent soit appliqué aux bâtiments G 174 (bâtiment principal) et G 175 (dépendance). Cette conclusion s'imposait d'autant plus que les dispositions relatives du règlement instituait pour la dépendance une meilleure protection que pour le bâtiment principal.

»Par ailleurs et en date du 17 mars 2006, la direction de la police des constructions a donné une suite favorable à la demande de renseignement DR 17837-5, laquelle prévoit l'édification sur la parcelle susvisée N° 1817 d'un bâtiment de logements et d'un bâtiment à usage commercial.

»La réalisation de ces bâtiments sur une partie de ce bien-fonds rend ainsi impérative la modification du plan de site, dans la mesure où toute construction prévue sur ladite parcelle ne peut pas être envisagée dans le cadre d'un plan de site de détail, selon le Tribunal administratif.

»Ainsi, le projet de modification du plan de site N° 29589-199 présentement soumis à la procédure d'enquête publique envisage, pour la parcelle N° 1817 et en accord avec son propriétaire, les solutions urbanistiques suivantes, les articles 2, 8 et 9 de l'actuel règlement étant appelés à être modifiés en conséquence:

- traitement juridique identique des bâtiments G 174 (bâtiment principal) et G 175 (dépendance);
- possibilité d'édification d'un immeuble de logements, comprenant cinq étages sur rez-de-chaussée + attique, affecté pour partie à des logements d'utilité publique et extension du parking souterrain existant;
- possibilité d'édification, sur la dalle du parking existant, d'un bâtiment à usage médical comprenant un rez-de-chaussée.

»L'implantation des futures constructions a été conçue de manière à préserver les abords de la maison ancienne et sa dépendance (G 174 et G 175), toutes protégées. Le nouvel immeuble de logement viendra compléter un bel ensemble édifié au début du XX^e siècle, dont le mur pignon était resté borgne, l'urbanisation ne s'étant pas poursuivie. De nouvelles plantations remplaceront les arbres qui devront être abattus pour l'extension du parking, complétant ainsi la végétation du jardin.»

Commentaires du Conseil administratif

La Ville de Genève est entrée en matière le 23 novembre 2005 sur une demande de renseignement, DR 17837, portant sur la construction d'un immeuble de logements et d'un bâtiment à usage médical dans la parcelle 1817.

Le projet lancé par cette DR porte sur un bâtiment bas à usage médical et sur un immeuble de logements destinés à la Fondation Trinitaire ainsi qu'au personnel de la clinique.

Pour que ce projet puisse voir le jour, la Ville de Genève a posé les conditions suivantes:

- que l'emprise du sous-sol destiné au parking ne dépasse pas l'assiette du bâtiment prévu hors sol, afin de préserver les éléments boisés, qui seraient touchés par une emprise trop importante du chantier;
- un engagement sur la pérennité du type des logements, soit l'occupation des deux derniers étages par les sœurs de la Fondation Trinitaire (auquel le requérant a répondu positivement dans un courrier le 9 novembre 2005 adressé au Service d'urbanisme de la Ville de Genève);
- la réalisation préalable d'un plan de site de détail, conformément au règlement du plan de site (art. 9) permettant d'avoir une réflexion d'ensemble sur le développement du sous-périmètre 5.

Dans ce cadre, le requérant a demandé que la construction de cet immeuble de logements constitue une rocade d'affectations en lien avec une autre demande de renseignement, la DR 17828, déposée parallèlement. Le projet de cette requête, situé à proximité de la parcelle 1817, porte sur la construction d'un bâtiment destiné à des cabinets médicaux et d'un bâtiment de logements et autres surfaces commerciales, situés sur l'avenue de la Roseraie, en aval du bâtiment principal de la Clinique de la Colline. Ce dossier implique l'adoption du plan localisé de quartier (PLQ) 29566 (en cours de procédure) modifiant le PLQ 27756 en force jusqu'à présent et fait actuellement l'objet d'une demande définitive qui est en cours d'instruction.

En été 2005, le requérant a confirmé à deux reprises que ces deux requêtes devaient être traitées de manière liée dans le but de justifier la rocade d'affectations (logements et activités médicales).

En effet, ces projets sont situés en zone 4B de développement 3 et leur affectation est a priori réservée aux logements. Si la Ville de Genève est entrée en matière sur ces deux projets simultanés (dérogeant au règlement du plan d'utilisation du sol, selon lequel 70% des SBP construites doivent être affectées à du logement), c'est qu'ils permettent la construction de logements supplémentaires en ville dans une période de forte pénurie et qu'un effort de la clinique avait déjà été consenti dans les années 1990 par la réalisation de 30 logements HLM le long de l'avenue de la Roseraie selon le PLQ 27756-199.

Pour ces raisons, la Ville de Genève a donné un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier 29566-199 portant sur la construction de deux immeubles d'activités médicales, commerciales et de logements situés à l'avenue de la

Roseraie 76A et 76B. Tout cela s'inscrivant dans la perspective où la compensation des logements d'utilité publique serait matérialisée par l'adoption de l'actuel projet de plan de site de détail (N° 29589) sur la parcelle 1817 située à l'avenue de Beau-Séjour.

L'adoption dudit projet de plan de site de détail devrait permettre de concrétiser à terme la réalisation d'un projet, dont 24% de logements seraient considérés comme d'utilité publique, par le fait que le dernier étage et l'attique du bâtiment seraient destinés à loger les religieuses de la Fondation Trinitaire.

En résumé, le Conseil administratif

- regrette qu'aucun accord concret sur la part des logements pouvant être considérés comme d'utilité publique (destinés aux sœurs de la Fondation Trinitaire) ne soit produit à ce jour, et cela malgré le courrier d'intention de la Clinique de la Colline du 9 novembre 2005;
- déplore qu'aucune précision ne soit indiquée dans l'exposé des motifs du Département des constructions et des technologies de l'information au sujet de la part des logements pouvant être considérés comme d'utilité publique;
- relève que le parking existant destiné aux visiteurs actuels de la villa Fleurie et de la Clinique de la Colline sera connecté au parking destiné au futur immeuble de logements. De ce fait, il existe un risque que les nouvelles et nombreuses places de stationnement prévues en sous-sol, a priori destinés aux logements, soient occupées par des employés.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à ne pas approuver la présente proposition et, par conséquent, à approuver le projet d'arrêté suivant donnant un préavis défavorable, dans l'attente d'engagements concrets, inscrits au Registre foncier, relatifs aux trois points ci-dessus résumés:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

vu les objectifs d'aménagement, décrits dans le texte et dans la légende des plans;

vu le courrier du requérant du 9 novembre 2005;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis défavorable au projet de plan de site N° 29589-199, situé entre l'avenue Beau-Séjour et le chemin Thury (modification partielle du plan de site Roseraie – Beau-Séjour N° 29184 et son règlement, adoptés par le Conseil d'Etat le 5 mars 2003) tant que les engagements de la Clinique de la Colline (courrier du 9 novembre 2005) ne soient pas formalisés par la signature d'une convention.

Art. 2. – De demander au Conseil d'Etat de réduire le nombre de places de stationnement en fonction des normes en cours d'adoption.

Annexe: courrier du 9 novembre 2005



DIRECTION

Domaine de l'organisation urbaine
Service d'urbanisme
Madame M.-J. Wiedmer-Dozio
Cheffe de service
Rue Jargonnant 4
1207 Genève

Genève, le 9 novembre 2005/DIR/pm

SA de la Colline Champel – Demande de renseignements No DR 17828-5 et No DR 17837-5

Madame,

Nous nous référons à l'entretien que vous avez eu l'amabilité de nous accorder le 17 octobre 2005 en vos bureaux, en présence de notre architecte M. Patrice Reynaud.

Cela étant, nous vous confirmons :

1. Que dans le but de poursuivre son développement et répondre aux exigences de l'évolution médicale, la SA de la Colline Champel souhaite édifier un bâtiment à l'usage de cabinets médicaux et balnéothérapie sur l'Avenue de la Roseraie.
2. Sur la parcelle No 1817, permutation de l'affectation commerciale en logements pour l'immeuble qui sera édifié contre le mitoyen d'attente.

Cette future réalisation sera cédée à une Fondation Trinitaire, ceci afin de permettre aux religieuses de trouver une solution de logement, le solde étant affecté en priorité pour le personnel qui souhaiterait réduire ses trajets pendulaires et qui comme vous le savez, doit faire face à des horaires irréguliers et contraignants.

3. Le petit bâtiment qui restera à affectation commerciale sera dévolu à notre groupe de physiothérapie, qui doit pouvoir se développer et assurer des soins de plus longue durée en dehors de la Clinique.
4. Nous vous rappelons également, pour mémoire, que nous avons déjà édifié sur notre domaine un bâtiment à caractère social (HLM) comportant trente logements.

Préconsultation

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Au nom du groupe socialiste, j'aimerais dire que cette proposition est une illustration de la résolution R-112, dont l'urgence a été adoptée tout à l'heure, puisque nous avons une remise en cause de principes qui ont été admis par la Ville de Genève.

Vous le voyez, le Conseil administratif demande, pour l'instant, de donner un préavis défavorable à cette proposition du Département des constructions et des technologies de l'information, tout simplement parce que le projet a évolué et qu'il n'a pas été tenu compte du préavis de la Ville. Par conséquent, le nombre de logements sociaux initialement prévu semble disparaître, ou pour le moins être diminué.

Le Parti socialiste aimerait insister sur le fait que si nous voulons réaliser le nombre de logements tel que nous l'avons voté durant la précédente législature, à savoir, je le rappelle, au moins 1500 logements, nous devons insister auprès du Conseil d'Etat pour qu'il respecte et les plans de site tels que votés, et les PLQ tels que votés et qui sont aujourd'hui en force. Sinon, au fond, à chaque fois, nos propositions sont mises en péril et fragilisées et nous en arrivons à des situations à ce point paradoxales.

Le Parti socialiste renverra cette proposition en commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous espérons des éclaircissements et, surtout, que des solutions pourront être négociées d'ici là par notre Conseil administratif.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral félicite M^{me} Valiquer Grecuccio d'avoir compris cette proposition. En effet, il faut bien reconnaître qu'en la lisant, bien malin qui est capable de déterminer le périmètre du plan de site qui est en cause. Evidemment, le rapporteur de majorité et le rapporteur de minorité sur l'objet à l'époque s'en souviennent, mais cela s'arrête un peu là...

Bien malin également qui peut dire quelle est la modification du règlement qui est en cause, puisque le règlement n'y figure pas ni la modification du règlement. Enfin, le projet d'arrêté nous demande qu'avant de voter ce projet de plan de site la position de la Clinique de la Colline soit formalisée par la signature d'une convention.

Pour ma part, j'observe que, dans la proposition PR-609, la lettre de la Clinique de la Colline nous est produite de manière partielle, c'est-à-dire qu'il n'y a qu'une seule page, alors que manifestement cette lettre s'étend sur plusieurs pages. Là encore, les informations ne nous sont pas données.

La position du groupe libéral consiste simplement à dire au Conseil administratif: «Faites-nous une proposition qui soit correcte! Faites-nous une proposition que nous soyons capables de comprendre en la lisant, avec la totalité des informations minimales requises!» A défaut, évidemment, nous ne pouvons pas entrer en matière.

De la même manière, nous ne pouvons pas entrer en matière à l'idée que ces informations soient communiquées à la commission qui en serait chargée. Ne serait-ce que parce qu'on nous écrit qu'on ne nous communiquera plus rien et que la commission n'a pas plus d'autorité qu'un quelconque conseiller municipal pour se déterminer par rapport à cette proposition.

C'est la raison pour laquelle... (*Le président et M. Pagani discutent.*) Monsieur le président, Monsieur le conseiller administratif, moi, je vous écoute quand vous parlez... Eh bien, erreur d'impression ou non, dans une telle hypothèse, cette proposition ne peut qu'être reprise par vous et déposée à une séance ultérieure, de manière complète et conforme aux principes rudimentaires de transparence en matière de politique.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. En fait, M. Pagani me faisait remarquer qu'il y a eu une erreur d'impression et qu'il manque, en effet, la suite de la lettre de la Clinique de la Colline...

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Cette proposition de plan de site est la deuxième partie d'un duo pack, dont la première était le PLQ 29566, pour lequel le Conseil municipal a donné un préavis favorable l'automne passé, dans la bonne foi que la seconde partie serait présentée de la manière prévue dans cet accord.

L'exposé des motifs nous rappelle que le requérant avait confirmé une rocade d'affectations, c'est-à-dire plus de cabinets médicaux et de logements libres dans le PLQ, et plus de logements d'utilité publique dans le plan de site. Pour cela, la Ville avait accepté de déroger au plan d'utilisation du sol (PUS), selon lequel 70% des surfaces brutes de planchers doivent être affectées au logement. Pour rappel, on se trouve en zone de développement 3, dont l'affectation est réservée au logement principalement.

Cependant, ce plan de site que nous avons à traiter aujourd'hui ne détermine sous aucune forme la part de logements d'utilité publique, et c'est fort regrettable. Les Verts souhaitent donc que la commission de l'aménagement et de l'environnement se penche sur ce cas pour remettre dans l'équilibre l'ensemble de ces plans. Il faut vraiment veiller à ne pas nous faire avoir par le Canton dans cette affaire.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je savais que ma tâche consisterait à m'occuper des rivets du pont de la Machine, en passant par le banc perdu à Champel et d'autres choses de ce genre... Je ne pensais pas qu'elle consistait aussi à me préoccuper des problèmes d'impression... Je l'apprends et j'en prends la responsabilité! Effectivement, il y a eu un problème d'impression, je m'engage donc à vous fournir toutes les pièces y relatives en commission, lorsque cette proposition y sera étudiée.

Mais je crois que le procès a été soldé, ayant pris à ma charge cette responsabilité. Il ne faut pas aller plus loin dans ce débat, de peur de retarder indûment nos travaux. Merci, Monsieur Froidevaux, de votre compréhension.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je peux volontiers admettre que les pages ultérieures de la lettre annexée ne figurent pas en raison d'une erreur d'impression. Mais à la rubrique «Annexe» de la page 4 du rapport, vous ne mentionnez ni le plan de site ni le règlement. Vous nous parlez de modifications du règlement, vous ne nous produisez pas le règlement... Vous nous parlez d'un plan de site, vous ne nous produisez pas la périphérie du plan de site...

Cela crée une situation tellement confuse qu'à l'instant, dans la déclaration du groupe des Verts, nous avons eu une confusion magistrale entre le PLQ adopté et le plan de site sur la zone protégée, qui ne se trouve précisément pas dans le groupe de la Colline, mais en aval.

Alors, dans ces conditions-là, Monsieur le magistrat, il y a bel et bien une situation incompréhensible dans cette proposition et il n'y a pas lieu que vous produisiez à la commission des informations que vous devez au Conseil municipal tout entier, parce que vous les devez à la population tout entière, dont nous ne sommes que les représentants. Et, dans le rapport, ces documents arriveront bien trop tard. C'est maintenant qu'il nous faut en prendre connaissance pour savoir quelle est l'opportunité de traiter cet objet.

L'imprimeur prendra sa part de responsabilité, elle est modeste; mais l'administration doit prendre la sienne, car sa proposition est simplement incompréhensible. Vous en avez eu un éclairage grâce à divers propos entendus qui, d'une part, ont fait état d'éléments inconnus dans la proposition et qui, d'autre part, ont bien montré la confusion qui règne ou qui est la conséquence de votre intervention.

Pour ma part, je suis au clair, puisque j'étais rapporteur de minorité sur l'objet, pour dire que ce plan de site était probablement un piège qui ne pouvait que fossiliser ce quartier et nuire globalement au développement d'une périphérie qui devait nécessairement connaître une évolution. J'étais rapporteur de minorité, j'étais donc là pour être battu. Aujourd'hui, on m'explique qu'en effet je n'avais

pas tort en totalité. J'aimerais simplement que chacun puisse comprendre quelles sont les limites d'un plan de site et, pour ce faire, que vous nous donniez à tous les documents qui fondent les difficultés dans lesquelles l'administration cantonale et l'administration municipale se trouvent en suite de cette adoption.

Voilà, Monsieur le magistrat, et c'est la raison pour laquelle je n'en veux guère à l'imprimeur. Je constate simplement que cette proposition est globalement très imparfaite, qu'elle n'est pas conforme aux principes de transparence de l'administration publique et qu'à ce titre il y a lieu que vous la retiriez et que vous la déposiez à la prochaine séance, dans un document un peu plus complet, un peu plus compréhensible, et qui là sans doute sera renvoyé sans débat à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Mais, alors, chacun de nous aura pu se faire une religion sur cet objet.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux).

8. Proposition du Conseil administratif du 19 mars 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 131 500 francs destiné:

- **aux travaux de sécurisation du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie et de rénovation de son ouvrage d'art;**
- **aux travaux complémentaires liés à la remise en état du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie;**
- **aux travaux de construction d'une passerelle escalier permettant de relier le cheminement de la promenade du bois de la Bâtie au cheminement du quai des Péniches (PR-610).**

Préambule

Le cheminement piétonnier de la promenade du bois de la Bâtie, situé dans le parc, relie le pont CFF de la Jonction au Café de la Tour. Il est très emprunté, puisqu'il permet aux piétons une liaison directe entre les quartiers de Saint-Jean et la commune du Petit-Lancy, tous deux situés de part et d'autre des rives du Rhône. Sa largeur est d'environ 1,50 m.

Ce chemin serpente à travers un talus à forte pente. En 1946, l'Etat a construit une passerelle en béton armé, constituée de deux éléments successifs et symétri-

ques de 21 m, de section en T, s'appuyant en milieu de travée sur une pile intermédiaire. Cet ouvrage a été référencé sous le numéro OA3818 et a été remis à la Ville de Genève, en 1977, avec l'ensemble des ouvrages d'art situés sur le domaine public municipal.

En 1976, suite à un tassement de l'appui intermédiaire de l'élément aval, une cale métallique d'une épaisseur de 11 cm a été mise en place par l'Etat. En dehors de cette intervention, l'ouvrage n'a pas nécessité de gros entretiens depuis sa construction.

Tout le périmètre est régi par la loi sur la protection générale des rives du Rhône (L 4 13).

Le parc du bois de la Bâtie relève, pour son ensemble, de la compétence du Service des espaces verts et de l'environnement de la Ville, hormis la surveillance de l'ouvrage qui en revient à celle du Service du génie civil.

Exposé des motifs

A la suite des intempéries de l'hiver 2007, les talus sont devenus instables et des arbres se sont renversés. Un arbre s'est d'ailleurs effondré sur la passerelle amont et une intervention d'urgence a dû être engagée afin de le débiter et retirer sa souche.

En parallèle, des contrôles et des investigations de la structure de ces ouvrages ont été lancés. Un mandat d'inspection a été attribué à un groupe d'experts, composé d'un ingénieur civil, d'un géotechnicien et d'un géomètre.

Leurs études ont révélé un nouveau tassement important de la fondation de la pile intermédiaire de la passerelle aval de l'ordre de 7 cm. Il s'agit du même appui qui, en 1976, avait déjà fait l'objet de travaux. Dès lors, le déplacement vertical total de cet élément, depuis sa construction, est estimé à environ 18 cm.

De plus, ce nouveau déplacement a provoqué une large fente sur la poutre principale, ainsi que l'éclatement ponctuel du béton. Enfin, des prélèvements et des mesures en laboratoire ont révélé des profondeurs de carbonatation et des taux de chlorure très importants pour ce type de structure en béton armé. Il est à relever que lors de sa construction le recouvrement des armatures de cet ouvrage était trop faible, ce qui explique ce phénomène.

Suite à ces informations, et par mesure de sécurité, le cheminement a aussitôt été fermé au public.

Tenant compte des besoins de mobilité des habitants des quartiers concernés, une solution provisoire permettant aux piétons d'emprunter à nouveau cet itinéraire a été recherchée.

Ainsi, une passerelle provisoire en construction tubulaire a été réalisée et le cheminement a été rouvert au public le 20 juillet 2007. Compte tenu de l'urgence d'intervention, le coût de cette réalisation a été entièrement pris en charge par le budget annuel d'entretien des ouvrages d'art. Cette structure provisoire assurera le maintien du passage durant les travaux. Ainsi, hormis quelques phases très ponctuelles, le cheminement demeurera en permanence accessible jusqu'à la fin des travaux.

Cette situation provisoire ne peut cependant durer trop longtemps, une solution de rénovation et de renforcement de la passerelle existante s'impose.

En parallèle, et compte tenu de l'intérêt du site, une solution de raccordement permettant de raccorder directement le cheminement du pont CFF de la Jonction au cheminement du quai des Péniches situé 15 m en contrebas a été étudiée.

Rénovation de la passerelle

L'ouvrage, situé sur un terrain boisé à forte pente, rend son accès difficile aux engins de chantier. De plus, la zone du quai de chargement des déchets de la Jonction, située en aval, nécessite des mesures particulières, afin de maintenir son fonctionnement dans de parfaites conditions de sécurité. Ces travaux s'exécuteront dans un environnement naturel sensible qui nécessitera des mesures de protection spécifiques, l'objectif principal étant de minimiser l'empreinte des travaux dans l'environnement naturel du parc et d'assurer qu'aucune pollution liée au chantier n'affecte le milieu.

Ainsi, un confinement étanche pour les eaux provenant des travaux d'hydrodémolition et un dispositif de traitement des eaux de chantier, ainsi que la vérification du pH, seront mis en œuvre.

Ces éléments ont une incidence importante sur le coût des travaux relativement élevé.

Compte tenu de l'état de dégradation dû à l'affaissement de terrain, du diagnostic de carbonatation et des teneurs en chlorure de l'ouvrage, sa structure sera préalablement traitée localement par hydrodémolition des surfaces sur environ 3 cm de profondeur. Les surfaces ainsi «nettoyées» seront renforcées par des armatures complémentaires, puis reconstituées avec un microbéton projeté.

Le projet de rénovation prévoit l'agrandissement des bases des fondations des piles et la réalisation de micropieux forés. S'appuyant sur des fondations nouvellement renforcées, l'ouvrage sera ensuite «soulevé» à l'aide de vérins pour le replacer à son niveau d'origine. Des plaques métalliques de renfort, fixées au moyen de tiges boulonnées, seront mises en place de part et d'autre de la poutre principale, dans le périmètre de la fissure. Les appuis des poutres seront remplacés sur les culées et sur les piles. Des renforts en lamelles de fibres de carbone

seront collés à l'intrados de la structure (au-dessous) et sur les faces de la poutre.

Quant à la surface supérieure du tablier, elle sera hydrodémolie sur une profondeur d'environ 4 cm, renforcée par des armatures, puis reconstituée avec un microbéton. Un traitement antidérapant, composé de granulats collés à la résine, finalisera la surface.

Enfin, les barrières partiellement endommagées lors de la chute de l'arbre ne respectent plus les normes actuelles. Elles seront donc remplacées par de nouvelles, d'un concept modulaire, conformes aux exigences de sécurité, et satisfaisant aux exigences du Service des monuments et des sites.

Remise en état du cheminement

Sur une dizaine de mètres en amont de la passerelle, le glissement du terrain a emporté une partie de la fondation du cheminement. Pour conforter durablement cette zone, il sera nécessaire de réaliser un soutènement de type mur ou contre-fort.

Sur la longueur du cheminement, les barrières seront remplacées par un modèle modulaire, identique à celles qui seront retenues pour la passerelle.

Construction d'un escalier permettant de relier le cheminement de la promenade du bois de la Bâtie au cheminement du quai des Péniches

La création d'un escalier de raccordement direct du pont CFF de la Bâtie au quai des Péniches représente une avancée certaine pour une meilleure mobilité piétonne à plusieurs titres. Actuellement, les piétons en provenance de Saint-Jean qui empruntent le pont CFF pour rejoindre la Jonction ou, au-delà, Plainpalais, sont obligés de remonter le coteau du bois de la Bâtie puis de le redescendre, ce qui est long et peu pratique. En termes de dénivelé à franchir, le piéton passe de l'altitude + 393 m, à l'extrémité du pont CFF, à + 412 m au point le plus élevé du bois, au droit du Café de la Tour, soit 19 m à monter, pour finalement redescendre 35 m au niveau de la route des Péniches à + 377 m.

Le nouvel escalier permettra ainsi d'accéder directement à la route des Péniches puis à la passerelle du bois de la Bâtie pour rejoindre la Jonction et Plainpalais, ou longer la rive gauche de l'Arve. L'économie en temps et en effort est certaine.

Par ailleurs, cette nouvelle infrastructure s'inscrit comme un maillon important de la future «Onde verte» (itinéraire pour les mobilités douces), actuellement à l'étude. Ce projet permettra ainsi de relier la ville d'est en ouest avec de nombreuses connections.

Cet escalier sera réalisé en structure métallique d'environ 90 marches et de 3 paliers intermédiaires. Il sera construit à quelques mètres et parallèlement au pont CFF de la Jonction.

Une autorisation de construire devra préalablement être déposée.

Eclairage public

L'éclairage existant du cheminement est composé de 6 mâts de 4 m de haut sur lesquels sont installés des luminaires de type «Sistellar», développant une source lumineuse de vapeur de mercure de 2 x 80 W. Ces installations datent de plus de trente ans. Il est par conséquent opportun de profiter des travaux de génie civil pour les remplacer.

Le plan lumière de la Ville de Genève prévoit de changer les lampes à vapeur de mercure par des sources à halogénure métallique, ou à vapeur de sodium, pour des raisons environnementales. L'évolution technologique des sources lumineuses et des luminaires (meilleurs réflecteurs, vasques planes, etc.) assure une meilleure fiabilité, une durabilité accrue, et permet de diminuer sensiblement la consommation d'énergie. La nouvelle puissance installée sera de 70 W, l'économie réalisée sera d'environ 57%, à rendement équivalent avec un meilleur rendu des couleurs.

Une attention particulière sera portée au choix du luminaire, qui devra répondre à la nécessité d'éclairer le site pour des raisons de sécurité, tout en évitant au maximum les nuisances lumineuses dans une zone protégée.

Estimation des coûts

Arrêté I - Travaux de sécurisation du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie et de rénovation de son ouvrage d'art

<i>Rénovation et renforcement de la passerelle</i>	Fr.
Installation de chantier	39 000
Mesures de protection environnementale et traitement des eaux de chantier	50 000
Hydrodémolition et traitement anticarbonatation	104 100
Terrassement	7 700
Micropieux	8 100
Renforcement des fondations des piles intermédiaires	24 600
Renforcement (métalliques et fibres de carbone)	61 600
Remplacement des appuis	5 000
Remplacement des joints	4 500

Remplacement des barrières (90 m)	43 400
Traitement de la surface en revêtement antidérapant	<u>15 500</u>
	363 500
<i>Remise en état du cheminement</i>	
Soutènement	61 000
Remplacement de 10 m de barrières	<u>4 700</u>
Total	65 700
<i>Eclairage public</i>	
Chemins de câbles et raccordements	9 000
<i>Honoraires de maîtrise d'œuvre</i>	
Ingénieur civil	65 000
Géotechnicien	4 500
Géomètre	<u>8 000</u>
Total	77 500
Information et communication	<u>17 500</u>
Total HT	533 200
TVA 7,6%	<u>40 523</u>
Total TTC	573 723
Honoraires de promotion 4%	<u>22 949</u>
Total brut TTC	596 672
Arrondi à TTC	<u>597 000</u>

Arrêté II - Travaux complémentaires liés à la remise en état du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie

<i>Remise en état du cheminement</i>	
Remplacement des barrières (environ 100 m)	47 000
<i>Eclairage public</i>	
Remplacement des candélabres et du type d'éclairage	26 000
Câbles et raccordements	47 000
Génie civil (socle, fouilles)	<u>12 000</u>
Total	<u>85 000</u>
Total HT	132 000
TVA 7,6%	<u>10 032</u>
Total TTC	142 032
Honoraires de promotion 4%	<u>5 681</u>
Total brut TTC	147 713
Arrondi à TTC	<u>148 000</u>

Arrêté III - Construction d'un escalier permettant de relier le cheminement de la promenade du bois de la Bâtie au cheminement du quai des Péniches

<i>Génie civil</i>	
Installations	15 000
Elagage	7 000
Terrassement	12 000
Fondations	30 000
	<u>64 000</u>
<i>Structure métallique</i>	210 000
<i>Eclairage public</i>	15 000
<i>Marquage</i>	12 000
Total travaux HT	311 000
Honoraires d'ingénieur civil	31 000
Total HT brut	342 000
TVA 7,6%	25 992
Total TTC	367 992
Honoraires de promotion 4%	14 720
Total brut TTC	382 842
Intérêts intercalaires: $\frac{\text{Total brut TTC} \times 3,75 \times 6}{2 \times 100 \times 12}$	3 589
Total net TTC	386 431
Arrondi à TTC	<u>386 500</u>

Récapitulation

Arrêté I	597 000
Arrêté II	148 000
Arrêté III	386 500
Total Fr. TTC	<u>1 131 500</u>

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil et de structure métallique (ouvrages similaires 2007).

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer immédiatement après le vote du Conseil municipal, sous réserve des contraintes météorologiques. Ils dureront environ six mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est le premier semestre 2009.

Agenda 21 et choix écologiques

Compte tenu de la situation où s'exécuteront les travaux, des mesures particulières seront mises en œuvre pour minimiser leur impact sur l'environnement.

De par leur concept, les travaux de rénovation et de renforcement s'inscrivent dans une réalisation correspondant au principe de développement durable.

Dans le cadre du remplacement des barrières, les éléments métalliques existants seront évacués dans un centre de tri sélectif approprié, afin de valoriser et recycler ces matériaux.

Les travaux d'hydrodémolition seront exécutés par une entreprise spécialisée répondant aux critères de la protection de l'environnement.

Des mesures particulières seront prises pour récupérer et traiter les eaux provenant du chantier et des contrôles réguliers seront effectués.

Enfin, la rénovation de l'éclairage public s'inscrit dans une démarche de protection de l'environnement.

Référence au 3^e plan financier d'investissement 2008-2019

Le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019 réserve un montant de 1 700 000 francs, sous la rubrique 101.015.20 «Entret. et rénovation du domaine public 2008-2009».

Régime foncier

Les travaux de remise en état du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie et de son ouvrage d'art seront exécutés sur la parcelle 1520, section Saint-Georges – Bâtie, propriété du domaine privé communal.

Information publique

Le montant prévu pour l'information est destiné à la réalisation de panneaux de chantier, ainsi qu'à la publication d'avis dans la presse.

Des panneaux d'information indiquant que des travaux sont en cours seront posés à proximité de l'intervention.

L'information aux riverains se fera sous la forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres au début du chantier.

Un avis payant est prévu dans la presse lors du début des travaux.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

La maîtrise d'œuvre sera confiée à un groupe de mandataires, spécialisé dans le renforcement et la rénovation d'ouvrages d'art en béton armé, avec de solides expériences dans la direction de travaux dans des sites naturels.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'entretien et la maintenance courante de l'ouvrage sont assurés par les budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Charges financières

Pour l'investissement prévu à l'arrêté I (597 000 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 41 060 francs (amortissement au moyen de 20 annuités, intérêts au taux de 3,25%).

Pour l'investissement prévu à l'arrêté II (148 000 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 17 570 francs (amortissement au moyen de 10 annuités, intérêts au taux de 3,25%).

Pour l'investissement prévu à l'arrêté III (386 500 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 45 890 francs (amortissement au moyen de 10 annuités, intérêts au taux de 3,25%).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 597 000 francs destiné aux travaux de sécurisation du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie et de rénovation de son ouvrage d'art.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 597 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2010 à 2029.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 148 000 francs destiné aux travaux complémentaires liés à la remise en état du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie et de son ouvrage d'art.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 148 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2010 à 2029.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 386 500 francs destiné aux travaux de construction d'un escalier permettant de relier le cheminement de la promenade du bois de la Bâtie au cheminement du quai des Péniches.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 386 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2010 à 2019.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

9. Proposition du Conseil administratif du 2 avril 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 894 790 francs destiné:

- **pour un montant net de 380 030 francs à la réalisation du réseau public d'assainissement du chemin Doctoresse-Champendal, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 63 110 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant net total de 443 140 francs;**
- **pour un montant net de 514 760 francs à l'aménagement en rue résidentielle du tronçon public du chemin Doctoresse-Champendal (PR-613).**

Préambule

Le 10 avril 2001, le Conseil municipal a accepté la motion M-141 «Renforcement de la sécurité sur le chemin du Velours», afin de compléter l'aménagement de ce chemin et de sécuriser l'accès des élèves au cycle d'orientation de la Florence. De même que le chemin du Velours joue un rôle de liaison tangentielle à la ville entre les quartiers, le chemin Doctoresse-Champendal, qui lui est parallèle, connecte entre eux les différents équipements scolaires du secteur et joue un rôle de liaison indispensable au bon fonctionnement du réseau d'ensemble pour les mobilités douces.

En décembre 2004, le Conseil d'Etat adoptait le plan directeur des chemins pour piétons. Cet outil de planification concrétise la loi d'application cantonale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnées pédestres (L 1 60, adopté le 4 décembre 1998). Cette loi conforte la politique du Conseil administratif qui est engagé de longue date dans la planification pour l'amélioration des déplacements à mobilité douce, en œuvrant tout particulièrement pour assurer la sécurité des piétons et des cycles et limiter les conflits éventuels des usagers sur certains tronçons routiers. Le chemin Doctoresse-Champendal est inscrit sur le plan piétons comme un itinéraire de rue de quartier, sur lequel des mesures de modération de la circulation doivent être prises, visant à instaurer un régime de zone de rencontre.

Le 4 mai 2005, le plan localisé de quartier (PLQ) N° 29259-275 a été adopté, situé de part et d'autre du chemin Doctoresse-Champendal, dans le secteur de Florissant-Malagnou, section Eaux-Vives. Ce PLQ prévoit de densifier un quartier résidentiel comprenant sept villas réparties sur neuf parcelles, par la construction de six nouveaux immeubles et la démolition de l'ensemble des villas. Récemment, deux requêtes en autorisation de construire ont été déposées pour

la construction des premiers immeubles du PLQ 29259. Selon les promoteurs, les travaux débiteront dans le courant du premier semestre 2008 par les immeubles A et F sis sur les parcelles privées N^{os} 1823, 1824, 1830, 1984 et 2887 et la parcelle en dépendance N^o 1829.

En novembre 2006, la demande définitive 98270 est déposée pour la construction de l'extension de huit salles de classe dans le cycle d'orientation de la Florence, qui accueille aujourd'hui près de 795 élèves, dont le déplacement journalier peut parfois susciter de réelles craintes aux heures de pointe, compte tenu de l'absence de liaisons sécurisées connectant l'établissement scolaire aux arrêts des transports publics. En lien avec l'extension du cycle d'orientation, en limite sud-ouest de sa parcelle, la création d'un cheminement piétonnier reliant le chemin du Velours et le chemin Doctoresse-Champendal est prévue. Cet itinéraire, inscrit dans le plan piétons, et dont la réalisation est une condition sine qua non pour le Service d'incendie et de secours avant la délivrance du permis d'habiter, est destiné à l'évacuation rapide des élèves du cycle d'orientation sur le chemin Doctoresse-Champendal, en cas d'incendie.

Situé dans la première couronne périphérique, perpendiculairement à la route de Florissant, le chemin Doctoresse-Champendal est actuellement une rue sans issue avec néanmoins une boucle de rebroussement pour les véhicules. Les 85 premiers mètres (côté Florissant) sont sur le domaine public communal et les 150 derniers mètres sur le domaine privé. Ce chemin constitue le seul accès routier de desserte pour l'ensemble des villas et des bâtiments existants. Son aménagement actuel se limite à la disposition de places blanches privées sur la partie propriété publique Ville de Genève. L'absence de trottoirs sur plus de la moitié du chemin oblige les piétons à emprunter la chaussée. Dans le PLQ N^o 29259, son tracé disparaît au profit de divers petits chemins d'accès aux immeubles d'habitations et à deux parkings souterrains.

La présente demande de crédit est composée de deux arrêtés:

- le premier concerne la mise en séparatif du réseau d'assainissement, qui a fait l'objet d'un projet réalisé en interne par le Service du génie civil;
- le deuxième concerne l'aménagement de surface en zone de rencontre, qui a fait l'objet d'un mandat d'étude de projet à un ingénieur en transports, géré par le Service d'aménagement urbain et de la mobilité, en coordination avec les autres services techniques de la Ville de Genève.

La finalisation des études, projets d'exécution, appels d'offres et direction des travaux, pour l'ensemble des aménagements (arrêtés I et II), sont prévus en interne par le Service du génie civil. Pour ces raisons, aucun montant d'honoraires d'ingénieur civil n'est demandé dans la présente demande de crédit.

Exposé des motifs*Assainissement (arrêté I)*

L'écoulement des eaux du chemin Doctoresse-Champendal, construit peu avant les années soixante, est actuellement en régime unitaire et s'écoule vers la route de Florissant, qui est en régime séparatif. Ce secteur fait partie du bassin versant Florissant-Champel qui est planifié en système séparatif, conformément au plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Le réseau d'assainissement public du chemin Doctoresse-Champendal doit en conséquence être mis en séparatif et être à même d'absorber le rejet des eaux des bâtiments F1 et F2, prévus par le plan localisé de quartier sur le domaine privé. Intervenir rapidement, soit avant le début du gros œuvre des bâtiments, évitera conflits et perturbations sur l'étroit chemin, seul accès possible pour tous les travaux.

Aménagement de surface (arrêté II)

Le PLQ de Champendal N° 29259 et le PLQ de la Florence N° 29102, qui lui est contigu, représentent une densité d'habitations non négligeable dans le quartier. Environ 605 logements seront construits. La présence de plusieurs équipements scolaires dans les environs (CO Florence, école Emilie-Gourd et école Le-Corbusier) et l'absence de trottoirs sur plus de la moitié du chemin Doctoresse-Champendal rendent les cheminements piétonniers inconfortables, justifiant la nécessité de disposer des connexions piétonnes sécurisées en tenant compte des mesures de modération, ainsi qu'une perméabilité des déplacements en faveur des mobilités douces vers les arrêts des transports publics et les équipements publics.

Sur le plan du PLQ N° 29259, le tracé du chemin Doctoresse-Champendal disparaît au profit de divers petits chemins d'accès aux immeubles d'habitations. La voirie est destinée à un usage mixte, les piétons peuvent cheminer directement sur la chaussée, au vu des faibles charges de trafic. Le projet d'aménagement du domaine public situé à l'entrée de cet ensemble d'habitations s'inscrit dans une logique similaire.

Le tronçon du chemin appartenant au domaine public sera donc aménagé en zone de rencontre, accordant la priorité aux piétons sur l'ensemble de la chaussée. Il permet de favoriser les déplacements doux et crée une connexion sécurisée au cycle d'orientation de la Florence et au collège Emilie-Gourd. Plusieurs séances ont été organisées avec les promoteurs privés en vue de coordonner l'aménagement entre la partie publique du chemin et la partie privée. Celles-ci ont permis de recueillir de la part du privé un consentement à continuer le principe d'aménagement du domaine public sur le reste du chemin privé.

Il faut préciser que la chaussée comporte des déformations et des fissures, présentant un inconfort réel pour les usagers. Le revêtement bitumineux et la fondation en grave seront donc entièrement remis à neuf. La modification du dévers de chaussée permettra d'améliorer le confort et l'écoulement des eaux de surface.

Cet aménagement ne pourra pas être réalisé avant la fin de la construction des bâtiments F1 et F2 du PLQ N° 29259, afin d'éviter tout trafic lourd sur le nouvel aménagement du chemin Doctoresse-Champendal, qui reste le seul accès possible pour tous les travaux.

Obligation légale

La construction du réseau secondaire est à la charge de la Ville de Genève, selon l'article 58 de la loi sur les eaux (L 2 05).

Description des travaux

Assainissement (arrêté I)

Il s'agit en premier lieu de réaliser sur 95 m le collecteur d'eau pluviale de 60 cm de diamètre et d'une profondeur moyenne de 3,50 m, et de le raccorder au collecteur principal existant de la route de Florissant.

Le tracé est prévu au pied du trottoir, sous les places de parc, afin de:

- garantir un passage suffisant pour les véhicules, pendant les travaux et en cas d'interventions ultérieures sur le collecteur;
- ne pas être trop proche du collecteur unitaire existant lors des travaux de terrassements (voir explications ci-dessous).

Ce tracé a également l'avantage de conserver différents réseaux privés, situés en bord de fouille.

En deuxième lieu, il s'agit de rénover le collecteur unitaire existant de 95 m (diamètre 50 cm), afin de pouvoir le préserver et l'utiliser pour l'eau usée.

L'analyse de son état, réalisée par contrôle télévisé, le 28 mars 2007, a révélé la présence de quelques fissures ne nécessitant pas une réfection totale de l'ouvrage.

Vu ce qui précède, il est proposé une remise en état du collecteur par chemisage (pose d'une gaine en matériau souple). Il permet entre autres:

- un gain de temps et d'espace, tout en limitant d'une manière générale les nuisances, vu la non-nécessité d'ouvrir la chaussée;

Proposition: collecteurs au chemin Doctoresse-Champendal

- de diminuer les coûts par rapport à une intervention traditionnelle, à fouille ouverte, pour la mise en place d'un nouveau tuyau à environ 2,5 m de profondeur;
- de pouvoir préserver le passage pour les riverains et le trafic chantier;
- d'éviter le déplacement d'une conduite d'eau sous pression de 50 cm de diamètre, qu'il est techniquement difficile de déplacer et dont le remplacement engendrerait des coûts supplémentaires considérables pour la Ville.

Pendant l'intervention de chemisage et les travaux de découpe au droit des branchements et raccordements existants, les eaux seront déviées provisoirement par le nouveau collecteur d'eau pluviale.

Eclairage public

Un nouveau tube PE sera posé dans la même fouille que le collecteur d'eau pluviale, en prévision du futur aménagement EP prévu dans l'arrêté II. Cela diminue également les coûts et la durée d'intervention.

Aménagement de surface (arrêté II)

Le chemin Doctoresse-Champendal est une voie de desserte de quartier qui présente une ambiance végétale de type forestier que lui confère la présence d'une haie vive et d'arbres majeurs. Le parti architectural respecte ce caractère qui reflète l'identité du lieu. Le choix des mesures de modération répond avant tout aux implications de la réalisation des nouveaux immeubles et à la sécurisation des déplacements du flux de piétons qui sera généré.

L'aménagement de la zone de rencontre sur le domaine public prévoit une mise à niveau du chemin, sans distinction de trottoir séparé, créant une plateforme continue sur l'ensemble de la voirie, sur laquelle tous les usagers de la route se mêleront avec une priorité accordée aux piétons.

Les travaux consistent à remettre à neuf la totalité de la chaussée par la réfection des enrobés bitumineux et de la fondation en grave, en tenant compte des modifications géométriques qui la rehaussent légèrement.

Le trottoir existant à l'entrée, sur la rue de Florissant, sera réaménagé en trottoir béton traversant. Il sera délimité par une rangée de pavés sur environ 20 m, qui marquera la limite parcellaire avec la rampe du chemin en revêtement bitumineux.

La récolte des eaux de surface se fera par la pose de sacs d'eau pluviale disposés selon le nouveau dévers de chaussée et raccordés en chandelle sur le collecteur.

Proposition: collecteurs au chemin Doctoresse-Champendal

Une bordurette en béton est prévue au droit de la partie basse du dévers de chaussée, sur toute la longueur du chemin (env. 90 m). La partie haute est déjà équipée d'une même bordurette en bon état, donc préservée.

Un dégagement piétonnier de plus de 2 m est assuré au droit de l'accès à l'immeuble existant. Il se connecte à la future liaison piétonne reliant le cycle d'orientation de la Florence et est défini par des éléments de mobilier urbain et des places de stationnement disposées sur la chaussée à usage mixte.

Marquages

Les places blanches privées existantes seront remplacées par six places en zone bleue disposées perpendiculairement au chemin, ce qui permet le rebroussement aisé des véhicules, sans qu'ils aient à utiliser pour cela le domaine privé. Douze cases pour les deux-roues seront aménagées, permettant le stationnement de huit deux-roues motorisés et six vélos. Cette zone de rencontre sera également équipée de deux logos «20 km/h».

Mobilier urbain

Il est prévu de poser deux totems, quatre bancs, deux poubelles, quatre épingles à vélos et trois potelets. Ces éléments seront disposés de sorte à renforcer la sécurité des liaisons piétonnes et cyclables.

Un bouteroue sera disposé sur chacune des cases en zone bleue, assurant le stationnement des véhicules dans les limites du marquage.

Espaces verts

A l'instar de la plupart des rues perpendiculaires à la route de Florissant dans ce quartier, le caractère d'alignement boisé qui accompagne chaque entrée des rues sera renforcé par la création d'une banquette en terre végétale, sur laquelle sera plantée une haie vive qui permettra de continuer dans le même esprit de celle existant le long de la parcelle privée N° 2885. Par sa disposition, cette banquette servira également à réduire les gabarits de la chaussée et à créer une chicane avec le stationnement perpendiculaire mis en place, afin de limiter les vitesses de circulation et prévenir un éventuel stationnement illicite.

Eclairage public

La Ville de Genève prévoit d'améliorer et de remettre à neuf l'éclairage, en remplaçant les deux éléments existants en vapeur de sodium par l'installation de

Proposition: collecteurs au chemin Doctoresse-Champendal

trois nouveaux luminaires, présentant un meilleur rendement énergétique, alignés et distants de 25 m. La réfection des conduites électriques dans le nouveau tube EP est également prévue (voir arrêté I). Le câble actuellement posé sous sable et brique, et dont l'alimentation est réalisée au travers de «té», peut à court terme engendrer des défauts.

Levée des ordures ménagères

L'aménagement prévu dans le cadre du projet de l'immeuble F sur la partie privée permettra aux camions de la Voirie – Ville de Genève de faire demi-tour, afin d'éviter des tournés sur route et des manœuvres délicates, le chemin étant sans issue (l'accès SIS pourra également servir de boucle de rebroussement).

Le dépôt des privés, sous forme de tri sélectif enterré, sera situé à proximité du domaine public. De même pour l'immeuble A, mais côté rue Le-Corbusier.

La construction et l'entretien de ces aménagements, utilisés par la Ville de Genève, seront entièrement financés par les privés.

Estimation du coût*Arrêté I – Réalisation du réseau public d'assainissement du chemin Doctoresse-Champendal*Génie civil

CAN 111 Prix de régie	5 000
CAN 113 Installations générales de chantier	40 000
CAN 117 Démolitions	16 000
CAN 151 Conduites industrielles (éclairage public)	5 000
CAN 223 Chaussées: couches, revêtements bitumineux	26 000
CAN 237 Canalisations et évacuation des eaux	275 000
Total	367 000

Travaux divers

Marquage existant – réfection	2 000
Borne hydrante existante – déplacement	6 000
Total	8 000

Honoraires

Ingénieur géomètre (mutation et cadastration)	7 000
Total	7 000

Proposition: collecteurs au chemin Doctoresse-Champendal

<u>Frais divers</u>	
Héliographies, reprographies	3 000
Essais de matériaux en laboratoires	<u>2 000</u>
Total	5 000
<u>Information et communication</u>	9 000
Total HT	396 000
TVA 7,6% (arrondi)	<u>30 100</u>
Total TTC	426 100
Honoraires de promotion 4% (arrondi)	<u>17 040</u>
Total TTC net	443 140
A déduire:	
– Subvention cantonale de 15% (arrondi) pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève (coût estimé de l'équipement collecteur EU/EP 391 000 + TVA = 420 720)	<u>– 63 110</u>
Total TTC	<u>380 030</u>

Arrêté II – Aménagement en rue résidentielle du tronçon public du chemin Doctoresse-Champendal

<u>Génie civil</u>	
CAN 111 Prix de régie	6 000
CAN 113 Installations générales de chantier	46 000
CAN 117 Démolitions	56 000
CAN 151 Conduites industrielles	8 000
CAN 211 Terrassements	48 000
CAN 221 Couche de fondation	54 000
CAN 222 Pavages et bordures	22 000
CAN 223 Chaussées: couches, revêtements bitumineux	114 000
CAN 237 Canalisations et évacuation des eaux	17 000
CAN 241 Petits ouvrages en béton	<u>13 000</u>
Total	384 000
<u>Travaux divers</u>	
Marquage définitif	3 000
Mobilier urbain	21 000
Espaces verts	10 000
Eclairage public – installation électrique (génie civil compris dans CAN 151)	<u>22 000</u>
Total	56 000

Proposition: collecteurs au chemin Doctoresse-Champendal

Honoraires

Ingenieur géomètre (mutation et cadastration)	7 000
---	-------

Total	<u>7 000</u>
-------	--------------

Frais divers

Héliographies, reprographies	3 000
------------------------------	-------

Essais de matériaux en laboratoires	<u>4 000</u>
-------------------------------------	--------------

Total	7 000
-------	-------

Information et communication

Total HT	460 000
----------	---------

TVA 7,6% (arrondi)	<u>34 960</u>
--------------------	---------------

Total TTC	494 960
-----------	---------

Honoraires de promotion 4% (arrondi)	<u>19 800</u>
--------------------------------------	---------------

Total TTC net	514 760
---------------	---------

Total TTC	<u>514 760</u>
-----------	----------------

Validité des coûts

Les estimations des coûts sont basées sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2006-2007).

Pour l'arrêté I, le chiffrage des travaux de mise en séparatif de la présente demande de crédit a été réalisé par analogie au prix moyen par mètre linéaire de collecteur pris en considération lors de l'estimation de la valeur du réseau public d'assainissement dans le cadre du PGEE.

Subvention(s) et partenariat(s)*Assainissement (arrêté I)*

Une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement dans ce secteur.

Programme des travaux*Assainissement (arrêté I)*

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer immédiatement après le vote du Conseil municipal et dureront trois mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle se fera au plus vite.

Aménagement de surface (arrêté II)

Ces travaux, estimés à trois mois, ne seront pas exécutés dans le cadre du chantier lié à l'assainissement. Ils seront menés, en coordination avec les privés, une fois que les bâtiments F1 et F2, prévus par le plan localisé de quartier, seront terminés.

La date de mise en exploitation prévisionnelle est prévue en automne 2009.

Agenda 21 et choix écologiques*Assainissement (arrêté I)*

Le choix du matériau des tuyaux s'est porté sur des éléments en fibre de verre renforcés, qui présentent de grandes qualités pour l'écoulement des eaux pluviales, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion, ainsi qu'une facilité de mise en place. De plus, le béton d'enrobage est composé de granulats recyclés.

Les remblayages de fouilles sont prévus principalement en grave recyclée provenant de centrale. Les enrobés bitumineux sont également constitués en partie de matériaux recyclés.

Le maintien du collecteur unitaire existant par chemisage pour l'eau usée, par son principe même, s'inscrit dans une conception de développement durable, par la prolongation de sa durée de vie et la diminution considérable de la durée des travaux.

Aménagement de surface (arrêté II)

La modération des vitesses de circulation permet une réduction du bruit dû au trafic. L'aménagement du chemin favorise les mobilités douces.

La grave et les enrobés bitumineux utilisés pour la chaussée sont constitués en partie de matériaux recyclés.

Personne à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements de personnes à mobilité réduite ainsi que des malvoyants.

Information publique

Un panneau de chantier est prévu à l'extrémité de la rue sans issue, avec des informations sur la nature des travaux, leur durée, leur coût et l'entreprise concernée.

Proposition: collecteurs au chemin Doctoresse-Champendal

L'information aux riverains se fera sous forme d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres avant le début du chantier. En cours de chantier, si nécessaire, d'autres avis pourront être distribués.

Deux avis payants sont prévus dans la presse. L'un pour le début des travaux et l'autre en cas de perturbation importante.

Montants information communication: 9000 francs pour les travaux d'assainissement (arrêté I) et 6000 francs pour les travaux d'aménagement de surface (arrêté II).

Autorisation de construire

Assainissement (arrêté I)

Le projet a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire APA 29028-2, déposée le 16 novembre 2007 et autorisée le 29 janvier 2008.

Aménagement de surface (arrêté II)

Une requête en autorisation de construire sera déposée par le Service du génie civil après le vote du présent crédit.

Régime foncier

Les parcelles sont situées sur le domaine public communal de la Ville de Genève.

Intérêts intercalaires

La durée des travaux étant inférieure à six mois pour les travaux d'assainissement et d'aménagement de surface, aucun intérêt intercalaire ne doit être pris en compte.

Référence au 3^e plan financier d'investissement 2008-2019

Assainissement (arrêté I)

Cet objet sera imputé sur la ligne N° 101.074.03 «Aména envir urb compl à imm, équipmts, PLQ-PLCP 08-09» d'un montant de 2 500 000 francs figurant au 3^e plan financier d'investissement 2008-2019, sous la rubrique PRI I.

Aménagement de surface (arrêté II)

Cet objet sera imputé sur la ligne N° 101.074.04 «Aména envir urb compl à imm, équipmts, PLQ-PLCP 10-11» d'un montant de 1 300 000 francs figurant au 3° plan financier d'investissement 2008-2019, sous la rubrique PRI I.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet d'assainissement de la présente demande de crédit a été élaboré par le Service du génie civil (arrêté I).

Le projet d'aménagement de la présente demande de crédit a été élaboré par le Service de l'aménagement et de la mobilité, en collaboration avec le Service du génie civil (arrêté II).

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil (arrêtés I et II).

Budget provisionnel d'exploitation

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage de ces ouvrages seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charges d'exploitation supplémentaires.

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 26 140 francs pour les travaux d'assainissement et à 35 400 francs pour les travaux d'aménagement de surface.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ I***LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

Proposition: collecteurs au chemin Doctoresse-Champendal

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 380 030 francs, après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 63 110 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 443 140 francs, destiné à la réalisation du réseau public d'assainissement du chemin Doctoresse-Champendal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 443 140 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 514 760 francs destiné à l'aménagement en rue résidentielle du tronçon public du chemin Doctoresse-Champendal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 514 760 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

10.a) Proposition du Conseil administratif du 16 avril 2008 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2006/2007 du Grand Théâtre de Genève (PR-614).

Exposé des motifs

Nous vous présentons ci-après le compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2006/2007.

La saison du grand abonnement a été constituée de huit ouvrages lyriques et de deux spectacles donnés par le ballet pour un total de 75 représentations, dont 38 ont eu lieu au Bâtiment des Forces-Motrices en raison notamment des travaux effectués au Grand Théâtre en début de saison. Le taux d'occupation moyen a atteint 83,74% et le taux financier moyen 78,60%.

La clôture des comptes d'exploitation de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, arrêtés au 30 juin 2007, présente un excédent de charges de 236 446,05 francs après dissolution de plusieurs provisions. Conformément au règlement y relatif, la perte de l'exercice est prélevée sur le fonds de réserve. Dès lors, ce dernier, qui représente la fortune de la fondation, s'élève au 30 juin 2007 à 994 684,17 francs.

L'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre précise que le Conseil municipal examine et approuve le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan et le rapport des contrôleurs arrêtés au 30 juin précédent.

En référence à cette disposition, nous vous invitons à approuver les comptes de la saison 2006/2007, en votant le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre,

arrête:

Article unique. – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2006/2007 incluant le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 sont approuvés.

Annexes:

- compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre avec comptes
- tableau de consolidation Ville-Grand Théâtre
- rapport de l'organe de contrôle

FONDATION DU GRAND THEATRE
DE GENEVE

COMPTE RENDU RELATIF AUX COMPTES DE LA SAISON
2006/2007

Genève, 7 avril 2008

TABLE DES MATIERES

A. Statistique des spectacles (commentaires)	pp 1-2
B. Statistique des autres activités et manifestations	pp 3-10
C. Statistique de la production hors spectacles	pp 11-14
D. Statistique du personnel (au 30.06.2007)	pp 15-17
E. Analyse du bilan au 30.06. 2007	pp 18-21
F. Analyse du compte de profits et pertes	pp 22-25
G. Analyse de la statistique des dépenses	
- Frais généraux d'administration (groupe 3000)	pp 26-29
- Frais généraux d'exploitation (groupe 4000)	pp 30-35
- Frais directs d'exploitation (spectacles) (groupe 5000)	pp 36-39
H. Analyse de la statistique des recettes (groupe 6000)	pp 40-45
I. Conclusions	pp 47
Tableau de financement global	en annexe

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

A. STATISTIQUE DES SPECTACLES DE LA SAISON 2006/2007

SPECTACLES DANS L'ABONNEMENT	nbre représ.	servitudes	Abos	Billetterie + invit	Occupés	Inventures	Taux occupation	taux financier
Le Couronnement de Poppee - BFM	10	150	4735	2601	7486	2364	76,00%	71,46%
Così fan Tutte - BFM	10	152	4695	4992	9809	41	99,98%	96,45%
Les Matrices chanteurs - GTG	7	174	4803	4846	9823	761	92,81%	86,56%
Coppelia - BFM	11	150	3476	5858	9484	1351	87,53%	80,73%
L'étalais dans ma maison... - GTG	6	168	4913	968	6049	3023	66,68%	62,87%
Lady Macbeth de Mzensk - GTG	6	158	4804	2857	7819	1253	86,19%	80,60%
Jours étranges/Ss schnell - BFM	7	108	3424	864	4396	2489	62,84%	60,17%
Ariane à Nexos - GTG	6	174	4884	3177	8235	837	90,77%	85,63%
Don Pasquale - GTG	6	226	4926	3315	8467	605	93,33%	88,71%
Le Mandarin/Barbe Bleue - GTG	6	204	5100	2107	7411	1661	81,69%	72,91%
SOUS TOTAL	75	1664	46730	31695	78979	14395	83,74%	79,60%
RECITALS								
Dietrich Henschel, GTG	1	14	272	210	486	481	50,77%	37,17%
Sara Mingardo, GTG	1	14	296	275	565	392	59,88%	44,56%
Marie-Nicole Lemieux, GTG	1	14	293	134	441	536	45,14%	30,46%
Joyce Di Donato, GTG	1	14	292	291	567	390	60,08%	41,14%
SOUS TOTAL	4	56	1143	910	2109	1799	53,96%	38,33%
HORS ABONNEMENT ET DIVERS								
Casse-Noisette, BFM	5	9	-	3512	3521	1404	71,49%	56,71%
Petite Messe Solennelle, GTG	1	8	-	804	812	165	83,11%	81,70%
Cecilia Chaplitzau	15	0	-	2083	2083	242	89,99%	89,54%
Riccardo Primo, GTG	1	0	-	645	645	358	64,31%	62,13%
Frankenstein, GTG	2	0	332	1617	1949	1075	64,45%	61%
SOUS TOTAL	24	17	332	8651	9010	3244	74,59%	70,62%

A. SPECTACLES

a) SAISONS A L'ABONNEMENT

La saison du grand abonnement a été constituée de huit ouvrages lyriques et deux spectacles de ballet donnés par notre compagnie.

La saison a débuté le 8 septembre 2006 avec la première représentation du *Couronnement de Poppée* de Claudio Monteverdi et s'est terminée le 30 juin 2007 avec la sixième représentation du *Mandarin merveilleux* et du *Château de Barbe Bleue* de Béla Bartok.

Notre abonnement « danse » comportait quatre autres productions dont une par une compagnie invitée.

Spectacles Lyriques:

Nouvelles productions et coproductions

Le Couronnement de Poppée, nouvelle production en coproduction avec le Théâtre de Caen,

Così fan tutte, nouvelle production avec le soutien de la Fondation BNP Paribas Suisse,

Les Maîtres chanteurs de Nuremberg, nouvelle production avec le soutien de la Fondation Leenaards,

J'étais dans ma maison..., nouvelle production, création mondiale du Grand Théâtre de Genève,

Don Pasquale, nouvelle production en coproduction avec le Théâtre de Caen,

Le Mandarin merveilleux – Le Château de Barbe Bleue, nouvelle production.

Reprises

Lady Macbeth de Mzensk, production du Grand Théâtre de Genève, a été représenté pour la première fois en septembre 2001. La reprise de cette saison a proposé une distribution largement renouvelée.

Spectacle invité

Ariane à Naxos, production du Royal Opera House Covent Garden de Londres a été accueillie avec le soutien du Cercle du Grand Théâtre.

Orchestres

Hormis *Le Couronnement de Poppée* accompagné par l'Ensemble baroque du Grand Théâtre, tous les spectacles l'ont été par l'Orchestre de la Suisse Romande, malheureusement sans la présence d'Armin Jordan qui devait diriger les *Maîtres Chanteurs* de Nuremberg et la soirée Bartok.

Saison Danse:

La saison a été inaugurée par une nouvelle chorégraphie de *Coppélia* confiée au chorégraphe catalan, Cisco Aznar. Ce spectacle, donné 11 fois au BFM, bénéficiait de la présence

de l'Orchestre de Chambre de Lausanne, placé sous la baguette experte de Philippe Béran.
La deuxième création de notre compagnie, *Le Mandarin Merveilleux* de Béla Bartok, chorégraphié par Kader Belardi, était donné en complément du *Château de Barbe Bleue*.
Le Ballet du Grand Théâtre a également mis à son répertoire deux pièces majeures de Dominique Bagouet, *Jours étranges* et *So schnell*, qui lui permit, après Genève, de rencontrer un immense succès en tournées, en particulier au Festival de Montpellier. L'abonnement danse était complété par une création de la compagnie Alias, *Frankenstein*.
Enfin, ceux qui voulaient découvrir ou revoir le *Casse-Noisette* de Benjamin Millepied et Paul Cox purent profiter d'une courte reprise au BFM (5 représentations).

b) RECITALS DE CHANT

Quatre récitals ont été proposés :

- Dietrich Henschel dans *La Belle meunière* de Franz Schubert.
- Sara Mingardo servant des œuvres de Haendel, Vivaldi et Legrenzi.
- Marie-Nicole Lemieux qui a chanté Chaousson, Debussy, Enesco et Hahn.
- Joyce di Donato interprétant Bizet, Rossini, Granados, de Falla.

c) CONCERTS

Deux « concerts » ont eu lieu :

- *Ricardo Primo, Rè d'Inghilterra* de Georg Friedrich Haendel avec l'Orchestre de Chambre de Bâle sous la direction de Paul Goodwin.

- *La Petite Messe solennelle* de Gioacchino Rossini par le Chœur du Grand Théâtre sous la direction de Ching-Lien Wu.

d) THEATRE

Sous chapiteau au Parc des Bastions, *Coda*, création du Théâtre du Radeau, de François Tanguy et Mathieu Oriol, en coproduction avec le Théâtre du Radeau au Mans, le Théâtre National de Bretagne à Rennes et l'Odéon – Théâtre de l'Europe à Paris. En coréalisation avec le théâtre de la Comédie de Genève.

e) HOMMAGE A ARMIN JORDAN

Armin Jordan est décédé le 20 septembre 2006, musicien incomparable, homme de théâtre et ami des collaborateurs du Grand Théâtre de Genève qui se faisaient une joie de le retrouver saison après saison. Depuis une *Belle au Bois Dormant* en 1967 jusqu'à la *Ville morte* d'E.W. Korngold en 2006, Armin, comme ici chacun l'appelait, dirigea 48 productions. Il aurait dû diriger les *Maîtres Chanteurs*, le *Château de Barbe Bleue* et le *Mandarin merveilleux* au cours de la saison 2006-2007.

Une belle soirée réunissant des artistes avec qui il avait aimé travailler, des musiciens de l'OSR auxquels il était si profondément attaché et permettant de voir ou revoir des images retraçant sa carrière lui rendit hommage.

B. ACTIVITES LIEES AUX SPECTACLES

a) Activités de la Compagnie de ballet

Au cours de la saison 2006/2007 (de septembre 2006 à août 2007), le Ballet du Grand Théâtre de Genève s'est produit 76 fois à Genève et en tournée, sans compter les trois répétitions publiques qui ont été proposées.

Deux créations mondiales de ballet ainsi qu'une reprise du ballet *Casse-Noisette* ont été présentées à Genève et deux pièces de Dominique Bagouet sont également entrées au répertoire au cours de la saison.

Une tournée a eu lieu avec le soutien direct de Pro Helvetia : la tournée à Becket aux Etats-Unis à l'occasion du Festival Jacob's Pillow en août 2007.

La tournée à la Réunion, programmée en octobre 2006 grâce au soutien de Pro Helvetia, a été annulée par la Direction du Grand Théâtre en raison de l'épidémie de Chikungunya sévissant dans le pays.

Tout au long de la saison, le Ballet a été invité à participer à plusieurs festivals : le Torino Danza Festival à Turin en septembre 2006, le Dance Salad Festival à Houston en avril 2007 et le Festival Jacob's Pillow à Becket en août 2007.

A titre de comparaison, le Ballet s'était produit 51 fois en 2004/2005 (49 représentations + 2 générales publiques) et 65 fois en 2005/2006 (63 représentations + 2 générales publiques).

Tout au long de la saison, le Ballet a été invité à participer à plusieurs festivals ou représentations :

Torino Danza Festival, Torino (I), septembre 2006
 Maison de la Danse, Lyon (F), octobre 2006
 Forum am Schlosspark, Ludwigsburg (D), octobre 2006
 Gala, Berne (CH) novembre 2006
 Théâtre de Béziers, Béziers (F), janvier 2007
 Théâtre de l'Olivier, Istres (F), janvier 2007
 Théâtre Molière, Sète (F), janvier 2007
 Théâtre de Villefranche, Villefranche (F), janvier 2007
 Maison de la Culture, Nevers (F), janvier 2007
 Espace Jean Legendre, Compiègne (F) janvier 2007
 Opéra de Rouen, Rouen (F) janvier 2007
 La Coursive, La Rochelle (F) janvier 2007
 Le Manège, La Roche sur Yon (F), janvier 2007
 Théâtre du Passage, Neuchâtel (CH), février 2007
 La Comédie, Clermont Ferrand (F), mars 2007
 Théâtre La Licome, Cannes La Bocca (F), mars 2007
 Dance Salad Festival, Houston (USA), avril 2007
 La Coupole, Saint Louis (F), avril 2007
 Le Maillon, Strasbourg (F), avril 2007
 La Maison de la Culture, Nantes (F), avril 2007
 Théâtre de l'Olympia, Arcachon (F), avril 2007
 Le Parvis, Tarbes (F), avril 2007
 Le Duo, Dijon (F), mai 2007
 Opéra Comédie, Montpellier (F), juillet 2007
 Le Corum, Montpellier (F), juillet 2007
 Festival Jacob's Pillow, Becket (USA), août 2007

Le ballet a activement participé à la Fête de la Musique avec plusieurs duos donnés au GTG.

Des animations ont eu lieu à Uni Mail à Genève et une répétition publique au Grand Théâtre avec *Le Mandarin Merveilleux*.

b) Activités du Chœur fixe

Le Chœur fixe a participé à six spectacles lyriques pour 41 représentations. Il a également donné un concert d'œuvres de Chostakovitch dans le Foyer du Grand Théâtre, la *Petite Messe solennelle* de Rossini dans la grande salle du GTG, un concert de chœurs d'opéras à Gland.

Un grand concert varié et joyeux a été donné dans la grande salle du GTG à l'occasion de la Fête de la Musique.

c) Activités des choristes auxiliaires

Des choristes auxiliaires sont venus épauler notre Chœur permanent dans les productions suivantes :

- 2 choristes pour *Così fan tutte*
- 56 choristes pour *Les Maîtres chanteurs*
- 50 choristes pour *Lady Macbeth de Mzensk*

L'effectif total des chœurs pour les différentes productions a donc été de :

- 14 choristes pour *Così fan tutte*
- 98 choristes pour *Les Maîtres chanteurs*
- 41 choristes pour *J'étais dans ma maison ...*
- 39 choristes pour *Don Pasquale*
- 40 choristes pour *Le Mandarin merveilleux*
- 60 choristes à Gland

- 40 choristes pour la *Petite Messe solennelle*
- 41 choristes pour le concert Chostakovitch
- 40 choristes pour la Fête de la Musique

d) Activités de la figuration

L'ensemble de la saison a nécessité l'engagement de 84 figurants (115 en 2005/2006), dont :

- 6 danseurs (*Le couronnement de Poppée*)
- 46 adultes (*Le couronnement de Poppée, Les Maîtres chanteurs, J'étais dans ma maison..., Lady Macbeth, Ariane à Naxos, Don Pasquale, Casse-Noisette, Le château de Barbe Bleue*)
- 17 enfants (*Lady Macbeth, Don Pasquale, Casse-Noisette*)
- 15 figurants pour les séances lumière (*Le couronnement de Poppée, Les Maîtres chanteurs, J'étais dans ma maison..., Lady Macbeth, Ariane à Naxos, Don Pasquale, Casse-Noisette*)

e) Programme pédagogique et développement des publics jeunes

Le programme pédagogique, mis en place grâce au soutien de la Fondation Ferrier Lullin et du Département de l'Instruction Publique, a pu être proposé aux différents ordres d'enseignement.

20 classes primaires, 20 classes du Cycle d'Orientation et 20 classes du Post Obligatoire ont ainsi pu suivre les parcours pédagogiques mis en place autour des ouvrages à l'affiche.

Ce sont 840 jeunes participants qui ont pu suivre la création d'un spectacle en visitant les ateliers et les coulisses du théâtre.

Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

Plusieurs animations et ateliers ont été proposés aux élèves des différents ordres d'enseignement. A noter :

- 7 ateliers de formations « Voix »
- 2 ateliers de création « Mise en scène »
- 2 ateliers de création « Scénographie »
- 4 ateliers de formation « Mouvement »
- 2 ateliers de création « Marionnettes »
- 1 atelier de création « Costumes »
- 1 atelier de création « Chorégraphie »
- 2 ateliers de création « Maquillage »

Soit 21 ateliers autour de 10 spectacles - 7 opéras et 3 ballets - et l'assistance aux 10 générales de ces spectacles.

Abonnements jeunes :

Sur cette saison, 411 abonnements jeunes ont été délivrés, ainsi répartis :

Grand abonnement	71
Abonnement lyrique	66
Demi abonnement	102
Abonnement découverte	7
Abonnement spécial jeunes	95
Abonnement danse	61
Abonnement récital	9

Quant aux billets à tarif jeune, ce ne sont pas moins de 4016 places qui ont été achetées, ainsi réparties :

Lyrique	1840
Danse	2004
Récitals	172

Cinq points d'informations et diverses animations et rencontres ont porté l'activité du Grand Théâtre à la connaissance de nombreux jeunes et étudiants.

- Deux rencontres contemporaines à l'Université et présence du ballet à Uni Mail.
- 12 invitations-répétitions, récitals, visite du GTG, rencontres, présentation de saison, etc.
- Libre accès aux conférences de présentations, par l'Association des Amis de l'opéra et du ballet.
- Invitation aux présentations des dossiers pédagogiques.
- Quatre réunions avec les « relais » (jeunes entre 18 et 30 ans) – diffusion d'information et définition de la politique d'ouverture du GTG face aux jeunes.

f) Une heure avant et conférences

Tous les ouvrages lyriques de la saison ont été précédés de la traditionnelle présentation *Une heure avant*.

Ces présentations d'environ 45 minutes ont été animées par les musicologues Alain Perroux, Pierre Michot, Isabelle Mili ou Sandro Cometta, ainsi que par nos pianistes, Todd Camburn et Xavier Dami.

Avant chaque production d'opéra, l'Association genevoise des Amis de l'opéra et du ballet organise, en collaboration avec le Grand Théâtre, une conférence très complète sur l'œuvre, son livret, son contexte et sa musique. Ces conférences sont confiées à des spécialistes qui illustrent leurs propos d'extraits enregistrés. Elles ont lieu quelques jours avant la première à 18h15, au Grand Théâtre ou au foyer du BFM.

57 Une heure avant... et 8 conférences ont eu lieu durant la saison.

Comme la saison précédente, les conférences ont donné lieu à un enregistrement CD qui permet de se préparer à l'écoute de l'opéra. Cette initiative est soutenue par la Fondation BNP Paribas Suisse.

g) Concerts - rencontres

En marge de certaines productions, le Grand Théâtre offre un contrepoint sous forme de concerts et de rencontres avec les artistes, dans une atmosphère conviviale où l'on peut aussi se restaurer (brunch ou buffet à disposition). Lors de la saison 2006/2007, c'est en marge de *J'étais dans ma maison et j'attendais que la pluie vienne* puis de *Lady Macbeth de Mzensk* qu'on été organisés ces Concerts-rencontres.

h) Wagner en images

A l'occasion des représentations des *Maîtres chanteurs de Nuremberg*, c'est un véritable et exceptionnel festival wagnérien que le Grand Théâtre a organisé en collaboration avec l'Auditorium du Louvre. En cinq jours, d'innombrables trésors audio-visuels sortis des archives ont permis de faire revivre les gloires vocales du siècle dernier, d'entrevoir le génie de Wieland Wagner et d'assister à une représentation intégrale du trop rare Rienzi (aux Salons – rue Bartholoni).

i) Répétitions générales

Les générales et pré-générales ont accueilli de nombreux jeunes dans le cadre des activités pédagogiques offertes par le Théâtre.

11 générales et 3 pré-générales ont été fréquentées par les familles du personnel, les invités des artistes, des musiciens, ainsi que par des sponsors et des membres du Cercle du Grand Théâtre. Ce sont 12'429 places qui ont été occupées en ces occasions.

j) Théâtre

Quinze représentations sous chapiteau au Parc des Bastions de Coda, création du Théâtre du Radeau dans une mise en scène de François Tanguy, en coréalisation avec la Comédie de Genève.

k) Atelier de construction et de décoration

Huit opéras ont été traités (un neuvième commencé pour la saison 2007/2008), quatre spectacles de danse.

Opéra :

Le Couronnement de Poppée : fin des travaux débutés sur la saison 05/06. Réalisation totale des décors, accessoires, costumes et chaussures.

Così fan tutte : réalisation des accessoires, costumes et chaussures. Décors sous-traités en atelier privé. Retouches de peinture.

Les Maîtres chanteurs : réalisation totale des décors, accessoires, costumes et chaussures. Châssis sous-traités en atelier privé. Pose des briques et peinture effectué par les ateliers du GTG.

J'étais dans ma maison... : réalisation totale des décors, accessoires, costumes et chaussures.

Lady Macbeth : reprise de la saison 01/02. Retouches peinture des toiles, rafraîchissement décors. Diverses réparations en menuiserie et tapisserie.

Ariane à Naxos : production du Royal Opera House Covent Garden. Retouches peinture sur le plateau.

Don Pasquale : coproduction avec le Théâtre de Caen. Réalisation totale des décors, accessoires, costumes et chaussures.

Le Château de Barbe Bleue / Le Mandarin merveilleux : réalisation totale des décors, accessoires, costumes et chaussures.

La Flûte enchantée : début de la réalisation des toiles.

Danse :

Coppélia : réalisation totale des décors, accessoires, costumes et chaussures.

Frankenstein I (production Alias) : réalisation totale des décors, accessoires, costumes et chaussures.

Jours étranges / So schnell : reprise – aucune réalisation.

Casse-Noisette : reprise saison 2005/2006. Retouches peintures et petite réparation de menuiserie.

Les ateliers ont également construit de nombreux agencements et éléments mobiliers pour nos bureaux et ateliers : Michel Simon, couture, peinture, serrurerie, machinerie, vestiaires Ballet, immeuble GTG, etc.

l) Ateliers des costumes et du cuir

Ce sont 1'000 costumes qui, à des titres divers, ont été pris en charge par nos ateliers :

477 entièrement confectionnés aux ateliers
60 récupérés
155 achetés
104 sous-traités
195 loués
9 annulés

La totalité des costumes ont été essayés, retouchés et parfois patinés dans nos ateliers, en particulier pour le ballet *So schnell*, plus de 50 costumes achetés ont été teints, retouchés et décorés.

L'atelier cuir a manipulé 1418 paires de chaussures ou articles en cuir, dont :

96 paires fabriquées entièrement
626 paires récupérées du stock
155 paires achetées
23 paires louées
463 paires adaptées
18 baudriers, ceintures fabriqués
22 plastrons cuirasses fabriqués
15 articles divers de sellerie fabriqués

m) Atelier de perruques-maquillages

L'atelier de perruques possède plus de 1'500 perruques en stock, dont 300 en bon état. 600 de petites qualités, 660 spécifiques et 100 masques.

Au-delà d'utilisation et d'adaptation de ce stock pour cette saison, l'atelier a confectionné 21 perruques neuves, 9 masques et 8 colifes.

Aucune production n'a été louée à l'extérieur.

n) Son et vidéo

Développement, réalisation, installation son et vidéo aux entrepôts.

Son et vidéo ont concerné maintes productions de la saison, à noter un travail important en vidéo sur *Le Couronnement de Poppée*, *Le Château de Barbe Bleue* et, en ballet, projections et multi projections et diffusion sur *Coppélia*, *Frankenstein !* et *Les carnets Bagouet*.

A noter également les présences nécessaires de deux à trois techniciens son et vidéo sur les tournées du Ballet.

o) Presse et communication

La charte graphique est restée fidèle aux lignes fixées par l'atelier Roger Pfund, les illustrations ont été confiées cette saison à Paul Cox.

Ont été édités pour le lancement de la saison : une brochure générale d'annonce de saison, un encart de commande d'abonnement, un CD de présentation de la saison en quelques notes, un calendrier de petit format, une affiche et une affiche d'annonce de saison. Ces documents ont été tirés au nombre d'exemplaires suivants:

55'000 brochures de saison
50'000 encarts abonnements

35'000 CD en quelques notes
600 affiches R4 d'annonce de saison
2000 affichettes d'annonce de saison

18 programmes, 18 dossiers de presse et 18 affiches et affichettes ont été édités pour les spectacles, tirés au nombre d'exemplaires suivants :

8'200 dossiers de presse
35'550 programmes
1'940 affiches R4
8'680 affichettes

Un tiré-à-part de lancement de saison, en 140'000 exemplaires, a été réalisé et distribué en partenariat avec la Tribune de Genève et 24 heures. Ce document gratuit a permis de toucher un vaste public, en plus de notre public traditionnel.

Le Grand Théâtre a également fait appel à d'autres supports de promotion et information : trapèzes, cartes postales, trams, drapeaux, points info, etc.

Les activités du Grand Théâtre ont bénéficié d'une large couverture dans la presse écrite genevoise, suisse et internationale. Ont rendu compte de nos activités à une ou plusieurs reprises, journaux, magazines ou catalogues ainsi répartis :

22	titres suisses
34	titres français
11	titres allemands
7	titres anglais
2	titres belges
3	titres autrichiens
1	titre espagnol
4	titres italiens
1	titre polonais, tchèque, américain

Diffusions radio :

Les spectacles lyriques ont été diffusés en direct ou en différé selon le détail suivant :

- 6 diffusions en direct ou en différé sur Espace 2
- 35 diffusions à l'étranger vers les pays de l'UER.

p) Expositions et service photographique

Durant la saison, un certain nombre d'expositions ont pu être réalisées, organisation et montage assumés par le service photographique.

- Jean-Luc Lagarce à l'occasion du spectacle de Jacques Lenot : *J'étais dans ma maison et j'attendais que la pluie vienne*.
- Marco del Re dans le Foyer Rath à l'occasion du lancement de la saison 2007-2008.
- Chostakovitch dans l'Avant-Foyer du GTG à l'occasion de *Lady Macbeth de Mzensk* de Dimitri Chostakovitch.

Tout au long de l'année, la Salle du conseil, le Bar de direction et la Buvette du GTG ont été agrémentés de photos régulièrement renouvelées.

Dans les espaces publics du GTG :

Grâce au soutien de la Barclay's Bank, nous avons pu accrocher une large sélection de photos de spectacle.

D'autre part :

Cinq photographes ont été choisis pour couvrir les spectacles de la saison 2006-2007 en vue de la création des albums, des archives, de la diffusion presse, site Internet, demandes extérieures.

En audio-visuel :

Léman Bleu Télévision, TSR, Espace 2, TV Onex, Radio Lac, Radio Cité, DSR, RSI, DRS 2, Radio Classique, RTBF, Europe 2, I-Télévision, FR3 (région et national), Arte, Mezzo, France Musique, RFI, France Culture, France Info, France Bleue (Isère + Pays de Savoie), ZDF, RAI, BBC Classique + 3, Frankfurter Rundschau, RSR 1 + 2, Radio Notre Dame, RTBS, Deutschlandradio-Berlin, ARD, Radiomagazine-Köln, Deutschlandfunk, Euronews, WRG, TV, Radio Russe.

18 agences de presse et sites Internet internationaux.

De nombreuses diffusions en boucle relatives aux productions ou activités du GTG (tournées du ballet, productions lyriques, etc.)

Le service a organisé une émission en collaboration avec France Musique, en direct des studios de la RSR, autour de la création mondiale (commande du GTG au compositeur Jacques Lenot) *J'étais dans ma maison...* en collaboration avec France Musique et RSR2.

Une quinzaine de journalistes, tous médias confondus, se sont rendus au GTG à la conférence de presse de présentation de la prochaine saison. En outre, la conférence organisée à la MGM à Paris a été suivie par une cinquantaine de journalistes de différents médias français.

Captation :

Production d'un DVD commercial de *Don Pasquale*, en collaboration avec ARTE; TSR, BEL AIR MEDIA et avec le soutien du Cercle du GTG.

Le service a assumé la recherche iconographique pour les programmes, autour d'une thématique réfléchie avec le rédacteur en chef Monsieur Alain Perroux. Sept photos sont généralement reproduites en noir et blanc. Elles proviennent généralement de différentes agences photographiques.

De la même manière, le service a pris en charge l'iconographie du magazine *La Grange*.

Le service a assuré les prises de vue pour les pages concernant les activités du service Pédagogique.

Enfin :

- 1'200 photographies des spectacles gravées sur 54 CD et
- 968 photos (13x18 et 18x24) tirées par le laboratoire ont réuni les commandes des artistes, du personnel et divers (recette de la revente Frs. 8'000.-).
- 88 grands tirages ont été exposés dans les différents espaces du GTG (escaliers et couloirs publics, buvette, salle du Conseil, corridors, bureaux, etc.).
- 3'000 photos gravées et légendées sur 300 CD pour le Service de Presse.
- 150 photos environ ont été envoyées sur demande, soit sous forme de CD ou par email (Avant-Scène Opéra, ADC, Télérama, Passe Danse, OSR, Lufthansa, Maisons de disques, Bel Air Média,....)

C. ACTIVITES HORS SPECTACLE

- a) Séances de la Fondation**
- | | |
|--|------------|
| Conseil | 14 séances |
| Bureau | 19 séances |
| Commission paritaire d'information et de Coordination (CIC) et Commission du Personnel Technique et Administratif (CPTA) | 8 séances |
| Commission CPTA seule | 2 séances |
| Commission Santé et Sécurité | 3 séances |
- b) Tournées**
- Deux productions ont été invitées dans des théâtres étrangers : *Le Couronnement de Poppée* à Caen et Saint-Polten, *Don Pasquale* à Caen.
- c) Transports, stockage et manutention**
- La manutention des différentes productions – soit les transports depuis les ateliers de construction, ateliers de peinture, ateliers-théâtre, théâtre et dépôts de stockage et les transports de nos productions louées ou coproduites, a nécessité, en plus de nos moyens propres, d'affréter 117 camions ou containers, pour 72 transports locaux et 45 transports internationaux.
- 18 productions (dont 2 ballets) sont stockées en vue d'une reprise, d'une location ou d'une vente.
- d) Prêts de costumes et de matériel**
- Conformément à notre pratique, et en dehors du travail pour les spectacles du GTG, nous avons prêté à différents théâtres ou institutions genevois et de France voisine :
- | | |
|------|-------------------------|
| 1259 | pièces de costumes |
| 258 | accessoires de costumes |
| 8 | tapis de danse |
| - | divers matériel |
- Ces prêts ont nécessité 236 heures de travail. En outre, 5 visites commentées ont eu lieu pour des associations et pour nos abonnés.
- e) Archives**
- Un poste de responsable des archives existe depuis 2004 en vue de :
- 8 productions (dont 1 ballet) ont été « déclassées » cette saison, soit :
- *Der Cornet*
 - *Orfeo – Retour d'Ulysse – Couronnement de Poppée*
 - *Galléo*
 - *Tannhäuser*
 - *J'étais dans ma maison... (Lenot)*
 - *Dolce Vita* (Ballet)

Archivistes Suisses, SIBMAS Société Internationale des Bibliothèques et des Musées des Arts et du Spectacle).

Les activités du service et les outils en place seront présentés à l'interne et le site internet final des archives du Grand Théâtre au public durant la saison 2007/2008.

f) Visites

En dehors des visites organisées dans le cadre de l'animation pédagogique, une vingtaine de visites du Grand Théâtre ou des ateliers ont été pilotées par les divers services du Théâtre.

g) Aide à l'accès aux spectacles

En collaboration avec le Service de la promotion culturelle, le Théâtre a participé à l'action visant à favoriser l'accès à la culture aux bénéficiaires d'organismes sociaux : 621 places ont été ainsi octroyées (réseau plate-forme).

D'autre part, 851 places ont été vendues en pré-location pour les collaborateurs des partenaires GTG.

h) Activité de l'association des Amis de l'Opéra et du Ballet

L'association des amis de l'Opéra et du Ballet a continué à développer son travail d'information en organisant 8 conférences autour des spectacles lyriques du Grand Théâtre, en collaboration avec celui-ci.

- se soucier sur un moyen et plus long terme de la conservation du patrimoine légué.
- mettre en œuvre un site internet dédié à la consultation des archives.
- optimiser la place de rangement et l'aménagement des locaux.
- répondre à la demande externe de documentation.

Depuis cette date un très important travail a été réalisé sur les collections d'archives du Grand Théâtre à partir de 1879 (photographies, programmes de spectacle), des archives administratives, ainsi que des archives de production, soit :

- les documents textuels : articles de presse, dossiers de production comprenant des correspondances, des notes et des courriers manuscrits, procès-verbaux de séances, notes internes, contrats mais encore livrets, partitions, plans d'implantation des décors, de lumières, plans du bâtiment
- les documents iconographiques : photographies de production et de personnes, affiches, maquettes de décors et de costumes
- les enregistrements sonores et visuels : composés de matériel audio et vidéo
- et enfin les archives « techniques », depuis 1962 et celles du ballet en septembre 2007.

Collaborations et partenariats s'établissent avec la Ville de Genève, diverses institutions, associations (BMUS Bibliothèque Musicale de la Ville de Genève, BG Bibliothèque de Genève, AAS-VSA Association des

l) Travaux réalisés par la Ville de Genève en concertation avec le Grand Théâtre

- Atelier Michel Simon*
- Fin des travaux et réception des structures métalliques pour le stockage au niveau des costumes, création d'une mezzanine pour les accessoiristes,
 - début des travaux d'amélioration de l'éclairage et de la ventilation au local des serruriers,
 - début des travaux des nouveaux palans de sécurité dans le local de la menuiserie, suivant les recommandations des auditeurs.

- Atelier Sainte Clotilde*
- Travaux d'étanchéité de la verrière au niveau du 3^{ème} étage,
 - amélioration de la ventilation au 3^{ème} étage en collaboration avec le service de l'énergie et l'école d'ingénieur de Genève,
 - modification de la ventilation pour le local teinturerie.

- Grand Théâtre*
- Rénovation de la mécanique des ponts de scène et du plateau dorsal, ce qui a nécessité un déplacement des activités du GTG au BFM pour une demi saison,
 - changement du système de commande de la machinerie supérieure et des ponts d'orchestre, pour être intégré à la nouvelle installation de la machinerie inférieure,
 - achats de matériel de sécurité, clarks, etc. selon les recommandations des auditeurs,
 - travaux de sécurité aux façades exposées au public, côté place Neuve, rue Diday et bd du Théâtre (des morceaux de façades pouvant se détacher),
 - mise en service du chauffage au gaz,

i) Manifestations dans les Foyers

Mises à part les activités usuelles de la "Maison", 12 manifestations, dîners ou réceptions, se sont tenus aux Foyers du Grand Théâtre, soit :

- 4 manifestations organisées par la Ville de Genève :
- Prix Quadriennaux
 - BPU
 - Dies Academicus
 - La Fureur de Lire / DAC
- 3 manifestations ayant obtenu la gratuité de la part de la Ville de Genève :
- Concert de l'ONU
 - Concours de Genève
 - Grand Prix de l'Horlogerie
- 5 manifestations privées ayant donné lieu à une location payante.

j) Fête de la musique

A cette occasion, le samedi 23 juin se sont déroulés au GTG 13 moments musicaux avec le chœur du GTG et ses pianistes et 1 heure de ballet.

k) Autres manifestations

Le 16 décembre a eu lieu le Noël des enfants du Grand Théâtre au Foyer du GTG.

Pour la deuxième fois a eu lieu le « Déjeuner de nos anciens » le 13 janvier 2007 au Foyer du GTG.

- nouveaux WC pour le foyer des musiciens et de l'entrée des artistes,
- étude acoustique de la fosse par un bureau spécialisé (qui a fait l'étude au Victoria Hall),
- divers aménagements de bureaux en fonction de la venue de nouveaux collaborateurs,
- travaux d'amélioration de la ventilation au local de la buanderie.

D. STATISTIQUE DU PERSONNEL (au 30.6.2007)

1. PERSONNEL ARTISTIQUE FIXE (contrats Fondation) 126 collaborateurs

Direction (9)	Personnel artistique (21)	Chœur (45)	Ballet (30)
Directeur général Secrétaire général ad interim Directeur technique ad interim Adjointe du directeur Administrateur de production Assistant à la direction technique Chargé de la diffusion et de la presse Chargée des relations avec le public Adjoint polyvalent à la direction	Chef de plateau Responsable des actions pédagogiques 70% Assistant actions pédagogiques 70% Responsable du service culturel Régisseurs-assistants (3) Bibliothécaire 80% Perruquiers-maquilleurs (4) Chefs de chant (2) Chargée de l'image 50% Cheffe de la figuration 50% Chargée des publics et du développement commercial Chargée du partenariat Graphiste 100% Webmaster 70%	Chefs des chœurs Assistant du chef des chœurs Pianiste répétiteur (70%) Choristes (42) Serrurier (1) Couturières (9) Couturières (2) Couturières à 50% (4) Couturière à 80 % (1) Couturière à 75 % (1) Couturière à 30 % (1)	Directeur artistique Coordinatrice administrative Maître de ballet (2) Directeur technique du ballet Pianiste (1) Danseurs (22) Assistant du directeur artistique Electricien Son/Video (2) 50% et 60% Dessinateur (1) Billetterie (2) Tapissier-décorateur (1) Peintre-décorateur (1) Bar et restaurant (4)

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

2. PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE FIXE (fonctionnaires et temporaires Ville au mois) 133 collaborateurs

<p>a) Théâtre (95 collaborateurs)</p> <p>Administration (11) Cheffe du service financier Adjointe administrative Adjoint de direction Collaboratrice administrative salaires / prévoyance sociale Collaborateur administratif caisse Secrétaire presse / relations publiques Aide-comptable (2) 50 % Employée administrative comptabilité 70 % Employée administrative 80% Employée administrative 80%</p> <p>Bureau technique (8) Ingénieur Adjoint directeur technique Responsable manutention, transports Dessinateur Assistante / coordination Archiviste Régisseur technique Coursier</p> <p>Huissiers (6) Huissiers (4) Coursier (2)</p> <p>Location/Billetterie (3) Cajissière responsable Caisier Responsable accueil des publics</p>	<p>Tapissiers-accessoiristes (8) Chef tapissier-accessoiriste Sous-chefs (2) Tapissiers-accessoiristes (5)</p> <p>Electriciens (15) Chef électricien éclairagiste Sous-chefs (2) Electriciens (12)</p> <p>Machinistes (27) Chef machiniste Sous-chefs (3) Brigadiers (5) Sous-brigadiers (5) Machinistes (13)</p> <p>Electro-mécaniciens (7) Chef mécanicien Sous-chef mécanicien Mécaniciens-électroniciens (5)</p> <p>Son/vidéo (3) Chef son/vidéo Techniciens (2)</p> <p>Habilleuses (7) Cheffe habilleuse Habilleuses (6) dont 1 à 80 % 1 à 50% et 1 à 70%</p>	<p>Ateliers (38 collaborateurs)</p> <p>Chef des ateliers</p> <p>Menuisiers (11) Chef constructeur Sous-chef constructeur Menuisiers (9)</p> <p>Peintres-décorateurs (5) Chef peintre-décorateur Sous-chef Peintres-décorateurs (3)</p> <p>Serruriers (3) Contremaître serrurier Serruriers (2)</p> <p>Magasiniers (2)</p> <p>Costumes (9) Cheffe costumière Responsable fabrication Couturières (4) Tailleurs (2) Décoratrice costumes 50%</p> <p>Ateliers cuir (1) Cordonnier/sellier</p> <p>Tapissiers-décorateurs (6) Sous-chef tapissier-décorateur Tapissiers-décorateurs (5)</p>
--	--	--

3. PERSONNEL DE SALLE ET DE LA LOCATION (temporaires Ville à la prestation) 51 collaborateurs

4. APPRENTIS, STAGIAIRES, CHOMEURS ET AI, ENVIRON 33 COLLABORATEURS (sur la saison)

Apprentis/ maturité (3)	Stages	Chômeurs
Apprenti menuisier (1)	Stagiaire secrétariat ballet	Divers ateliers
Apprenti cuir (1)	Divers stages de courte durée :	Huissiers Sainte-Clothilde, BFM et Neuve
Maturité de commerce (1)	Décoration, construction, costumes, communication	Ballet

Effectif variable de saison en saison et en cours de saison. Les chômeurs engagés en qualité d'huissiers, dans le cadre de plans d'occupation temporaire financés par l'Etat, sont venus notamment compléter l'effectif de base (fonctionnaires Ville de Genève) insuffisant pour faire face aux diverses tâches confiées au service.

5. PERSONNEL ARTISTIQUE OU TECHNIQUE TEMPORAIRE A LA PRESTATION OU AU MOIS (sous contrats Ville ou Fondation) 64 PERSONNES

Secrétaire technique (1)	Menuisiers (2) Fondation	Habilleuses (17) Ville
Tapisseries-décorateurs (2) Ville	Serrurier (1) Fondation	Costumes (8) Fondation
Tapisseries-accessoiristes (6) Ville		Perruquières-maquilleuses (10) Fondation
Electriciens (5) Ville et Fondation		
Machinistes (12) Ville		

Effectif variable suivant les besoins des spectacles et destiné à étoffer pour le personnel à la prestation, en cours de saison, les services en manque chronique de personnel (notamment aux ateliers et sur le plateau).

Au total, ce sont donc **408 collaborateurs** qui ont été occupés de manière stable ou temporaire tout au long de la saison. A ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musiciens de l'OSR, les choristes auxiliaires, les figurants, ainsi que les chefs d'orchestre, solistes, metteurs en scène, chorégraphes, décorateurs et costumiers avec leurs assistants qui se sont succédé à l'affiche (environ 250 à 300 personnes en moyenne par saison). Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de plus de **600 collaborateurs** en moyenne chaque année, ce qui fait de lui une "entreprise" importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables.



GRAND THEATRE DE GENEVE

BILAN AU 30 JUIN 2007

5680

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

	2005-2006	2006-2007
	frs	frs
ACTIF		
DISPONIBILITE		
CAISSES	64'360.74	172'492.59
CHEQUES POSTAUX	49'541.43	61'490.63
BANQUES (U.B.S.)	3'193'926.04	2'264'140.01
CREDIT SUISSE / FONDS DE RESERVE	668'339.43	37'523.38
BCG / COMPTE FONDS DE SOLIDARITE	<u>76'294.56</u>	<u>130'820.09</u>
VALEURS REALISABLES	4'052'462.20	2'666'466.70
DEBITEURS	918'822.44	1'232'234.42
TITRES PLACEMENT FONDS LIBRES	-	647'169.37
TITRES PLACEMENT FONDS DE RESERVE	1'455'870.54	1'448'637.53
TITRES PLACEMENT FONDS DE SOLIDARITE	<u>1'682'003.30</u>	<u>1'668'285.52</u>
IMMOBILISATION	3'137'873.84	3'764'092.42
BILLETTEL PART SOCIALE	-	-
MATERIEL ET MOBILIER	2.00	2.00
COSTUMES	1.00	1.00
STOCKS DIVERS	<u>72'335.49</u>	<u>58'376.22</u>
ACTIFS TRANSITOIRES	72'338.49	58'379.22
SUBVENTION MUSICIENS COMPL. A RECEVOIR	178'635.00	140'000.00
SUBVENTION TRAVAUX PONT DE SCENE A RECEVOIR	517'000.00	-
PRODUITS A RECEVOIR	916'262.29	1'876'678.56
GARANTIE DE DEFICIT : Fonds culturel	-	-
GARANTIE DE DEFICIT : Ville de Genève	1'000'000.00	-
FRAIS PAYES D'AVANCE POUR SPECTACLES	1'369'247.09	1'609'744.34
FRAIS PAYES A RECUPERER	-	-
COMPTE D'ATTENTE	<u>11'161.57</u>	<u>16'864.95</u>
TOTAL DE L'ACTIF	12'151'479.78	11'364'660.61

SEANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

5681

	frs	frs	
Caisses :			
Caisse principale	145'443.30		
Fonds de caisse permanents	19'180.00		
Caisse monnaies étrangères (EUR 12'159.57, GBP 1'05.56; Krone 750)	7'869.29		172'492.59
CCP :			
Au crédit sont enregistrés des versements de locations de places de spectacles.			
Au débit, sont enregistrés les paiements de téléphones, natels, affranchissements postaux, frais de sécurités et virements aux banques			
Banques :			
UBS, comptes courants :	2'264'140.01		61'490.63
Ces comptes (cht & eur) enregistrent, au crédit, les versements de la subvention Ville de Genève, les indemnités d'assurances, les produits des abonnements et autres recettes, les virements au CCP,			
au débit les paiements relatifs aux salaires, frais généraux, d'exploitation et de production			
Crédit Suisse, comptes courants :			
Ces comptes (cht & usd) enregistrent les renouvellements et intérêts des placements	22'668.77		
du Fonds de réserve, les recettes de billetterie de certains ouvrages spécifiques.	14'854.61		
Crédit Suisse, compte courant "Fonds de réserve"	1'448'637.53		
Crédit Suisse, titres "Fonds de réserve"	647'169.37		
Crédit Suisse, compte libre "Titres"			
Le compte courant et les titres déposés au Crédit Suisse sont attribués au "Fonds de réserve". Dès l'approbation des comptes par l'organe de contrôle, un versement sera effectué afin d'ajuster cet avoir au niveau dudit fonds.			
BCGE, compte courant "Fonds de solidarité"	130'820.09		
BCGE, compte "Titres"	1'668'285.52		
Le compte courant et les titres déposés à la BCGE sont attribués au "Fonds de solidarité". Dès l'approbation des comptes par l'organe de contrôle, un versement sera effectué afin d'ajuster cet avoir au niveau dudit fonds.			
Débiteurs :			
Ceux-ci sont constitués d'avance sur salaires, d'impôts anticipés à récupérer, de montants dus par divers organismes de cartes de crédit et de factures pour vente, location de décors, frais de coproduction, en attente de paiements et de remboursements.			
Matériel, mobilier, costumes			
Ces comptes sont sans mouvement, pour mémoire, les frais étant directement comptabilisés dans les charges.			
Stocks :			
Les stocks font l'objet d'inventaires précis :			
- économat	23'842.48		
- bois de construction	5'599.85		
- issus et accessoires	8'830.42		
- stocks buvette	20'103.47		
- stock Boutique Musicale	-		
Actifs transitoires			
Ceux-ci correspondent aux "produits à recevoir" (subventions, garantie de défilé) et "frais payés d'avance"			
TOTAL DE L'ACTIF			11'364'660.61

Catégorie	2005-2006	2006-2007
DISPONIBILITE	33.35%	23.46%
DEBITEURS	7.56%	10.84%
TITRES PLACEMENT FONDS DE SOLIDARITE/RESERVE	25.82%	33.12%
IMMOBILISATION	0.60%	0.51%
ACTIFS TRANSITOIRES	32.67%	32.06%



BILAN AU 30 JUIN 2007

5682

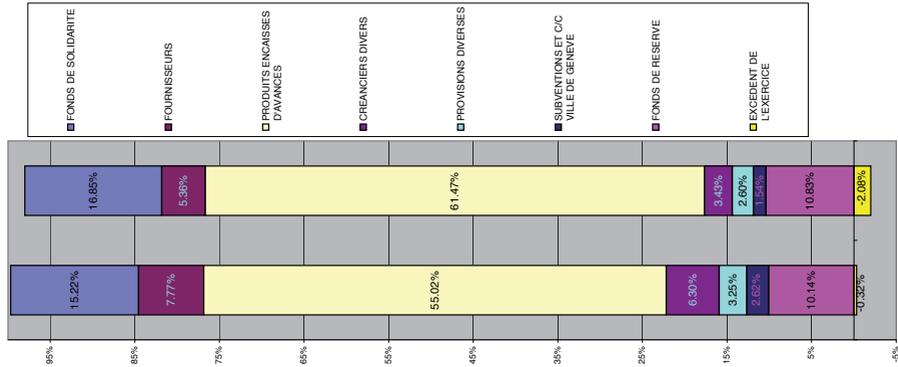
SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

	2005-2006		2006-2007	
	frs	frs	frs	frs
PASSIF				
VALEURS EXIBLES A COURT ET LONG TERMES				
FONDS DE SOLIDARITE	1'848'906.63		1'915'329.68	
FONDS POUR ARCHIVES	100'000.00		-	
FOURNISSEURS	944'473.10		609'342.45	
RECETTES SAISONS A VENIR	373'195.00		587'857.00	
PRODUITS ENCAISSES D'AVANCE	4'621'674.00		4'952'067.00	
PASSIFS TRANSITOIRES	1'690'725.67		1'445'641.13	
FRAIS A PAYER, ASSURANCES SOCIALES	690'046.35		338'061.62	
CREANCIERS DIVERS	75'654.21		51'355.81	
PROVISION PRIVEE POUR REFECTION LOGES	-		-	
PROVISION POUR INFORMATIQUE	295'000.00		295'000.00	
PROVISION POUR PEDAGOGIE	-		-	
SUBVENTION VILLE PR MUSICIENS COMPL. REPORTEE	159'317.50		140'000.00	
SUBVENTION VILLE POUR PERSONNEL TEMPORAIRE	-		-	
SUBVENTION VILLE POUR EXPLOITATION	-		-	
COMPTE COURANT VILLE DE GENEVE	159'298.70	10'958'291.16	35'321.75	10'369'976.44
FONDS DE RESERVE		1'231'724.43		1'231'130.22
EXCEDENT DE L'EXERCICE		-		-
		38'535.81		236'446.05
TOTAL DU PASSIF		12'151'479.78		11'364'660.61

SEANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

5683

	2005-2006	2006-2007
Fonds de solidarité : Ce fonds est placé à la BCGE (compte courant et titres). Il est alimenté par les prélèvements de 2%, opérés sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales.	1915'329.68	
Fournisseurs : Les "fournisseurs étrangers" représentent au 30 juin le 46,31%, pour un montant de 104'967.96 Les "fournisseurs suisses" représentent au 30 juin le 20,67%, pour un montant de 375'259.52 Les "fournisseurs genevois" représentent au 30 juin le 33,02%, pour un montant de 104'967.96 Ces montants sont tous justifiés par des factures.	129'114.97 104'967.96 375'259.52	
Produits reçus d'avance : Les recettes de la saison prochaine concernent les spectacles lyriques, les récitals et les programmes. Les autres produits reçus d'avance se composent de mécénat, publicité, parrainage et dons à valoir sur la saison à venir.	4952'067.00 587'857.00	
Passifs transitoires : Les passifs transitoires se composent de provisions constituées pour couvrir les frais restant à payer au 30 juin, soit : TVA, droits d'auteurs, salaires du personnel temporaire, cachets, transports, publicité, etc.	1'445'641.13	
Frais à payer : Les frais à payer correspondent aux charges sociales de juin, payées en juillet (AVS, chômage, allocations familiales, les impôts à la source, etc.).	338'061.62	
Créanciers divers : Il s'agit de droits TV sur d'anciennes productions encore à restituer aux artistes et de factures diverses	51'355.81	
Provision pour rénovation du réseau informatique (25% de l'investissement de départ qui a été substantiellement pris en charge par une fondation privée en 2001)	295'000.00	
Subvention Ville de Genève pour musiciens complémentaires Ce montant correspond au solde de la subvention de frs 280'000.- budgétisée pour l'année civile 2007, restant à disposition pour juillet à décembre 2007	140'000.00	
Subvention Ville de Genève reçue d'avance pour personnel temporaire	-	
Compte courant Ville de Genève : Ce compte correspond aux frais de téléphones et de liaisons informatiques estimés et provisionnés au 30 juin 2007.	35'321.75	
Fonds de réserve : Cellu-ci enregistre les mouvements suivants: solde au 01.07.2006 Affectation des revenus des placements du "fonds de solidarité" A déduire frais financiers y relatifs Total Excédent de charges l'exercice 2006/2007 Nouveau fonds de réserve	frs 1'193'188.62 64'967.94 -27'026.94 1'231'130.22 -236'446.05	
TOTAL DU PASSIF	11'364'660.61	





RECAPITULATION
DEPENSES, RECETTES D'EXPLOITATION, APPORTS EXTERIEURS ET SUBVENTIONS

5684

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

	Comptes 2004/2005	Comptes 2005/2006	BUDGET 2006/2007	COMPTES 2006/2007	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% SIECART par rapport au budget	% SIECART par rapport aux comptes 05-06
3. FRAIS GENERAUX D'ADMINISTRATION	2203538.37	2'484'486.99	2'336'000.00	2'410'161.57	74'161.57	3.17%	-2.99%
4. FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	13697657.14	15'731'611.27	14'170'290.00	17'287'789.76	3'117'499.76	22.00%	9.89%
5. FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION (Spectacles)	14449685.15	13'868'149.90	13'752'300.00	14'000'233.53	247'933.53	1.80%	0.95%
Frais musiciens supplémentaires et autres orchestres	595632.56	808'340.00	630'000.00	869'502.55	239'502.55	38.02%	7.57%
FRAIS SUPPLEMENTAIRES LIES AUX TRAVAUX GTG		(charges réparties par nature)	354'500.00				
SUBV. RELATIVES A DES PRESTATIONS EN NATURE	2'847'510.00	3'018'237.00	3'018'237.00	3'055'935.00	37'698.00	1.25%	1.25%
TOTAL DES DEPENSES	33'794'023.22	35'910'825.16	34'261'327.00	37'623'622.41	3'362'295.41	9.81%	4.77%
6. A) RECETTES D'EXPLOITATION	11'843'147.01	12'906'703.59	11'985'949.00	13'648'112.16	1'662'163.16	13.87%	5.74%
B) APPORTS EXTERIEURS	4'368'308.38	3'975'899.00	3'335'000.00	4'479'405.66	1'144'405.66	34.32%	12.66%
C) GARANTIE DE DEFICIT : Fonds culturel de Genève	-	-	-	-	-	-	-
Excédent négatif = bénéfice/Excédent positif = perte	- 32'331.83	- 38'535.81	-	- 236'446.05	- 236'446.05	100.00%	513.57%
7. VILLE DE GENEVE	17'550'236.00	18'989'686.76	18'940'378.00	19'259'658.54	319'280.54	1.69%	1.42%
- SUBVENTION D'EXPLOITATION	12'900'000.00	14'132'452.00	15'287'641.00	15'486'802.00	199'161.00	1.30%	9.58%
- GARANTIE DE DEFICIT	1'000'000.00	1'000'000.00	-	-	-	-	-
- SUBVENTION PERSONNEL TEMPORAIRE	522'726.00	-	-	-	-	-	-
- SUBVENTION MUSICIENS SUPPL. & AUTRES ORCHESTRES	280'000.00	299'317.50	280'000.00	280'000.00	-	-	-6.45%
- FINANCEMENT EXTRAORDINAIRE TRAVAUX GTG	-	539'680.26	354'500.00	436'921.54	82'421.54	23.25%	100.00%
- SUBVENTION RELATIVES A DES PRESTATIONS EN NATURE	2'847'510.00	3'018'237.00	3'018'237.00	3'055'935.00	37'698.00	1.25%	1.25%
TOTAL DES RECETTES	33'794'023.22	35'910'825.16	34'261'327.00	37'623'622.41	3'362'295.41	9.81%	4.77%

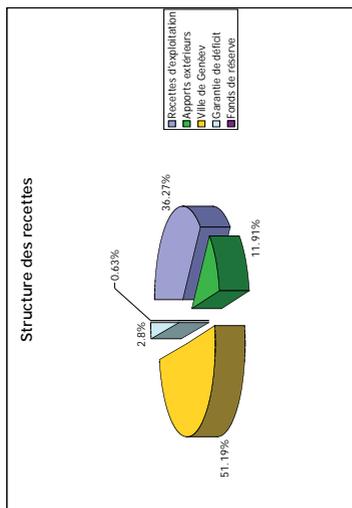
F. ANALYSE DU COMPTE PERTES ET PROFITS

La clôture des comptes d'exploitation de la Fondation du Grand Théâtre, arrêtés au 30 juin 2007, présente un exercice se soldant par un excédent de charges de CHF 236'446.05 par rapport au budget. Ce déficit représente le 0,6% de notre budget. Il est résorbé en faisant appel au Fonds de réserve qui s'éleva, après prélèvement, à CHF 994'684.17 en diminution de CHF 198'504.45 par rapport à la saison dernière.

Nos dépenses totales dépassent de CHF 3'362'295.41 nos prévisions budgétaires soit de 9.81%. Celles-ci ont été compensées par des recettes d'exploitation supplémentaires de CHF 1'662'163.16, par des apports extérieurs en progression par rapport à nos prévisions de CHF 1'144'405.66 et par une augmentation des apports de la Ville de Genève de CHF 319'280.54.

Le résultat de la saison, qui ne s'éloigne de l'équilibre annoncé au budget que de 0,6%, s'explique par les éléments suivants :

- la subvention d'exploitation de la Ville de Genève en augmentation de CHF 199'161.- provenant d'une part d'un complément de subvention du Fonds d'Equipement Communal de CHF 150'000.- ; celle-ci était initialement prévue de CHF 1'200'000.- et a été portée à 1'350'000.-, d'autre part d'un rattrapage d'indexation sur l'année antérieure de CHF 49'161.-.
- le financement extraordinaire pour les travaux de la machinerie du dessous qui ont entraîné notre déplacement au BFM.



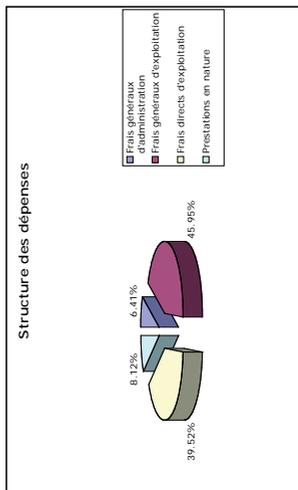
- les apports extérieurs, mécénat et sponsoring, dont le montant total s'élève à CHF 4'479'405.66, sont en nette augmentation par rapport au budget (+34,3%).
- les recettes d'exploitation de CHF 13'648'112.16.-, supérieures au budget de CHF 1'662'163.16.-, représentent le 36,3% du total des produits.
- les charges s'élèvent à CHF 37'623'622.41.- soit CHF 3'362'295.41.- de plus que celles prévues au budget. La plus grande part de cette augmentation est due à l'intégration dans nos comptes du personnel temporaire initialement sous contrat Ville de Genève et de dépassements sur différents postes, commentés en pages 34 et 35.

Cette augmentation est compensée par l'augmentation de la subvention sur laquelle a été transférée la masse salariale prévue pour ce type de personnel.

- les charges rattachées directement aux ouvrages s'élèvent à CHF 14'869'736.08 et représentent 39,5% des charges de la Fondation.

Les financements publics s'élèvent à CHF 19'259'658.54 qui représentent globalement 51,2% des recettes totales de la Fondation (52,9% en 2005/2006). La Fondation a donc généré 48,8% des recettes nécessaires à son fonctionnement (47,1% en 2005/2006).

Il est à noter que, dans les recettes comme dans les dépenses, il est tenu compte des apports en nature de la Ville de Genève qui s'élèvent à CHF 3'055'935.-.



SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

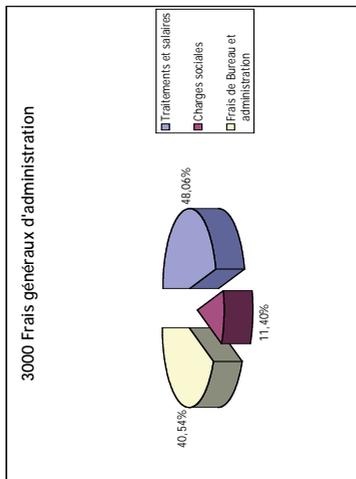
5687

	Comptes 2004/2005	Comptes 2005/2006	BUDGET 2006/2007	COMPTES 2006/2007	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% SIECART par rapport au budget	% SIECART par rapport aux comptes 05-06
3. FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION							
300. Traitements et salaires							
300000 Traitements direction	2'203'538.37	2'484'486.99	2'336'000.00	2'410'161.57	74'161.57	3.17%	-2.99%
300020 Salaires personnel administratif	1'054'127.25	1'145'176.65	1'138'000.00	1'158'423.05	20'423.05	1.79%	1.16%
300060 Assurances accidents	447'992.15	483'560.90	500'000.00	551'464.50	51'464.50	10.29%	14.04%
301010 Cotisations AVS et chômage	606'135.10	661'615.75	638'000.00	606'958.55	-31'041.45	-4.87%	-8.26%
301. Charges sociales direction et personnel administratif (part employeur)							
301010 Cotisations AVS et chômage	251'599.00	269'240.00	273'000.00	274'709.30	1'709.30	0.63%	2.03%
301040 Allocations familiales	63'941.10	69'234.30	77'000.00	73'121.25	-3'878.75	-5.04%	5.61%
301050 Contr. fds prévoyance (2ème pilier)	17'245.75	16'950.55	21'000.00	17'331.60	3'668.40	-17.47%	2.25%
301060 Assurances accidents	136'890.10	148'505.60	138'000.00	149'358.20	11'358.20	8.23%	0.57%
301070 Assurance maladie	24'581.85	25'614.85	27'000.00	26'658.70	-341.30	-1.26%	4.08%
301010 Assurance maternité	7'560.00	8'055.00	8'000.00	7'992.00	-8.00	-0.10%	-0.78%
301010 Assurance maternité	1'380.20	879.70	2'000.00	247.55	-1'752.45	-87.62%	-71.86%
320. Frais de bureau et d'administration							
320000 Fournitures de bureau	897'812.12	1'070'070.34	925'000.00	977'029.22	52'029.22	5.62%	-8.69%
320020 Entr. et loc. mobilier et matériel de bureau	45'303.37	43'876.43	52'000.00	31'290.09	-4	-39.83%	-28.69%
32030 Imprimés	64'598.90	77'057.55	82'000.00	88'689.98	6'689.98	8.16%	15.10%
32040 Abonnements journaux, docu., cotisations	33'357.28	35'772.70	45'000.00	51'364.46	6'364.46	14.14%	43.59%
320050 Frais d'insertion	29'187.20	34'421.00	30'000.00	36'221.50	6'221.50	20.74%	5.23%
320060 Téléphones, fax et matels	8'672.25	33'725.25	11'000.00	59'199.32	48'199.32	438.18%	75.53%
320070 Frais de port, de banque et CCP	195'515.07	188'419.67	200'000.00	122'164.90	-77'835.10	-38.92%	-35.16%
Perte sur cours titres réserve et cours de change	129'661.45	153'922.51	130'000.00	144'193.89	14'193.89	10.92%	-6.32%
320080 Frais de représentation et réceptions	21'723.44	37'181.39	30'000.00	19'364.05	-10'635.95	-35.45%	-47.92%
320090 Frais de voyages administratifs	79'272.41	116'966.26	45'000.00	62'546.27	17'546.27	38.99%	-46.53%
320100 Frais de log. de gestion (Fondation)	20'551.40	22'100.04	25'000.00	34'920.00	9'920.00	39.68%	58.01%
320110 Honoraires fiduciaire et autres	131'408.50	131'298.55	120'000.00	131'902.07	11'902.07	9.92%	1.046%
320120 Assurances RC et divers	62'752.20	53'310.95	65'000.00	71'518.75	6'518.75	10.03%	34.15%
320130 Frais divers d'administration	63'449.50	91'395.54	70'000.00	67'062.43	-2'937.57	-4.20%	-37.67%
330 Informatique pour administration	12'359.15	20'622.50	20'000.00	12'466.00	-534.00	-2.67%	-39.55%
382 Frais de bureau & d'administration Buvette		30'000.00	-	30'546.70	546.70	100.00%	100.00%



G. ANALYSE DES DEPENSES
Groupe 3000

- Les "Frais généraux d'administration" s'élèvent à CHF 2'410'161.57, soit une augmentation par rapport au budget de CHF 74'161.57 (+ 3.17%).
- 30.** Les traitements et salaires totalisent CHF 1'158'423.05 et sont supérieurs au budget de CHF 20'423.05 (+ 1.79%).
Ce dépassement provient de l'engagement, non prévu au budget, d'une secrétaire générale ad interim.
Ce groupe prend en compte les salaires de la Direction (directeur général et secrétaire général), ainsi que ceux du directeur technique, de l'adjointe du directeur général, de l'administrateur de production, de la responsable communication et de l'édition, du responsable de la diffusion et de la presse et de l'assistante à l'administration artistique.
- 31.** Les charges sociales rattachées à ce groupe présentent un dépassement global de CHF 1'709.30 par rapport au budget.
- 32.** Les frais de bureau et d'administration sont supérieurs au budget de CHF 52'029.22 (+ 5.62%).
Les frais d'insertion dépassent le budget de CHF 48'199.32. Ce dépassement est dû aux annonces faites dans la presse nationale et internationale, d'une part, pour les recrutements d'un-e directeur-riche des services techniques, d'un collaborateur-riche à la billetterie, d'un-e secrétaire pour les Ateliers, d'un-e responsable du mécénat et d'autre part, pour des annonces d'audition du Chœur et de décès (Djamila Diouich-Laguerre, Armin Jordan).
- Les frais de port, banques et CCP sont supérieurs au budget de CHF 14'193.89.
Ce dépassement est essentiellement dû à l'augmentation du courrier envoyé aux abonnés, conséquence de notre volonté de les informer d'une manière privilégiée.
- Les frais de voyage dépassent de CHF 17'546.27 la somme budgétisée.
Ces frais sont essentiellement dus aux déplacements de la direction pour visionner des spectacles, auditionner des artistes, développer des projets de coproduction et entretenir les liens de collaboration avec d'autres Théâtres, et en particulier développer les activités extérieures du Ballet.
- Les frais de l'organe de gestion (Fondation/ 320100) et les frais d'honoraires de la Fiduciaire (320110) et autres dépassent respectivement de CHF 9'920 et CHF 11'902.07. Ces dépassements sont dus à la fréquence des Bureaux et à des mandats complémentaires confiés à la Fiduciaire durant cette saison.
- Les frais divers d'administration comptabilisent les frais générés par les encaissements par carte de crédit.



Les frais de bureau et administration de la buvette comptabilisent le solde dû pour la reprise du fond de commerce de l'ancien fermier.

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

	Comptes 2004/2005	Comptes 2005/2006	BUDGET 2006/2007	COMPTES 2006/2007	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 05-06
4. FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION	13'697'657.14	15'731'611.27	14'170'290.00	17'287'789.76	3'117'499.76	22.00%	9.89%
400. Personnel d'exploitation	2'714'945.99	3'532'721.62	3'257'290.00	4'268'634.68	1'011'344.68	31.05%	20.83%
400 Salaires personnel d'exploitation	1'143'931.65	1'437'700.85	1'290'000.00	1'442'531.85	152'531.85	11.82%	0.34%
400000 Personnel d'exploitation permanent	109'883.05	142'531.20	151'290.00	157'611.55	6'321.55	4.18%	10.58%
400020 Personnel services supplémentaires	470'550.09	769'614.00	786'000.00	1'421'455.43	635'455.43	80.85%	84.70%
Personnel de plateau	990'581.20	1'180'913.97	1'030'000.00	1'247'035.85	217'035.85	21.07%	5.61%
400030 Personnel technique permanent		2'061.60					-100.00%
400040 Personnel suppl. travaux							
400.1 Choeur professionnel	3'653'925.85	3'970'313.65	3'861'000.00	3'805'363.15	55'636.85	-1.44%	-4.15%
400100 Chefs & encadrement chœurs	279'586.05	318'460.05	301'000.00	326'194.90	25'194.90	8.37%	2.43%
400120 Salaires & indemnités chœur professionnel	3'374'339.80	3'651'853.60	3'560'000.00	3'479'168.25	80'831.75	-2.27%	-4.73%
400.2 Ballet	2'149'685.01	2'294'682.14	2'007'000.00	2'213'567.07	206'567.07	10.29%	-3.53%
400200 Salaires et ind. encadrement du ballet	583'723.15	622'533.70	695'000.00	620'223.95	74'776.05	-10.76%	-0.37%
400210 Salaires & indemnités répétiteurs et professeurs	38'971.46	19'832.79	10'000.00	11'302.57	1'302.57	13.03%	-43.01%
400220 Salaires et ind. divers du ballet	1'526'990.40	1'652'315.65	1'302'000.00	1'582'040.55	280'040.55	21.51%	-4.25%
400.3 Salaires pour l'accueil de l'OSR	-	28'501.45	-	-	-	-	100.00%
401 Ch. sociales personnel artistique (part employeur)	1'907'886.69	2'278'467.35	2'125'000.00	2'209'463.70	84'463.70	3.97%	-3.03%
401010 Cotisations AVS et chômage	505'473.43	583'885.73	630'000.00	646'137.60	16'137.60	2.56%	10.66%
401040 Allocations familiales	129'370.77	139'245.33	150'000.00	144'871.95	5'128.05	-3.42%	4.04%
401050 Contr. fds prévoyance (2ème pilier)	801'020.00	923'054.95	850'000.00	947'396.40	97'396.40	11.46%	2.64%
401060 Assurances accidents	359'101.62	513'315.70	370'000.00	360'366.60	9'633.40	-2.60%	-29.80%
401070 Assurance maladie	102'400.50	111'887.20	110'000.00	108'606.20	1'393.80	-1.27%	-2.93%
401010 Assurance maternité	10520.37	7'078.44	15'000.00	2'084.95	12'915.05	-86.10%	-70.55%

G. ANALYSE DES DEPENSES

Groupe 4000

Les Frais généraux d'exploitation dépassent les prévisions budgétaires de CHF 3'117'499.76, soit de 22 %.

400 Salaires « personnel d'exploitation »

Les salaires du « personnel d'exploitation permanent » dépassent de CHF 152'531.85 le budget. Ce dépassement est principalement dû au remplacement de Jacques Ayrault par Alain-Michel Millet, directeur technique ad interim. Ce salaire a été passé des comptes 3000 à ceux-ci.

Les salaires du « personnel services supplémentaires » et « personnel de plateau » dépassent de CHF 641'776.98. Ce dépassement est pour une part la conséquence des événements sociaux qui ont traversé cette saison et qui ont produit une perte de productivité due aux nombreuses séances et assemblées. Elle s'explique également par la nécessité de remplacer deux accessoiristes cependant que les accessoiristes déplacés continuaient d'émerger sur le budget Ville de Genève/ Grand Théâtre.

Enfin un nombre important d'absence pour maladie a entraîné des remplacements non prévus au budget prévisionnel. Par ailleurs les co-productions ont entraîné des coûts salariaux refacturés aux coproducteurs.

De plus, le rapprochement des traitements entre ceux de la Ville de Genève et de la Fondation a chargé ce poste de manière considérable. Si nos outils ne permettent pas encore de mesurer précisément ce surcoût généré par la volonté de plus d'équité entre les deux statuts, nous l'estimons à +/- CHF 200'000.-.

Soit en résumé :

- remplacement de deux accessoiristes	CHF 178'000.-
- perte de productivité pour causes de séances (1500 heures à CHF 30.- l'heure)	CHF 45'000.-
- salaires co-productions refacturées	CHF 90'000.-
- engagement temporaires/ remplacement malades	CHF 120'000.-
- alignement des temporaires fondations sur certains avantages permanents	CHF 200'000.-
Ville de Genève	
Total :	CHF 633'000.-

Le poste « personnel technique permanent » dépasse le budget de CHF 217'035.85. Cet écart est essentiellement dû à l'engagement d'un assistant à l'atelier de couture pour pallier l'absence pour maladie de la Cheffe des ateliers de costumes et de l'ajustement de taux d'activité dans ce même atelier et des services supplémentaires dus au retard de la mise en œuvre de la nouvelle machinerie des dessous de scène.

400.1 Chœur professionnel

Le compte 400120 « Salaires & Indemnités chœur professionnel » affiche une économie par rapport au budget de CHF 80'831.75, dû essentiellement à la programmation.

400.2 Ballet

Les comptes 400.2 connaissent un dépassement de CHF 200'567.07. Il est expliqué par le maintien de l'effectif de la compagnie à 22 danseurs et non 18 prévus au budget initial. En effet, les pièces proposées en tournées rendaient cette réduction irréaliste. Il convient de mettre en parallèle l'excédent de recettes des tournées du Ballet qui ascende à CHF 368'470.23.

401. Charges sociales

L'augmentation de ce compte est le corollaire de l'augmentation de la masse salariale.



SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

5693

	Comptes 2004/2005	Comptes 2005/2006	BUDGET 2006/2007	COMPTES 2006/2007	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% SECART par rapport au budget	% SECART par rapport aux comptes 05-06
4. FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION (suite)							
41.0 Frais de publicité générale	400'061.33	312'073.22	395'000.00	465'420.85	70'420.85	17.83%	49.14%
410000 Publicité générale pour la saison (affiches, annonces)	144'123.43	130'255.62	150'000.00	203'491.77	53'491.77	35.66%	56.22%
410010 Communication de presse	75'687.35	100'282.02	75'000.00	99'759.43	24'759.43	33.01%	-0.52%
410020 Frais de confection avant-programmes	180'250.55	76'693.58	170'000.00	155'381.70	-14'618.30	-8.60%	102.60%
410030 Demarchage entreprise		4842.00	-	6'787.95	6'787.95	100.00%	40.19%
42.0 Autres frais généraux d'exploitation	2'161'727.74	2'121'795.68	2'160'000.00	2'815'761.83	655'761.83	30.36%	32.71%
420 Entr. machines, mat., fournitures des ateliers	352'095.21	314'020.50	360'000.00	344'360.11	-15'639.89	-4.34%	9.66%
421020 Entretien et location instruments musique	28'281.68	49'669.50	40'000.00	44'085.65	4'085.65	10.21%	-11.24%
421030 Nettoyage des bâtiments	402'732.90	301'071.10	380'000.00	305'971.80	-74'028.20	-19.48%	1.63%
421035 Location de surfaces	212'400.00	194'400.00	200'000.00	309'145.10	109'145.10	54.57%	59.03%
421040 Surveillance des bâtiments	71'230.80	72'827.50	80'000.00	72'834.30	-7'165.70	-8.96%	0.01%
421050 Vêtements de travail du personnel	80'901.47	74'910.05	40'000.00	40'512.39	512.39	1.28%	-45.92%
421060 Vêtements travail et fournitures Ballet	148'197.97	92'263.42	155'000.00	65'920.60	-89'079.40	-57.47%	-28.55%
421070 Frais divers exploitation saisons écoulées	8'445.22	24'264.97	30'000.00	9'416.06	-20'583.94	-68.61%	-61.19%
422 Frais divers d'exploitation	597'130.05	702'364.54	580'000.00	1'204'661.65	624'661.65	107.70%	71.52%
423000 Matériel de répertoire	84'854.74	162'623.23	145'000.00	186'349.04	41'349.04	28.52%	14.59%
423010 Acquisitions, matériels & instr. musique	175'457.70	133'380.87	150'000.00	232'505.13	82'505.13	55.00%	74.32%
43. Informatique	274'816.81	253'474.72	92'000.00	139'884.18	47'884.18	52.05%	-44.81%
Informatique courante	142'319.75	161'437.30	62'000.00	139'884.18	77'884.18	125.62%	-13.35%
Internet	17'497.06	26'623.37	30'000.00	-	-30'000.00	-100.00%	-100.00%
Rénovation réseau solide finition	-	-	-	-	-	-	-
Rénovation réseau informatique 25 %	115'000.00	65'000.00	-	-	-	-	-100.00%
Réseau informatique billetterie	-	414.05	-	-	-	-	-100.00%
44. Travaux refaction intérieure du Grand Théâtre	-	598'429.74	-	71'332.50	71'332.50	100.00%	-88.08%
45. Location BFM	434'607.72	241'151.70	273'000.00	530'068.68	257'068.68	94.16%	119.81%
422099 Attributions à fonds	-	100'000.00	-	-	-	-	-100.00%
48 Buvette	-	-	-	768'293.12	768'293.12	100.00%	100.00%

G. ANALYSE DES DEPENSES Groupe 4000 (Suite)

41.0 Frais de publicité générale

Ces frais sont supérieurs au budget de CHF 70'420.85. Le surplus provient des frais engendrés par le supplément « Tribune de Genève » pour relancer les abonnements, à un reliquat des précédentes collaborations avec ce journal que nous avons souhaité traiter à l'amiable et à la fabrication du CD de saison.

- charges du journal « La Grange » : CHF 76'997.32 compensées en partie par le Cercle et les recettes de publicité.

43.0

Informatique

Le dépassement de CHF 47'884.18 est dû à l'entretien, au renouvellement et au développement du parc et du réseau informatique.

42.0 Autres frais généraux d'exploitation

Les dépenses globales de ce groupe sont supérieures au budget de CHF 655'761.83.

44.0

Travaux

Sont comptabilisées sur ce compte des dépenses liées à des travaux complémentaires sur la scène et pris en charge par la Fondation.

421035 « Location de surfaces »

+ CHF 109'145.10 résultant de l'ouvrage des *Maitres Chanteurs* qui a nécessité pour l'élaboration du décor d'une double surface de locaux. De plus, la société « Vermitissa » a mis à jour les charges pour la somme globale de CHF 66'000.-.

45.0

Location BFM

Le dépassement de CHF 257'068.68 est dû à l'occupation exceptionnelle du lieu durant la période des travaux de scène au Grand Théâtre. Il est compensé par la subvention exceptionnelle pour travaux versée par la Ville de Genève.

422 « Frais divers d'exploitation »

+ CHF 624'661.65. Ce surplus est substantiellement compensé par des recettes :

- charges de sponsoring : CHF 120'050.- compensées par le Cercle du Grand Théâtre.
- charges de surtrimages : CHF 391'462.75 compensées à la hauteur de CHF 367'000 par une Fondation.

- charges de médiation : CHF 38'200.-.

48.0

Buvette

Charges et recette de la Buvette, Restaurant du public et des Bars n'étaient pas prévus dans notre budget primitif, la décision de reprendre cette exploitation n'ayant pas encore été prise.

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

5695

BUDGET 2006/2007	COMPTES 2006/2007	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% SECART par rapport au budget	% SECART par rapport aux comptes 05-06
13'752'300.00	14'000'233.53	247'933.53	1.80%	0.95%
7'453'800.00	6'753'151.40	- 700'648.60	- 9.40%	8.71%
4'246'200.00	3'714'381.35	- 531'818.65	- 12.52%	8.72%
552'000.00	460'881.04	- 91'118.96	- 16.51%	14.49%
773'000.00	715'007.18	- 57'992.82	- 7.50%	26.55%
929'500.00	913'250.00	- 16'250.00	- 1.75%	- 7.83%
173'000.00	291'732.10	118'732.10	68.63%	91.66%
780'100.00	657'899.73	- 122'200.27	- 15.66%	- 3.97%
332'000.00	206'421.15	- 125'578.85	- 37.82%	- 24.73%
250'000.00	184'884.95	- 65'115.05	- 26.05%	- 18.27%
70'000.00	42'104.15	- 27'895.85	- 39.85%	- 20.87%
10'000.00	602.35	- 9'397.65	- 93.98%	- 74.97%
2'000.00	211'70.30	- 23'170.30	- 1158.52%	179.14%
829'000.00	523'594.50	- 305'405.50	- 36.84%	- 36.24%
420'000.00	391'148.75	- 28'851.25	- 6.87%	3.06%
258'000.00	101'744.75	- 156'255.25	- 60.56%	- 56.52%
151'000.00	30'701.00	- 120'299.00	- 79.67%	- 85.21%

Comptes 2004/2005	Comptes 2005/2006
14'449'685.15	13'868'149.90
6'032'992.80	6'212'210.23
3'094'378.60	3'416'489.90
479'600.00	402'540.00
714'133.07	564'990.24
34'226.50	
794'283.00	990'870.00
271'483.15	152'213.35
644'888.48	685'106.74
244'588.31	274'244.00
192'626.92	226'213.37
49'065.48	53'208.22
4'093.53	2'406.46
1'197.62	7'584.05
659'734.00	821'191.58
368'831.80	379'550.78
211'461.20	234'010.40
79'441.00	207'630.40

5. FRAIS DIRECTS DE PRODUCTION (spectacles)

50.0 Dépenses pour le personnel artistique

- 5001 Artistes
- 5002 Meilleurs en scène
- 5003 Maquettistes décors et costumes, éclairagistes
- 5004 Artistes petits rôles
- 5005 Chefs d'orchestre + Etudes musicales
- 5006 Chorégraphes
- 5008 Frais de voyages et séjour artistes

50.5 Charges sociales du personnel artistique (spectacles)
(part employeur)

- 5051 Collations AVS et chômage
- 5052 Allocations familiales
- 5053 Assurance maternité
- 5054 Assurances accidents

51.0 Choeurs auxiliaires; figuration et danseurs
surnuméraires/mimes

- 5101 Choeurs auxiliaires
- 5102 Figuration
- 5103 Danseurs surnuméraires/mimes

G. ANALYSE DES DEPENSES DES PRODUCTIONS

Groupe 5000

Les dépenses des comptes 50.00 qui correspondent aux frais directement liés aux productions sont supérieures de CHF 24'7933.53 au budget.

Le dépassement sur les lignes des dépenses de production de CHF 1'022'148.49 ont été contrebalancés par des économies réalisées sur les lignes relatives aux cachets des solistes, metteurs en scène, maquettistes et artistes auxiliaires. (- CHF 1'131'632.95).

Le dépassement global s'explique par les tournées du ballet, plus importantes qu'initialement prévues, et qui ont induit un surplus de charge de CHF 265'933.50, compensé par un surplus de recettes de CHF 368'470.23.

50.0 Dépenses pour le personnel artistique

C'est sur ce poste que les plus importantes économies ont été réalisées puisqu'elles s'élevaient à CHF 700'648.60. Cela est lié à des cachets négociés à la baisse, pour les solistes (- CHF 531'818.65), pour les metteurs en scène (- CHF 91'118.96) et les maquettistes (- CHF 57'992.82).

Des économies ont été également réalisées sur le poste des frais de voyage et de séjour CHF 122'200.27, notamment par la réduction de temps de présence des chœurs étrangers.

51.0 Chœurs auxiliaires, figuration et danseurs surnuméraires

Une économie de CHF 305'405.50 a été réalisée sur ces lignes. Comme indiqué ci-dessus, cette économie a été provoquée par une modification des temps de présence mais aussi par le faible recours à la figuration dans *Don Pasquale* et le *Château de Barbe Bleue*.

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

5697

		BUDGET 2006/2007	COMPTES 2006/2007	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% SIECART par rapport au budget	% SIECART par rapport aux comptes 05-06
5. FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION (spect.)						
(suite)						
52.0	Depenses de production	5'120'729.05	4'189'547.42	1'022'148.49	34.30%	-4.47%
520000	Confection et achat décors et accessoires	2'907'815.57	1'494'458.63	1'386'184.96	6.14%	6.14%
520020	Confection et achat costumes	364'554.85	475'535.41	301'195.38	-36.66%	-36.66%
520030	Location de décors et accessoires	225'543.17	416'268.16	272'007.64	-34.66%	-34.66%
520040	Location de costumes		151'386.05	1104'159.28	-26.33%	-26.33%
520080	Frais personnel supplémentaire aux ateliers	930'413.96	1'009'673.05	1'041'525.48	3.42%	3.42%
	sous-total frais de production	4'428'327.55	3'547'321.30	1'025'102.66	44.76%	-6.55%
520050	Arrangement et entretien des costumes	44'551.65	68'412.05	16'741.30	-58.15%	-75.53%
520060	Perruques et maquillages	211'183.45	331'810.18	337'815.95	35.13%	1.81%
520070	Frais de transport et dédouanement	436'666.40	242'003.89	132'488.58	66.24%	37.39%
520099	Frais pour imprévus			- 200'000.00	-100.00%	-
53.0	Publicité des spectacles	587'217.09	514'797.63	40'169.29	7.88%	6.87%
530000	Affiches et affichage	151'588.99	133'933.57	55'869.78	67.72%	3.31%
530000	Frais de voyage et réception presse	26'486.40	26'737.15	47'553.59	-12.03%	29.96%
530020	Publicité pour les spectacles	68'229.03	587'115.31	47'258.20	64.74%	104.82%
530030	Frais de confection des programmes	340'912.67	295'216.00	61'676.95	-19.58%	-14.19%
	Publicité , partenariat d'échange		195.60	3'471.85	100.00%	1674.97%
54.0	Autres frais directs d'exploitation	1'510'175.53	1'317'481.13	125'420.80	9.86%	6.11%
540020	Droits d'auteur	159'050.29	313'964.96	492'955.25	-7.43%	57.01%
540030	Matériel musical	85'026.05	105'929.16	33'958.04	-25.63%	-6.97%
540050	Service surveillance (pompiers, gardes)	55'048.25	49'912.75	28'391.00	-39.99%	-14.63%
540060	Service médical	18'996.00	19'359.00	3'796.00	23.01%	4.84%
540070	Frais divers de spectacles	1'070'151.96	1'136'623.81	624'476.24	56.12%	-12.49%
540080	Frais billetterie (Rodrigo)	121'902.98	114'691.45	119'042.35	-957.65	-0.80%
	Autres manifestations	294'248.37	538'677.91	191'827.90	51.15%	5.23%
580000	Recitals (charges réparties selon comptes par nature)	271'333.75	305'000.00	894.40	-96.42%	-97.07%
59	Concerts et manifestations diverses	273'114.62	508'173.82	265'933.50	88.64%	11.37%
57	Ballets invités, saison chorégraphique (charges réparties selon comptes par nature)			50'000.00	-100.00%	-

G. ANALYSE DES DEPENSES DES PRODUCTIONS Groupe 5000 (Suite)

52.0 Dépenses de production

Le budget de ces articles a été dépassé de CHF 1'022'148.49.

Ces dépenses supplémentaires sont liées notamment au décor de *Coppélia*, plus lourd que les décors habituels de ballet.

Mais le spectacle a connu un tel succès qu'une reprise a été programmée dès la saison suivante en tournée à la Maison de la Danse à Lyon et à Paris au Théâtre de Chaillot. D'autre part, la collaboration avec la Compagnie Alias pour le spectacle Frankenstein s'est avérée plus lourde pour le Grand Théâtre que prévu.

La ligne des « perruques et maquillages » est en dépassement de CHF 87'815.95 lié à des productions nécessitant d'importants maquillages (*Coppélia*) plus élaborés que ceux des habituelles productions de ballet.

La ligne « frais de transport et dédouanement » est en dépassement de CHF 132'488.58 essentiellement à cause de la sous-traitance dans des ateliers étrangers et la tournée du *Couronnement de Poppée* à Saint Polten en Autriche.

53.0 Frais de publicité

Les comptes de ces lignes sont en dépassement de CHF 40'169.29 en raison d'efforts publicitaires nécessaires à une meilleure commercialisation de la saison.

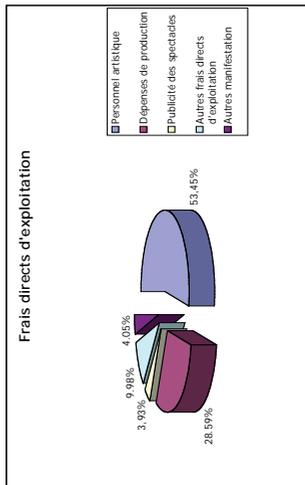
54.0 Autres frais d'exploitation

Ces articles sont en dépassement de CHF 125'420.80.

La ligne des « frais divers de spectacle » est en dépassement de CHF 224'476.24. C'est une ligne qui est chaque année sous-évaluée lors de l'établissement du budget. Des économies sur les autres lignes de ce chapitre ont néanmoins permis de réduire le dépassement de l'ensemble

Autres manifestations

Le dépassement sur ces lignes est de CHF 191'827.90. Il est plus que compensé par les recettes des tournées du ballet supérieures de CHF 368'470.23 à la somme inscrite au budget.



SEANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

5699

	Comptes 2004/2005	Comptes 2005/2006	BUDGET 2006/2007	COMPTES 2006/2007	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 05-06
6. A. RECETTES D'EXPLOITATION	11 843 147,01	12 906 703,59	13 648 112,16	13 648 112,16	1 662 163,16	13,87%	5,74%
60. Recettes brutes des spectacles *	9714 696,28	10 105 022,90	9 997 732,52	9 997 732,52	- 448 216,48	-4,29%	-1,06%
600010 Recettes des abonnements	5842'887,00	5717'661,00	5'906'982,00	5'906'982,00	-	3,31%	3,31%
600020 Recettes des ventes de billets	2'949'402,00	3'485'928,08	3'345'007,00	3'345'007,00	- 396'693,00	-4,10%	-4,04%
600030 Recettes représentations populaires, scolaires	139'032,00	143'842,00	2'726'700,00	2'726'700,00	-	-	-81,04%
600050 Produit vente programmes	378'677,28	367'690,82	347'040,52	347'040,52	- 22'959,48	-6,21%	-5,62%
Partenariat d'échange	-	-	-	-	-	-	-
630110 Frais d'inscription	404'698,00	389'901,00	400'000,00	371'436,00	- 28'564,00	-7,14%	-4,74%
60.2. manifestations diverses	475 477,98	976 633,70	470 000,00	863 470,23	393 470,23	83,72%	-11,59%
Recitals (recettes réparties selon comptes par nature)	-	-	-	-	-	-	-
Tournées du ballet	475 477,98	976 633,70	470 000,00	838 470,23	368 470,23	78,40%	-14,15%
602010 Concerts et manifestations diverses	-	-	-	25 000,00	25 000,00	100,00%	100,00%
61. Autres recettes d'exploitation	1 652 972,75	1 825 046,99	1 070 000,00	2 786 909,41	1 716 909,41	160,46%	52,70%
630610 Publicité des programmes	256'236,04	287'092,50	240'000,00	308'564,49	68'564,49	28,57%	7,48%
Publicité "La Grange"	-	-	-	43'862,06	43'862,06	100,00%	100,00%
Partenariat d'échange	8248,50	22'583,50	40'000,00	10'998,00	10'998,00	100,00%	-51,30%
630510 Recettes vestiaires	41'201,64	47'884,86	145'000,00	327'081,19	7291,81	-18,23%	-31,55%
Radio	136'544,40	136'544,40	145'000,00	136'544,40	- 8'455,60	-5,83%	-
63... Télévisions suisse et étrangers	36'250,00	330'283,40	130'000,00	162'450,00	32'450,00	24,96%	-50,81%
Produit loc./vente décors, costumes	136'911,17	319'545,00	80'000,00	133'603,90	53'603,90	67,00%	-58,19%
633050 Location des salles et foyers	197'571,50	319'545,00	80'000,00	514'148,95	514'148,95	100,00%	100,00%
63... Recettes Bars, buvette et restaurants	607'49,92	600'42,62	80'000,00	61'456,54	- 18'543,46	-23,18%	2,35%
6335 Intérêts et commissions	23'611,80	51'569,95	5'000,00	21'690,50	16'690,50	333,81%	-57,94%
6335 Revenus des placements	250'958,52	349'328,98	200'000,00	256'732,52	56'732,52	28,37%	-26,51%
633060 Recettes diverses	326'195,21	146'399,70	150'000,00	481'567,73	331'567,73	221,05%	228,94%
Coproductions	-	-	-	622'582,13	622'582,13	100,00%	742,78%
633060 Dissolution de provisions	178'494,05	73'872,08	-	-	-	-	-

* Les recettes des récitals et des ballets invités sont incluses dans les recettes brutes des spectacles.

H. ANALYSE DES RECETTES
GRUPE 6000**60.0 Recettes brutes des spectacles**

Celles-ci sont inférieures au budget de CHF 448'216.48, la jauge de 90% pour les spectacles lyriques n'ayant en effet pas été atteinte pour la plupart des spectacles. Il a été décidé d'élaborer nos budgets, dès la saison 2007/2008 avec une jauge inférieure.

Les produits des ventes des programmes et CD ont diminués par rapport au budget. Ce fait provient pour une part du développement du site internet sur lequel est proposé le synopsis des oeuvres.

60.2 Tournée du ballet et manifestations diverses

Les tournées du ballet ont généré des recettes de CHF 838'470.23, soit supérieures au budget de CHF 368'470.23.

La ligne 602010 "Concerts et manifestations diverses", laisse apparaître un bonus de CHF 25'000.- qui est dû à la contribution traditionnelle du Cercle au financement des animations liées à la Fête de la Musique et qui n'avait la saison dernière, pas été reconduite.

61A Autres recettes d'exploitation

Cette ligne laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 1716'909.41 par rapport au budget.
Ce résultat provient principalement des lignes :

- 630610 « Publicité des programmes » qui grâce à un effort soutenu et à la reprise de la Grange a produit un bonus de CHF 123'424.55.
- 633050 « location des salles & foyers », CHF 53'603.90. Résultat de locations d'espaces plus nombreuses qu'initialement prévu.
- 63 « recettes bars, buvette et restaurants » Comme expliqué, la décision de reprendre l'exploitation des bars, buvette et restaurant n'était pas prévue lors de l'établissement de notre budget, ni par conséquent la recette générée de CHF 514'148.95.
- 633060 « recettes de coproduction » Plusieurs co-productions n'étaient pas contractées lors de l'établissement de notre budget : le *Couronnement de Poppée* avec l'Opéra de Saint Pölten, *Don Pasquale* avec le Théâtre de Caen. Les co-productions ont généré une recette de CHF 331'567.73 supérieure à la prévision.
- « Dissolution de provisions » Nous avons procédé à la dissolution de différentes provisions pour un montant de CHF 622'582.13. Ces provisions concernaient notamment des litiges résolus (Constans pour CHF 117'191.65, litige Fidello pour CHF 26'200, litige OSR-Jarell pour CHF 25'785, litige Mancini pour CHF 13'350), la position de l'administration fiscale sur l'imputation de la TVA aux recettes de Mécénat (CHF 109'994.20). Elles devaient être dissoutes.

Par ailleurs, la vente publique des costumes et accessoires de la saison 2005/2006, nous avait permis de constituer une réserve de CHF 195'906.38 initialement destinée à alimenter le moment venu un Fonds de Soutien audio-visuel devant faciliter la production de DVD et CD des spectacles du Grand Théâtre. Les conséquences pécuniaires prévisibles des événements traversés durant cette saison a conduit le Bureau du Conseil de la Fondation à décider de ne pas attribuer cette somme, de la garder en provision, donnant la possibilité de réduire un éventuel manco.

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

BUDGET 2006/2007	COMPTES 2006/2007	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% SIECART par rapport au budget	% SIECART par rapport aux comptes 05-06
3'335'000.00	4'479'405.66	1'144'405.66	34.32%	12.66%
3'150'000.00	3'701'353.20	551'353.20	17.50%	-2.36%
550'000.00	915'353.20	365'353.20	66.43%	70.75%
10'000'000.00	1'000'000.00	-	-	25.00%
10'000'000.00	1'000'000.00	100'000.00	-	-
350'000.00	350'000.00	-	-	-
250'000.00	285'000.00	35'000.00	14.00%	-46.23%
-	51'000.00	51'000.00	100.00%	330.90%
185'000.00	205'000.00	20'000.00	10.81%	10.81%
50'000.00	50'000.00	-	-	-
135'000.00	135'000.00	-	-	-
-	20'000.00	20'000.00	100.00%	100.00%
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	573'052.46	573'052.46	100.00%	100.00%
-	367'000.00	367'000.00	100.00%	100.00%
-	100'000.00	100'000.00	100.00%	100.00%
-	59'973.00	59'973.00	100.00%	100.00%
-	3'498.00	3'498.00	100.00%	100.00%
-	42'581.46	42'581.46	100.00%	100.00%
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-100.00%

Comptes 2004/2005	Comptes 2005/2006
4'368'308.38	3'975'899.00
3'863'999.20	3'790'899.00
742'863.20	536'063.20
800'000.00	800'000.00
100'000.00	-
1'213'000.00	1'213'000.00
700'000.00	700'000.00
284'520.00	530'000.00
23'616.00	11'835.80
504'309.18	185'000.00
50'000.00	50'000.00
135'000.00	135'000.00
-	-
29'309.18	-
170'000.00	-
-	-
100'000.00	-
20'000.00	-
-	-
-	-
-	-
1'000'000.00	1'000'000.00
-	-
1'000'000.00	1'000'000.00

61 B APPORTS EXTERIEURS

61 B Sponsors, Mécénat, dons

660010	Sponsors	
661010	Mécénat (Cercle du Grand Théâtre)	
	Mécénat (Cercle du Grand Théâtre) soutien spécial	
661020	Mécénat (Fondation privée)	
661020	Mécénat (Fondation privée 2)	
661030	Mécénat (autres)	
661090	Dons et legs	

Mécénat pédagogique

668	D.I.P. soutien pédagogique	
668	Julius Baer (Ferrer Lullin) soutien pédagogique	
	Mécénat divers	
	Utilisation du solde de la provision pédagogique	
	Subvention spectacle Etat	
668	Stage d'été pédagogie	
	Loterie Romande Enfants du Levants	
	Pro Helvetia	

Autres Mécénat

	Mécénat pour surtirage	
	Loterie Romande	
	Pro Helvetia	
	Divers	
	Rétrocessions OSR & divers pr travaux	

Garantie de déficit

61621	Fonds culturel de Genève	
61621	Ville de Genève	



H. ANALYSE DES RECETTES
GROUPE 6000 (Suite)

61B. Apports extérieurs et privés

Ont contribué à l'équilibre de notre saison :

La Fondation Hans Wilsdorf

Le Cercle du Grand Théâtre

La Fondation philanthropique Edmond J. Saïra

Les apports de mécénat et sponsoring dépassent nos prévisions budgétaires de CHF 1'144'405.66, grâce entre autres à la contribution exceptionnelle de la Fondation H.Wilsdorf à l'acquisition d'un nouveau système de sous-titrage bilingue pour un montant de CHF 367'000, à la contribution exceptionnelle du Cercle du Grand Théâtre de CHF 100'000.- pour soutenir la captation et l'édition du DVD de *Don Pasquale*, à la contribution de la Loterie Romande au programme les Jeunes au cœur du Grand Théâtre, au soutien apporté par Pro Helvetia aux tournées de Ballet.

61. B. Apport extérieurs

Sponsoring partenariat de saison :

FRS

Banque Julius Baer	65'743.60
BNP Paribas	283'203.20
Crédit Agricole Suisse	60'686.40
UBS Private Banking	121'372.80
SWISSCOM	50'572.00
Barclays Bank (Suisse) SA	91'029.60
Patek Philippe	151'716.00
Geneva Opera Pool	91'029.60

Sponsoring partenariat d'échange :

Burggraf S.A, Compex Medical SA, Espace 2, Fleuriot, Generali Assurances,
La Baloise, La Tribune, PM,T Pierre-Michel Trembley, Kieser Training
Genève, Radiolac, Unireso, Vranken Pommery (Suisse) SA.

Total du sponsoring 915'353.20

Mécénat

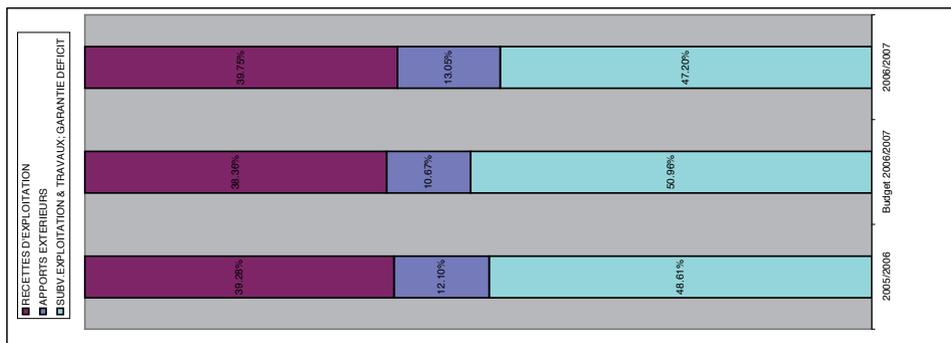
FONDATION PRIVEE (COUVERTURE DE DEFICIT)	1'367'000.00
FONDATION PRIVEE 2	350'000.00
CERCLE DU GRAND THEATRE	1'116'000.00
FONDATION LEENAARDS	160'000.00
FONDATION Valéria ROSSI	125'000.00

PEDAGOGIE :

FONDATION PRIVEE F.L. pour la couverture des frais d'animation pédagogique	135'000.00
DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE pour la couverture des frais d'animation p	50'000.00
LOTERIE ROMANDE (SOUTIEN OPERA PEDAGOGIQUE)	100'000.00
FONDATION PRO HELVETIA (SOUTIEN OPERA PEDAGOGIQUE)	59'973.00
DULCIMER	20'000.00

Dons

FIRMENICH	35'000.00
DIVERS	3'498.00
RETROCESSION OSR	42'581.46

TOTAL DES APPORTS EXTERIEURS 4'479'405.66

I. CONCLUSIONS

La saison 2006/2007 aura été marquée par une crise de nature sociale, bientôt rejointe par une crise institutionnelle, qui provoqua un bouleversement de l'Institution.

Les causes en sont sans aucun doute multiples et profondes. Elles ne concernent pas que l'histoire récente du Grand Théâtre.

Deux audits, commandés par la Fondation et la Ville de Genève, apportèrent, avec des heurs contrastés, diagnostics et propositions de réformes qui ont déjà commencé à se mettre en place au moment où nous écrivons ces lignes.

Ces événements ont indiscutablement pesé sur les résultats financiers de la saison 2006/2007. Si par ailleurs l'augmentation des recettes par rapport au budget prévisionnel est réjouissante, le tassement de la fréquentation (les recettes de billetterie ont été inférieures de CHF 448'216.-) doit inciter à la vigilance.

Les activités de bouche, nouvelles pour le Grand Théâtre ont quant à elles, généré un déficit de CHF 254'144.17, presque équivalent au déficit général d'exploitation d'un montant de CHF 236'446.05. L'équilibre devrait être trouvé au terme de la saison 2007/2008, faute de quoi il semblera légitime de chercher à concéder à nouveau cette exploitation.

Sur le plan artistique, le sérieux et l'attachement de chacun à l'Institution ont permis à la saison de se dérouler sans que secousses et inquiétudes ne desservent les équipes artistiques, ni ne désavantagent le public.

Quelques réussites marqueront l'histoire de l'Institution : *Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg* de Richard Wagner, une production saluée par le Prix du meilleur spectacle lyrique de la Francophonie attribué par le Syndicat de la Critique, ou le *Don Pasquale* de Donizetti, dont l'enregistrement DVD vient d'obtenir plusieurs récompenses.

Le Ballet du Grand Théâtre poursuit son ascension dans l'espace international, dont témoigne entre autres son invitation pour la première fois de son histoire, et par deux fois, aux Etats-Unis.

Le programme « Les Jeunes au cœur du Grand Théâtre », fidèle aux engagements de ses débuts, continue à offrir à plusieurs centaines de jeunes l'occasion de découvrir en profondeur les arts de la représentation. Sans doute n'est-il pas étranger au rajeunissement du public qui a permis d'abaisser la moyenne d'âge de nos abonnés de six ans au cours des six dernières années.

Genève, 7 avril 2008

Au nom de la Fondation

Le secrétaire :
Bernard Lescaze

La présidente :
Lorella Bertani

Comptes du Grand-Théâtre de Genève	Dépenses (en million de francs)		Financement (en million de francs)
Personnel Fondation permanent et supplémentaire	13'930	35.1%	18'128
Frais généraux d'administration et d'exploitation	5'768	10.4%	32.6%
Dépenses de production (spectacles)	14'869	26.7%	
Subventions relatives à des prestations en nature	3'056	5.5%	
Total dépenses de la Fondation GTG	37'623	67.7%	18'128
Comptes de la Ville de Genève			
Charges de personnel	14'831	26.7%	384
Autres dépenses	3'132	5.6%	0.7%
Total dépenses de la Ville de Genève	17'963	32.3%	384
Financement par la Ville de Genève (et FEC) par les subventions en espèces à la Fondation du GTG			
			15'487
			280
			437
			3'056
			19'260
			34.6%
			37'771
Total des dépenses consolidées			
	55'586		
Couverture de la Fondation du Grand-théâtre			
Couverture de la Ville de Genève			236
Total consolidé des dépenses	55'586	100.0%	17'579
			31.6%
			55'586
			100.0%

Ce tableau représente les charges et revenus de la Fondation du Grand-Théâtre et de la Ville de Genève pour la saison 2006-2007.

Les comptes de la Fondation ont été approuvés et contrôlés.

Les chiffres "Ville de Genève" sont basés sur des extractions des comptes sur la période juillet 2006 à juin 2007. La Ville de Genève cédant ses comptes au 31 décembre, les ajustements de clôture sont absents. Certaines écritures en compte au 31.12.2006 représentent des charges de l'année civile complète "Ville de Genève" 2006, et inversement certaines charges sont manquantes au 30.06.2007 [puisque comptabilisées fin décembre 2007]

La couverture de la Fondation du Grand-Théâtre représente l'insuffisance de fonds (perte) pour couvrir ses charges, en tenant compte de la subvention reçue de la Ville de Genève.

La couverture de la Ville de Genève représente le total de ses charges moins ses propres recettes



Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA

BUREAU FIDUCIAIRE FONDÉ EN 1881

Rapport de l'organe de contrôle
Au Conseil de Fondation
de la

Fondation du Grand Théâtre de Genève

pour l'exercice 2006/2007



Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de Fondation de la

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, mouvements du fonds de réserve, tableau de flux de fonds et notes), de la Fondation du Grand Théâtre de Genève pour l'exercice arrêté au 30 juin 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la Fondation.

Nous précisons que la perte de l'exercice de CHF 236'446.05 est prélevée du fonds de réserve conformément au règlement y relatif. La fortune de la Fondation s'élève au 30 juin 2007 à CHF 994'684.17.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés.

Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA

Caroline Jindra
Réviseur responsable

Jacques Perrot

Genève, le 6 novembre 2007

JPC3/07/0015/A42

Annexes : - comptes annuels
(bilan, compte de profits et pertes, mouvements du fonds de réserve, tableau de flux de fonds, notes)

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Bilan au 30 juin 2007

	Actif		
	<u>2006/2007</u>	<u>Notes</u>	<u>2005/2006</u>
Actif circulant	CHF		CHF
<u>Liquidités</u>			
Caisses	172'492.59		64'360.74
La Poste	61'490.63		49'541.43
Banques	<u>2'432'483.48</u>	6	<u>3'938'560.03</u>
	<u>2'666'466.70</u>		<u>4'052'462.20</u>
<u>Autres créances</u>			
Débiteurs	1'232'234.42		918'822.44
Frais sur spectacles futurs	1'609'744.34	2.2	1'369'247.09
Actif transitoire	2'033'743.51		1'083'735.72
Subvention travaux ponts de scène	0.00		517'000.00
Garantie de déficit (2005/2006)	0.00		1'000'000.00
	<u>4'875'722.27</u>		<u>4'888'805.25</u>
<u>Stocks</u>			
Stocks de matériel	<u>58'379.22</u>	2.4	<u>72'338.49</u>
<u>Autres actifs circulants</u>			
		2.3	
Titres Fonds de solidarité	1'668'285.52	3	1'682'003.30
Titres Fonds de réserve	1'448'637.53		1'455'870.54
Titres Fonds libres	647'169.37		0.00
	<u>3'764'092.42</u>		<u>3'137'873.84</u>
Total de l'Actif circulant	<u>11'364'660.61</u>		<u>12'151'479.78</u>
Total de l'Actif	<u>11'364'660.61</u>		<u>12'151'479.78</u>

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Bilan au 30 juin 2007

	<u>Passif</u>		
	<u>2006/2007</u>	<u>Notes</u>	<u>2005/2006</u>
Fonds étrangers	CHF		CHF
<u>Dettes résultant d'achats ou de prestations</u>			
Fournisseurs	<u>609'342.45</u>		<u>944'473.10</u>
<u>Autres dettes à court terme</u>			
Compte courant Ville de Genève	35'321.75		159'298.70
Subvention autres frais d'orchestre à rétrocéder	140'000.00		159'317.50
Abonnements encaissés d'avance	5'539'924.00	2.1	4'994'869.00
Autres créanciers et passif transitoire	<u>2'130'058.56</u>	4	<u>2'751'426.23</u>
	<u>7'845'304.31</u>		<u>8'064'911.43</u>
<u>Fonds</u>			
Fonds de solidarité	1'915'329.68	3	1'848'906.63
Fonds pour archives	0.00	5	100'000.00
	<u>1'915'329.68</u>		<u>1'948'906.63</u>
Total des Fonds étrangers	<u>10'369'976.44</u>		<u>10'958'291.16</u>
<u>Fortune</u>			
Fonds de Réserve	1'231'130.22		1'231'724.43
Résultat de l'exercice	<u>(236'446.05)</u>		<u>(38'535.81)</u>
Total de la Fortune	<u>994'684.17</u>		<u>1'193'188.62</u>
Total du Passif	<u>11'364'660.61</u>		<u>12'151'479.78</u>

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Compte de profits et pertes 2006/2007

Produits

	<u>2006/2007</u>	<u>Notes</u>	<u>2005/2006</u>
	(01.07.06 au 30.06.07)		(01.07.05 au 30.06.06)
	CHF		CHF
<u>Produits d'exploitation</u>			
Recettes brutes des spectacles	9'997'732.52		10'105'022.90
Autres recettes d'exploitation	3'051'061.47		2'727'808.61
Apports extérieurs	4'336'824.20	5	3'975'899.00
Dissolution de fonds	100'000.00		0.00
Subvention Ville de Genève	15'486'802.00		14'132'452.00
Subvention Ville de Genève, temporaires	0.00		0.00
Subvention Ville de Genève, musiciens	299'317.50		299'317.50
Subvention Ville de Genève, travaux	436'921.54		539'680.26
Subvention Ville de Genève, en nature (locaux)	3'055'935.00		3'018'237.00
Total des Produits	36'764'594.23		34'798'417.27

Charges

<u>Charges d'exploitation</u>			
Frais directs d'exploitation	14'869'736.08		14'676'489.90
Frais généraux d'exploitation	17'287'789.76		15'631'611.27
Frais généraux d'administration	2'410'161.57		2'484'486.99
Attribution à fonds	0.00	5	100'000.00
Locaux mis à disposition par la Ville de Genève	3'055'935.00		3'018'237.00
Total des Charges	37'623'622.41		35'910'825.16
Résultat d'exploitation	(859'028.18)		(1'112'407.89)
Recettes extraordinaires	622'582.13		73'872.08
Résultat intermédiaire	(236'446.05)		(1'038'535.81)
Garantie de déficit	0.00		1'000'000.00
Résultat	(236'446.05)		(38'535.81)

Fondation du Grand Théâtre de Genève**Mouvements du Fonds de réserve**

	<u>2006/2007</u>	<u>2005/2006</u>
	CHF	CHF
Fonds de réserve au 01.07	1'193'188.62	1'238'156.13
Résultat de l'exercice	(236'446.05)	(38'535.81)
Virements des revenus nets des placements du fonds de solidarité	<u>37'941.60</u>	<u>(6'431.70)</u>
Fonds de réserve au 30.06	<u>994'684.17</u>	<u>1'193'188.62</u>

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

5713

Fondation du Grand Théâtre de Genève

5/9

Tableau de flux de fonds de l'exercice arrêté au 30 juin 2007

	2006/2007	2005/2006
	CHF	CHF
Sources		
<u>Flux dégagés par les abonnements, billetterie et programmes</u>		
Recettes des abonnements, billetterie	9'997'732.52	10'105'022.90
Augmentation / Diminution des recettes constatées d'avance	545'055.00	268'982.00
Augmentation / Diminution des subsides de la Ville de Genève encaissés d'avance	(19'317.50)	(503'408.50)
	<hr/>	<hr/>
	10'523'470.02	9'870'596.40
<u>Flux dégagés par les louées, ventes de production et autres recettes</u>		
	3'051'061.47	2'727'808.61
<u>Flux provenant du Mécénat, sponsors & dons</u>		
	4'336'824.20	3'975'899.00
<u>Flux provenant des recettes extraordinaires (non monétaires)</u>		
	622'582.13	73'872.08
<i>J. Diminution des passifs transitoires liés aux recettes extraordinaires a)</i>	(622'582.13)	0.00
	<hr/>	<hr/>
	0.00	73'872.08
<u>Flux provenant des Placements du Fonds de solidarité</u>		
	37'941.60	(6'431.70)
<u>Flux dégagés par la Ville de Genève</u>		
Subvention Ville de Genève	16'223'041.04	14'971'449.76
Garantie de déficit	0.00	1'000'000.00
Augmentation / Diminution du compte courant Ville de Genève	(123'978.95)	74'499.65
	<hr/>	<hr/>
	16'099'064.09	16'045'949.41
<u>Modifications sur divers postes du bilan</u>		
Augmentation / Diminution des débiteurs	(313'411.98)	51'099.67
Augmentation / Diminution garantie déficit à recevoir	1'000'000.00	990'915.80
Augmentation / Diminution des frais spectacles futurs	(240'497.25)	(134'140.08)
Augmentation / Diminution des fournisseurs	(335'130.65)	551'878.16
Augmentation / Diminution des actifs transitoires	(950'007.79)	214'217.51
Augmentation / Diminution des passifs transitoires	(621'367.67)	329'850.75
<i>+ Diminution des passifs transitoires liés aux recettes extraordinaires a)</i>	622'582.13	0.00
Augmentation / Diminution des subventions à recevoir	517'000.00	(517'000.00)
Augmentation / Diminution des titres du Fonds de solidarité	13'717.78	(244'394.34)
Augmentation / Diminution des titres des Fonds libres	(647'169.37)	0.00
Modifications sur divers postes du Bilan	87'615.33	74'177.28
	<hr/>	<hr/>
	(866'669.47)	1'316'604.75
Total Sources	<hr/> 33'181'691.91	<hr/> 34'004'298.55
Emplois		
<u>Emplois liés à l'exploitation</u>		
Frais directs d'exploitation	14'869'736.08	14'676'489.90
Frais généraux d'exploitation	17'287'789.76	15'631'611.27
Frais généraux d'administration	2'410'161.57	2'484'496.99
	<hr/>	<hr/>
Total Emplois	34'567'687.41	32'792'598.16
Augmentation / Diminution des disponibilités	<hr/> (1'385'995.50)	<hr/> 1'211'710.39
Cette variation s'explique également comme suit :		
Liquidités en fin de période	2'666'466.70	4'052'462.20
<i>J. Liquidités en début de période</i>	(4'052'462.20)	(2'840'751.81)
	<hr/>	<hr/>
Total comme ci-dessus	<hr/> (1'385'995.50)	<hr/> 1'211'710.39

a) Les recettes extraordinaires proviennent de dissolutions de passifs transitoires qui n'ont pas engendré de trésorerie.

Fondation du Grand Théâtre de Genève**Notes relatives aux états financiers
au 30 juin 2007**

1. Activité

La Fondation a pour but d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre de Genève, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique. C'est une fondation d'intérêt public communal dont l'objet est artistique et culturel.

2. Principes comptables appliqués**2.1 Comptabilisation des différents revenus**

Le Grand Théâtre enregistre les revenus liés à chaque spectacle durant leur période à l'affiche. Les revenus perçus à l'avance, par exemple les abonnements saisonniers, sont comptabilisés en tant que revenus différés.

Les donations, quant à elles, sont comptabilisées dès que le Grand Théâtre a été notifié du don.

2.2 Coûts liés à la création de nouvelles productions

Le Grand Théâtre enregistre régulièrement des coûts liés à la création de nouveaux spectacles. Ceux-ci sont comptabilisés en tant que "Frais sur spectacles futurs" et sont enregistrés comme charges lorsque le spectacle en question est terminé.

2.3 Titres

Les titres sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur de marché.

2.4 Stocks de matériel

Les différents inventaires des postes bois de construction, tissus et accessoires, lampes, matériel électrique, boissons et divers sont évalués à leur coût d'acquisition. Les objets endommagés ou inutilisables sont éliminés des montants des inventaires.

2.5 Immobilisations

Le matériel, y compris l'informatique, le mobilier, les instruments de musique et les costumes sont immédiatement passés en charge lors de leur achat ou de leur fabrication.

3. Fonds de solidarité (ancien fonds de secours)

Le Fonds de solidarité du Grand Théâtre est destiné à apporter des secours, sous forme de subsides gratuits ou de prêts, aux membres du personnel artistique du Grand Théâtre, engagés par la Fondation.

Ce Fonds est alimenté par un prélèvement de 2 % sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales et jusqu'en 1995 également par les revenus des placements du Fonds. Les demandes d'aide dûment motivées doivent être adressées à la Fondation ou à la Direction du Grand Théâtre. Celle-ci peut également formuler des propositions.

Le règlement du Fonds de solidarité a été modifié par le Conseil de Fondation du Grand Théâtre, en date du 28 mars 1996. Dès 1996, les revenus des placements du Fonds sont désormais attribués au Fonds de réserve.

Le Fonds de secours a été rebaptisé Fonds de solidarité par l'entrée en vigueur du nouveau règlement, le 29 février 2000.

Mouvement du Fonds :

Solde passif au 01.07

Entrée de fonds

Revenus nets des placements du Fonds de solidarité

Ajustement de la valorisation des titres

Retenues sur cachets artistes

Sorties de fonds

Virement du résultat net des titres au fonds de réserve

Solde passif au 30.06

<u>2006/2007</u>	<u>2005/2006</u>
CHF	CHF
1'848'907	1'790'841
34'236	34'768
3'705	(1'875)
67'923	64'066
1'954'771	1'887'800
(1'500)	(6'000)
(37'941)	(32'893)
(39'441)	(38'893)
1'915'330	1'848'907

Les fonds sont couverts par des comptes bancaires s'élevant à CHF 130'820.09, ainsi que les titres évalués au bilan à CHF 1'668'285.52.

4. Autres créanciers et passif transitoire

Le règlement du fonds audiovisuel n'a pas été finalisé lors de l'exercice 2006-2007. Ce passif transitoire a été dissout par le compte de résultat (recettes extraordinaires).

Le détail du poste "Autres créanciers et passif transitoire" se présente comme suit :

	2006/2007 CHF	2005/2006 CHF
Charges sociales à payer	573'942	690'046
Frais à payer	789'765	646'864
Provisions sur productions	202'635	382'020
Provision informatique	295'000	295'000
Réserve vente aux enchères	-	195'906
Autres provisions	268'716	541'590
Total	2'130'059	2'751'426

5. Apports extérieurs

Les apports extérieurs se décomposent de la manière suivante :

	2006/2007 CHF	2005/2006 CHF
Dons et legs	51'000	11'836
Cercle du Grand Théâtre, mécénat	1'100'000	800'000
Société de la Loterie Suisse Romande	-	100'000
Mécénat	2'270'471	2'528'000
Sponsors	915'353	536'063
Total	4'336'824	3'975'899

6. Actifs bloqués

Au 30 juin 2007, un montant de CHF 48'262 (2005/2006 : CHF 47'413) est bloqué auprès d'un établissement bancaire. Il se compose des éléments suivants :

	2006/2007 CHF	2005/2006 CHF
Garantie en faveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève	45'989	45'150
Garantie de loyer	2'273	2'263
Total	48'262	47'413

7. Assurances

Les biens appartenant à la Fondation du Grand-Théâtre, soit les biens meubles (décors, tentures, meubles et costumes) sont assurés auprès de la Ville de Genève pour une somme de CHF 18'730'000.00.

10.b) Proposition du Conseil administratif du 16 avril 2008 en vue de l'approbation du budget de la saison 2008/2009 du Grand Théâtre de Genève (PR-615).**Exposé des motifs**

Par cette proposition, le Conseil administratif vous prie de bien vouloir approuver le budget de la saison 2008/2009 du Grand Théâtre de Genève, qui s'inscrit dans le cadre du budget 2008 de la Ville de Genève et du plan financier quadriennal 2008-2012 du Grand Théâtre de Genève.

A l'appui de cette demande, le Conseil administratif soumet à votre appréciation les éléments d'information suivants:

- A. Le nouveau conseil de la Fondation du Grand Théâtre et ses activités
- B. Le plan financier quadriennal 2008-2012 du Grand Théâtre
- C. Le budget global consolidé du Grand Théâtre
- D. Le budget de la saison 2008/2009 du Grand Théâtre
- E. Les perspectives d'avenir
- F. Conclusion

A. Le nouveau conseil de la Fondation du Grand Théâtre et ses activités**1. *Le nouveau conseil de fondation***

Présidé par M^e Lorella Bertani, le nouveau conseil de la Fondation du Grand Théâtre, entré en fonction le 1^{er} septembre 2007, se compose de 14 membres, soit:

- a) sept membres nommés par le Conseil municipal;
- b) cinq membres nommés par le Conseil administratif;
- c) deux conseillers administratifs.

Se réunissant avec la participation du directeur général, le conseil de fondation siège chaque mois, alors que le bureau du conseil de fondation siège chaque semaine.

En outre, conformément au souhait exprimé par le personnel et les syndicats, le président de la commission du personnel technique et administratif (CPTA) est invité aux séances du conseil de fondation avec voix consultative.

2. *Les activités du conseil de fondation*

Indépendamment de la préparation des prochaines saisons et de la gestion ordinaire, le bureau et le conseil de fondation ont commencé à mettre en œuvre, en collaboration avec la Ville de Genève, les recommandations de l'audit Sherwood en se concentrant sur trois axes principaux:

- a) les questions relatives au personnel
 - engagement du prochain directeur général;
 - engagement du directeur technique, du directeur des ressources humaines et de la directrice administrative et financière;
 - adoption d'un organigramme détaillé;
 - régularisation et transfert de différents postes;
 - mise en place de l'organisation relative à la santé et à la sécurité du personnel;
 - rencontres régulières avec les représentants du personnel et avec les syndicats,
- b) les questions liées aux finances
 - adoption des comptes de la saison 2006/2007;
 - actualisation du budget de la saison 2007/2008;
 - élaboration du plan financier quadriennal pour la période 2008-2012;
 - adoption du budget 2008/2009,
- c) les questions juridiques
 - mise en place d'une commission unique du personnel;
 - révision des statuts de la fondation;
 - convention de subventionnement avec la Ville;
 - révision des règlements du personnel avec les partenaires sociaux;
 - protocole d'accord entre le Grand Théâtre et l'Orchestre de la Suisse romande.

B. Le plan financier quadriennal 2008-2012 du Grand Théâtre

3. *Le plan financier quadriennal 2008-2012*

Après avoir procédé à l'actualisation du budget de la saison 2007/2008, le nouveau conseil de fondation a élaboré le plan financier quadriennal 2008-2012 du Grand Théâtre.

Présenté le 13 novembre 2007 aux commissions des finances et des arts et de la culture du Conseil municipal, ce plan financier quadriennal tient largement compte des recommandations de l'audit Sherwood en prévoyant:

- a) le renforcement de la direction générale;
- b) la création d'un service informatique;

- c) la création d'un bureau d'études;
- d) la régularisation de 20 postes.

Par ailleurs, le plan financier quadriennal prévoit également d'importantes mesures de réduction de coûts, telles que:

- a) la présentation annuelle d'un spectacle d'opéra exceptionnellement léger (économie annuelle de 500 000 francs);
- b) une réduction de 30% des engagements de personnel temporaire pour le plateau et les ateliers (économie de 600 000 francs à réaliser sur quatre ans);
- c) une diminution des effectifs professionnels du chœur et du ballet (économie de 360 000 francs à réaliser en quatre ans);
- d) une occupation moindre du Bâtiment des Forces-Motrices (économie de 150 000 francs à réaliser en deux ans).

Même si toutes les recommandations de l'audit Sherwood n'ont pas pu être prises en compte pour des motifs budgétaires, le plan financier quadriennal démontre que chaque exercice annuel se solde par un déficit s'établissant, en fonction des hypothèses retenues, entre 1,8 et 2,3 millions.

Ces déficits indiquent quel est l'effort qui devrait encore être consenti par les collectivités publiques et par les institutions et les donateurs privés.

4. *Les démarches engagées pour couvrir les déficits*

Afin de couvrir les déficits annuels prévus par le plan financier quadriennal, le Conseil administratif et le conseil de fondation ont engagé diverses démarches:

- a) en décembre 2007, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal a accepté, lors du vote du budget 2008, une garantie de déficit de 1 million en remplacement du million qui n'est plus versé par la Fondation Hans-Wilsdorf;
- b) répondant au Conseil administratif, l'Association des communes genevoises s'est déclarée, par courrier du 17 novembre 2007, prête à participer aux discussions entre la Ville, les communes, le Canton et les milieux privés en demandant que ces réflexions tiennent compte de la répartition des tâches entre Canton et communes et de la réforme de la répartition financière intercommunale;
- c) enfin, le conseil de fondation a pris les initiatives nécessaires pour constituer une association privée ayant pour but de récolter des aides, des dons et des legs de personnes physiques et de personnes morales, de droit privé et de droit public, afin de soutenir l'art lyrique et, en particulier, le Grand Théâtre.

Il faut cependant noter que le Conseil d'Etat n'a pas encore trouvé le temps de répondre à la lettre du Conseil administratif du 31 octobre 2007 par laquelle celui-ci lui demandait un soutien financier cantonal et une intervention auprès de la Confédération afin d'obtenir un soutien fédéral.

C. Le budget global consolidé du Grand Théâtre

5. *Le coût global de la saison 2008/2009* Fr.

De façon globale, le coût de la saison 2008/2009 est de 57 203 900

Ce coût se répartit en

a) frais fixes (personnel permanent et frais généraux)	42 597 500	74,4%
b) frais variables (production de spectacles)	14 636 400	25,6%

6. *Le financement de la saison 2008/2009*

Le financement de la saison 2008/2009 est prévu de la façon suivante:

a) par la Ville de Genève	<u>37 155 500</u>	65%
– par des dépenses budgétaires directes	20 596 400	
– par la mise à disposition de locaux	3 059 100	
– par le versement d'une subvention	13 500 000	
b) par l'Association des communes	<u>1 500 000</u>	2,6%
c) par le Grand Théâtre	<u>16 473 400</u>	28,8%
– par les recettes de spectacles	11 177 400	
– par les tournées et coproductions	2 916 000	
– par le mécénat et le sponsoring	2 380 000	
d) par la garantie de déficit de la Ville de Genève et par une campagne de récolte de fonds (cf. chiffre 4)	<u>2 075 000</u>	3,6%

Par ailleurs, il faut remarquer les faits suivants:

- les frais fixes représentent 74,4% du coût de la saison 2008/2009. Financés principalement par l'argent public (Ville de Genève et Association des communes genevoises), ils couvrent les frais du personnel permanent et les frais généraux. Ils sont, pour l'essentiel, indépendants du nombre de spectacles.
- les frais variables représentent 25,6% du coût de la saison 2008/2009. Financés par l'argent privé (abonnés, spectateurs, tournées, coproductions, mécénat et sponsoring), ils couvrent les frais de production des spectacles.
- les recettes propres du Grand Théâtre représentent 28,8% du coût de la saison. C'est la proportion la plus élevée de tous les opéras examinés par l'audit Sherwood.

D. Le budget de la saison 2008/20097. *La saison 2008/2009*

Le programme de la saison 2008/2009 est le suivant:

Der Freischütz, Carl Maria von Weber (1786-1826)

6 représentations (du 9 octobre au 7 novembre 2008)

Nouvelle production

La Damnation de Faust, Hector Berlioz (1803-1869)

6 représentations (du 14 octobre au 8 novembre 2008)

Production du Grand Théâtre

Les Contes d'Hoffmann, Jacques Offenbach (1819-1880)

6 représentations (du 19 octobre au 9 novembre 2008)

Production du Grand Théâtre

Spectacle de ballet

Image, The Last Day, Loin, Kelemenis, Ossola, Cherkaoui

8 représentations (du 23 au 30 novembre 2008)

2 nouvelles productions et 1 reprise

La Chauve-Souris, Johann Strauss fils (1828-1899)

12 représentations (du 12 décembre au 31 décembre 2008)

Nouvelle production

Salomé, Richard Strauss (1864-1949)

6 représentations (du 13 février au 28 février 2009)

Nouvelle production

Peter Grimes, Benjamin Britten (1913-1976)

6 représentations (du 28 mars au 9 avril 2009)

Nouvelle production

Conversation à Reclin

D'après le roman *Chemin Venel* de Martine Chevalier

9 représentations (du 8 mai au 19 mai 2009)

Création mondiale

Spectacle de ballet

Roméo et Juliette, Serge Prokofiev (1891-1953)

Joëlle Bouvier

6 représentations (du 5 mai au 10 mai 2009)

Nouvelle production

Il Trovatore, Giuseppe Verdi (1813-1901)

8 représentations (du 5 juin au 23 juin 2009)

Nouvelle production

A ce programme s'ajoutent cinq récitals:

- Sophie Koch, Werner Güra, Kate Royal et Max Emanuel Cencic dans un répertoire baroque, *Musique de chambre à la Cour d'Espagne*.
- Claudia Barainsky et Eric Schneider, dans le cadre de la «Semaine Anton von Webern».

La saison 2008/2009 comprend donc 59 représentations lyriques, 14 représentations chorégraphiques et cinq récitals. Sur 78 soirées, 61 auront lieu à Neuve et 17 au Bâtiment des Forces-Motrices.

8. *Le budget de la saison 2008/2009*

Le budget de la saison 2008/2009, accompagné de son exposé des motifs, figure en annexe de cette proposition.

Adopté par le conseil de fondation les 25 février et 7 avril 2008, il s'inscrit dans le cadre du budget 2008 de la Ville de Genève et du plan financier quadriennal du Grand Théâtre.

Il se caractérise par les principaux montants suivants:

- a) 36 623 491 francs de dépenses;
- b) 34 548 491 francs de recettes;
- c) 2 075 000 francs de déficit.

Les grands groupes de dépenses sont les suivants:

- a) 3 086 500 francs pour les frais d'administration;
- b) 15 825 500 francs pour les frais d'exploitation;
- c) 14 636 400 francs pour les frais de production de spectacles;
- d) 3 059 100 francs pour la mise à disposition des locaux par la Ville.

Les grands groupes de recettes sont les suivants:

- a) 14 093 401 francs de recettes d'exploitation (spectacles, abonnements, billets, programmes, tournées, bars, etc.);
- b) 2 380 000 francs pour les apports privés (Cercle du Grand Théâtre, sponsors, mécénat, dons, etc.);
- c) 16 559 100 francs pour les subventions de la Ville;
- d) 1 500 000 francs pour le Fonds d'équipement communal.

Les démarches nécessaires à la couverture du déficit de 2 075 000 francs sont engagées (cf. ci-dessus, chiffre 4).

E. Les perspectives d'avenir9. *Les relations avec les organisations du personnel*

Le Grand Théâtre de Genève est une fondation de droit public qui compte 312 collaborateurs et collaboratrices, qui représentent 260 postes à plein temps.

Sur ces 312 collaborateurs et collaboratrices permanents:

- a) 182 sont engagés par la Ville de Genève en qualité de fonctionnaires – 133 employés représentant 127 postes – et de membres du personnel régulier – 49 employés représentant 11 postes;
- b) 130 – représentant 122 postes – sont engagés par la Fondation du Grand Théâtre.

Ces différents statuts et rattachements des personnels du Grand Théâtre compliquent la discussion et le traitement des questions spécifiques à la vie de l'institution, intéressant tout ou partie de ses employés.

C'est pourquoi le Conseil administratif et le conseil de fondation ont décidé de mettre en place, dans le cadre du Grand Théâtre, une commission unique des personnels en se basant sur les articles 84 à 87 du statut du personnel de l'administration municipale.

Après négociations avec les syndicats et les représentants des personnels, le conseil de fondation et le Conseil administratif vont donc adopter d'un commun accord le règlement de la commission du personnel du Grand Théâtre.

Les 10 membres de la commission du personnel seront élus cet automne. Les opérations électorales seront conduites par le Service cantonal des votations et élections.

Par ailleurs, des rencontres mensuelles ont dorénavant lieu, réunissant les représentants de la fondation et les représentants des organisations du personnel.

10. *La révision des statuts de la Fondation du Grand Théâtre*

Conformément aux recommandations de l'audit Sherwood, les statuts de la Fondation du Grand Théâtre, qui datent de 1964, doivent être revus.

S'agissant d'une fondation de droit public, la procédure est relativement longue: les nouveaux statuts devront en effet être approuvés par le Conseil administratif et le Conseil municipal, puis par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Selon les résultats des discussions relatives au financement futur du Grand Théâtre (cf. ci-dessus, chiffre 4), de nouvelles collectivités publiques devraient participer au conseil de fondation.

Enfin, l'adoption de ces nouveaux statuts permettra d'établir la convention de subventionnement liant la Fondation du Grand Théâtre à la Ville de Genève.

11. *Les autres démarches*

Indépendamment de la gestion ordinaire, des relations avec le personnel et de la révision des statuts, le conseil de fondation et la direction générale ont engagé diverses autres démarches:

- a) sur la base de l'organigramme actuel du Grand Théâtre, établi au début de l'année 2008, le conseil de fondation a demandé aux deux directions générales, l'actuelle et la future, de définir l'organisation à venir: une définition, claire et précise, des rôles et des rattachements hiérarchiques des différentes fonctions et de leurs titulaires est une condition préalable à une bonne informatisation;
- b) à la demande du Conseil administratif, la direction des systèmes d'information de la Ville de Genève fait établir par un mandataire un état des lieux de l'informatique au Grand Théâtre, qui devrait permettre de définir une répartition claire des tâches entre la Ville et le Grand Théâtre avant de procéder à la modernisation de l'informatique;
- c) mise en place par le Conseil administratif et le conseil de fondation, la commission santé et sécurité du Grand Théâtre a commencé ses travaux en examinant notamment la situation de l'atelier de serrurerie. Des mesures ont été prises pour assurer la formation continue des collaborateurs. Les questions relatives à la direction de cet atelier et à la finalisation de l'aménagement des locaux seront prochainement tranchées.
- d) afin d'harmoniser les conditions de travail et les traitements au sein d'un même service, le conseil de fondation et le Conseil administratif ont élaboré un plan de régularisation: six postes ont été transférés à l'administration municipale le 1^{er} janvier 2008 et trois postes et demi le seront le 1^{er} janvier 2009. Les déductions correspondantes ont été opérées sur la subvention d'exploitation. La poursuite du plan se déroulera conformément au plan quadriennal.
- e) enfin, des discussions sont engagées entre le Grand Théâtre et l'Orchestre de la Suisse romande en vue d'élaborer un nouveau protocole d'accord entre les deux institutions.

F. **Conclusion**

Au cours de ces derniers mois, le conseil de fondation et la direction générale du Grand Théâtre ont accompli, en collaboration avec la Ville de Genève, un travail considérable pour surmonter et dépasser les difficultés rencontrées par l'institution en 2007.

Les premiers résultats sont là: un plan financier quadriennal 2008-2012 a été élaboré, la direction générale a été renforcée par un véritable comité de direction, le dialogue s'est établi avec les organisations du personnel, un nouveau directeur général a été engagé, etc. La mise en œuvre des recommandations de l'audit Sherwood est bien engagée. Et les démarches en cours permettent d'envisager l'avenir plus favorablement.

Enfin, le vote du budget de la saison 2008/2009 permet au Conseil administratif de souligner que, au-delà d'effets économiques évidents – tels que la création d'emplois, le versement des salaires, l'achat de biens et services, etc. – le Grand Théâtre génère, comme toute création artistique, des bénéfices sociaux qui ne sont pas pris en compte comptablement: l'importance des arts dans une ville, leur valeur éducative, le maintien de métiers artisanaux ou la transmission d'une tradition artistique.

Conformément à l'article 10 du statut du Grand Théâtre de Genève, nous vous invitons à approuver le budget de la saison 2008/2009 du Grand Théâtre, institution essentielle à la vie culturelle, économique et sociale de Genève et à son rayonnement international, en votant le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

arrête:

Article unique. – Le budget de la saison 2008/2009 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Annexes:

- exposé des motifs de la Fondation du Grand Théâtre et budget de la saison 2008/2009
- tableau de consolidation Ville-Grand Théâtre
- plan financier quadriennal 2008-2012

FONDATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE

BUDGET DE LA SAISON 2008/2009

grand théâtre de genève

Genève, 7 avril 2008

PROGRAMME DE LA SAISON 2008/2009**DER FREISCHÜTZ**

Carl Maria von Weber (1786-1826)
6 représentations (du 9 octobre au 7 novembre 2008).
Nouvelle production

LA DAMNATION DE FAUST

Hector Berlioz (1803-1869)
6 représentations (du 14 octobre au 8 novembre 2008)
Production du Grand Théâtre de Genève

LES CONTES D'HOFFMANN

Jacques Offenbach (1819-1880)
6 représentations (du 19 octobre au 9 novembre 2008)
Production du Grand Théâtre de Genève

SPECTACLE DE BALLET**IMAGE, THE LAST DAY, LOIN**

Kelemeris, Ossola, Cherkaoui
8 représentations (du 23 au 30 novembre 2008)
2 Nouvelles productions et 1 reprise

LA CHAUVÉ SOURIS

Johann Strauss Fils (1828-1899)
12 représentations (12 décembre au 31 décembre 2008)
Nouvelle production

SALOME

Richard Strauss (1864-1949)
6 représentations (du 13 février au 28 février 2009)
Nouvelle production

PETER GRIMES

Benjamin Britten (1913-1976)
6 représentations (du 28 mars au 9 avril 2009)
Nouvelle production

CONVERSATIONS A RECHLIN

D'après le roman Chemin Venel de Martine Chevalier
9 représentations (du 8 mai au 19 mai 2009)
Création mondiale

SPECTACLE DE BALLET**ROMEO ET JULIETTE**

Serge Prokofiev (1891-1953)
Joëlle Bouvier
6 représentations (5 mai au 10 mai 2009)
Nouvelle production

IL TROVATORE

Giuseppe Verdi (1813-1901)
8 représentations (du 5 juin au 23 juin 2009)
Nouvelle production

PRESENTATION DE LA SAISON 2008/2009

Nous sommes heureux de vous présenter la saison lyrique et chorégraphique 2008/2009. Elle marquera la poursuite d'une politique artistique qui souhaite être à la fois éclectique et équilibrée. Se confirme notre fidélité aux artisans aimés du public et la volonté de confronter les styles les plus variés tout en laissant une part à la création. Le nombre des représentations se répartira en 59 représentations lyriques, 14 représentations chorégraphiques, 5 récitals.

Événement dépassant sans doute les frontières genevoises, nous ouvrirons la saison lyrique par un cycle consacré aux figures du Diable dans l'Opéra romantique à travers deux reprises et une création : **Der Freischütz, la Damnation de Faust et les Contes d'Hoffmann** sous la direction de John Nelson et de Patrick Davin, ces trois ouvrages présentés dans des mises en scènes d'Olivier Py. Ce cycle sera l'occasion de réunir musicologues, philosophes et artistes dans le cadre d'un colloque consacré aux Figures du Diable dans la musique occidentale.

Au moment des fêtes, c'est une nouvelle production de la **Chauve-Souris** qui sera proposée à ce large public qui aime fréquenter notre théâtre à cette occasion, à travers 12 représentations placées sous la direction de Th.Rösner et dans une mise en scène d'Uwe Laufenberg dont certains gardent à l'esprit sa production de Tosca en juin 2001. Après une absence de 25 ans, **Salomé** reviendra sur notre scène, sous la direction de Gabriele Ferro et dans une réalisation de Nicolas Brieger dont on a en mémoire *La Vie de Galilée, La Ville Morte* ou *The Turn of the Screw* de B.Britten.

B. Britten dont le **Peter Grimes** permettra à Stephen Gould de faire ses débuts dans le rôle, sous la direction experte de Donald Runnicles et dans la mise en scène du britannique Daniel Slater.

La saison se poursuivra par une commande du Grand Théâtre de Genève, **Conversations à Reclin**, qui, si elle fait appel à la musique de Schubert, Schumann ou Wolf, n'en constitue pas moins une forme originale entre le théâtre dramatique et le théâtre lyrique. Inspiré d'un roman de Martine Chevalier, *Chemin Venet*, adapté par le cinéaste François Dupeyron (*Drôle d'endroit pour une rencontre, La Chambre des Officiers, ...*) et mise en scène par Pierre Strosser, cette conversation en musique entre une cantatrice genevoise (incarnée par M.C.Chappuis) et son geôlier allemand dans un camp au nord de l'Allemagne, fin 44, marquera une nouvelle collaboration avec le Théâtre de la Comédie. La saison s'achèvera par une nouvelle production scénique de **Trovatore** qui depuis 1978 n'avait connu qu'une version concertante en 1998. Placée sous la direction d'Evelino Pidò, elle permettra à Stephen Taylor de signer sa première mise en scène dans notre théâtre.

La saison chorégraphique sera composée de deux soirées. La première soirée reprendra la pièce de Sidi Larbi Cherkaoui, **Loïen**, avec laquelle notre ballet ne cesse de recueillir les plus grands succès à travers le Monde. Elle sera complétée par une pièce de M.Kelemenis. Poursuivant notre politique de défense du grand répertoire chorégraphique, la chorégraphe Joëlle Bouvier, d'origine vaudoise, nous proposera une nouvelle version de **Roméo et Juliette** de S.Prokofiev en mai 2008.

Cette saison ne serait pas complète sans notre série de récitals qui nous fera entendre Sophie Koch, Werner Güra, Kate Royal et Max Emanuel Cencic, contre ténor, dans un très intéressant répertoire baroque, *Musique de chambre à la Cour d'Espagne*. Puis, nous nous associerons à la *Semaine*

Anton von Webern qui à l'initiative de Damien Pousset, fédèrera l'Université de Genève, le Conservatoire de Musique de Genève, l'Ensemble Contrechamps, l'OCG et l'OSR, Espace 2 en novembre 2008 à travers un récital de Claudia Barainsky et Eric Schneider.

Enfin, la saison 2008/2009 verra la création d'un club dédié au jeune public, **labo-M**, prolongement des actions menées depuis 8 ans, en particulier au sein du programme **Les Jeunes au cœur du Grand Théâtre** qui chaque année nous donne la possibilité de faire découvrir l'opéra et la danse à quelque 1000 élèves du Canton.

REMARQUES PRELIMINAIRES SUR LE BUDGET DE LA SAISON 2008/2009

Le Budget que nous présentons ici a été établi à partir de la situation connue, en intégrant les réformes telles que prévues dans le Plan Financier Quadriennal. Ce plan intègre une grande part des évolutions préconisées par l'Audit Sherwood, en particulier :

- la régularisation de 20 emplois en 4 ans (la plupart de ceux-ci passant de la Fondation à la Ville de Genève),
- le renforcement de l'équipe de direction par la création d'une Direction administrative et financière (DAF) et d'une Direction des Ressources humaines en lieu et place de l'ancien Secrétariat général,
- la création d'un service informatique rattaché à la DAF,
- la création d'un Bureau d'étude placé sous la responsabilité de la Direction technique.

Le budget 2008/2009 affiche un déficit de CHF 2'075'000.- conforme au résultat prévu par le Plan Financier Quadriennal 2008/2012 (PFQ) remis le 13 novembre 2007 aux autorités municipales.

CHARGES

a) Ordonnance de la saison et frais de production.

La saison sera composée de :

- 7 opéras et 1 spectacle lyrique constituant la saison lyrique et totalisant 59 représentations : 50 à Neuve et 9 au Bâtiment des Forces Motrices.
- 2 ballets totalisant 14 représentations dont 6 à Neuve et 8 au Bâtiment des Forces Motrices.
- 5 récitals, tous à Neuve.

La saison comprendra donc 78 soirées, 61 à Neuve et 17 au BFM.

Les frais de production s'élèvent à CHF 14'636'400.- inférieurs de CHF 1'618'551.- aux frais de la saison précédente et en francs constants, retrouvant le niveau de la saison 2007/2008.

b) Personnel et salaires

Les frais de personnel, outre leur indexation calculée sur la base de 1%, intègrent les nouveaux postes budgétés dans la saison 2006/2007. Il s'agit des postes de :

- Directrice Administrative et financière,
- Responsable des systèmes informatiques,
- Responsable de l'entretien informatique,
- Assistants à la Direction des Ressources humaines,
- Webmaster.

Il est utile de rappeler que l'indexation des salaires retenue est une estimation. Le taux réellement appliqué se calculera sur les décisions que la Ville de Genève sera amenée à prendre pour son propre personnel en 2008.

a) Location du BFM

Les journées au BFM nous sont facturées au tarif préférentiel de CHF 3'500.- par jour, à quoi viennent s'ajouter les frais supplémentaires dus, par exemple, aux différents dépassements d'horaires ou au travail pendant les samedis et dimanches. Les CHF 182'500.- portés au

budget correspondent à la location prévue pour un spectacle lyrique et un ballet.

RECETTES

b) Recettes d'exploitation

Ces recettes d'exploitation ont été calculées sur la base d'une jauge financière moyenne de 83% pour les spectacles lyriques, de 80% pour *Conversations à Reclhin* et les ballets.

Le prix moyen des places quant à lui, a subi une diminution globale de 1,5%, alors que les taxes à l'abonnement restent inchangées.

c) Apports extérieurs

Les apports extérieurs sont évalués à CHF 2'380'000.-, ils sont budgétisés à la baisse par rapport à la saison précédente en fonction des informations en notre possession actuellement et en particulier du retrait de la Fondation H.Wiltsdorf.

Subventions

La subvention de la Ville de Genève s'élève à CHF 13'220'000.-, elle a subi une indexation. La municipalisation de 6 collaborateurs du Service Perruque-Maquillage, l'engagement d'un Directeur des Ressources humaines et la régularisation de 3,5 postes durant la saison 2008/2009 entraînent a diminution de

CHF 653'458.- par rapport à la saison 2007/2008, ces postes étant à la charge de la Ville de Genève.

L'Association des Communes Genevoises s'est engagée à contribuer à notre budget à hauteur de CHF 1'500'000.- La subvention pour musiciens supplémentaires reste quant à elle fixée à CHF 280'000.-.

Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

Comptes 2006-2007	Budget 20007/2008 actualisé voté le 8.10.2007	Budget 2008-2009	Comparaison 2008-2009 avec le budget 2007/2008 actualisé	%
2'484'486.99	2'984'500.--	3'086'500.--	102'000.--	3.42%
1'145'176.65	1'610'000.--	1'630'000.--	20'000.--	1.24%
483'560.90	760'000.--	535'000.--	-225'000.--	-29.61%
661'615.75	850'000.--	1'095'000.--	245'000.--	28.62%
269'240.00	366'500.--	375'500.--	9'000.--	2.46%
69'234.30	105'000.--	110'000.--	5'000.--	4.76%
16'950.55	23'000.--	25'000.--	2'000.--	8.70%
148'505.60	160'000.--	160'000.--	-	0.00%
25'614.85	60'000.--	60'000.--	-	0.00%
80'550.00	18'000.--	20'000.--	2'000.--	11.11%
879.70	500.--	500.--	-	-
1'070'070.34	1'008'000.--	1'081'000.--	73'000.--	7.24%
43'876.43	45'000.--	49'000.--	4'000.--	8.89%
77'057.55	90'000.--	90'000.--	-	-
35'772.70	36'000.--	40'000.--	4'000.--	11.11%
34'421.00	37'000.--	37'000.--	-	-
33'725.25	45'000.--	40'000.--	-5'000.--	-11.11%
188'419.67	190'000.--	160'000.--	-30'000.--	-15.79%
153'922.51	150'000.--	150'000.--	-	-
-	-	-	-	-
37'181.39	30'000.--	30'000.--	-	-
116'966.26	45'000.--	40'000.--	-5'000.--	-11.11%
22'100.04	80'000.--	80'000.--	-	-
131'298.55	100'000.--	80'000.--	-20'000.--	-20.00%
53'310.95	75'000.--	75'000.--	-	-
91'395.54	70'000.--	95'000.--	25'000.--	35.71%
20'622.50	15'000.--	15'000.--	-	-
30'000.00	-	-	-	-
-	-	100'000.00	100'000.--	-

3. **FRAIS GENERAUX D'ADMINISTRATION**

30. **Traitements et salaires**

- 300000 Traitements direction
- 300020 Salaires personnel administratif
- Charges sociales direction et personnel administratif (part employeur)**

- 301010 Cotisations AVS et chômage
- 301040 Allocations familiales
- 301050 Contr. fds prévoyance (2ème pilier)
- 301060 Assurances accidents
- 301070 Assurance maladie
- 301010 Assurance maternité

32. **Frais de bureau et d'administration**

- 320000 Fournitures de bureau
- 320020 Entr. et loc. mobilier et matériel de bureau
- 320030 Imprimés
- 320040 Abonnements journaux, docu., cotisations
- 320050 Frais d'insertion
- 320060 Téléphones, fax et natels
- 320070 Frais de port, de banque et CCP
- 320071 Perte sur cours titres & change
- 320080 Frais de représentation et réceptions
- 320090 Frais de voyages administratifs
- 320100 Frais de l'org. de gestion (Fondation)
- 320110 Honoraires fiduciaire et autres
- 320120 Assurances RC et diverses
- 320130 Frais divers d'administration
- 330 Informatique administration
- 380 Frais de bureau & administration buvette
- 39 Forfait nouvelle direction

COMPTES 3000 – FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION

Les frais généraux d'administration augmentent globalement de CHF 102'000.-, soit de 3,4%, par rapport au budget 2007/2008.

Le budget 2008/2009 de CHF 3'086'500.- présente un excédent de charges de CHF 186'500.- par rapport au PFQ.

30. Traitement des salaires

Ce groupe comprend les salaires de l'équipe de direction (soit : le directeur général, le directeur technique, l'adjointe du directeur général et l'administrateur de production) et de certains personnels administratifs (soit : le chargé de la diffusion et de la presse, la responsable de communication et l'assistante à l'administration artistique).

S'ajoute à ce groupe la suite des recommandations de l'audit Sherwood, soit le transfert de la charge du poste de Secrétaire général vers le poste de Directrice administrative et financière (pas d'augmentation de charge). Vient se greffer également le poste de Mme Joris à la DRH à un taux d'activité de 20%, et non compris dans le PFQ.

Les traitements tiennent compte des engagements contractuels et de l'indexation estimée à 1% par rapport au budget 2007/2008, qui se répercute sur toute la masse salariale.

L'augmentation budgétée pour les salaires de ce groupe est de Fr. 20'000.-.

31. Charges sociales direction et personnel administratif (part employeur)

Les charges sociales sont évaluées sur la base des comptes de la saison 2007/2008, ajustées aux taux prévisibles, soit une augmentation de CHF 9'000.-.

32. Frais de bureau et d'administration

Ce groupe enregistre une augmentation de CHF 73'000.- par rapport au budget actualisé 2007/2008, soit une augmentation de 7,24 %. Toutefois, malgré l'indexation au coût de la vie et aux frais induits par la création des Services Ressources humaines et Informatiques, la somme des dépenses budgétisée est maintenue dans des proportions raisonnables.

Un effort considérable et soutenu devra se porter sur tous les postes, (téléphones, voyages, fournitures de bureau, photocopies, etc....) en tenant compte de l'augmentation des « frais divers d'administration » qui comprennent de manière substantielle les commissions des établissements de crédits auprès desquels les spectateurs achètent leurs billets.

39. Frais nouvelle direction

Cette ligne non prévue dans le PFQ permettra de prendre en charge une partie des frais engendrés par l'activité du Directeur désigné, Monsieur T.Richter.

Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

Comptes 2006-2007	Comptes 2006-2007	Budget 20007/2008 actualisé le 8.10.2007	Budget 2009	Comparaison 2008-2009 avec le budget 2007/2008 actualisé	%
15'731'611.21	17'287'789.76	15'917'600.--	15'825'500.--	-92'100.--	-0.58%
4. FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION					
40. Salaires					
40.0 Salaires personnel d'exploitation					
400000 Personnel d'exploitation permanent	4'268'634.68	3'780'000.--	3'815'000.--	35'000.--	0.93%
400020 Personnel services supplémentaires administratifs	1'427'531.85	1'290'000.--	1'490'000.--	200'000.--	15.50%
400025 Personnel services supplémentaires de plateau	142'531.20	160'000.--	180'000.--	20'000.--	12.50%
400030 Personnel technique permanent	1'421'455.43	1'050'000.--	1'010'000.--	-40'000.--	-3.81%
Personnel supplémentaire pour travaux	1'247'035.85	1'280'000.--	1'135'000.--	-145'000.--	-11.33%
2061.60					
40.1 Choeur professionnel					
400100 Chefs & encadrement choeurs	3'970'313.65	3'935'000.--	3'850'000.--	-85'000.--	-2.16%
400120 Salaires & indemnités choeur professionnel	318'460.05	350'000.--	315'000.--	-35'000.--	-10.00%
*	3'651'853.60	3'585'000.--	3'535'000.--	-50'000.--	-1.39%
40.2 Ballet					
400200 Direction artistique, administration & technique du ballet	2'294'682.14	2'320'000.--	2'305'000.--	-15'000.--	-0.65%
400210 Salaires et indemnités répétiteurs et professeurs	622'533.70	685'000.--	710'000.--	25'000.--	3.65%
400220 Salaires et ind. diverses du ballet	19'832.79	11'302.57	15'000.--	-	-
	1'652'315.65	1'620'000.--	1'580'000.--	-40'000.--	-2.47%
28'501.45					
40.3 Salaires OSR					
40.5 Charges sociales du personnel permanent (part employeur)					
401010 Cotisations AVS et chômage	2'278'467.35	2'182'100.--	2'268'000.--	85'900.--	3.94%
401040 Allocations familiales	583'885.73	635'000.--	655'000.--	20'000.--	3.15%
401050 Contr. fds prévoyance (2ème pilier)	139'245.33	145'000.--	150'000.--	5'000.--	3.45%
401060 Assurances accidents	923'054.95	930'000.--	950'000.--	20'000.--	2.15%
401070 Assurance maladie	513'315.70	360'000.--	400'000.--	40'000.--	11.11%
401010 Assurance maternité	111'887.20	108'606.20	110'000.--	1'393.80	1.28%
	7'078.44	2'100.--	3'000.--	900.--	42.86%

* budget 42 choristes (indemnités diverses revues à la baisse)

COMPTES 4000 – FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION

Les frais généraux sont en diminution de CHF 92'100.-, soit de 0.58% par rapport au budget 2007/2008.

Il y a un surplus de dépenses de CHF 30'500.- entre le PFQ et le budget 2008/2009, dû principalement à une moindre économie que prévue sur le personnel temporaire de plateau. En effet, si les réformes engagées doivent permettre une meilleure organisation du travail et utilisation optimisée des ressources, rien ne permet aujourd'hui d'escompter un résultat significatif sur la saison 2008/2009 compte tenu des délais de leur mise en œuvre.

40.0 Personnel d'exploitation

Ce groupe comprend les personnels permanents et supplémentaires d'exploitation et technique.

Suite aux recommandations de l'audit Sherwood, des postes supplémentaires viennent s'ajouter à ce groupe par rapport aux budgets 2005/2006 et 2006/2007, soit : gestionnaire en ressources humaines, assistant-e ressources humaines à 50%, chef-fe du service informatique, technicien support applicatif/hotline et webmaster.

Il est à noter que 6 postes ont été municipalisés au 1^{er} janvier 2008, induisant une diminution de la masse salariale de ce groupe.

Ces différentes modifications engendrent un surcoût de CHF 35'000.- par rapport au budget 2007/2008.

40.1 Chœur professionnel

L'effectif devrait passer de 43 à 42 choristes durant l'année en raison d'un départ à la retraite non remplacé. Ceci induit une diminution de charge de CHF 85'000.-.

40.2 Ballet

L'effectif de la compagnie est maintenu à 22 danseurs, dont un-e stagiaire. Ceci entraîne une diminution de charge globale de CHF 15'000.-.

40.5 Charges sociales

L'augmentation de CHF 85'900.- provient essentiellement de l'ajustement aux taux prévisibles et de la pyramide des âges du Grand Théâtre.

41.0 Frais de publicité générale

Ces frais sont augmentés de CHF 30'000.-, compte tenu des dépenses dues au journal « La Grange ». Le budget, hormis ce poste, est donc diminué de CHF 10'000.-.

Le groupe 41 comptabilise tous les frais inhérents à notre publicité générale (non attachée à une production particulière) dans les médias suisses ou étrangers. Il concerne surtout le lancement de saison, les conférences de presse, les affiches et les programmes de saison, y compris matériaux et supports.

42.0 Autres frais généraux d'exploitation

Ces frais sont en augmentation de CHF 65'000.-. Certains de ces postes sont diminués de la somme de CHF 35'000.- au profit des frais divers d'exploitation régulièrement en dépassement et qui augmentent de CHF 100'000.-.

Ces frais divers d'exploitation comprennent des frais de frais de personnel et de structure, d'audit, de médiation, divers frais pour les ateliers, la billetterie, le nettoyage, la pédagogie, le sponsoring ainsi que les frais de stockage, lesquels représentent le 45% de ce poste.

43.0 Informatique

Les postes informatiques courants sont augmentés de CHF 40'000.-, tenant compte des résultats des années antérieures et sous réserve d'une nouvelle organisation.

48.0 Buvette, Bars

En regard des résultats de l'année antérieure et du développement de cette activité une augmentation par rapport au budget 2007/2008 de CHF 210'000.- est nécessaire. Ce réajustement est compensé par les recettes (lignes 63).

Comptes 2005-2006	Comptes 2006-2007	Budget 2007/2008 actualisé voté le 8.10.2007	Budget 2008-2009	Comparaison 2008-2009 avec le budget 2007/2008 actualisé %
1416161899.90	141869736.08	16'254'951.-	14'636'400.-	-1'618'551.- -9.99%
7020'550.23	7622'653.95	8'435'350.-	6'749'000.-	-1'686'350.- -19.99%
3416'489.90	3'714'381.35	4'466'650.-	3'643'000.-	-823'650.- -18.44%
4025'40.00	460'881.04	392'000.-	549'000.-	157'000.- 40.05%
564'990.24	715'007.18	795'000.-	730'000.-	-65'000.- -8.18%
9908'70.00	913'250.00	879'000.-	734'000.-	-145'000.- -16.50%
1522'13.35	291'732.10	270'000.-	160'000.-	-110'000.- -40.74%
808'340.00	869'502.55	860'000.-	195'000.-	-665'000.- -77.33%
685'106.74	657'899.73	772'700.-	738'000.-	-34'700.- -4.49%
274'244.00	206'421.15	278'101.-	253'800.-	-24'301.- -8.74%
226'213.37	184'884.95	219'001.-	-	-
53'208.22	42'104.15	55'000.-	253'800.-	-24'301.- -8.74%
2'406.46	602.35	4'000.-	-	-
-7'584.05	-21'170.30	100.-	-	-
821'191.58	523'594.50	1'065'000.-	1'498'000.-	433'000.- 40.66%
379'550.78	391'148.75	560'000.-	750'000.-	190'000.- 33.93%
23'4010.40	101'744.75	375'000.-	568'000.-	193'000.- 51.47%
207'630.40	307'701.00	130'000.-	180'000.-	50'000.- 38.46%

5. **FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION (Spect.)**

50.0 Dépenses pour le personnel artistique

- 5001 Artistes
- 5002 Metteurs en scène
- 5003 Maquettistes décors et costumes, éclairagistes
- 5005 Chefs d'orchestre + Etudes musicales
- 5006 Chorégraphes
- 5007 Frais musiciens supplémentaires
- 5008 Frais de voyages et séjour artistes

50.5 Charges sociales du personnel artistique (spectacle) (part employeur)

- 5051 Cotisations AVS et chômage
- 5052 Allocations familiales
- 5053 Assurances maternité
- 5054 Assurances accidents
- 51.0 Choeurs auxiliaires, figuration et danseurs surnuméraires/mimes

- 5101 Choeurs auxiliaires
- 5102 Figuration
- 5103 Danseurs surnuméraires/mimes



COMPTES 5000 FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION

Les dépenses de production sont par rapport à la saison précédente en diminution de CHF 1'618'951.-. Le budget est comparable à celui de la saison 2000/2001 en retenant une inflation de 1,5%, soit CHF 14'678'000.- en 2008/2009 contre CHF 13'030'000.- en 2000/2001.

Le budget 2008/2009 est de CHF 14'636'400.-. Cela représente une augmentation de CHF 986'400.- par rapport au PFQ plus que compensée par les augmentations de recettes.

50.0 Dépenses pour le personnel artistique

Les dépenses pour l'ensemble de ce groupe sont en diminution de CHF 1'686'350.- par rapport à la saison précédente. La diminution de CHF 145'000.- de la ligne des chefs d'orchestre s'explique notamment cette saison par l'absence de ballet accompagné par un orchestre contrairement à la saison précédente et par un ouvrage lyrique ne nécessitant pas l'engagement d'un chef d'orchestre. La diminution des frais liés aux musiciens supplémentaires de CHF 665'000.- est liée à l'absence de ballet accompagné par un orchestre et à la programmation d'un ouvrage sans orchestre (*Conversations à Recllin*), ce qui permet de réaliser toute la saison avec l'OSR sans avoir recours à des orchestres invités.

50.5 Charges sociales

La diminution de CHF 24'301.- est directement liée à la baisse des dépenses pour le personnel artistique.

51.0 Chœurs auxiliaires, figuration et danseurs surnuméraires

Les dépenses pour l'ensemble de ce groupe sont en augmentation de CHF 433'000.-.

Les dépenses liées à l'engagement des chœurs auxiliaires sont en augmentation CHF 190'000.-, car quatre ouvrages nécessitent des chœurs complémentaires cette saison (*La Damnation de Faust*, *Der Freischütz*, *Peter Grimes* et *Il Trovatore*) contre trois la saison précédente (*Les Troyens*, *Lohegrin*, *Don Carlo*).

Les figurants et danseurs surnuméraires sont également en augmentation ce qui est, là aussi, lié à la programmation.

52.0 Dépenses de production

Les dépenses de production sont en diminution de CHF 420'500.- par rapport à celles du budget 2007/2008.

Si le nombre de productions reste constant, deux reprises (*La Damnation de Faust* et *Les Contes d'Hoffmann*) contre une seule la saison précédente (*Don Carlo*) expliquent cette diminution.

54.0 Autres frais directs d'exploitation

L'augmentation de CHF 49'600.- de ce groupe de dépenses est liée aux droits d'auteur à prévoir pour 5 ouvrages.



SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

5741

Comptes 2005-2006	Comptes 2006-2007	Budget 20007/2008 actualisé voté le 8.10.2007	Budget 2008-2009	Comparaison 2008-2009 avec le budget 2007/2008 actualisé	%
5. FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION (Spect.) (suite)					
52.0 Dépenses de production	4'189'547,42	4'082'000,--	3'661'500,--	-420'500,--	-10,30%
520000 Confection et achat décors et accessoires	1'386'184,96				
520020 Confection et achat costumes	301'195,38				
520030 Location de décors et accessoires	2'720'076,4	2'425'000,--	3'090'000,--	665'000,--	27,42%
520040 Location de costumes	111'525,28				
520080 Frais personnel supplémentaire aux ateliers	1'041'89,40	1'025'000,--	-	-1'025'000,--	-100,00%
sous-total frais de production	3'547'321,30	3'450'000,--	3'090'000,--	-360'000,--	-10,43%
520050 Arrangement et entretien des costumes	68'412,05	42'000,--	41'500,--	-500,--	-1,19%
520060 Perruques et maquillages	331'810,18	250'000,--	250'000,--	-	-
520070 Frais de transport et dédouanement	242'003,89	240'000,--	180'000,--	-60'000,--	-25,00%
520099 Frais pour imprévus (7,5%)	-	100'000,--	100'000,--	-	-
53.0 Publicité des spectacles	514'797,63	570'000,--	550'000,--	-20'000,--	-3,51%
53000 Affiches et affichage	133'933,57	140'000,--	89'000,--	-51'000,--	-36,43%
530010 Frais de voyage et réception presse	26'737,15	35'000,--	30'400,--	-4'600,--	-13,14%
530020 Publicité pour les spectacles, insertions presse	58'715,31	125'000,--	117'200,--	-7'800,--	-6,24%
530030 Frais de confection des programmes	295'216,00	260'000,--	313'400,--	53'400,--	20,54%
Publicité partenariat d'échange	195,60	10'000,--	-	-10'000,--	-
54.0 Autres frais directs d'exploitation	1317'481,13	1'299'500,--	1'349'100,--	49'600,--	3,82%
540020 Droits d'auteur	313'964,96	372'500,--	467'100,--	94'600,--	25,40%
540030 Matériel musical	105'929,16	131'000,--	111'000,--	-20'000,--	-15,27%
540050 Service surveillance (pompiers, gardes)	49'912,75	47'000,--	57'000,--	10'000,--	21,28%
540060 Service médical	19'359,00	21'000,--	21'000,--	-	-
540070 Frais divers de spectacles (y compris photographes)	713'623,81	600'000,--	560'000,--	-40'000,--	-6,67%
540080 Frais billetterie informatisée	114'691,45	128'000,--	133'000,--	5'000,--	3,91%
Provision faillite billetel	-	-	-	-	-
Autres manifestations	538'677,91	525'000,--	575'000,--	50'000,--	9,52%
580000 Concerts et manifestations diverses	30'504,09	25'000,--	25'000,--	-	-
59 Tournées du ballet	508'173,82	500'000,--	550'000,--	50'000,--	10,00%
57 Saison chorégraphique (charges selon cptes p/nature)	-	-	-	-	-

Autres manifestations

On note une augmentation de CHF 50'000.- des dépenses liées aux tournées du ballet qui généreront des recettes supplémentaires (compte 61.50).

	Comptes 2005-2006	Comptes 2006-2007	Budget 20007/2008 actualisé le 8.10.2007	Budget 2008-2009	Comparaison 2008-2009 avec le budget 2007/2008 actualisé	%
6. A RECETTES D'EXPLOITATION			14'543'730.--	14'093'401.--	-450'329.--	-3.10%
60.0 Recettes brutes des spectacles	10'05'022.90	9'997'732.52	11'948'730.--	11'177'401.--	-771'329.--	-6.46%
600010 Recettes des abonnements	5'717'661.00	5'906'982.00	11'278'730.--	10'567'401.--	-711'329.--	-6.31%
600020 Recettes des ventes de billets	3'485'928.08	3'345'007.00				
600030 Recettes représentations populaires, scolaires	143'842.00	27'267.00				
630110 Produit vente programmes	367'690.82	347'040.52	345'000.--	290'000.--	-55'000.--	-15.94%
600050 Frais d'inscription	389'901.00	371'436.00	325'000.--	320'000.--	-5'000.--	-1.54%
Recettes brutes: tournées du ballets et manifestations diverses	976'633.70	863'470.23	800'000.--	915'000.--	115'000.--	14.38%
6150 Tournées du ballet	976'633.70	838'470.23	800'000.--	900'000.--	100'000.--	12.50%
602010 Manifestations diverses	-	25'000.00	-	15'000.--	15'000.--	-
61.A Autres recettes d'exploitation	1'751'174.91	2'164'327.28	1'795'000.--	2'001'000.--	206'000.--	11.48%
630610 Publicité des programmes	287'092.50	308'564.49	285'000.--	340'000.--	55'000.--	19.30%
Publicité "La Grange"	-	43'862.06	40'000.--	-	-40'000.--	-
Partenariat d'échange	22'583.50	10'998.00	-	10'000.--	10'000.--	0.00%
630510 Vestiaires	47'784.86	32'708.19	35'000.--	35'000.--	-	-
Radio	136'544.40	136'544.40	140'000.--	120'000.--	-20'000.--	-14.29%
Télévisions suisse et étrangères	-	-	-	-	-	-
Produit loc./vente décors, costumes	330'283.40	162'450.00	150'000.--	150'000.--	-	-
633050 Location des salles et foyers	319'545.00	133'603.90	100'000.--	100'000.--	-	-
63... Recettes Bars, buvettes et restaurants	-	514'148.95	600'000.--	800'000.--	200'000.--	33.33%
6335 Intérêts et commissions	60'042.62	61'456.54	60'000.--	60'000.--	-	-
6335 Revenus des placements	515'69.95	21'690.50	15'000.--	16'000.--	1'000.--	6.67%
Recettes diverses	349'328.98	256'732.52	220'000.--	220'000.--	-	-
633060 Coproductions	146'399.70	481'567.73	150'000.--	150'000.--	-	-
Dissolutions de provisions	73'872.08	622'582.13	-	-	-	-

COMPTES 6000A –RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation d'un montant de CHF 14'093'401.- diminuent, dans leur ensemble, de 3,10%, soit de CHF 450'329.- par rapport au budget 2007/2008. Elles sont en augmentation de CHF 1'093'401.- en comparaison du PFQ.

Les comptes 5000 (Frais directs d'exploitation) et les comptes 6A (Recettes d'exploitation) doivent être rapprochés, le montant des premiers étant très lié au nombre de représentations qui se répercutent sur les recettes.

Le PFQ prévoit un delta Recettes d'exploitation/ Frais directs d'exploitation égale à CHF – 650'000.-. La saison 2007/ 2008 prévoit un delta de CHF – 1'711'221.-. Le Budget 2008/2009 prévoit un delta de CHF – 543'000 plus favorable de CHF 107'000.- aux prévisions du PFQ.

60.0 Recettes brutes des spectacles

Les taux financiers retenus pour l'estimation des recettes restent fixés à 83% pour les ouvrages lyriques et 80% pour les ouvrages chorégraphiques et pour *Conversations à Rechl/in*.

La billetterie subit une diminution tarifaire de 1,5% en moyenne.

Les recettes de ventes de programmes et CD sont diminuées de CHF 50'000.- en corrélation avec la saison.

Les recettes des tournées du ballet sont supérieures de CHF 100'000.- à celles de la saison précédente compte tenu des engagements déjà fixés.

61.A Autres recettes d'exploitation

Cette projection tient compte des estimations actuelles pour la saison 2007/2008 en cours.

Les recettes de bars, buvette et restaurant sont en augmentation de CHF 200'000.- par rapport à celle de la saison actuelle. Le nombre de représentations au Grand Théâtre et les résultats connus permettent cette prévision.

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

5745

	Comptes 2005-2006	Comptes 2006-2007	Budget 2007/2008 actualisé le 8.10.2007	Budget 2008-2009	Comparaison 2008-2009 avec le budget 2007/2008 actualisé	%
61.B APPORTS EXTERIEURS	3975'899.00	4'479'405.66	2'460'000.--	2'380'000.--	-80'000.--	-3.25%
6160 Sponsors et partenaires	536'063.20	915'353.20	730'000.--	850'000.--	120'000.--	16.44%
Soirées Prestige	536'063.20	915'353.20	730'000.--	800'000.--	70'000.--	9.59%
6161 Mécénat (Cercle du Grand Théâtre)	-	-	-	50'000.--	-	-
6161 Mécénat (Cercle du Grand Théâtre)	800'000.00	1'100'000.00	1'000'000.--	1'100'000.--	100'000.--	10.00%
Cercle soutien spécial	800'000.00	800'000.00	800'000.--	900'000.--	100'000.--	12.50%
Cercle, soutien logistique	-	100'000.00	100'000.--	100'000.--	-	-
6162 Fondation privée 1) (Garantie de déficit)	-	200'000.00	100'000.--	100'000.--	-	-
6163 Mécénat (Fondation privée 2)	1'213'000.00	1'000'000.00	-	-	-	-
6164 Mécénat (autres)	700'000.00	350'000.00	250'000.--	-	-250'000.--	-100.00%
6165 Dons et legs	530'000.00	285'000.00	250'000.--	300'000.--	50'000.--	20.00%
Mécénat pédagogique	11'835.80	51'000.00	25'000.00	10'000.00	-15'000.--	-60.00%
D.I.P. soutien pédagogique	185'000.00	205'000.00	125'000.--	120'000.--	-5'000.--	-4.00%
Fondation F.L. privée	50'000.00	50'000.00	50'000.--	50'000.--	-	-
66 Autre Mécénat	135'000.00	135'000.00	-	-	-	-
Utilisation du solde de la provision pédagogique	-	-	-	70'000.--	-	-
6162.3 Loterie Romande	-	20'000.00	75'000.--	-	-75'000.--	-100.00%
Autre Mécénat	-	573'052.46	80'000.--	-	-80'000.--	-100.00%
6600 Mécénat pour surtirage	-	367'000.00	-	-	-	-
Loterie Romande	-	100'000.00	80'000.--	-	-80'000.--	-100.00%
6610 Pro Helvétia	-	59'973.00	-	-	-	-
6680 Divers	-	3'498.00	-	-	-	-
Rétrocession OSR & divers pr travaux	-	42'581.46	-	-	-	-
61622 Garantie de déficit - Ville de Genève	1'000'000.00	-	-	-	-	-



61.B Apports extérieurs

Les apports extérieurs représentent un budget de CHF 2'380'000.-, c'est-à-dire une diminution de CHF 80'000.- par rapport au budget 2007/2008 et un plus de CHF 80'000.- par rapport au PFG.

Le Cercle du Grand Théâtre apporte la contribution la plus élevée avec un montant de CHF 1'100'000.- qui inclut les montants liés à La Grange et à la rémunération de la collaboratrice chargée du sponsoring. Ces dépenses supportées par le passé par le Cercle du Grand Théâtre sont aujourd'hui à la charge du Grand Théâtre.

Les recettes de sponsoring et partenariat progressent de CHF 120'000.- compte tenu des engagements pris.

La Banque Pictet a généreusement pris le relais de la Fondation Ferrier Lullin pour soutenir le programme pédagogique *Les Jeunes au cœur du Grand Théâtre* dépendant que le DIP maintient sa contribution à hauteur de CHF 50'000.-.

Genève, 7 avril 2008

Au nom de la Fondation

Le secrétaire :
Bernard Lescaze

La Présidente :
Lorella Bertani

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

5747

	Comptes 2006-2006	Comptes 2006-2007	Budget 20007/2008 actualisé voté le 8.10.2007	Budget 2008-2009	PFO 2008-2009	Comparaison 2008-2009 avec le budget 2007/2008 actualisé	%	
FRAS GENERAUX D'ADMINISTRATION	2484468.99	2410161.57	2'984'500	3'086'500	2'900'000	102'000	3.42%	
	15731611.27	17'287'789.76	15'917'600	15'825'500	15'795'000	92'100	-0.58%	
	14676489.90	14'869'756.08	16'254'951	14'636'400	13'650'000	1'618'551	-9.96%	
	3'018'237.00	3'055'935.00	3'075'091	3'075'091	3'075'091	-	-	
	35'910'825.16	37'623'622.41	38'232'142	36'623'491	35'420'091	1'608'651	-4.21%	
	TOTAL DES DEPENSES							
	RECETTES D'EXPLOITATION	12'906'703.59	13'648'112.16	14'543'730	14'093'401	13'000'000	450'329	-3.10%
		3'975'899.00	4'479'405.66	2'460'000	2'380'000	2'300'000	80'000	-3.25%
		38'535.81	236'446	2'499'863	2'075'000	2'075'000	424'863	-17.00%
12'932'452.00		14'136'802.00	14'327'670	14'470'000	14'440'000	142'330	0.99%	
			464'212	1'250'000	1'250'000	795'788	175.20%	
2'993'175.00		280'000.00	280'000	280'000	280'000	-	-	
1'000'000.00								
53'976'802.6		436'921.54						
14'771'449.76		14'853'723.54	14'153'458	13'500'000	13'470'000	653'458	-4.62%	
TOTAL DES SUBVENTIONS								
- CONTRE-PARTIE FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL	1'200'000.00	1'350'000.00	1'500'000	1'500'000	1'500'000	-	-	
	3'018'237.00	3'055'935.00	3'075'091	3'075'091	3'075'091	-	-	
	35'910'825.16	37'623'622.41	38'232'142	36'623'491	35'420'091	1'608'651	-4.21%	
TOTAL DES RECETTES								

* Montant indiqué par le DAC pour 12 mois FR 908'624,- arrondi à frs 910'000.-, + 340'000.-



EN RESUME		
SAISON 2008/2009 (budget)		
Répartition des dépenses totales du GTG :	(000)	%
- frais fixes (personnel permanent et frais généraux)	CHF 42.568	74,5%
- frais variables (production de spectacles)	CHF 14.636	25,5%
	<u>CHF 57.204</u>	<u>100,0%</u>
Financement des dépenses totales du GTG :		
- par la Ville de Genève, l'ACG et autres institutions	CHF 40.730	71,2%
- par la Fondation du GTG (recettes propres)	CHF 16.474	28,8%
	<u>CHF 57.204</u>	<u>100,0%</u>

Avec leur financement global de CHF 40'730, la Ville de Genève (CHF 13'500), l'ACG (CHF 1'500) et d'autres institutions pour combler le déficit prévu (CHF 2'075) assurent la couverture de 71,2% des dépenses totales du GTG, la Fondation du GTG, par ses recettes propres (CHF 16'474), finançant le solde (28,8%).

Par ailleurs, les recettes propres de la Fondation permettent de couvrir la totalité des dépenses de production des spectacles (frais variables : CHF 14'636) et en plus une partie (CHF 1'838) des frais fixes de l'institution (CHF 42'568).

COMPTES GLOBAUX DU GRAND THEATRE
DEPENSES D'EXPLOITATION ET FINANCEMENT
(Saison 2008/2009 : budget)

DEPENSES (chiffres en CHF 000)		FINANCEMENT (chiffres en CHF 000)	
Budget Ville			Budget de la Fondation du GTG
Personnel municipal permanent administratif et technique	17.033	29,8%	Financement par la Ville de Genève par son propre budget :
Autres dépenses municipales : (BSM, amortissements, etc)	3.563	6,2%	- charges de personnel municipal permanent, administratif et technique et autres dépenses municipales
Charges en nature (gratuités: locaux mis à disposition)	3.059	5,4%	Financement par la Ville de Genève par sa subvention en nature (gratuités) à la Fondation du GTG
Personnel Fondation permanent et supplémentaire : exploitation (plateau, technique), artistique (chœur, ballet) administratif et direction	14.244	24,9%	Financement par la Ville de Genève par leurs subventions (espèces) à la Fondation du GTG
Frais généraux d'administration et d'exploitation : (bureau, entretien, nettoiyages, publicité générale, locations, buvette, etc)	4.669	8,2%	Financement du déficit à trouver (dont garantie du déficit par la Ville de Genève : 1000)
Dépenses de production (spectacles) : - cachets d'artistes (8.306) - décors, costumes, ateliers (3.661) - divers (tournées, droits d'auteur, musiciens supplémentaires, publicité, etc) (2.669)	14.636	25,5%	Financement par la Fondation du GTG par ses recettes propres : - recettes des spectacles (11.177) - autres recettes (tournées, coproductions, etc) (2.916) - mécénat et sponsoring (2.380)
TOTAL	57.204	100,0%	TOTAL
			57.204
			100,0%
			100,0%

**ETATS FINANCIERS DE LA FONDATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE
DE LA SAISON 2000/2001 A LA SAISON 2008/2009
(chiffres en CHF 000)**

comptes	Réalisé 2000/2001	Réalisé 2001/2002	Réalisé 2002/2003	Réalisé 2003/2004	Réalisé 2004/2005	Réalisé 2005/2006	Réalisé 2006/2007	Budgété 2007/2008	Budgété 2008/2009
3 Frais généraux d'adm.	1'837	2'132	2'077	2'078	2'204	2'484	2'410	2'985	3'087
300 & 301 Traitements, ch. soc.	1'081	1'199	1'223	1'223	1'306	1'414	1'433	1'977	2'006
32 Bureau & adm	756	933	854	855	898	1'070	977	1'008	1'081
4 Frais généraux d'exploit	10'787	11'305	12'279	12'651	13'698	15'732	17'288	15'918	15'825
40 Personnel permanent (expl, chœur, ballet)	8'760	9'068	9'286	9'465	10'426	12'076	12'497	12'217	12'238
41 à 48 Autres frais d'expl.	2'027	2'237	2'993	3'186	3'271	3'656	4'791	3'701	3'587
5 Frais directs production	12'750	13'105	13'894	13'986	14'450	13'868	14'000	15'395	14'636
50 & 51 Pers. art., aux., fig. Dép. prod (décor, costumes et autres frais)	6'852	7'574	7'011	7'425	6'937	7'308	7'483	8'918	8'306
52 à 57 Mus. suppl, autres orch plus :	5'898 280	5'530 411	6'883 338	6'561 533	7'513 596	6'560 808	6'517 870	6'477 860	6'135 195
TOTAL DES DEPENSES	25'654	26'953	28'588	29'248	30'948	32'892	34'568	35'158	33'548
6 Recettes d'exploitation	10'443	10'688	11'907	12'154	11'845	12'906	13'648	14'544	14'093
60 Recettes spectacles	8'577	8'960	9'408	9'955	9'715	10'105	9'998	11'949	11'177
6150 Autres recettes 602 & 61A	1'865	1'726	2'498	2'199	2'128	2'802	3'650	2'595	2'916
61B Appoints extérieurs	3'177	3'444	3'224	3'123	4'368	3'976	4'480	2'460	2'380
Subventions (VG+ACG) plus : Mus. suppl, autres orch	12'000 280	12'000 326	13'000 280	13'691 280	14'423 280	15'672 299	15'924 280	15'374 280	14'720 280
TOTAL DES RECETTES	25'900	26'458	28'411	29'248	30'916	32'853	34'332	32'658	31'473
RESULTAT	246	-495	-177	0	-32	-39	-236	-2'500	-2'075

GRAND THEATRE DE GENEVE

PLAN FINANCIER QUADRIENNAL POUR LES ANNEES 2008/09 A 2011/12

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
PLAN FINANCIER QUADRIENNAL (chiffres en CHF 000)				
DEPENSES				
Comptes 300 Frais généraux d'administration (direction, pers. adm., frais de bureau)	2.900	2.930	2.970	3.015
Comptes 400 Frais généraux d'exploitation (pers. permanent, chœur, ballet, ateliers)	15.795	15.555	15.390	15.230
Comptes 500 Frais directs de production (spectacles) (artistes, décors, costumes, etc...)	13.650	13.700	13.960	14.220
	32.345	32.185	32.320	32.465
RECETTES				
Comptes 600 Recettes d'exploitation (abonnements, billetterie, coproductions, etc...)	13.000	13.130	13.330	13.530
Apports extérieurs (sponsoring, mécénat)	2.300	2.400	2.500	2.600
Subventions :				
- Fonds d'équipement communal	1.500	1.500	1.500	1.500
- Ville de Genève	13.470	13.260	13.110	12.955
	30.270	30.290	30.440	30.585
TOTAL DES RECETTES				
	2.075	1.895	1.880	1.880
Couverture des comptes 500 frais directs de production (spectacles) par les comptes 600 recettes de spectacles et d'exploitation : 2005/06 : 93.1%, 2006/07 : 94.0%, 2007/08 : 94.5 %	95.2 %	95.8 %	95.5 %	95.1 %

GRAND THEATRE DE GENEVE

PLAN FINANCIER QUADRIENNAL POUR LES ANNEES 2008/09 A 2011/12

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
COMPTES 300 FRAIS GENERAUX D'ADMINISTRATION (chiffres en CHF 000) (traitements de la direction et du personnel administratif, frais de bureau)				
<u>Base de départ</u> : 2.800	2.800	2.930	2.970	3.015
<u>Indexation</u> : 1,0% les deux premières années et 1,5% les deux dernières années				
Directeur des ressources humaines (poste pris en charge par la Ville de Genève)				
Directeur administratif et financier (salaire compensé par la suppression du poste de Secrétaire général)	+ 100			
Directeur technique adjoint + 100				
Total à retenir pour le plan quadriennal	2.900	2.930	2.970	3.015
plus :				
Budget de la Ville de Genève : augmentation de 110 due aux six mois de salaire du DRH, (les autres six mois étant déjà pris en compte dans le budget 2007/08) et diminution correspondante de la subvention de la Ville	(± 110)			

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

5753

GRAND THEATRE DE GENEVE

PLAN FINANCIER QUADRIENNAL POUR LES ANNEES 2008/09 A 2011/12

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
COMPTES 400 FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION (chiffres en CHF 000) (personnel d'exploitation permanent, chœur, professionnel, ballet, ateliers, etc...)				
<u>Base de départ</u> : 16.000	16.000	15.950	15.790	15.620
<u>Indexation</u> : 1.0% les deux premières années et 1.5% les deux dernières années				
plus :	+ 490			
Engagements de personnel : 1 coordinateur artistique 100, 1 assistant DRH 45, 2 informaticiens 125, 1 contrôleur de gestion 120, 1 régisseur événementiel 50, 1 assistant administratif ateliers 50 (dans certains cas, 6 mois de salaire seulement, les autres 6 mois étant inclus dans le budget 2007/08) : au total 490				
moins :	(+ 300)			
Transfert de 4 perruquières, 1 dessinateur et 1 serrurier à la Ville de Genève (6 mois de salaire, les autres 6 mois étant inclus dans le budget 2007/08) : 300				
<u>Ajustements de salaires, régularisations et transferts supplémentaires de personnel à la Ville de Genève</u> (environ 14 collaborateurs) : coût total pour la Fondation : 450 moins: transfert des 14 collaborateurs : (+1.080) échelonné sur quatre ans	(+ 270)	(+ 270)	(+ 275)	(+ 280)
<u>plus</u> : coût marginal de la municipalisation : 270 (compris dans la diminution de la subvention Ville)				
<u>plus</u> : autres dépenses : 180 échelonnées sur trois ans	+ 60	+ 60	+ 60	
moins :	(+ 30)	(+ 30)	(+ 30)	(+ 30)
<u>Ballet</u> (actuellement 22 postes) économie due à la transformation de 4 postes de professionnels en stagiaires (120 échelonnés sur quatre années)	(+ 80)	(+ 80)	(+ 80)	
moins :	(+ 80)	(+ 80)	(+ 80)	
<u>Chœur professionnel</u> (actuellement 43 postes) économie due à la diminution de 3 postes (240 échelonnés sur trois années)	(+ 75)	(+ 75)	(+ 75)	(+ 80)
moins :	(+ 75)	(+ 75)	(+ 75)	(+ 80)
<u>Diminution de 30% des engagements de temporaires plateau</u> (actuellement 1.000) (300 échelonnés sur quatre ans)				
Total à retenir pour le plan quadriennal	15.795	15.555	15.390	15.230
	(+ 375)			
Budget de la Ville de Genève : augmentation de 375 due au transfert des 6 collaborateurs augmentation de 1.350 due au transfert des 14 autres collaborateurs échelonné sur quatre ans avec diminution correspondante de la subvention de la Ville	(+ 340)	(+ 345)	(+ 350)	(+ 355)

SÉANCE DU 20 MAI 2008 (après-midi)
Propositions: comptes et budget du Grand Théâtre

GRAND THEATRE DE GENEVE

PLAN FINANCIER QUADRIENNAL POUR LES ANNEES 2008/09 A 2011/12

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
COMPTES 500 FRAIS DIRECTS DE PRODUCTION (SPECTACLES) (chiffres en CHF 000) (artistes, décors, costumes, chefs, metteurs en scène, figuration, etc...)				
<p>Pour l'opéra, les saisons seront composées en principe de quatre nouvelles productions (dont une légère) ou coproductions fabriquées à l'intérieur, de trois locations ou coproductions fabriquées à l'extérieur et d'une reprise. Pour le ballet, une soirée grand spectacle et une soirée légère.</p> <p><u>Base de départ</u> : 14.200 + musiciens supplémentaires et orchestres 600 = 14.800</p> <p><u>Indexation</u> : 1.5% les deux premières années et 2.5% les deux dernières années</p>	14.800	13.850	14.040	14.305
moins :	(+ 1000)			
moins :	(+ 75)	(+ 75)	(+ 80)	(+ 85)
moins :	(+ 75)	(+ 75)		
Total à retenir pour le plan quadriennal	13.650	13.700	13.960	14.220

GRAND THEATRE DE GENEVE

PLAN FINANCIER QUADRIENNAL POUR LES ANNEES 2008/09 A 2011/12

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
COMPTES 600 ET AUTRES : RECETTES (chiffres en CHF 000) (recettes de spectacles et d'exploitation, apports extérieurs, subventions)				
<u>RECETTES DE SPECTACLES ET D'EXPLOITATION</u> (abonnements, billetterie, coproductions, etc...) Pour l' opéra , les saisons seront composées en principe de quatre nouvelles productions (dont une légère) ou coproductions fabriquées à l'intérieur, de trois locations ou coproductions fabriquées à l'extérieur et d'une reprise. Pour le ballet , une soirée grand spectacle et une soirée légère. <u>base de départ</u> : 13.500 <u>Indexation</u> : 1.0% les deux premières années et 1.5% les deux dernières années	13.500	13.130	13.330	13.530
moins :	(+ 500)			
	13.000	13.130	13.330	13.530
	2.300	2.400	2.500	2.600
	1.500	1.500	1.500	1.500
APPORTS EXTERIEURS (sponsoring, mécénat) <u>base de départ</u> : 2.300				
SUBVENTIONS Fonds d'équipement communal : non indexé				
Ville de Genève : base de départ 14.295 13.875 en 2007/08 + 140 (indexation 1,0%) + 280 (musiciens et orchestres) = 14.295 six mois de salaire du DRH	14.295	13.605	13.460	13.310
moins :	(+ 110)			
moins :	(+ 375)			
moins :	(+ 340)	(+ 345)	(+ 350)	(+ 355)
	13.470	13.260	13.110	12.955
Total à retenir pour le plan quadriennal	30.270	30.290	30.440	30.585

Les deux propositions sont renvoyées, sans débat de préconsultation, à la commission des finances et à la commission des arts et de la culture, qui les étudieront ensemble.

11. Proposition du Conseil administratif du 7 mai 2008 en vue de l'ouverture de deux crédits de:

- 918 865 francs destinés, d'une part, à l'élimination de l'amiante détecté après expertise de 26 bâtiments scolaires et, d'autre part, à couvrir la seconde étape d'analyse de 20 bâtiments scolaires;**
- 252 055 francs destinés au repérage des matériaux contenant de l'amiante dans 46 lieux d'accueil pour la petite enfance (PR-618).**

Préambule

Le Conseil administratif traite le problème de l'amiante dans les bâtiments scolaires depuis juillet 2006, date à laquelle il a été informé de la nécessité de déposer des cartons amiantés placés à l'intérieur des luminaires de l'école des Crêts-de-Champel.

Alerté par cette découverte, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a fait analyser 26 bâtiments scolaires construits durant la période où l'amiante était fréquemment employée dans les matériaux de construction. Cette étude s'est achevée en novembre 2007 et a permis d'établir une liste d'interventions nécessaires dans 23 sites, interventions qui font l'objet de la présente demande de crédit.

Afin d'avoir une vue la plus complète possible de ce problème, une seconde étape d'analyses, comprenant 20 bâtiments scolaires construits avant 1991, date à laquelle l'interdiction de l'amiante est entrée en force, a été commandée. Cette nouvelle étude sera terminée à la fin de l'année 2008 et votre Conseil sera informé des résultats.

Parallèlement, le Conseil administratif a décidé d'étendre le champ des bâtiments expertisés aux crèches et aux maisons de quartier construites avant 1991.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance et le Service des bâtiments (compétent pour intervenir dans les crèches) collaborent sur ce dossier en partageant la même approche pour traiter les bâtiments placés sous leur responsabilité respective. D'un commun accord, il a été décidé de procéder uniquement à des

analyses sur les matériaux directement en contact avec les utilisateurs et de ne pas entreprendre des investigations destructives, procédé utilisé lors de la déconstruction de bâtiments. Cela signifie que des analyses complémentaires de recherche d'amiante devront être faites si les bâtiments concernés devaient, par la suite, être démolis ou structurellement transformés.

1. Service des écoles et institutions pour l'enfance

Exposé des motifs

La première étape de l'expertise «amiante» comprenait les bâtiments scolaires suivants: Allières, Cité-Jonction, Contamines enfantine et primaire, Crêts-de-Champel I, Charles-Giron, Charmilles, Devin-du-Village, EFP Saint-Gervais, Franchises annexe, Geisendorf Central, Geisendorf Falller, Geisendorf gymnastique, Geisendorf Poterie, Hugo-de-Senger I, Hugo-de-Senger II, Hugo-de-Senger Marionnettes, Liotard, Minoteries, Montchoisy, Pâquis-Centre, Roches, Seujet, Trembley I, Trembley II, Vieuxseux, Vollandes.

Les analyses ont révélé les situations suivantes:

- aucun flocage d'amiante n'a été découvert;
- dans les écoles Hugo-de-Senger II, Hugo-de-Senger Marionnettes et Minoteries, aucun matériau amianté n'a été découvert;
- dans 20 bâtiments, des éléments ponctuels faiblement agglomérés, tels que des cartons amiantés placés derrière des installations électriques ou dans des chaufferies, ont été décelés.
Ces éléments devront être déposés pendant les vacances scolaires de l'été 2008 par des entreprises spécialisées, afin d'assainir les bâtiments concernés;
- des éléments contenant de l'amiante fortement aggloméré tels que des plaques ou des gaines en Eternit ont été détectés. Ceux-ci ne comportent pas de danger immédiat et leur dépose peut être effectuée par des entreprises de construction non spécialisées. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance procédera à leur élimination lors d'opérations courantes d'entretien;
- trois écoles nécessitent des travaux d'assainissement importants à réaliser dans les plus brefs délais:
 - l'école de Vieuxseux: tous les faux plafonds contiennent des fibres d'amiante faiblement aggloméré. Une première étape de changement des faux plafonds a déjà été réalisée en été 2007;
 - l'école des Crêts-de-Champel I: l'isolation phonique de la salle de cinéma contient des fibres d'amiante faiblement aggloméré.

Proposition: élimination de l'amiante dans diverses écoles et crèches

- Le bâtiment A de l'école de Contamines: tous les faux plafonds contiennent des fibres d'amiante faiblement aggloméré.

Afin de garantir l'exécution de l'ensemble des travaux durant les vacances scolaires de l'été 2008 et de mettre en œuvre la seconde série d'analyses rapidement, le Conseil administratif a autorisé le Service des écoles et institutions pour l'enfance à procéder aux appels d'offres et aux commandes nécessaires. Votre Conseil a été informé de cette procédure lors de sa séance du 30 janvier 2008.

Cette démarche inhabituelle, fondée sur l'article 48, lettre m), de la loi sur l'administration des communes, se justifie par le contexte nouveau créé par la situation du cycle du Foron. En effet, suite à la corrélation établie entre les matériaux amiantés de cet établissement scolaire et l'état de santé de deux collaborateurs y ayant travaillé durant plus de vingt ans, l'Etat de Genève et de nombreuses communes engagent des travaux de désamiantage. La Ville de Genève devait donc lancer ses commandes au plus vite afin de réserver les entreprises spécialisées.

Outre les travaux à entreprendre, la présente demande de crédit comprend également la couverture financière des expertises commandées pour 20 bâtiments scolaires construits avant 1991, qui n'avaient pas été retenus dans la première étape, ainsi que les analyses d'air (VDI) à effectuer lors de la découverte d'amiante faiblement aggloméré. Cette étude est actuellement en cours.

Bâtiments concernés: Allières II, Carl-Vogt, Crêts, Crêts-de-Champel II, Croupettes primaires Croupettes enfantines, De Budé II, Eaux-Vives, Ferdinand-Hodler, Franchises I, Grottes, Le Corbusier, Mail I, Micheli-du-Crest I, Necker, Plantaporrêts, Roseraie, Saint-Antoine, Vidollet (ancien), chemin des Vignes.

Information aux utilisateurs des bâtiments

En collaboration avec la Direction de l'enseignement primaire (DEP), le Service de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures (STIPI), l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et le Service de santé de la jeunesse (SSJ), le Service des écoles et institutions pour l'enfance a tenu des séances d'information dans les écoles de Vieusseux, Crêts-de-Champel et Contamines, séances auxquelles étaient conviés les inspecteurs et inspectrices, le corps enseignant, les associations de parents d'élèves et les sociétés occupant des locaux dans les écoles.

En outre, la liste récapitulative des résultats des analyses a été publiée sur le site internet du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et chaque école a reçu l'extrait qui la concerne par courrier postal.

Estimation des coûts

Fr. HT

Seconde étape de l'expertise amiante dans 20 bâtiments scolaires	84 000	
Analyses des échantillons par un laboratoire spécialisé	<u>67 000</u>	
A. Total des coûts de la seconde étape de l'expertise amiante		151 000

18 bâtiments, y compris école des Crêts-de-Champel

Dépose de divers éléments contenant de l'amiante faiblement aggloméré dans 18 bâtiments, y compris l'école des Crêts-de-Champel I	105 100	
Mesures d'air libératoires (VDI) exigées par le STIPI après les travaux	21 600	
Remise en état et en sécurité des installations techniques suite à la dépose des éléments contenant de l'amiante	<u>58 000</u>	
B. Total des coûts pour 18 bâtiments dans lesquels des éléments contiennent de l'amiante faiblement aggloméré		184 700

Ecole Vieusseux

Seconde étape de la dépose et de l'évacuation des faux plafonds contenant des fibres d'amiante faiblement aggloméré	72 000	
Mesures d'air libératoires (VDI) exigées par le STIPI après les travaux	10 000	
Fourniture et pose de nouveaux faux plafonds	25 000	
Repose des luminaires existants, réadaptation et amélioration du fonctionnement de l'éclairage des classes selon les directives du Service de l'énergie	13 950	
Nettoyage de l'école après travaux pour assurer la rentrée scolaire	1 900	
Déménagement des locaux scolaires concernés par la dépose des faux plafonds, y compris fourniture de cartons	<u>11 750</u>	
C. Total des coûts de désamiantage pour l'école Vieusseux		134 600

Ecole de Contamines, bâtiment A

Dépose et évacuation des faux plafonds contenant des fibres d'amiante faiblement aggloméré	119 300	
Mesures d'air libératoires (VDI) exigées par le STIPI après les travaux	36 000	
Fourniture et pose de nouveaux faux plafonds	70 000	
Fourniture et pose de nouveaux luminaires économiques selon les directives du Service de l'énergie	92 500	
Nettoyage de l'école après travaux pour assurer la rentrée scolaire	6 000	

Déménagement des locaux scolaires concernés par la
dépose des faux plafonds, y compris fourniture de cartons 19 200

D. Total des coûts de désamiantage pour l'école de Contamines 343 000

Récapitulation des coûts

A) Seconde étape de l'expertise amiante	HT 151 000
B) Travaux de désamiantage dans 18 bâtiments	HT 184 700
C) Désamiantage de l'école Vieusseux	HT 134 600
D) Désamiantage de l'école de Contamines	HT 343 000
Sous-total I	HT 813 300
TVA 7,6%	<u>61 810</u>
Sous-total II	TTC 875 110
Prestation du maître de l'ouvrage (honoraires de promotion) 5% de 875 110 francs	<u>43 755</u>
Pas d'intérêts intercalaires, la durée des chantiers étant inférieure à 6 mois	
Total du crédit N° 1	TTC <u>918 865</u>

2. Service des bâtiments

Exposé des motifs

A ce jour, conformément à la directive CFST N° 6503, le Service des bâtiments a fait procéder aux expertises visant à détecter des matériaux contenant de l'amiante avant tous travaux de transformation ou de rénovation. Afin d'avoir une vue d'ensemble de ce problème, le Service des bâtiments souhaite procéder au même type d'expertise que le Service des écoles et institutions pour l'enfance, d'ici à la fin 2008, sur l'ensemble des locaux hébergeant des institutions pour la petite enfance construits avant 1993, y compris ceux appartenant à des tiers. Il s'agit des établissements destinés à la petite enfance sis dans les 18 sites publics et 28 privés suivants, à savoir:

18 bâtiments propriété de la Ville de Genève

Avenue Louis-Aubert 2: Aubert

Avenue Bertrand 20: Bertrand

Route du Bout-du-Monde 4bis: Bout-du-Monde

Chemin de la Clairière 7: Petite Maison de Frontenex

Rue de la Faucille 3: Atelier-Vie et P'tit Monde

Rue Louis-Favre 33: Favre

Plateau de Frontenex 11: Pré-Picot

Proposition: élimination de l'amiante dans diverses écoles et crèches

Chemin François-Furet 11: Pastourelle
Rue du Grand-Pré 17: Atelier des Petits
Avenue de la Grenade 3: Grenade
Rue Lamartine 2: Gazouillis
Rue Lombard 5: EVE des Chaumettes
Rue du Midi 4: Maison des Enfants
Chemin Rieu 22: Papillons
Rue Rothschild 27: Pirouette
Rue Soubeyran 6: Les Asters
Rue Soubeyran 8: L'Arcad'8
Rue des Sources 12: Sources

28 bâtiments appartenant à des tiers

Route des Acacias 38: Acacias
Chemin Briquet 9: Providence
Rue du Cercle 6: Zone Bleue
Route de Chêne 54: Pimprenelle
Quai du Cheval-Blanc 11: Le Cheval à Bascule
Quai du Cheval-Blanc 14: Allobroges
Rue Jules-Cougnard 5: Maternelle
Avenue Dumas 15: Dent de Lait & CO
Avenue Dumas 24: L'Arcade Dent de Lait & CO
Route de Ferney 143: Petite Maisonnée
Avenue de Frontenex 12: La Terrassière
Rue du Lac 17: Barque en Ciel
Rue de Lausanne 182: Lac
Rue Montbrillant 42: Pigeonvole
Rue Montbrillant 78: Montbrillant
Rue Plantamour 32: EVE Plantamour
Avenue Sainte-Clotilde 14: Jonction
Rue de la Servette 32: Ensemble
Rue de la Servette 34: Servette
Rue du Stand 26: Edmond-Kaiser
Rue des Sources 15: L'Arcade des Sources
Chemin des Sports 16: Ribambelle
Vieusseux-Cité 6: Frimousses
Rue du Village-Suisse 14: Mille-Pattes
Chemin de Villars 19: Camarada
Boulevard Carl-Vogt 46: La Nichée et L'Arcade
Boulevard Carl-Vogt 82: Cerf-Volant
Avenue Wendt 26: Tournesol

Récapitulation des coûts

Expertise amiante dans 46 sites pour la petite enfance	HT 223 100
TVA 7,6%	<u>16 955</u>
Sous-total I	TTC 240 055
Prestation du maître de l'ouvrage (honoraires de promotion)	
5% de 240 050 francs	<u>12 000</u>
Total du crédit N° 2	TTC <u>252 055</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de l'année 2008 et ne comportent aucune variation.

Mesures de sécurité et Agenda 21

Tous les travaux décrits ci-dessus seront effectués conformément aux prescriptions du STIPI et de l'OCIRT. Selon la réglementation en vigueur, qui prend en compte la protection de la santé des travailleurs et la protection de l'environnement, ils seront étroitement contrôlés par le STIPI.

Délais

Service des écoles et institutions pour l'enfance: les travaux seront exécutés durant les vacances scolaires de l'été 2008 et la seconde étape d'analyses sera achevée pour la fin de l'année 2008.

Service des bâtiments: les travaux d'expertise seront réalisés d'ici à la fin de l'année 2008.

Référence au 3^e plan financier d'investissement (PFI)

Cet objet ne figure pas dans le 3^e PFI 2008-2019.

Gestion du crédit

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance est gestionnaire et bénéficiaire du premier crédit.

Le Service des bâtiments est gestionnaire du second crédit. Le bénéficiaire est la Délégation à la petite enfance.

Proposition: élimination de l'amiante dans diverses écoles et crèches

Charge financière annuelle

Pour le premier crédit, la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 202 070 francs.

Pour le second crédit, la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 3 annuités, se montera à 89 540 francs.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant.

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 918 865 francs destiné, d'une part, à l'élimination de l'amiante détecté après expertise de 26 bâtiments scolaires et, d'autre part, à couvrir la seconde étape d'analyses de 20 bâtiments scolaires.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 918 865 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2014.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: élimination de l'amiante dans diverses écoles et crèches

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 252 055 francs destiné au repérage des matériaux contenant de l'amiante dans 46 lieux d'accueil pour la petite enfance.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 252 055 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 3 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2012.

Annexe: Liste récapitulative des analyses d'amiante effectuées dans différentes écoles

Proposition: élimination de l'amiante dans diverses écoles et crèches

RECAPITULATIF ANALYSES AMIANTE DANS DIFFERENTES ECOLES

ECOLE	LOCAL	TYPE AMIANTE	DESCRIPTION	UTILISATION LOCAL	ASSAINISSEMENT
ALLIERES I	Combles gauches	NFA	Tuiles Eternit sous-toiture	Faible	Entretien normale
	Combles gauches	NFA	Plaque Eternit tableau électrique	Faible	Entretien normale
	Combles gauches	FA	Cartons derrière installations électriques	Faible	Entretien spécialisée
	Combles droites	NFA	Tuiles Eternit sous-toiture	Faible	Entretien normale
	Combles droites	FA	Cartons derrière installations électriques	Faible	Entretien spécialisée
CHARLES-GIROND	Loge RBS	FA	Cartons derrière installations électriques	Régulière	Entretien spécialisée
	Chaufferie	FA	Divers composants en amiante	Energie	Entretien spécialisée
CHARMILLES	Salle de jeux	NFA	Plaques Eternit derrière radiateurs	Régulière	Entretien normale
	Tous locaux école	NFA	Plaques Eternit sur contre-cœur (bois)	Régulière	Pas nécessaire
	Chaufferie	FA	Divers composants en amiante	Energie	Entretien spécialisée
	Chaufferie	NFA	Gaine ventilation	Energie	Entretien normale
	Classes	NFA	Plaques Eternit derrière tableau électr.	Régulière	Entretien normale
CITE-JONCTION	Rez loge RBS	FA	Cartons derrière installations électriques	Régulière	Entretien spécialisée
	Sous-sol dégagement 1	FA	Bouchon plâtre sur calorifugeage	Faible	Entretien spécialisée
	Sous-sol	NFA	Plaques Eternit sur tableau électr.	Faible	Entretien normale
	Sous-sol	NFA	Plaques Eternit doublage portes	Faible	Entretien normale
CONTAMINES PRIMAIRE	Aile ouest + associations	FA	Faux-plafonds locaux	Régulière	Entretien spécialisée
	Local SE sous-sol	NFA	Plaques Eternit sur tableau électr.	Faible	Entretien normale
	Local douche sous-sol	FA	Cartons derrière 2 TL	Régulière	Entretien spécialisée
	Salle de gymnastique	NFA	Plaques Eternit dans contre-cœur	Régulière	Entretien normale
	Locaux associations	NFA	Revêtement de sol	Régulière	Entretien spécialisée
CRETS-DE-CHAMPEL	Façades	NFA	Plaques bardages façades	Faible	Entretien normale
	Salle de projection	FA	Isolation acoustique verticale	Régulière	Entretien spécialisée
	Salles de gymnastique	FA	Isolation caissons radiateurs	Régulière	Entretien spécialisée
	Chaufferie	FA	Divers composants en amiante	Energie	Entretien spécialisée
DEVIN -DU-VILLAGE	Bât A ss local 1	NFA	Plaques Eternit derrière tableau électr.	Faible	Entretien normale
	Bât A ss local 5	NFA	Gaine Eternit	Faible	Entretien normale
	Bât A ss local 9	NFA	Gaine Eternit	Faible	Entretien normale
	Bât A ss local 12	NFA	Gaine Eternit entreeposée dans local	Faible	Entretien normale
	Chaufferie	NFA	Divers composants en amiante	Energie	Entretien spécialisée
	Bât B cl 9 + 10	NFA	Tableaux noirs	Régulière	Entretien normale
EFP ST-GERVAIS	Combles	FA	Cartons derrière installations électriques	Faible	Entretien spécialisée
	Combles	FA	Cartons sur poutres charpentes	Faible	Entretien spécialisée
	Combles	NFA	Plaques Eternit sous-toiture	Faible	Entretien normale
	Combles	NFA	Plaques Eternit derrière tableau électr.	Faible	Entretien normale
	Sous-sol	NFA	Plaques Eternit derrière tableau électr.	Faible	Entretien normale
Sous-sol	Sous-sol	NFA	Cartons derrière installations électriques	Faible	Entretien spécialisée

Proposition: élimination de l'amiante dans diverses écoles et crèches

RECAPITULATIF ANALYSES AMIANTE DANS DIFFERENTES ECOLES

ECOLE	LOCAL	TYPE AMIANTE	DESCRIPTION	UTILISATION LOCAL	ASSAINISSEMENT
FRANCHISES ANNEXE GEISENDORF CENTRAL	Classes 1 + 2	NFA	Tableaux noirs	Régulière	Entretien normale
	Sous-sol galerie	NFA	Gaine Eternit	Faible	Entretien normale
	Sous-sol dégagement	FA	Cartons derrière luminaires	Régulière	Entretien spécialisée
	Sous-sol rythmique	FA	Cartons derrière luminaires	Régulière	Entretien spécialisée
	Salle des maîtres	FA	Cartons derrière luminaires	Régulière	Entretien spécialisée
	Hall d'entrée 1 + 2	FA	Cartons derrière luminaires	Régulière	Entretien spécialisée
GEISENDORF FALLER	Classe 1	NFA	Plaques Eternit derrière radiateurs	Régulière	Entretien normale
	Toutes les classes	NFA	Plaques Eternit derrière radiateurs	Régulière	Entretien normale
	Cage escaliers	FA	Cartons derrière luminaires	Régulière	Entretien spécialisée
	Sous-sol	NFA	Plaques Eternit double porte	Faible	Entretien normale
GEISENDORF GYM	Rez couloir	NFA	Plaques Eternit derrière tableau électr.	Faible	Entretien normale
	Cage escaliers	FA	Cartons derrière luminaires	Régulière	Entretien spécialisée
	1er WC 1	FA	Cartons derrière luminaires	Régulière	Entretien spécialisée
	Sous-sol	NFA	Plaques Eternit double porte	Faible	Entretien normale
GEISENDORF POTERIE	Chaufnerie	NFA	Plaques Eternit double porte	Energie	Entretien normale
	Chaufnerie	FA	Divers composants en amiante	Energie	Entretien spécialisée
	Rez local 6 + 7	FA	Cartons derrière luminaires	Régulière	Entretien spécialisée
	Sous-sol local 1	NFA	Plaques Eternit double porte	Faible	Entretien normale
HUGO-DE-SENGER I	Sous-sol local 2	FA	Divers composants en amiante	Energie	Entretien spécialisée
	Sous-sol galerie 1	FA	Calorifugeage mousse expansée	Energie	Entretien spécialisée
	Escalier sous-sol	NFA	Gaine Eternit	Faible	Entretien normale
	Salle des maîtres	FA	Carton derrière tableau électrique	Régulière	Entretien spécialisée
HUGO-DE-SENGER II	Sous-sol	FA	Calorifugeage liège et plâtre	Energie	Entretien spécialisée
	Chaufnerie	FA	Divers composants en amiante	Energie	Entretien spécialisée
	Combles	FA	Cartons derrière installations électriques	Faible	Entretien spécialisée
	Local décors	NFA	Plaques Eternit derrière tableau électr.	Faible	Entretien normale
HUGO-DE-SENGER III	Combles couloir	NFA	Divers plaques Eternit entresposées	Faible	Entretien normale
	Totalité école		PAS D'AMIANTE REPEREE		
LIOTARD	Théâtre des Marionnettes		PAS D'AMIANTE REPEREE		
	Ss locaux tech. 92B-927	FA	Divers composants en amiante	Faible	Entretien spécialisée
MINOTERIES	Préau	NFA	Toiture garage à vélos	Faible	Entretien normale
	Totalité école		PAS D'AMIANTE REPEREE		

Proposition: élimination de l'amiante dans diverses écoles et crèches

RECAPITULATIF ANALYSES AMIANTE DANS DIFFERENTES ECOLES

ECOLLES	LOCAL	TYPE AMIANTE	DESCRIPTION	UTILISATION LOCAL	ASSAINISSEMENT
MONTCHOISY	Sous-sol douches 10	NFA	Gaine Eternit	Faible	Entretien normale
	Chaufferie	FA	Divers composants en amiante	Energie	Entretien spécialisée
	Rez WC 6	FA	Cartons derrière luminaires	Régulière	Entretien spécialisée
	1er WC 7 + 8 + 9	FA	Cartons derrière luminaires	Régulière	Entretien spécialisée
	1er local 9	NFA	Gaine Eternit	Régulière	Entretien normale
	Combles foyer	NFA	Plaques Eternit derrière tableau électr.	Régulière	Entretien normale
	Combles local 3	NFA	Gaine Eternit	Régulière	Entretien normale
PAQUIS-CENTRE	Salle de gymnastique n° 1	NFA	Plaque Eternit derrière radiateur	Régulière	Entretien normale
ROCHES	Sous-sol dézag. 22	FA	Cartons derrière installations électriques	Régulière	Entretien spécialisée
	Sous-sol local 13 + 14	FA	Cartons derrière installations électriques	Régulière	Entretien spécialisée
	Sous-sol local 18	FA	Cartons derrière installations électriques	Faible	Entretien spécialisée
	Sous-sol local 20	NFA	Plaques Eternit derrière tableau électr.	Faible	Entretien normale
	Chaufferie	FA	Divers composants en amiante	Energie	Entretien spécialisée
	Rez loge RBS	FA	Carton derrière installation électrique	Régulière	Entretien spécialisée
	Classes	NFA	Revêtement de sol et colle	Régulière	Entretien spécialisée
	Sous-sol sous chaufferie	FA	Coude en plâtre	Energie	Entretien spécialisée
	Sous-sol dézag. 19	NFA	Tuyau Eternit	Faible	Entretien normale
	Chaufferie	FA	Divers composants en amiante	Energie	Entretien spécialisée
TREMBLEY I	Sous-sol local 1	NFA	Plaques Eternit doublage portés	Faible	Entretien normale
	Sous-sol local 2	NFA	Lavabo Eternit	Faible	Entretien normale
	Chaufferie	NFA	Divers composants en amiante	Energie	Entretien spécialisée
	Rez loge RBS	FA	Cartons derrière installations électriques	Régulière	Entretien spécialisée
	Couloirs devant classes	NFA	Plaques Eternit derrière radiateurs	Régulière	Entretien normale
	Combles bât 2 + 3	NFA	Plaques Eternit doublage portés	Faible	Entretien normale
	Combles bât 3	FA	Cartons derrière installations électriques	Faible	Entretien spécialisée
	Gym II sous-station	FA	Divers composants en amiante	Energie	Entretien spécialisée
	Bâtiment 3 classes	FA	Cartons derrière installations électriques	Régulière	Entretien spécialisée
	Chaufferie	FA	Divers composants en amiante	Energie	Entretien spécialisée
VIEUSSEUX	Totalité école	FA	Faux plafonds locaux	Régulière	Entretien spécialisée
	Chaufferie sous-station	FA	Divers composants en amiante	Energie	Entretien spécialisée
VOLLANDES	Rez loge RBS	FA	Cartons derrière installations électriques	Régulière	Entretien spécialisée
	Chaufferie	FA	Divers composants en amiante	Energie	Entretien spécialisée

Matériaux faiblement agglomérés: FA
Matériaux fortement agglomérés: NFA

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Il y a des choses qu'il faut que l'on sache et que l'on dise. Il y a quarante ans que l'on connaît la nocivité de l'amiante. En 1968, les mines d'amiante d'Asbestos ont été fermées définitivement. Les mineurs mouraient les uns après les autres, les poumons complètement grillés par l'amiante. Les architectes, au Canada, ont pris immédiatement des dispositions pour ne plus utiliser ce produit dans la construction.

Personnellement, en 1972, à l'occasion du 1^{er} Août, j'ai rencontré l'ambassadeur de Suisse à Ottawa. Je lui ai fait part de mon inquiétude sur le sujet. Je lui ai demandé d'écrire à Berne. Deux mois après, il m'a dit qu'il l'avait fait, considérant la nocivité de l'amiante.

Il y a eu des rapports d'architectes à travers le monde sur le sujet et, pendant vingt ans, on n'a rien fait! Honte! Honte à notre Conseil fédéral! Honte à notre parlement fédéral! Honte à nos gouvernants! Honte à tous les architectes qui savaient et qui ont continué de mettre de l'amiante dans la construction des écoles, mettant ainsi en danger la vie de nos enfants! C'est une honte!

Et maintenant, on vient demander de l'argent au contribuable pour réparer les dégâts causés par la faute de ces gens-là. Il est bien évident qu'il faut d'urgence faire ces travaux et nous les approuverons. Il y va de la santé de nos enfants. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à l'unanimité.

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 octobre 1999 de MM. Pierre Maudet, Mark Muller et Alain Fischer, acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2000, intitulée: «Graffiti: halte au laisser-faire!» (M-27)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toutes mesures utiles à l'éradication des graffiti et des tags dès leur apparition sur les murs des bâtiments relevant du domaine municipal, notamment en:

¹ «Mémoire 157^e année»: Développée, 3341.

Motion: graffiti

- faisant un inventaire des bâtiments et monuments du patrimoine nécessitant une protection spécifique;
- prenant des mesures adéquates pour que ces lieux soient – si nécessaire – nettoyés et en rendant leur «tagage» ultérieur plus difficile;
- laissant un certain nombre de lieux à disposition pour l'expression créative des tagueurs;
- soumettant au Conseil municipal un projet d'arrêté chiffré des invites présentées ci-dessus.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service des bâtiments, responsable de la gestion financière et technique des tags et graffitis sur les bâtiments propriété de la Ville, confirme que la politique approuvée par notre Conseil en la matière et mise en œuvre sous la rubrique budgétaire «Maintenance de la propreté en ville de Genève» est poursuivie, année après année, en coordination avec tous les services et usagers des bâtiments.

Pour mémoire, il a été dépensé 437 000 francs en 2006, puis près de 480 000 francs en 2007 pour ces travaux de nettoyage. Le budget 2008 prévoit un montant de 600 000 francs pour faire face aux dégradations liées au phénomène des tags.

Seules des entreprises spécialisées sont habilitées à intervenir sur les nettoyages et ce en total respect avec les consignes de l'Agenda 21 (produits, récupération et traitement des déchets).

Il n'est fait usage de produits antigraffitis que sur des bâtiments particulièrement touchés, sachant que toutes les substances actuellement disponibles sur le marché modifient l'aspect des revêtements et sont déconseillés en application sur les pierres naturelles.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 février 2006 de M^{mes} Monique Cahannes, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Gérard Deshusses et Patrice Reynaud, acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2006, intitulée: «La pointe de la Jonction: tu tires ou tu pointes» (M-598)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire état de la mise en œuvre de l'invite de la motion M-377 adoptée par le Conseil municipal le 23 mai 2005 et libellée comme suit: «collaborer avec les autorités cantonales à l'étude d'un projet d'aménagement urbain de qualité prenant notamment en compte la disparition éventuelle de tout ou partie du bâti industriel».

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les divers projets en cours ou annoncés dans le secteur de la pointe de la Jonction depuis l'adoption de la motion donnent des raisons supplémentaires de réaménager les terrains utilisés par les dépôts TPG.

L'installation de la ligne de tram Cornavin-Onex-Bernex sur la rue des Deux-Ponts et la construction d'un immeuble sur le terrain de l'Etat de Genève à l'angle nord du rond-point modifieront la physionomie des lieux et permettront d'amarrer la pointe de la Jonction aux quartiers urbains qui l'entourent. Cet amarrage rendra plus évident encore l'intérêt d'un site exceptionnel à la rencontre du Rhône et de l'Arve et qui a déjà fait l'objet de nombreux projets d'urbanistes. Les derniers en date émanent du concours Europan 9 destiné aux jeunes architectes du continent et dont les résultats ont été rendus publics le 7 février 2008.

Une solution pour libérer en totalité les terrains occupés par les TPG et dont le Canton est propriétaire ne semble toutefois pas pouvoir être trouvée à brève échéance. Dans sa réponse au Grand Conseil sur la motion M 1370, le Conseil d'Etat déclarait lors du point de presse du 26 août 2006: «Estimant que les conditions économiques d'une restructuration du site ne sont pas encore réunies pour une restructuration de ce secteur et compte tenu de ses priorités actuelles, le Conseil d'Etat propose de planifier à moyen et long terme la poursuite des démarches exploratoires nécessaires à tout projet de réaménagement complet du périmètre (...)».

Cependant, l'adoption de la loi 9845, votée par le Grand Conseil et approuvée par référendum, prévoit que l'Etat devient le seul propriétaire foncier. Comme l'a

¹ «Mémorial 164^e année»: Développée, 268.

Motion: pointe de la Jonction

souligné le Conseil d'Etat, «ce transfert ne résout évidemment pas le problème de la délocalisation des dépôts TPG du périmètre de la Jonction. Toutefois cette opération devrait permettre de constituer les bases économiques et temporelles nécessaires à la planification de son financement et de sa faisabilité».

Par ailleurs, lors de la récente proclamation des résultats du concours international d'architecture European 9, M. Robert Cramer, conseiller d'Etat et membre du conseil d'administration des TPG, déclarait: «Il est clair que l'avenir du dépôt des TPG constitue l'enjeu principal de tout projet d'urbanisme pour ce secteur. Le transfert d'actifs entre l'Etat et les TPG rend aujourd'hui possible un plan d'aménagement pour la pointe de la Jonction.

»Pour la Ville de Genève aussi, il s'agit d'un des lieux les plus importants de la transformation urbaine des prochaines années.

»L'autorité municipale est naturellement invitée à participer à la discussion sur l'aménagement du site, en particulier pour ce qui concerne le domaine public. Dès lors, les recommandations du jury, qui sont de mieux définir, avec l'aide des lauréats du concours, les étapes de réalisation, le programme et la définition des espaces, constituent pour nous la première étape d'un processus de planification. Il verra se réaliser dans quelques années, c'est en tout cas mon vœu le plus cher pour ce périmètre, de nouveaux logements et des activités créatives, dans ce site absolument remarquable de la pointe de la Jonction, situé à deux pas de l'hypercentre.»

Compte tenu de cette situation, le Conseil administratif est décidé à inscrire cet objet au plan directeur communal.

Par ailleurs, la Ville de Genève entend saisir le conseil d'administration des TPG pour qu'une réflexion soit rapidement engagée afin de trouver un ou des sites de remplacement pour les TPG, condition sine qua non avant toute réalisation.

Enfin, comme l'y invite le conseiller d'Etat en charge du territoire, la Ville de Genève participera avec grand intérêt au suivi des études permettant de mettre en place, dans une première phase, les étapes de réalisation, le programme et la définition des espaces.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Nous aimerions, en tant que motionnaires, saluer la réponse du Conseil administratif, car il s'agit d'un périmètre d'amé-

nagement majeur de notre ville et il nous avait été répondu par ce même Conseil administratif, lors de la législature précédente, qu'au fond la Ville n'avait aucune compétence, qu'elle ne pouvait que regretter qu'un projet ne se développe pas sur la pointe de la Jonction et que toute compétence revenait au Canton.

Nous avons donc essayé de revenir avec une motion signée aussi – je le relève – par un libéral, convaincus qu'il était possible de faire quelque chose de ce lieu magique. Nous sommes maintenant très heureux de voir que le Conseil administratif actuel est décidé, quand bien même il n'est pas propriétaire du sol, de se lancer dans un projet avec l'Etat, et nous espérons bien sûr une concrétisation. Nous félicitons le Conseil administratif d'être ambitieux pour un lieu qui le mérite.

14. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 4 décembre 2002, sur la pétition intitulée: «Retrait de l'autorisation d'agrandir le Restaurant L'Eléphant» (P-63)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-63 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

1. intensifier la surveillance du secteur par les ASM;
2. créer une brigade ASM nocturne;
3. étudier avec l'OTC la possibilité d'inverser le sens de la circulation de la rue Goetz-Monin;
4. exiger du propriétaire qu'il respecte la réglementation en vigueur concernant les horaires nocturnes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette pétition est sans objet. Le Restaurant L'Eléphant a cessé toute activité à la fin du mois de décembre 2005.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

¹ «Mémorial 160^e année»: Rapport, 3366.

Question: collecteur d'eaux pluviales Châtelaine-Charmilles

Question: sécurité des ascenseurs de la Vieille-Ville

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 mai 1997 de M. Michel Ducret, intitulée: «Suite des travaux de raccordement du collecteur d'eaux pluviales du secteur Châtelaine-Charmilles au Rhône: où en est-on?» (QE-55)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Suite des travaux de raccordement du collecteur d'eaux pluviales du secteur Châtelaine-Charmilles au Rhône: où en est-on?

N.B.: Dépense référencée 81.08.0 au PFQ.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La poursuite de la construction de ce collecteur, en régime séparatif, figure dans les projets de substitution dans le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019 – PR2 – (N° 081.021.07) pour un montant de 13 190 000 francs.

Pour rappel, un collecteur a déjà été posé, à sec, dans le cadre des travaux de la couverture des voies CFF, ainsi que lors de la construction des sous-sols des bâtiments de Planète Charmilles.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Rémy Pagani

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 11 février 1998 de M. Roman Juon, intitulée: «Sécurité des ascenseurs de la Vieille-Ville» (QE-65)².

TEXTE DE LA QUESTION

Quel est le programme de la mise en sécurité des ascenseurs? Les dangers pour les enfants sont réels, il faut modifier rapidement la situation dangereuse actuelle.

¹«Mémorial 154^e année»: Annoncée, 4269.

²«Mémorial 155^e année»: Annoncée, 4202.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service des bâtiments a procédé à la mise en conformité de l'ensemble des ascenseurs propriété de notre municipalité.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 janvier 2007 de M. Roman Juon, intitulée: «Jumelage de la Ville de Genève avec Curitiba (Brésil)» (QE-251)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Au Brésil, la ville de Curitiba, berceau exemplaire de la mise en pratique des concepts de protection de l'environnement, pourrait être jumelée pour l'exemple à notre commune. Serait-ce une suggestion possible?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève, en raison de son statut international, n'établit pas de jumelage avec d'autres municipalités. Cela n'exclut bien sûr pas que notre municipalité puisse développer des relations avec d'autres villes, comme il est d'ailleurs rappelé dans le rapport intitulé «Les relations extérieures de la Ville de Genève – Législature 2003-2007».

Curitiba est une municipalité connue et reconnue pour ses politiques publiques novatrices, notamment en matière de transports publics et de développement durable. Ainsi, la Ville de Genève, par l'intermédiaire des Conservatoire et Jardin botaniques, a noué des relations avec cette municipalité: un protocole d'amitié entre les jardins botaniques des deux villes existe depuis plus de vingt-cinq ans. Cet accord a été renouvelé en février 2002 à l'occasion d'un déplacement à Curitiba de M. Alain Vaissade, alors conseiller administratif. Les échanges se poursuivent encore à l'heure actuelle.

¹ «Mémorial 164^e année»: Annoncée, 4615.

Par ailleurs, en février 2004, M. Christian Ferrazino, alors maire, a reçu son homologue de l'époque, M. Cassio Tanigushi. Il s'agissait d'une visite de courtoisie visant à resserrer les liens entre nos deux municipalités. Avec l'élection à Curitiba d'un nouveau maire, M. Carlos Alberto Richa, en janvier 2005, il n'y a plus eu de contacts directs entre les deux exécutifs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Patrice Mugny

18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 juin 2007 de M^{mes} Martine Sumi, Diana Duarte Rizzolio, Silvia Machado, Maria Casares, Marguerite Contat Hickel, Mary Pallante, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Maria Pérez, Catherine Gaillard, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, MM. Grégoire Carasso, Robert Pattaroni, Christian Lopez Quirland et Jean-Louis Fazio, acceptée par le Conseil municipal le 15 octobre 2007, intitulée: «Contre la traite des êtres humains» (M-690)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

(...)

- une campagne, portée par une large coalition, a été lancée en juin de cette année et qu'elle utilisera la fenêtre médiatique offerte par le Championnat européen de football de 2008 pour informer la population des drames liés à la traite des êtres humains;
- ainsi informé-e, chaque citoyen-ne peut devenir un-e véritable partenaire pour lutter contre ce trafic et ainsi protéger les victimes de ce fléau,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de participer au succès de ladite campagne en facilitant des synergies entre l'Association Campagne Euro 08 contre la traite des femmes et la prostitution forcée, les infrastructures municipales et les clubs sportifs parties prenantes dans l'organisation du prochain Championnat européen de football;

¹ Développée, 2048.

- de dresser un bilan au terme de cette campagne ponctuelle, afin de mettre sur pied une politique de prévention inscrite dans la durée.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, conscient de l'importance de sensibiliser l'opinion publique à cette grave atteinte aux droits fondamentaux de la personne, a décidé d'octroyer une subvention de 5000 francs pour la campagne «Euro 08 contre la traite des femmes». Il a également facilité le lancement de la campagne à Genève, le 8 mars dernier, notamment en accordant la gratuité de l'utilisation du domaine public.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Patrice Mugny

M^{me} Martine Sumi (S). Au nom de nombreux et nombreuses collègues de cette enceinte, ainsi qu'au nom de l'Association Campagne Euro 08 contre la traite des femmes, je tiens à remercier sincèrement l'ensemble de notre Conseil administratif, qui a octroyé 5000 francs à la campagne et ainsi grandement facilité son lancement à Genève, le 8 mars de cette année.

Je remercie ce Conseil administratif, qui a bien compris le pourquoi d'une campagne contre la traite des femmes pendant le championnat d'Europe de football. En effet, dissimulée et inconnue du grand public, la traite a lieu quotidiennement aussi en Suisse. Il faut donc faire un travail d'information et de prévention pour agir contre cette violation massive des droits de la personne humaine, quelle que soit la destination de la traite du reste.

Selon l'Organisation internationale du travail, c'est quelque 2,5 millions de personnes qui sont victimes de la traite des êtres humains, et ce chaque année. L'Euro 08 représente une belle opportunité pour mener cette campagne à une échelle à dimension européenne. Tous les pays représentés à l'Euro 08 sont confrontés à la traite. Si la Suisse et l'Autriche comptent parmi les pays cibles du trafic, d'autres sont plutôt des pays d'origine ou de transit. Beaucoup sont les deux à la fois.

La campagne mobilise un maximum de personnes avant, pendant et après l'Euro, pour donner du poids à ses revendications, pour reconnaître et protéger les victimes de la traite. Vous verrez du reste, d'ici à la semaine prochaine, un spot télévisé qui sera également diffusé sur les lieux mêmes des matches et dans les stades. Je vous invite donc à regarder ce spot, auquel la Ville a été sensibilisée

et a contribué concrètement, et à aller signer, si vous ne l'avez pas encore fait, la pétition sur www.traitedesfemmes2008.ch.

19. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 3 juin 2003, sur la pétition intitulée: «Pour la sauvegarde de la Boulangerie Péclard» (P-60)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-60 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

1. essayer de renouer le dialogue entre la famille Péclard et M. Schroeder;
2. maintenir à cet emplacement une vraie boulangerie traditionnelle;
3. mettre en œuvre une politique qui promeuve activement le maintien et l'implantation des commerces de proximité en Vieille-Ville, afin de répondre au besoin légitime des habitants et des usagers.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette pétition est devenue sans objet suite à la fermeture de la Boulangerie Péclard le 31 décembre 2003.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

M^{me} Andrienne Soutter (S). Evidemment, je ne suis pas très satisfaite de cette réponse, mais je ne peux pas en tenir responsable M^{me} Salerno, notre conseillère administrative, étant donné que ce problème date d'avant son arrivée au Conseil administratif. Mais si on attend cinq ans pour traiter une pétition, il est évident qu'elle est sans objet...

En revanche, par rapport au troisième point de l'invite, «mettre en œuvre une politique qui promeuve activement le maintien et l'implantation des commerces

¹ «Mémoire 161^e année»: Rapport, 158.

de proximité en Vieille-Ville», je pense qu'on pourrait encore faire autrement et bien mieux, même s'il ne s'agit plus de M. Schroeder, qui a menti et qui continue à mentir et qui, probablement, y trouve son avantage et son intérêt.

M^{me} Patricia Richard (R). Le groupe radical trouve quand même cette situation regrettable, parce que c'était un peu trop tard. Souvent, on ne traite pas les dossiers assez vite. On aurait pu discuter avec les propriétaires. Malheureusement, on a rejeté il n'y a pas longtemps une motion du Parti démocrate-chrétien qui demandait justement un dialogue avec les propriétaires et, encore une fois, un petit commerce de la Vieille-Ville est parti. Eh bien, tant pis pour nous!

20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 novembre 2007 de M^{me} Christine Camporini, intitulée: «Quelle politique pour les cartes journalières CFF de la Ville de Genève?» (QE-277)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La Ville de Genève dispose de 20 abonnements généraux CFF composés de 365 cartes journalières.

Je souhaiterais connaître la politique menée par la Ville à ce sujet.

En effet, si la Ville de Genève dispose de 20 abonnements pour 185 000 habitants, la Ville de Meyrin, elle, dispose de 14 abonnements pour 20 000 habitants! (Pour avoir la même offre que Meyrin, la Ville de Genève devrait donc disposer de 126 abonnements au lieu de 20...)

Il y a à la fois une méconnaissance de l'existence de ces cartes de la part de la population, à qui elles pourraient pourtant être utiles dans l'optique d'une contribution à la lutte contre les émissions de CO₂, et trop peu de cartes pour permettre aux rares initiés d'en obtenir s'ils en ont besoin à une date précise. Par exemple, toutes les cartes pour la fin de l'année sont déjà vendues.

Selon mes informations, ces abonnements ne coûtent rien à la Ville, puisqu'ils sont remboursés par l'achat des cartes journalières.

¹ Annoncée, 2885.

Question: cartes journalières CFF de la Ville de Genève

Mes questions sont donc les suivantes:

- quelle est la politique que le Conseil administratif entend mener à ce sujet? Veut-il éliminer ces abonnements? Dans ce cas, pourquoi en garder même 20? Veut-il en faire profiter la population? Dans ce cas, pourquoi ne pas en faire plus de publicité, et disposer de plus d'abonnements?;
- quel est le gain ou le coût annuel de ces cartes pour la Ville de Genève, en prenant en compte évidemment les gains obtenus par la vente des abonnements journaliers aux citoyens genevois?

D'avance, merci pour vos réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif entend développer de manière raisonnée cette prestation offerte à la population.

Rappelons que, dès le 1^{er} novembre 2003, dix cartes par jour ont été mises en vente à l'Arcade municipale d'information.

Cinq cartes supplémentaires ont été proposées dès le 1^{er} novembre 2004, le prix ayant été diminué de 35 francs à 30 francs.

En 2005, 30 cartes par jour étaient disponibles en juillet, août et septembre. Ce nombre a été ramené à 15 dès octobre au vu des résultats mitigés de l'opération.

En effet, en 2005 et 2006, de nombreux paramètres extérieurs, notamment les travaux sur le pont de la Machine et des difficultés liées à l'insuffisance de ressources humaines à l'arcade, ont empêché la Ville de mettre en valeur cette offre.

Dès le 12 mai 2006, le nombre de cartes mises en vente est passé à 20 par jour. Puis, il a été porté à 30 dès le 1^{er} juillet 2007.

La Ville de Genève a décidé d'acquérir cinq abonnements supplémentaires afin de proposer 35 cartes par jour dès le 1^{er} juillet 2008.

En outre, afin de faciliter l'accès de la population à cette prestation, une diversification des points de vente est à l'étude.

D'après les résultats des ventes de 2007, l'offre semble bien connue de la population locale. Depuis 2004, la prestation a été régulièrement annoncée dans le magazine *Vivre à Genève*, distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. De plus, elle figure en première page du site internet officiel de la Ville de Genève, actuellement visité quotidiennement par 25 000 à 30 000 personnes.

La Ville de Genève a proposé à la vente 20 cartes par jour pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007 et 30 cartes par jour pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007. L'acquisition de ces cartes a représenté une charge de 212 871 francs. La vente de ces cartes a généré une recette de 274 170 francs dont doit être déduite une TVA à 4,6%, soit 12 612 francs. Le solde positif s'élève donc à 48 687 francs. Il ne faut toutefois pas négliger les coûts indirects, tels que le loyer de l'Arcade municipale d'information et les charges de personnel, coûts qui ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Patrice Mugny

M^{me} Christine Camporini (R). Je remercie le Conseil administratif de sa réponse, qui, malheureusement, ne me satisfait pas. En effet, plusieurs points me dérangent. D'abord, par rapport à la publicité sur le site internet de la Ville et dans le magazine *Vivre à Genève*. Je trouve que la publicité prétendument en première page est très discrète et si quelqu'un ne connaît pas cette prestation, il n'ira pas la regarder spécialement.

J'ai posé la question autour de moi: c'est encore une prestation très méconnue. C'est dommage et on pourrait imaginer – c'est une suggestion – un bandeau visible, quand on clique sur le site internet, qui indiquerait cette prestation. C'est le premier point que je voulais relever.

Deuxièmement, quand on cherche des billets pour partir un jour assez proche, on n'en trouve plus. J'en ai fait plusieurs fois l'expérience, comme d'autres personnes de mon entourage, aussi je trouve qu'il est bien que le nombre de cartes soit monté à 35. Mais c'est insuffisant. Je pense à toutes les familles qui veulent partir en week-end. Si elles pouvaient avoir des cartes journalières à 30 francs, ce serait vraiment bien et important, mais elles ignorent souvent qu'elles peuvent en obtenir. D'autre part, il n'y en a pas assez.

Troisième point, vous parlez des coûts indirects liés à cette prestation. Cette prestation a un bénéfice – vous mentionnez environ 50 000 francs – mais, effectivement, elle a un coût indirect. Il y a eu des problèmes au sein de l'Arcade municipale d'information et j'imagine que ces problèmes n'ont pas été pris en compte dans cette analyse du bénéfice.

Je suis donc certaine que si on faisait un rapport coûts-bénéfice avec des conditions normales, le bénéfice serait beaucoup plus grand. De toute façon, c'est un bénéfice pour toutes les personnes qui vivent à Genève, qui ont envie de passer un week-end ailleurs et qui pourront le faire grâce à des moyens très écologiques.

Le président. Madame Magnin, vous avez demandé la parole, mais je suis désolé, je ne peux pas vous la laisser. Seule la personne qui a posé la question écrite peut dupliquer.

21. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

22. Interpellations.

Néant.

23. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5574
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5574
3. Questions orales	5578
4. Rapport du Conseil administratif sur la validité et la prise en considération de l'initiative populaire municipale: «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI» (IN-1)	5606
5. Proposition du Conseil administratif du 19 mars 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 77 200 francs destiné à l'octroi d'une subvention complémentaire pour les travaux de transformation et de restauration de la chapelle de la Pélisserie (PR-607)	5613
6. Proposition du Conseil administratif du 19 mars 2008 en vue du bouclage de sept crédits de préétudes diverses abandonnés, sans demande de crédit complémentaire (PR-608).	5621
7. Proposition du Conseil administratif du 19 mars 2008, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de plan de site N° 29589-199, situé entre l'avenue Beau-Séjour et le chemin Thury (modification partielle du plan de site Roseraie – Beau-Séjour N° 29184 et son règlement, adoptés par le Conseil d'Etat le 5 mars 2003) (PR-609)	5625
8. Proposition du Conseil administratif du 19 mars 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 131 500 francs destiné:	
– aux travaux de sécurisation du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie et de rénovation de son ouvrage d'art;	
– aux travaux complémentaires liés à la remise en état du cheminement de la promenade du bois de la Bâtie;	
– aux travaux de construction d'une passerelle escalier permettant de relier le cheminement de la promenade du bois de la Bâtie au cheminement du quai des Péniches (PR-610).	5634

9. Proposition du Conseil administratif du 2 avril 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 894 790 francs destiné:
- pour un montant net de 380 030 francs à la réalisation du réseau public d'assainissement du chemin Doctoresse-Champendal, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 63 110 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant net total de 443 140 francs;
 - pour un montant net de 514 760 francs à l'aménagement en rue résidentielle du tronçon public du chemin Doctoresse-Champendal (PR-613) 5645
- 10.a) Proposition du Conseil administratif du 16 avril 2008 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2006/2007 du Grand Théâtre de Genève (PR-614)..... 5658
- 10.b) Proposition du Conseil administratif du 16 avril 2008 en vue de l'approbation du budget de la saison 2008/2009 du Grand Théâtre de Genève (PR-615) 5718
11. Proposition du Conseil administratif du 7 mai 2008 en vue de l'ouverture de deux crédits de:
- 918 865 francs destinés, d'une part, à l'élimination de l'amiante détecté après expertise de 26 bâtiments scolaires et, d'autre part, à couvrir la seconde étape d'analyse de 20 bâtiments scolaires;
 - 252 055 francs destinés au repérage des matériaux contenant de l'amiante dans 46 lieux d'accueil pour la petite enfance (PR-618) 5756
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 octobre 1999 de MM. Pierre Maudet, Mark Muller et Alain Fischer, acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2000, intitulée: «Graffiti: halte au laisser-faire!» (M-27) 5768
13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 février 2006 de M^{mes} Monique Cahannes, Nicole Valiquier Grecuccio, MM. Gérard Deshusses et Patrice Reynaud, acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2006, intitulée: «La pointe de la Jonction: tu tires ou tu pointes» (M-598) 5770
14. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 4 décembre 2002, sur la pétition intitulée: «Retrait de l'autorisation d'agrandir le Restaurant L'Eléphant» (P-63) 5772

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 mai 1997 de M. Michel Ducret, intitulée: «Suite des travaux de raccordement du collecteur d'eaux pluviales du secteur Châtelaine-Charmilles au Rhône: où en est-on?» (QE-55) 5773
16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 11 février 1998 de M. Roman Juon, intitulée: «Sécurité des ascenseurs de la Vieille-Ville» (QE-65). 5773
17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 janvier 2007 de M. Roman Juon, intitulée: «Jumelage de la Ville de Genève avec Curitiba (Brésil)» (QE-251) 5774
18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 juin 2007 de M^{mes} Martine Sumi, Diana Duarte Rizzolio, Silvia Machado, Maria Casares, Marguerite Contat Hickel, Mary Pallante, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Maria Pérez, Catherine Gaillard, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, MM. Grégoire Carasso, Robert Pattaroni, Christian Lopez Quirland et Jean-Louis Fazio, acceptée par le Conseil municipal le 15 octobre 2007, intitulée: «Contre la traite des êtres humains» (M-690) 5775
19. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 3 juin 2003, sur la pétition intitulée: «Pour la sauvegarde de la Boulangerie Péclard» (P-60) 5777
20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 novembre 2007 de M^{me} Christine Camporini, intitulée: «Quelle politique pour les cartes journalières CFF de la Ville de Genève?» (QE-277). 5778
21. Propositions des conseillers municipaux 5781
22. Interpellations 5781
23. Questions écrites 5781

La mémorialiste:
Marguerite Conus